

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET DES SCIENCES AGRONOMIQUES
DEPARTEMENT DES SCIENCES AGRONOMIQUES



THESE DE DOCTORAT

Spécialité : Agronomie
Option : Economie Rurale

Présentée Par : **M^r MAKHLOUF Malik**

Sujet :

***Performance de la filière laitière locale par le renforcement de la
coordination contractuelle entre les acteurs :***

Cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou - Algérie

Devant le jury composé de

M. Arezki DERRIDJ	Professeur, UMM Tizi-Ouzou	Président
M. Ahmed TESSA	Professeur, UMM Tizi-Ouzou	Directeur de thèse
M. Etienne MONTAIGNE	Professeur, Sup-Agro Montpellier (France)	Co-Directeur de thèse
M. Abderrahmane MATI	Professeur, UMM Tizi-Ouzou	Examineur
M. Larbi CHERFAOUI	Directeur de recherche INRA Alger	Examineur
M. Salah-Eddine BENZIOUCHE	Maitre de Conférences, Université de Biskra	Examineur

Soutenue publiquement le 06/01/2015

REMERCIEMENTS

Au terme de cette thèse, je tiens vivement à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont accompagné tout au long de ce parcours. Ce travail de recherche n'aurait pu arriver à sa fin sans le soutien, la confiance et la patience dont elles ont fait preuve à mon égard.

Je remercie particulièrement Ahmed Tessa, mon Directeur de thèse pour ses orientations et sa disponibilité à toutes les étapes de ce travail. La qualité de ses conseils, la diversité de ses regards sur les travaux menés et son soutien ont grandement contribué à la réalisation de cette thèse. De la même manière, je tiens à remercier Etienne Montaigne, qui a assuré le co-encadrement de cette thèse, pour ses remarques et critiques qui m'ont fait avancer dans ce travail et dans la valorisation des résultats.

A M. Arezki DERRIDJ, Président de jury : j'exprime ma plus profonde reconnaissance pour l'honneur qu'il m'a fait en acceptant la présidence de notre jury de thèse. Qu'il me soit permis de lui témoigner ma très haute considération et ma profonde gratitude.

Mes vifs remerciements vont également à M. Abderrahmane MATI, M. Larbi CHERFAOUI et M. Salah-Eddine BENZIOUCHE, qui ont bien voulu honorer ce jury, pour juger ce travail. Qu'ils acceptent l'expression de ma sincère reconnaissance et mon profond respect.

Je remercie l'ensemble du réseau humain du bâtiment 26 de Sup agro de Montpellier pour l'accueil chaleureux et l'appui technique qu'ils m'ont prodigué durant mes deux années passées au niveau du laboratoire MOISA.

Sans oublier les agriculteurs, collecteurs et les gérants des laiteries enquêtés, qui m'ont, à chacune de mes visites, chaleureusement accueilli. Ce travail n'aurait pu voir le jour sans leur participation. Je remercie également tous les autres acteurs de la filière lait, qu'ils soient au niveau locale et/ou national, qui m'ont apporté leurs contributions à la collecte des données nécessaires pour la réalisation de cette thèse.

A ma très chère famille : Mon père Said, ma mère Hafidha, mes frères et sœurs (Karim, Sonia, Ghali, Aziz et Katia), belle-sœur (Farida) et mes chers neveux (Amine, Ghiles et Melissa), que j'aime bien et qui m'ont toujours soutenu. À mon épouse Nadia et mes « deux » princesses « Cylia et Chanez », les seules personnes que j'aime le plus dans ma vie.

A mes meilleurs amis et, particulièrement, ceux du département d'agronomie de Tizi-Ouzou, qui n'ont pas cessé d'apporter leur soutien pour arriver à terme de cette thèse.

SOMMAIRE

RESUME

ABSTRACT

TABLE DES MATIERES

LISTE DES CARTES

LISTE DES FIGURES

LISTE DES PHOTOS

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE 1

PREMIERE PARTIE - FILIERE LAITIERE LOCALE : ENJEUX STRATEGIQUES ET RECHERCHE D'UNE POLITIQUE LAITIERE PERFORMANTE

Introduction de la partie 1 10

CHAPITRE 1 - EVOLUTION DE LA FILIERE LAIT DANS LE MONDE ET SON IMPACT SUR LE MARCHÉ MONDIAL DES PRODUITS LAITIERS

Introduction 12

1. Les années soixante-dix / quatre-vingts : la bataille du lait 13
 - 1.1 Les effets des surplus de lait et de beurre 14
 - 1.2 Le retour à la stabilité à partir des années 90 15
2. La situation actuelle et tendance de la filière lait dans le monde 16
 - 2.1 Le cheptel laitier dans le monde 16
 - 2.2 La production laitière dans le monde : prédominance de l'Asie et d'Amérique du Nord et du Sud 18
 - 2.3 La disponibilité laitière per capita dans le monde 20
3. La configuration du marché mondial du lait 21
 - 3.1 La demande laitière : l'Asie moteur de la demande mondiale 21
 - 3.2 L'offre mondiale du lait 23
 - 3.3 Le prix du lait à la production des pays exportateurs 24
4. Les échanges mondiaux des produits laitiers : peu de pays engagés sur le marché mondial 24

5. L'évolution des cours mondiaux des produits laitiers.....	27
5.1 Les cours mondiaux du beurre	29
5.2 Les cours mondiaux de la poudre de lait écrémé.....	30
5.3 Les cours mondiaux de la poudre de lait grasse.....	31
5.4 Les cours mondiaux du cheddar.....	32
5.5 Les cours mondiaux du lactosérum en poudre.....	33
6. L'industrie de transformation laitière.....	34
Conclusion.....	35

CHAPITRE 2 - LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIERE EN ALGERIE : RECHERCHE D'UNE MEILLEURE PERFORMANCE DE LA FILIERE LOCALE

Introduction	37
1. Les spécificités du secteur agricole et interventions publiques.....	36
1.1 La demande des produits agricoles est définie comme étant inélastique	39
1.2 Forte concentration en aval de la filière agricole	40
1.3 Les variations cycliques de l'offre des produits	41
1.4 Le rythme du changement technologique constant et rapide en agriculture	41
1.5 Une faible mobilité des ressources en agriculture et une forte proportion de coûts fixes.....	42
2. Les interventions publiques dans la filière lait en Algérie.....	44
2.1 L'héritage du passé.....	44
2.2 Les orientations de la politique laitière nationale à partir 1995	46
2.3 La place de la filière lait dans le Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA) à partir de 2001	47
2.4 La mise en œuvre de la politique laitière nationale à partir de la crise alimentaire mondiale de 2007- 2008.....	49
3. Les outils de régulation appliqués à la filière lait	53
3.1 Le système des prix appliqué à la filière lait	53
3.2 Les incitations (ou primes) accordées directement aux acteurs de base de la filière	55
3.3 Les contrats formels comme mode principal de coordination verticale entre les acteurs de la filière.....	57
Conclusion.....	59

CHAPITRE 3- L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE : FACTEUR DE PERFORMANCE DES FILIERES AGROALIMENTAIRES

Introduction	60
1. Les définitions de la contractualisation	60
2. L'évolution de l'agriculture contractuelle.....	61
3. Les facteurs accélérateurs du développement de la contractualisation agricole	62
3.1 Concentration	63
3.2 Nouveaux modes de consommation.....	63
3.3 Mutations technologiques	64
4. Les raisons théoriques du recours à la contractualisation	64
4.1 Efficience	64
4.2 Pouvoir de marché.....	65
4.3 Alignement des incitations	65
4.4 Partage des risques	66

5. Les formes de gouvernance en agriculture : du marché au comptant à l'intégration verticale.....	66
5.1 Le marché au comptant.....	68
5.2 L'intégration verticale.....	68
5.3 Les contrats-liés	69
6. La contractualisation dans les pays en développement.....	70
6.1 Défaillances du marché des productions agricoles et imperfection de l'information.....	71
6.2 Défaillance de marché des facteurs de productions.....	71
6.3 Défaillance du marché de crédit rural.....	72
6.4 Défaillance du marché de l'assurance.....	72
7. Les enjeux scientifiques de la thèse	73
7.1 Des questions de recherche de la thèse.....	73
7.2 Les objectifs de la thèse.....	74
7.3 Les hypothèses de recherche	75

CHAPITRE 4 – LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE RETENUE

Introduction	77
1. Le cadre théorique mobilisé	77
1.1 La théorie des contrats : aperçu des différentes approches.....	77
1.1.1 L'économie des coûts de transaction	78
1.1.2 La théorie de l'agence.....	80
2. La méthodologie de recherche retenue.....	84
2.1 Une vue d'ensemble de la zone étudiée : la Wilaya de Tizi-Ouzou.....	84
2.1.1 Présentation de la Wilaya de Tizi-Ouzou.....	84
2.1.2 Potentialités animalières de la Wilaya.....	86
2.2 La collecte des données	88
2.2.1 Les données primaires	89
2.2.2 Les données secondaires.....	90
2.2.3 Le traitement des données	90
2.2.3.1 L'approche filière : définitions et objets de l'approche filière	90
2.2.3.2 L'analyse de la performance.....	94

DEUXIEME PARTIE - IMPACT DE LA NOUVELLE POLITIQUE LAITERIE SUR LA PERFORMANCE DE LA FILIERE LAITIERE LOCALE

Introduction de la partie 2.....	95
----------------------------------	----

CHAPITRE 5 - EVALUATION DE L'IMPACT DE LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIERE SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DE LA FILIERE AU NIVEAU NATIONAL

Introduction	97
1. Présentation du bilan laitier national et ses particularités.....	97
2. Les principaux résultats de la filière lait réalisés au niveau national	100
2.1 L'évolution de la production laitière	100
2.2 La reprise des importations du cheptel bovin.....	101
2.3 L'essor de la collecte de lait cru au niveau national.....	102
2.4 La contractualisation comme mode principal de coordination entre les acteurs de base de la filière.....	104

3. Les principales contraintes du développement de la production laitière.....	104
3.1 Rigidité des structures des exploitations laitières	105
3.2 Déficit fourrager.....	106
3.3 Limite des ressources en eau.....	108
3.4 Difficultés d'accès au foncier et au crédit bancaire	109
4. Evaluation des indicateurs de la performance globale de la filière lait.....	110
4.1 L'évolution du prix du lait cru à la production	110
4.2 L'évolution des disponibilités laitières et prix à la consommation du lait pasteurisé.....	112
4.3 L'évolution de l'industrie de la transformation laitière	117
4.4 Le coût budgétaire lié à la politique laitière en Algérie	120
Conclusion.....	125

CHAPITRE 6 - IMPACT DE LA NOUVELLE POLITIQUE SUR LES COMPORTEMENTS ET LES STRATEGIES DES ACTEURS DE BASE DE LA FILIERE LOCALE

Introduction	127
--------------------	-----

1. LES PRODUCTEURS LAITIERS 128

1.1 Typologie d'élevages bovins dans la zone d'étude.....	129
1.1.1 Collecte des données	129
1.1.2 Traitement des données.....	131
1.2 Caractéristiques générales des exploitations de notre échantillon	132
1.3 Analyse de la diversité des systèmes d'élevage : la typologie.....	134
1.4 Rentabilité des élevages laitiers de notre échantillon d'éleveurs.....	136
1.5 Stratégies de maximisation du revenu de la part des éleveurs	140

2. LES CENTRES DE COLLECTE DE LAIT CRU..... 141

2.1 Le centre de collecte d'une laiterie semi-publique : le centre « SPA DBK » de Freha	144
2.1.1 Arrivée de l'éleveur au centre	146
2.1.2 Arrivée du collecteur indépendant (privé) au centre de collecte	155
2.1.3 Liaison centre de collecte et la laiterie	158
2.1.4 Enregistrement des flux quotidiens	160
2.2 Centre de collecte mixte : le centre « DANONE-DJURDURA ALGERIE (DDA) ».....	160
2.3 Centre de collecte privé sous contrat avec la laiterie « SOUMMAM »	163
2.4 Centre de collecte d'une fromagerie privée « LE FERMIER »	165
2.5 La rentabilité des centres de collecte privés	167

3. LES COLLECTEURS DU LAIT CRU 169

3.1 Entretien et tournée avec un collecteur-salarié de la fromagerie « FERMIER ».....	171
3.2 Entretien avec collecteur privé sous contrat avec la laiterie « SOUMMAM ».....	175
3.3 Estimation du revenu des collecteurs privés	177
3.4 Typologie des collecteurs privés et stratégies de maximisation du revenu	180

4. LES INDUSTRIES LAITIÈRES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ETUDE 181

4.1 Typologie des industries laitières au niveau de la zone d'étude	182
4.2 La collecte du lait cru dans la zone d'étude	189

4.3 Stratégies d’approvisionnement des laiteries et organisation de la collecte de lait cru	197
4.3.1 Cas d’une grande laiterie appartenant au secteur public : « SPA DBK »	198
4.3.2 Cas d’une laiterie privée : la laiterie « MATINALE »	204
4.3.3 Cas d’une fromagerie privée : « le FERMIER »	207
4.4 Calculs des marges bénéficiaires des laiteries	209
4.5 Les différentes stratégies de maximisation du revenu des laiteries	212

Conclusion.....	214
-----------------	-----

CHAPITRE 7 - ANALYSE DES TRANSACTIONS LAITIÈRES ET LES TYPES DE CONTRATS ENGAGÉS ENTRE LES ACTEURS DE BASE DE LA FILIÈRE LOCALE

Introduction	221
--------------------	-----

1. L’impact de la mise en œuvre de la politique laitière sur le fonctionnement de la filière locale	222
2. Les transactions laitières dans notre zone d’étude.....	227
2.1 La spécificité des transactions	228
2.2 Des transactions marquées par de fortes asymétries d’informations.....	229
2.2.1 Aléa moral et opportunisme des agents	229
2.2.2 Information cachée et sélection adverse	230
3. Les transactions bilatérales	231
3.1 Eleveur - éleveur collecteur et éleveur - collecteur privé	231
3.2 Collecteur privé – laiterie	232
4. Les transactions liées : peu de laiteries engagées	232
5. Analyse des relations contractuelles entre industrie laitière et ses fournisseurs de lait cru	238

Conclusion.....	248
-----------------	-----

CONCLUSION GENERALE	250
----------------------------------	------------

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	257
--	------------

ANNEXES

Liste des cartes

Carte 1 - Présentation de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Carte 2 - Répartition des centres de collecte à travers le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Liste des figures

Figure 1 - Répartition du marché mondial des produits laitiers selon les principaux pays exportateurs (en %)

Figure 2 - Nouveau schéma d'affectation du budget de l'Etat consacré à la filière laitière

Figure 3 - L'environnement institutionnel encadrant la filière laitière au niveau national

Figure 4 - Les principaux modes de coordination dans la filière lait

Figure 5 - Modèle conceptuel des facteurs influençant le degré de coordination verticale

Figure 6 - Arbitrages entre différents modes d'organisation et pratiques contractuelles

Figure 7 - Le paradigme Structure – Comportement - Performance (SCP) appliqué

Figure 8 - Bilan des disponibilités laitières en Algérie pour l'année 2012

Figure 9 - Origines des disponibilités laitières du consommateur pour l'année 2012

Figure 10 - Le schéma global de la composition du revenu total d'un éleveur sous contrat avec une laiterie

Figure 11 - Les différentes sources du revenu des centres de collecte privés

Figure 12 - Composition du revenu principal du collecteur privé

Figure 13 – Les différentes sources d'approvisionnement de la laiterie en matière première (Année 2011)

Figure 14 - Structure et fonctionnement du réseau de collecte de lait cru de la laiterie DBK. (Année 2011)

Figure 15 - Schéma simple de fonctionnement du réseau de collecte de la laiterie

Figure 16 - Schéma d'approvisionnement de la fromagerie (situation décembre 2012)

Figure 17- Les principales sources du revenu global des laiteries et de sa composition

Figure 18 - Structure et organisation générale de la filière laitière au niveau de la Wilaya

Figure 19 - Le schéma des flux physique et financiers au niveau de la filière laitière locale

Figure 20 - Relations contractuelles entre les acteurs de base de la filière laitière locale

Liste des graphiques

- Graphique 1** - Evolution du cheptel laitier au niveau mondial (Unité : 10^6 têtes)
- Graphique 2** - Evolution du cheptel laitier au niveau mondial à travers les différents continents (Unité : 106 têtes)
- Graphique 3** - Répartition générale du cheptel mondial selon les continents (en %)
- Graphique 4** - Répartition de la production laitière mondiale à travers les différents continents pour 2013 (en %)
- Graphique 5** - Répartition de la production laitière mondiale en fonction des espèces animales en % (Année 2012)
- Graphique 6** - Consommation apparente au niveau mondial pour l'année 2010 (kg/hab./an)
- Graphique 7** - Evolution des cours mondiaux des principaux produits laitiers échangés depuis 1990 (\$ / tonne prix FOB)
- Graphique 8** - Evolution des cours mondiaux du beurre (\$ et €/tonne)
- Graphique 9** - Evolution des cours mondiaux de la poudre de lait écrémée (\$ et €/tonne)
- Graphique 10** - Evolution des cours mondiaux de la poudre de lait grasse (\$ et €/tonne)
- Graphique 11** - Evolution des cours mondiaux du cheddar (\$ et €/tonne)
- Graphique 12** - Evolution des quantités de lait traitées et transformées par l'ONALAIT (Unité : 10^6 litres)
- Graphique 13** - Répartition géographique des quantités de lait pasteurisé (LPS) à fabriquer et à livrer selon les 09 pôles laitiers dégagés par l'ONIL
- Graphique 14** – Production laitière algérienne, collecte et effectif bovin
- Graphique 15** - Production et collecte nationale, prix du lait cru à la production
- Graphique 16** - Evolution du prix du lait cru en fonction du taux d'inflation (Base 100 = 2001)
- Graphique 17** - Indices du prix du lait et des produits laitiers, des autres biens alimentaires et du niveau général des prix (Base = 100)
- Graphique 18** - Evolution du budget total de l'ONIL alloué à la filière lait (Milliards de DA)
- Graphique 19** - Evolution de la répartition des primes de l'ONIL entre les acteurs de la filière locale (En milliards de DA)
- Graphique 20** - Répartition en % du quota de poudre de lait entre les laiteries de la Wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2012
- Graphique 21** - Evolution de la collecte globale réalisée par les laiteries de la zone d'étude
- Graphique 22** - Evolution annuelle de la collecte du lait cru en fonction de chaque laiterie de la zone d'étude
- Graphique 23** - Evolution mensuelle de la collecte totale du lait cru réalisée au cours de ces dernières années au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou
- Graphique 24** - Evolution mensuelle de la collecte du lait cru de certaines laiteries au cours de l'année 2012
- Graphique 25** - Evolution mensuelle du nombre d'éleveurs en fonction du nombre de collecteurs au cours de l'année 2012 (SARL Laiterie PATURAGE)
- Graphique 26** - Variation mensuelle du nombre d'éleveurs et de vaches laitières en lactation durant l'année 2012 (Fromagerie SNC KADI)
- Graphique 27** - Evolution mensuelle du taux d'intégration du lait cru dans la fabrication du lait LPS (Année 2012)
- Graphique 28** - Evolution du nombre d'éleveurs cumulé ayant bénéficié du concours de leur laiterie

Liste des photos

Photos 1 et 2 – Petites étables (problème d'exiguïté important) dont les normes de construction ne sont pas très respectées et dont les conditions d'hygiène sont déplorables

Photos 3 et 4 – Étables ne disposant pas de cuves de réfrigération, le lait est stocké (plusieurs heures après la traite du matin) dans des bidons en plastique sans couvercle et exposé à l'air libre

Photos 5 et 6 - Apport quotidien du fourrage vert par les propres moyens de l'éleveur (ce fourrage peut provenir aussi de la cueillette sur les digues, bas-fonds, bordures et des cours d'eau, etc.)

Photos 7 et 8 - La salle de stockage et de refroidissement du lait (03 tanks réfrigérants à 4 °) et un poste de réception du lait (refroidisseur à lait) appelé aussi bac de lancement

Photo 9 - L'équipement de contrôle de la qualité du lait comprend : un lactodensimètre (mesure la densité et la température du lait), une centrifugeuse (sépare la matière grasse des autres constituants du lait), un acidimètre (mesure l'acidité du lait) et différents réactifs et solutions chimiques

Photo 10 - Une copie d'une déclaration sur l'honneur attestant l'exactitude de la distance qui sépare l'éleveur de son centre de collecte

Photos 11 et 12 - Des lots individuels en quantité et en qualité très hétérogènes dans des bidons en inox, en aluminium et voir même en plastique

Photos 13 et 14 - Bidons près du poste de réception du lait (bac de lancement) pour les vider après le test de l'acidité. On constate du lait complètement congelé dans certains bidons (lait trait soit la veille ou bien depuis plusieurs jours et stocké dans un congélateur)

Photo 15 - détermination de la densité et de la température du lait (simple lecture sur la règle graduée du lactodensimètre sur un échantillon prélevé du lot de l'éleveur)

Photo 16 - Immersion directe du lactodensimètre dans chaque bidon

Photo 17 - Bulletin mensuel (scindé en deux quinzaines) d'analyse physico-chimique des laits de différents éleveurs comportant principalement les résultats d'analyse de la M.G

Photos 18 et 19 - La jauge du bac peut être imprécise, mal placée ou mal lue et risque parfois d'entraîner des contestations des éleveurs. Souvent des écarts sont constatés entre la quantité déclarée par le fournisseur et la lecture sur la jauge

Photo 20 - Le bon de livraison-réception est constitué de trois exemplaires et de couleurs différentes. Le premier exemplaire de couleur verte est destiné à l'éleveur, le second de couleur blanche est réservé à la laiterie et le dernier de couleur rose reste au niveau du centre

Photos 21 et 22 - Deux anciens éleveurs toujours attachés à leur centre de collecte malgré l'apparition des collecteurs privés

Photo 23 et 24 - Facture de l'éleveur établie mensuellement par la laiterie. Elle porte, en plus des références du destinataire, le solde total du mois et précise la nature de la retenu

Photo 25 - Contrôles de base du lait, à l'air libre, par le gérant à l'arrivée du collecteur

Photo 26 - Le document d'analyse comporte le nom du collecteur ainsi que les résultats obtenus pendant tout le mois

Photos 27 et 28 - Raccordement directe de la cuve du collecteur (cuve parfois en plastique) vers le bac de lancement à travers des tuyaux en plastique. Vue leur vétusté, ces tuyaux sont difficiles à nettoyer et causant parfois des pertes importantes en lait

Photos 29 et 30 - Lavage hâtif des cuves des collecteurs sans aucun produit spécifique

Photo 31 - La citerne du camion comporte trois (03) compartiments distincts de 3 000 à 3 500 litres chacun. Ceci permet théoriquement de séparer le lait des trois centres de collecte que compte la laiterie dans la région

Photo 32 - Bon de transfert qui lie le centre de collecte à sa laiterie. Il comprend la date, la quantité de lait et le nombre de bons des fournisseurs

Photo 33 - Le centre de collecte, dans un état hygiénique parfait, équipé de deux cuves neuves de réfrigération de 6 200 litres chacune et d'un bac de lancement de 1 000 litres

Photos 34 et 35 - Un Refractomètre neuf (sur la gauche) pour déceler le mouillage du lait et des tubes d'échantillons du lait portant le nom du fournisseur pour les analyses externes dans des laboratoires privés. Appareil Delvotest (sur la droite) pour détecter la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait qui peuvent être à l'origine de l'inhibition totale ou partielle des phénomènes fermentaires d'origine bactérienne empêchant la transformation du lait en yaourt

Photo 36 - Arrivées des éleveurs au niveau du centre avec leurs propres moyens de transport (prime de transport 1DA/l de lait) acheminant leurs bidons en inox (plastique interdit) fournis par la laiterie avec un prix négocié (remboursement en équivalent lait et en trois tranches)

Photo 37 - Un camion-citerne de 1 200 litres mis à la disposition de chacun des collecteurs du centre qui approvisionnent, en grande partie, leur propre centre (plus de 5 000 litres par jour soit environ 30 % des capacités du centre). Le reste de l'approvisionnement est assuré par les autres collecteurs et les éleveurs qui sont sous contrat avec la laiterie

Photos 38 et 39 - Le matériel de stockage du lait composé de trois cuves neuves de réfrigération de 6 000 litres chacune, financées totalement par la laiterie

Photos 40 et 41 - Approvisionnement du centre par les petits et les grands éleveurs de la région dont le nombre tend fortement à diminuer

Photos 42 et 43 - Exiguïté importante du centre obligeant le technicien à effectuer ses contrôles de la qualité du lait complètement à l'extérieur non loin de la route

Photos 44 et 45 - Les cuves et les bidons en plastique sont tolérés par le centre malgré leur interdiction. Les premiers contrôles se font directement sur le quai du centre à l'air libre

Photo 46 - Des éleveurs assurent eux même le chargement des sacs d'aliments de bétail fabriqués par une entreprise privée (sise dans la Wilaya de Bejaïa), conventionnée avec la fromagerie

Photo 47 - Groupe de discussion avec des collecteurs privés sous contrat et des responsables d'une laiterie

Photos 48 et 49 - Matériel essentiel pour la collecte du lait : Pickup muni d'une cuve isotherme de 500 à 1 500 litres et un maximum de bidons de 25 litres accrochés sur les côtés latéraux des véhicules

Photos 50 et 51 - Ramassage de petites quantités de lait cru souvent dans des bouteilles plastiques, placées dans des endroits bien précis de la route et parfois sans même la présence de l'éleveur. Il s'agit souvent des ménages ayant une à deux vaches laitières

Photos 52 et 53 - Le transvasement se fait directement des bidons plastiques à la cuve déjà pleine. Le collecteur ne peut appliquer des contrôles sur chaque bouteille

Photo 54 - Un téléphone portable et un registre sont les deux outils indispensables pour bien planifier la collecte et enregistrer les flux quotidiens du lait cru

Photos 55 et 56 - Un simple bon assure le contrôle des flux quotidiens entre le collecteur-éleveur et entre collecteurs-centre de collecte ou laiterie

Photo 57 - Débitmètre électronique très précis, rapide dans l'exécution et ne présente aucune fuite. Les collecteurs accordent une confiance totale quant aux résultats affichés par la laiterie.

Liste des tableaux

- Tableau 1** - Evolution de la production de lait de vache dans le monde selon les continents (Unité : 10^6 tonnes)
- Tableau 2** - Evolution de la production laitière totale dans le monde selon les espèces animales (Unité : 10^6 de tonnes)
- Tableau 3** - Evolution de la population mondiale et lait disponible par habitant
- Tableau 4** - Bilan mondial de la production et du commerce du lait (Unité : 10^6 de tonnes)
- Tableau 5** - Evolution des exportations des produits laitiers industriels des principaux pays exportateurs (Unité : 10^6 de tonnes Eql)
- Tableau 6** - Evolution des importations des produits laitiers industriels des principaux pays déficitaires (Unité : 10^6 de tonnes Eql)
- Tableau 7** - Les principaux transformateurs laitiers mondiaux en 2010 (Classement selon leur chiffre d'affaires laitier)
- Tableau 08** - Evolution des Budgets agriculture / filière lait et part dans les fonds de soutiens (Unité : Million de DA)
- Tableau 09** - Réalisations physiques des investissements à la ferme, (2000-2003)
- Tableau 10** - Evolution du système de prix appliqué à la consommation du lait pasteurisé. (Unité : DA/l)
- Tableau 11** - Evolution du système de prix appliqué à la production du lait cru (DA/l)
- Tableau 12** - Evolution des primes accordées à la filière lait à travers les différents dispositifs laitiers
- Tableau 13** - Mécanismes de gouvernance correspondant aux modes d'organisation verticale de la filière
- Tableau 14** - Répartition de la superficie agricole utile (SAU) de la Wilaya de Tizi-Ouzou
- Tableau 15** - Volume d'eau utilisé à partir de chaque type d'ouvrage en Hm^3/an
- Tableau 16** - Récapitulatif de la zone d'étude
- Tableau 17** - Méthode d'analyse des filières agro-alimentaire
- Tableau 18** - Evolution du nombre de contrats engagés entre les acteurs de base de la filière locale
- Tableau 19** - Structure des systèmes d'élevage en Algérie
- Tableau 20** - Les ressources fourragères en Algérie
- Tableau 21** - Nombre et superficie des exploitations selon l'origine de la terre
- Tableau 22** - Evolution des disponibilités laitières per capita en Algérie
- Tableau 23** - Evolution du prix réel du lait pasteurisé payé par les consommateurs (base 100 = 2001)
- Tableau 24** - Evolution de la production industrielle en lait et produits laitiers en Algérie
- Tableau 25** - Approvisionnement du marché national par l'industrie laitière pour l'année 2012 (Unité : 10^6 litres Eql)
- Tableau 26** - Evolution du budget total de l'ONIL affecté à la filière lait depuis 2008 (milliards de DA)
- Tableau 27** - Evolution des importations totales des différentes poudres de lait industrielles au cours de ces cinq dernières années
- Tableau 28** - Evolution du nombre de partenaires adhérant le nouveau dispositif ONIL depuis 2008
- Tableau 29** - Evolution du montant des primes de l'ONIL alloué à la filière locale selon les principaux acteurs de base (milliards de DA)
- Tableau 30** - Principales variables quantitatives retenues pour la typologie des systèmes d'élevage
- Tableau 31** - Principales caractéristiques des différents types de groupes d'éleveurs de l'échantillon
- Tableau 32** - Produits et charges des élevages laitiers (moyenne par exploitation type) en fonction des prix de l'année 2012

Tableau 33 – Répartition des centres de collecte selon leurs statuts et leurs capacités (Situation arrêtée au mois d'octobre 2011)

Tableau 34 : Répartition des collecteurs de lait cru selon les différentes laiteries dans la Wilaya de Tizi-Ouzou (liste arrêtée en janvier 2013)

Tableau 35 - Calcul du revenu mensuel de deux collecteurs différents sur la base d'un volume moyen de collecte

Tableau 36 – Présentation des principales laiteries implantées dans notre zone d'étude

Tableau 37 - Répartition du quota de poudre de lait de l'ONIL entre les quatre principales laiteries produisant du lait pasteurisé (LPS) de la Wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2012. (Unité : tonne/mois)

Tableau 38 – Evolution de la collecte du lait cru en fonction de chaque laiterie collectrice dans la zone d'étude (Unité : Millions de litres)

Tableau 39 – Présentation des modes de collecte et du taux d'intégration du lait cru au niveau des laiteries de notre zone d'étude (Année : 2012)

Tableau 40 - Evolution de la part de la collecte de la laiterie « SPA DBK » dans la collecte totale au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau 41 - Evolution de la répartition de la collecte du lait cru réalisée par la laiterie selon les différentes Wilayas

Tableau 42- Evolution de la part de la collecte de la laiterie « MATINALE » dans la collecte totale au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau 43 - Calcul des marges bénéficiaires de certaines laiteries pour les principaux produits laitiers commercialisés au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou (Prix courants de 2012)

Tableau 44 - Evolution des engagements contractuels des laiteries avec leurs principaux fournisseurs de lait cru (moyenne annuelle)

Tableau 45 - Evolution des différentes aides apportées aux éleveurs sous contrat avec la laiterie « TIFRA»

Tableau 46 - Evolution des différentes aides apportées aux éleveurs sous contrat avec la fromagerie « FERMIER »

Tableau 47 - Evolution des différentes aides apportées aux éleveurs sous contrat avec la laiterie « DANONE » dans la zone d'étude

Tableau 48 - Analyse des principales clauses du contrat formel liant laiterie et enleveur

Tableau 49 - Analyse des principales clauses du contrat formel liant les laiteries aux collecteurs privés

Liste des annexes

Annexe 1 - Actions soutenues dans le cadre du développement de la filière lait

Annexe 2 - Circulaire portant mise en place du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière

Annexe 3 - Répartition géographique de la production du lait pasteurisé LPS arrêtée par l'ONIL

Annexe 4 - Convention de Régulation du Marché National du Lait « ONIL – LAITERIES »

Annexe 5 - Convention spécifique « Laiterie – éleveur »

Annexe 6 - Convention spécifique « Laiterie – collecteur laiterie – centre de collecte »

Annexe 7 – Questionnaire destiné aux producteurs de lait cru

Annexe 8 - Questionnaire destiné aux centres de collecte de lait cru

Annexe 9 - Questionnaire destiné aux collecteurs de lait cru

Annexe 10 - Questionnaire destiné aux industries laitières

Liste des sigles et abréviations

CBL : La Confédération Belge de l'industrie Laitière
CCL : Centre de Collecte du Lait
CIL : Comité Interprofessionnel du Lait
CNIEL : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière
CRMA : Caisse Régionale de la Mutualité Agricole
CSAO : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DA : Dinar Algérien
DGP : Direction du Commerce et des Prix
Dollar US : \$
DSA : Direction des Services Agricoles
DSV : Direction des Services Vétérinaires
EBE : Excédent Brut d'Exploitation
Eql : Equivalent lait
Euro: €
FAO: Food and Agriculture Organization
FNRDA : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
FNDIA : Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole.
GATT: Le General Agreement on Tariffs and Trade
GEB : Groupe Economie du Bétail (Institut d'élevage)
GIPLAIT : Groupe Industriel des Productions Laitières
Ha : hectare
Hab. : Habitant
Hm³ : Hectomètre cube
Kg : Kilogramme
Km : Kilomètre
L/j : Litre par jour
LPS : Lait Pasteurisé Standard
MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Mds : Milliards
M.G. : Matière grasse
MGLA : Matière Grasse Laitière Anhydre
MI : Millilitre
MRE : Ministre des Ressources en Eau
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMC : Organisation mondiale du commerce
ONIL : Office National Interprofessionnel du Lait
ONS : Office National des Statistiques
PL : Poudre de Lait
PNDA : Plan National du Développement Agricole
PNDAR : Plan National du Développement Agricole et Rural
SAU : Surface Agricole Utile
SMIG : Salaire Minimum Interprofession Garanti
T : Tonne
UE : Union Européenne
USA : United States of America
VI : Vache Laitière

INTRODUCTION GENERALE

Depuis les deux dernières décennies, la mondialisation se manifeste par une véritable révolution technologique et organisationnelle qui bouleverse les systèmes de production, de commercialisation et de consommation. La différenciation accrue des produits, les progrès logistiques, les économies d'échelle et les nouvelles stratégies intensifient la concurrence nationale et internationale. Parallèlement à ce phénomène, l'ouverture des frontières et la libéralisation des échanges influent sur le commerce international (Desmas, 2005). Le processus de libéralisation des échanges s'applique aussi bien sur le plan multilatéral, avec l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), qu'à l'échelle régionale avec des accords¹ régionaux pour l'établissement des zones de libre-échange. Dans ce contexte de libre-échange, les questions agricoles (Gafsi *et al.*, 2002) constituent un enjeu fondamental qui soulève de nombreux débats depuis les premières réformes² économiques du processus de libéralisation sous l'impulsion des institutions internationales (Banque Mondiale, Fond Montataire International).

Au début des années 80, la plupart des pays d'Afrique ont mis en œuvre des réformes économiques sous forme de Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Ces programmes ont été conçus pour libéraliser les marchés domestiques et favoriser l'ouverture de l'Afrique aux marchés mondiaux (Assidon, 2002) : privatisation des entreprises et services publics, libéralisation des prix agricoles, incitation à l'exportation, suppression des contingentements et des barrières à l'importation.

Cependant, l'intérêt éventuel et les dangers potentiels de la libéralisation des échanges internationaux de produits agricoles pour l'agriculture des pays en développement font, comme le fait remarquer Diarra (2009), l'objet de vives controverses. Les tenants du libre-échange soutiennent que cette politique favorise le développement. Pourtant, d'après la FAO, les poussées d'importations alimentaires dans les pays en développement sont de plus en plus fréquentes depuis la libéralisation des échanges engagées en 1995 (Tavernier, 2003), mettant par conséquence en péril la production locale.

A l'opposé, les partisans du protectionnisme, sont d'avis que les coûts d'adaptation à payer pour s'intégrer dans l'économie mondiale sont trop élevés et que la pauvreté et les inégalités se sont accrues pendant la période de libéralisation accélérée des années 80 et 90 (Diarra, *op.cit.*).

Cette position protectionniste est d'ailleurs soutenue dans les négociations internationales par plusieurs pays en voie de développement pour certains produits qualifiés de « *spéciaux* ».

¹ Depuis le début des années 1990, le GATT/l'OMC avaient reçu 585 notifications d'Accords Commerciaux Régionaux (ACR), si l'on compte séparément les marchandises et les services. Parmi ceux-ci, 379 étaient en vigueur. Le point commun entre tous les ACR à l'OMC est qu'ils sont des accords commerciaux réciproques entre deux partenaires ou plus (OMS, 2013).

² Depuis 1980, plus de 60 pays ont dû se plier à 566 programmes d'ajustement structurel (PAS) ou de stabilisation économique.

Pour beaucoup de partenaires au développement et d'acteurs des filières locales, le développement de l'agriculture des pays en développement ne peut être effectif sans la mise en place de politiques tarifaires qui permettent de protéger les producteurs locaux des importations de produits fortement subventionnés dans leurs pays d'origine (AlimenTerre, 2008 ; Coordination Sud, 2006 ; Oxfam, 2003 et Oxfam, 2002 cités par Diarra, *op.cit.*).

A cet égard, la Banque mondiale (World Bank, 2008) met l'accent, dans son rapport de 2008, sur le rôle que doit jouer l'agriculture pour sortir les pays en développement de la pauvreté : « *l'agriculture est un instrument de développement crucial pour la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. L'agriculture présente des caractéristiques qui en font un instrument unique de développement. Elle contribue au développement en tant qu'activité économique, moyen de subsistance et fournisseur de services environnementaux* ».

L'engouement suscité par les questions agricoles s'explique par les enjeux liés au développement du secteur. Les trois quarts des populations pauvres des pays en développement vivent en zone rurale, 2,1 milliards de personnes survivent avec moins de 2 \$ par jour et 880 millions avec moins de 1 \$ par jour, la plupart tirant leur subsistance de l'agriculture. Il est donc impératif de promouvoir l'agriculture si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont de réduire de moitié la pauvreté et la faim d'ici 2015 et de continuer à les réduire dans les décennies suivantes (World Bank, *op.cit.*).

Si, au niveau mondial, on a enregistré une réduction générale du nombre de personnes sous-alimentées entre 1990-1992 et 2011-2013, les diverses régions progressent à un rythme inégal, c'est pourquoi une nouvelle configuration des populations sous-alimentées se dessine à l'échelle planétaire. Ainsi, la majorité des personnes sous-alimentées dans le monde se trouvent toujours en Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne et l'Asie de l'Est (FAO, 2013).

L'Afrique reste la région qui présente la prévalence de la sous-alimentation la plus élevée, puisqu'on estime que plus d'une personne sur cinq y sont sous-alimentées. Les niveaux de sous-alimentation et les tendances y afférentes sont inégaux au sein du continent. Alors que l'Afrique subsaharienne accuse le niveau de sous-alimentation le plus élevé, la situation s'est quelque peu améliorée depuis une vingtaine d'années puisque la prévalence de la sous-alimentation a baissé de 32,7 à 24,8 %. En revanche, l'Afrique du Nord affiche une prévalence de la sous-alimentation bien plus faible (*ibid.*).

Dans cet ordre d'idée, les institutions internationales qui s'intéressent, aujourd'hui, au développement s'accordent à dire que l'agriculture demeure un instrument fondamental de développement durable et de réduction de la pauvreté (World Bank, *op.cit.*). C'est pour cette raison qu'à tous les niveaux (national, sous régional ou régional), des programmes ou des politiques ont été élaborés pour venir à bout de la pauvreté tout en accordant une attention particulière aux zones rurales.

En Algérie, la politique agricole avait été marquée, jusqu'à la fin des années 80, par un volontarisme qui s'était manifesté par une intervention massive de l'Etat. Poursuivant, dans un premier temps, l'objectif prioritaire d'autosuffisance alimentaire, l'Etat s'était attelé tout au long de la période, allant des premières années de l'indépendance jusqu'au milieu des années 80, à investir lui-même massivement dans les infrastructures de base, organiser les conditions d'exploitation des terres ainsi que leurs mises en valeur (aménagement fonciers, plans d'assolement, encadrement technique et logistique,...).

En outre, il accorde des primes et subventions pour encourager l'intensification de la production, assurer une quasi-défiscalisation du secteur, accorder des crédits nécessaires, le cas échéant, s'occuper aussi de la commercialisation des produits et appliquer une politique des prix conciliant les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs.

Dès la fin des années 1980, cette politique est fondamentalement remise en cause par la politique dite « *d'ajustement structurel agricole* ³ ». En effet, le programme d'ajustement, engagé alors dans l'agriculture, s'articule autour de deux axes majeurs que sont le désengagement de l'Etat d'une part et la libéralisation des échanges d'autre part. Avec la nouvelle orientation, il n'est plus question d'autosuffisance mais de simple « *sécurité alimentaire* » plus ou moins obtenue sur le marché international. Outre la redéfinition du rôle de l'Etat et, plus précisément, des organismes publics d'intervention et la soumission de leur gestion aux impératifs du marché, les « *programmes* » en question visaient l'élimination des obstacles aux échanges intérieurs et extérieurs (monopoles et autres réglementations restrictives de la commercialisation des produits agricoles), la suppression des subventions aux facteurs de production et l'affirmation d'une politique de « *vérité des prix* » à la production et à la consommation.

³ Elle englobe deux types de mesures : une mesure à court terme, la stabilisation, qui doit rétablir les grands équilibres, et une phase de moyen-long terme, la transformation structurelle, qui doit poser les bases d'un modèle de développement auto-entretenu en rupture avec les pratiques précédentes

A partir des années 2000, l'Etat, voulant renforcer son intervention dans le secteur, a lancé plusieurs plans nationaux de développement agricole (PNDA en 2001, PNDAR en 2002 et le Renouveau Agricole à partir de 2009). Ces derniers visent, par un meilleur niveau de performance, une plus grande contribution du secteur agricole dans l'économie nationale.

En effet, ce secteur est toujours considéré important dans l'économie algérienne, tant par sa contribution au titre de sa fonction première de couverture des besoins alimentaires du pays qu'elle assure à hauteur de 70 % en moyenne qu'à celui de protection des ressources naturelles et de pourvoyeur d'emplois et de revenus (FAO-RADP, 2012). La production agricole, en représentant en 2011, 8,2 % du Produit Intérieur Brut (PIB) global et 12,9 % du PIB hors hydrocarbures (Rapport Banque de l'Algérie, 2012), voit sa contribution dans le PIB national doubler par rapport à sa valeur moyenne des quatre dernières années, soit 5 %. En 2010, cette contribution était seulement de 4,6 %.

En matière d'emploi, ce secteur absorbe un cinquième de la population active. Comme il a été noté dans le rapport Méditerranée (2012), l'agriculture reste le principal pourvoyeur d'emplois et occupe une place centrale dans les sociétés rurales. Selon ce rapport, les emplois agricoles représentent en moyenne 80 % des activités rurales et encore une part très significative de la population active totale des pays d'Afrique du Nord (21 % en Algérie contre moins de 5 % en France, Italie et Espagne), même si elle reste inférieure à la moyenne mondiale (40 %).

Malgré son rôle prépondérant dans l'économie nationale, force est de constater que ce secteur n'arrive toujours pas à satisfaire les besoins grandissants d'une population qui enregistre encore des taux de croissance démographique⁴ assez élevés (2,04 % en 2011 et 2,16 % en 2012). De plus, l'urbanisation accélérée (5 % par an) ainsi que l'amélioration constante des revenus de la population en général (4 à 7 % par an de croissance selon les prévisions de la Banque d'Algérie) sont des facteurs supplémentaires qui renforcent la demande alimentaire en quantité et en qualité.

Pour satisfaire cette demande croissante, le recours aux importations alimentaires est devenu structurellement incontournable, mettant en péril la sécurité alimentaire du pays. Entre 2001 et 2012, ces importations alimentaires occupent toujours en moyenne une part relativement importante de 18,75 % du total des importations (MADR, 2013).

⁴ Selon l'Office National des Statistiques (ONS), la population algérienne est de 37,9 millions d'habitants au 1er janvier 2013. De 31 % au recensement de 1966, la population urbaine est passée à 60 % à celui de 2008 et d'environ 70 % en 2010, soit environ 26 millions d'habitants.

En valeur, la facture alimentaire a enregistré une croissance fulgurante, passant de 2,4 milliards (Mds) de \$⁵ en 2001 à environ 10 Mds de \$ en 2011 (soit 416 %) pour fléchir ensuite faiblement à 9 Mds de \$ en 2012 (CNIS, 2013). Durant cette même période d'observation, le groupe « *lait et produits laitiers* » occupe la deuxième place dans les produits alimentaires importés.

Situant en moyenne à hauteur de 18,4 % de la facture totale alimentaire et absorbant un montant moyen de 868,35 millions de \$ par an (ibid.) , cette facture laitière connaîtra davantage de soubresauts durant les prochaines années compte tenu de l'évolution de l'économie laitière mondiale, comme il ressort dans les perspectives agricoles 2011-2020 de l'OCDE et de la FAO (OCDE/FAO, 2011) : « *on se dirige ainsi vers un marché mondial du lait et des produits laitiers qui devrait davantage se rétrécir avec comme conséquence, une augmentation des prix du fait de la diminution de l'offre des pays exportateurs, qui dans leur majorité tendent aujourd'hui à maîtriser leur production laitière et ses excédents coûteux, et un coût toujours plus lourd à porter dans les balances commerciales des pays en développement* ».

De son côté Chatelier (2010), rappelle que les marchés des matières premières étant structurellement imparfaits et que l'instabilité de ces cours fait peser des risques considérables sur les pays en développement (PED), risques dont les conséquences sont exacerbées par les politiques de libéralisation, et compromet à long terme les chances d'un développement durable et équitable des économies et d'une régression de la pauvreté.

Afin de juguler les effets de cette crise alimentaire, caractérisée depuis 2007-2008, par une forte volatilité des cours mondiaux, l'Algérie a mis en œuvre une nouvelle politique laitière nationale visant un meilleur niveau de performance de la filière laitière locale à travers une combinaison de certains outils d'interventions publiques pour le lait pasteurisé standard (LPS) et des mécanismes de marché pour le reste des produits laitiers destinés à la consommation.

L'objectif d'une plus grande performance de la filière lait, qui est au cœur de notre problématique de recherche, peut être défini par une conjonction des principaux indicateurs technico-économiques et socio-institutionnels retenus dans cette nouvelle politique laitière. Les critères d'évaluation de la performance sont donc définis au regard des objectifs de filière, des résultats attendus à savoir :

➤ l'augmentation durable de la production nationale de lait cru et l'amélioration de la productivité du cheptel laitier. L'objectif retenu à l'horizon 2014 dans le Renouveau Agricole 2010-2014 est de dépasser les 3 Mds de litres de lait cru par an (contre seulement 2,4 Mds en 2009) ;

⁵ Le taux de change 2012 (moyenne annuelle) : 1 dollar US = 77,55 Dinars Algériens (DA) et 1Euro = 102,1627 DA.

- l'amélioration du taux de collecte national du lait cru local (de 15 % en 2009 à plus de 35 % à l'horizon 2014, soit plus d'un milliard de litre de lait a collecté) par une extension du réseau de collecte mis en place par les laiteries et par conséquent réduire considérablement le poids du circuit informel dans l'approvisionnement directe du marché ;
- une plus forte intégration (ou incorporation) du lait cru dans la production du lait frais pasteurisé et par conséquent une limitation du recours à la poudre de lait importée comme matière première de l'industrie laitière ;
- une meilleure disponibilité laitière, en terme quantitatif et qualitatif, sur le marché national pour la satisfaction d'une demande croissante et diversifiée des consommateurs à des prix relativement bas ;
- une meilleure perspective de croissance des revenus, socialement équitables, pour les acteurs⁶ de base de la filière à savoir : les producteurs, collecteurs, les centres de collecte et les différents transformateurs laitiers ;
- améliorer sensiblement le cadre organisationnel et institutionnel de la filière lait pour une plus grande stabilité et transparence des transactions laitières et par une large diffusion d'innovations organisationnelle, technique et sanitaire à tous les niveaux de la filière.

A la différence des politiques laitières antérieures, basées souvent sur des problématiques purement techniques et occultant l'importance de la coordination entre les acteurs de la filière, cette nouvelle politique accorde, quant à elle, une place primordiale à la coordination verticale qui se reposera davantage sur des contrats écrits et formels. Vu l'importance de cette coordination contractuelle dans la performance des chaînes de valeur, la question centrale qui nous interpelle dans cette thèse est de savoir, après l'évaluation de l'impact de cette politique sur les comportements et les stratégies microéconomiques des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur, dans quelle mesure ce nouveau mode de coordination peut-il contribuer à atteindre, durablement, un meilleur niveau de performance de la filière laitière locale⁷ ?

Il importera d'abord pour nous de mieux caractériser le mode d'organisation et de fonctionnement de la filière, tant qu'au niveau national que local, suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique laitière depuis 2008.

⁶Dans le cadre de cette thèse, nous nous limiterons seulement à ces quatre acteurs de base. Les distributeurs, grossistes, détaillants et les consommateurs ne se seront pas concernés dans le cadre de ce travail de recherche.

⁷On entend par filière locale, le concours, sur un territoire donné, des acteurs de terrain pour produire, collecter et transformer un produit agricole c'est à dire sans l'intervention des importateurs publics et privés dans la filière.

A ce stade , il sera pertinent pour nous de comprendre les logiques qui sous-tendent l’octroi des différentes primes d’incitation qu’accorde l’Etat directement aux acteurs de base dans le cadre de la politique de développement de la production locale du lait cru, et mesurer les conséquences de ces primes dans la formation du revenu de ces acteurs. Enfin, nous analyseront les modes de coordination les plus répandus, d’identifier les mécanismes d’incitations et de sanctions économiques qui y figurent dans les engagements contractuels entre les acteurs de la filière. L’identification des contraintes du mode de coordination contractuelle et la recherche des voies pour son amélioration feront partie de nos multiples investigations.

Notre thèse s’appuie principalement sur des études empiriques menées dans la Wilaya de Tizi-Ouzou qui révèle des potentialités laitières relativement importantes comparativement aux autres Wilayas du pays. Dans cette Wilaya, la filière lait affiche des indicateurs de performance largement supérieurs à la moyenne nationale en matière de production laitière (5^{ème} rang en 2012) et de collecte du lait cru par l’industrie de transformation (2^{ème} rang en 2012). La disponibilité des institutions locales actives, des personnes-ressources de la filière lait et l’accès aux données sur la filière et aux documents de travail des acteurs sont autant de facteurs qui ont motivé le choix de notre zone d’étude.

Pour mener à terme cette thèse, nous avons organisé notre travail en deux parties distinctes mais complémentaires : la première partie aborde globalement les questions d’importance stratégique liées à la filière lait et les difficultés d’une mise en place d’une politique publique laitière performante capable de répondre aux objectifs tracés par l’Etat.

Il s’agira spécifiquement de présenter, dans notre premier chapitre, l’évolution de la filière lait dans le monde ainsi que les bouleversements récents qu’a subi le marché mondial des principaux produits laitiers industriels, suite aux changements des politiques des pays exportateurs. Les tendances futures du marché mondial des produits laitiers et leurs conséquences sur la performance de la filière locale sont autant de facteurs qui doivent être maîtrisés car ils impactent directement les politiques laitières nationales qui ne doivent pas se contenter seulement d’amortir les chocs extérieurs mais garantir surtout un développement durable de la filière locale, compte tenu de sa place prépondérante dans l’économie agricole et agro-alimentaire.

Dans le second chapitre, nous présenterons la nouvelle politique laitière nationale appliquée en Algérie après la crise alimentaire mondiale. Avant d’évaluer son impact sur la performance globale de la filière laitière au niveau national et les contraintes structurelles qui entravent toujours son développement, nous allons d’abord expliquer les raisons économiques et sociales de l’intervention des Etats dans le secteur agricole, intervention qui reste largement justifiée par les spécificités qui caractérisent ce secteur.

L'intervention de l'Etat dans la filière lait et les politiques laitières qui lui sont associées à chaque période feront l'objet d'une présentation détaillée. Ceci, nous permet de montrer les difficultés des filières locales à répondre aux besoins grandissant du marché intérieur et la recherche constante d'une politique publique qui associe une performance technique, économique et sociale.

Au troisième chapitre, nous partons de la spécificité du secteur agricole et du processus de transformation des filières agroalimentaires à l'échelle mondiale pour montrer le rôle prépondérant de la contractualisation agricole, présentée comme un mode de coordination verticale nécessaire pour améliorer globalement la performance des filières agricoles.

Au quatrième chapitre, nous évoquerons le contexte théorique et méthodologique de la thèse. Nous mobiliserons de nombreuses approches théoriques à savoir : la théorie des coûts de transaction et la théorie de l'agence. Ces deux approches vont nous permettre de cerner ce travail dans les théories économiques afin de saisir certains phénomènes observés, les difficultés rencontrées et d'en déduire des solutions.

Enfin, un cadre méthodologique sera choisi et détaillé. Il importera de situer la zone d'étude et de présenter les méthodes utilisées pour collecter les données auprès des acteurs de la filière laitière et la technique de traitement des données adoptée pour obtenir des résultats que nous présentons à la deuxième partie.

La deuxième partie présentera, les principaux résultats qui se profilent de cette recherche. Cette partie se scindera quant à elle à trois chapitres différents.

Notre cinquième chapitre concernera d'abord l'évaluation de la performance globale de la filière lait au niveau national, performance qui sera analysée à travers la mobilisation d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques et ensuite s'interroger sur la cohérence globale des outils publics mis en pratique.

Notre sixième chapitre sera consacré à l'examen de la performance de la filière laitière au niveau d'une zone d'étude que nous avons bien définie au préalable. Cet examen touchera l'ensemble des acteurs impliqués directement dans les transactions laitières depuis le stade de la production jusqu'à celui de la transformation. Les comportements ainsi que les stratégies, individuelles et/ou collectives, adoptés par les principaux acteurs afin de maximiser davantage leurs revenus feront aussi l'objet d'une étude minutieuse.

Les multiples transactions laitières qui s'opèrent au sein de la filière locale ainsi que l'identification des différents types de contrats engagés entre ces acteurs de base feront l'objet d'une analyse détaillée dans notre septième et dernier chapitre. Il importera de s'interroger sur le poids de la contractualisation au sein de la filière et du niveau d'exécution des contrats engagés par les acteurs impliqués. La recherche des facteurs (contraintes), qui réduisent l'efficacité de cette coordination contractuelle entre les acteurs, donc de la performance globale de la filière, fera également partie de ce dernier chapitre.

En conclusion générale, nous revenons sur les résultats obtenus dans le cadre de cette thèse et amorcer une discussion autour de leurs limites et des perspectives de recherche qu'ils imposent. Nous amorçons également une réflexion sur les conséquences de cette recherche tant pour les acteurs de base de la filière et les acteurs publics face au processus de la contractualisation.

PREMIERE PARTIE

***FILIERE LAITIERE LOCALE : ENJEUX STRATEGIQUES ET
RECHERCHE D'UNE POLITIQUE LAITIERE PERFORMANTE***

Introduction

La crise alimentaire mondiale de 2007-2008, a pour origine une forte hausse du prix des denrées alimentaires de base, plongeant dans un état de crise quelques-unes des régions les plus pauvres du monde et causant une instabilité politique et des émeutes dans plusieurs pays (Zammit, 2010). En effet, depuis le début de l'année 2007, les prix des matières premières agricoles et denrées alimentaires de base ont augmenté de façon significative sur les marchés internationaux. L'indice FAO des prix des produits alimentaires est passé de 139 à 219 entre février 2007 et février 2008 (FAO, 2009). Les plus fortes augmentations concernant les céréales (indice 152 à 281) et les produits laitiers (indice 176 à 278). Pendant la première moitié de 2011, ces produits ont atteint de nouveaux records et devraient rester élevés dans un avenir prévisible (BAD, 2012).

L'une des raisons de la flambée des cours vient, selon Baillard (2008), de l'augmentation de la demande en raison d'un régime alimentaire plus riche dû à l'explosion des classes moyennes, en Inde et en Chine entre autres ; qui est venu s'ajouter à la hausse de la population mondiale d'environ 1,2 % par an. Pour avoir un ordre de grandeur, en 1990, les classes moyennes représentaient 9 % de la population en Inde et 8,6 % de la population chinoise, tandis qu'en 2008, elles représentaient près de 30 % et 70 % de leur population respective (*ibid.*). Du côté de l'offre, les marchés alimentaires mondiaux deviennent de plus en plus étroits. En d'autres termes, seule une petite proportion de la production alimentaire mondiale y est échangée (BAD, *op.cit.*).

L'envolée des cours mondiaux des matières premières agricoles a drainé une forte hausse des prix à la consommation dans la plupart des pays d'Afrique qui sont dépendants de l'importation. Certes, des politiques publiques, telles que l'augmentation des dépenses consacrées aux subventions alimentaires, ont atténué l'impact de la flambée des prix alimentaires sur les économies nationales. Néanmoins, ce choc alimentaire a poussé de nombreux pays à s'intéresser de nouveau à la question de la sécurité alimentaire, l'Afrique du Nord, n'était pas en reste.

En Algérie, la consommation laitière n'a pas cessé d'augmenter depuis les premières années de son indépendance. La croissance démographique, l'urbanisation accélérée et l'augmentation des revenus de la population expliquent en grande partie cette tendance haussière de la consommation. En 2012, celle-ci a atteint 5,5 Mds de litres, soit près de 147 litres/habitant/an (MADR, 2013), bien qu'elle demeure tributaire, en grande partie (67 %), des importations massives du marché mondial. Ces importations (~ 300 mille tonnes de poudre de lait industrielle en 2012) nécessitent, par conséquent, des enveloppes budgétaires assez substantielles pour couvrir les besoins du marché national.

Dans cette première partie de la thèse, notre objectif est de présenter les enjeux stratégiques de la filière lait dans le monde et en Algérie, les difficultés des filières locales à satisfaire une demande de plus en plus croissante et diversifiée et enfin, les différentes politiques laitières appliquées par l'Etat pour limiter l'extraversion de la filière vis-à-vis des marchés mondiaux en cherchant à rehausser son niveau de performance globale. La contractualisation formelle, comme mode principale de coordination verticale entre les acteurs de base de la filière locale, constitue une voie privilégiée pour atteindre cet objectif de performance de la filière.

Cette partie de la thèse s'articule autour des chapitres suivants :

- **Le chapitre 1** : *évolution de la filière lait dans le monde et son impact sur le marché mondial des produits laitiers ;*
- **Le chapitre 2** : *la nouvelle politique laitière en Algérie : recherche d'une meilleure performance de la filière locale ;*
- **Le chapitre 3** : *l'agriculture contractuelle : facteur de performance des filières agroalimentaires ;*
- **Le chapitre 4** : *le cadre théorique mobilisé et méthodologie de recherche retenue.*

CHAPITRE 1

*EVOLUTION DE LA FILIERE LAIT DANS LE MONDE ET SON
IMPACT SUR LE MARCHE MONDIAL DES PRODUITS LAITIERS*

Introduction

Les différentes politiques laitières conduites en Algérie, depuis l'indépendance, n'ont donné que des résultats mitigés. L'approvisionnement des marchés est assuré toujours en grande partie par les importations qui sont en concurrence avec les produits laitiers locaux sur les marchés domestiques. Situés en moyenne à hauteur de 18,4 % de la facture totale alimentaire et absorbant un montant moyen de 868,35 millions de \$ par an (CNIS, 2013), la facture laitière connaîtra davantage de soubresauts durant les prochaines années compte tenu de l'évolution de l'économie laitière mondiale, comme il ressort dans les perspectives agricoles 2011-2020 de l'OCDE et de la FAO (OCDE/FAO, 2011). D'après ces dernières, l'économie laitière mondiale entre dans une décennie de prix relativement élevés et très volatiles⁸, de demande soutenue de lait et de produits laitiers, mais aussi de hausse des coûts de production et de nouvelle instabilité des marchés.

Les principales causes, de cette forte volatilité des prix, sont la demande mondiale de lait plus forte que l'offre, demande notamment tirée par la Chine, le Mexique. Auparavant, comme l'a déjà évoqué Dia (2009), la demande était proportionnelle à la croissance de la population mondiale, alors que depuis quelques années, la consommation *per capita* de plusieurs pays a sensiblement augmenté, la sécheresse dans les pays excédentaires, comme l'Australie, qui alimentent le marché mondial, la baisse des stocks dans les pays de l'Union Européenne pour des options politiques qui visent à réduire les subventions à l'exportation.

Cependant, la forte volatilité des cours des matières premières sur les marchés mondiaux, comme il a été évoqué par Grosclaude (2009), a contraint surtout les Etats du Sud de la Méditerranée à réagir pour contenir la hausse des prix des produits alimentaires. Toujours selon cet auteur, l'amortissement de ce choc externe a eu un coût budgétaire souvent élevé conduisant certains pays à accélérer les réflexions engagées dès avant 2007 sur leurs politiques agricoles de façon à limiter les importations alimentaires, à développer leurs exportations et, d'une façon générale, à améliorer la contribution de leurs agricultures et agro-industries à leurs objectifs de croissance, d'emploi et de développement territorial et social.

Comme le lait et ses dérivés sont des biens économiques échangeables et faisant objet d'un commerce international, l'étude globale d'une filière agricole doit impérativement intégrer le volet « *marché mondial* » de ces biens.

⁸ Par « volatilité », on entend des changements importants et rapides des variables économiques dans le temps. Les variations de prix ne sont pas nécessairement toutes problématiques ; les prix agricoles, en particulier, sont toujours sujets à une certaine variabilité cyclique et saisonnière. Mais elles deviennent problématiques quand elles sont importantes et ne peuvent être anticipées, générant de l'incertitude pour les producteurs, les négociants, les consommateurs et les Etats (CSAO /OCDE, 2011).

En effet, il est question, dans ce premier chapitre, de bien maîtriser les évolutions qui ont marqué le marché mondial des produits laitiers, au cours de ces deux dernières décennies. Il sera aussi pertinent de saisir les tendances futures de ce marché et ses probables répercussions sur les politiques laitières nationales qui doivent non seulement faire face aux chocs externes mais également promouvoir des filières locales efficaces.

1. Les années soixante-dix / quatre-vingts : la bataille du lait

On a qualifié de marée blanche pour décrire la fulgurante progression de la production laitière mondiale lors de la seconde révolution laitière grâce aux progrès techniques de l'élevage en Europe, aux USA, en Australie et en Nouvelle-Zélande. D'après Duteurtre (1998), cette production a connu un essor fulgurant et sans discontinuité sur plusieurs décennies. Elle était passée d'environ 350 millions de tonnes en 1962 à 520 millions en 1990, soit une croissance annuelle d'environ 5 %, taux bien supérieure à la croissance démographique mondiale (+ 1,1 % par an).

En Europe, comme ailleurs, cette marée blanche a, en fait, dépassé de loin les objectifs d'autosuffisance et le commerce international des produits laitiers en a été très vite perturbé. La forte augmentation de la production a conduit à une abondance de l'offre qui s'est répercutée par une baisse des prix. Or, cette baisse des cours a été d'autant plus importante que les échanges internationaux ne représentaient pour les produits laitiers que 5 % seulement de la production mondiale. De fait, les variations relatives de l'offre ou de la demande dans ce marché ont eu de fortes répercussions sur les prix mondiaux des produits laitiers (Walshe *et al.*, 1991).

Comme le précise Duteurtre (*op.cit.*), cette situation excédentaire a prévalu pendant toutes les années soixante-dix et le début des années quatre-vingts. En plus de la baisse des cours, elle a été caractérisée par la difficile gestion des stocks, le maintien de l'aide publique aux exportations et le développement de l'aide alimentaire. Les stocks mondiaux ont progressivement augmenté jusqu'à culminer au milieu des années quatre-vingts à plus de 1,2 million de tonnes de poudre de lait écrémé et à plus de 2 millions de tonnes de beurre. Ces stocks étaient alors supérieurs au volume des échanges annuels. Avec de tels niveaux de surplus, la gestion des stocks prenait une telle importance qu'elle fut remise en cause.

Pourquoi une telle abondance en Europe, aux USA, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, alors que la malnutrition sévissait de manière chronique dans de nombreux pays en voie de développement ? Cette question, d'autant plus sensible que le lait symbolise la santé infantile, justifiait le recours à des donations sous forme d'aide alimentaire (Boutonnet *et al.*, 2000). Les dons de poudre de lait constituèrent alors une solution partielle au problème des surplus.

Au milieu des années quatre-vingt, les dons de poudre de lait écrémé à l'Afrique subsaharienne culminèrent à plus de 330 000 tonnes en 1984 pour entamer ensuite une chute importante pour atteindre seulement 56 000 tonnes en 2002. Les Etats-Unis contribuèrent pour 70 % à ces dons de lait écrémé en poudre et la Communauté Européenne pour 20 % (Walshe, *op.cit.*).

1.1 Les effets des surplus de lait et de beurre

En Europe et outre-Atlantique, des voix s'élevèrent pour dénoncer les effets néfastes de la tension du marché sur les économies des pays du Sud (Boutonnet, 2000). Ces voix faisaient remarquer que les prix mondiaux résultaient de distorsions causées par les subventions à l'exportation des pays riches (Walshe *et al.*, 1991). Les prix étaient au plus bas sur le marché mondial : 600 \$US la tonne de poudre de lait au début des années quatre-vingt, soit l'équivalent de moins de 10 cents le litre de lait reconstitué. Considérés comme anormalement bas, ces prix étaient donc supposés concurrencer de manière déloyale la production laitière domestique (Duteurtre, *op.cit.*).

Cette période a vu aussi l'installation d'usines de reconstitution de lait à partir de poudre de lait écrémé et d'huile de beurre, dans la plupart des pays en voie de développement. Ces installations ont été assurées dans de rares cas par des firmes privées.

D'après Brokken *et al.*, (1992), le schéma était clair : il s'agissait, pour les pays excédentaires, d'exporter des produits laitiers à très bas prix vers les pays en voie de développement, sous forme d'aide alimentaire ou en profitant des mécanismes d'aide publique aux exportations. Grâce à ces unités industrielles, on permettait aux pays du Sud de reconstituer du lait pasteurisé à partir de poudre de lait écrémé et d'huile de beurre. Accessoirement, on dotait ainsi le pays d'un embryon d'industrie laitière qui serait capable d'aider au développement de la production locale.

A son tour, Boutonnet (*op.cit.*), révèle que ce modèle a servi de base à la plupart des politiques de développement laitier menées en Afrique et dans d'autres pays en voie de développement. Par exemple, le PAM (Programme Alimentaire Mondial) avait mis en place des projets dans lesquels de l'huile de beurre et de la poudre de lait étaient fournies gratuitement aux gouvernements qui, en retour, les vendaient aux usines laitières locales.

Pas moins de 14 pays d'Afrique subsaharienne ont bénéficié de ces aides du PAM dans les années soixante-dix et quatre-vingt et pour certains d'entre eux jusque dans les années quatre-vingt-dix : Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Ouganda (Duteurtre, *op.cit.*).

Les déséquilibres des années soixante-dix / quatre-vingt ont marqué de manière décisive les modèles de développement laitier africains en conférant aux laiteries industrielles un rôle central.

1.2 Le retour à la stabilité à partir des années 90

On assiste depuis la fin des années quatre-vingt à un changement de paysage. La courbe d'augmentation de la production s'est en effet infléchie depuis 1990. La transition des économies anciennement socialistes de l'Europe centrale (et la chute de la production qui en a résulté) a, certes, été une des causes de ce ralentissement de la croissance. Mais il semble que les principales causes de l'amélioration de la situation soient à rechercher du côté des politiques de contrôle de l'offre des principaux pays producteurs. La gestion du marché international s'est révélée très vite une priorité pour les grands pays producteurs (GATT, 1988).

La situation fortement excédentaire héritée de la marée blanche a conduit les principaux pays producteurs à engager des négociations dans le cadre du GATT dès les années 1970. Ces dernières avaient pour objectif de stabiliser les cours mondiaux, afin de faciliter la libéralisation et l'expansion du commerce mondial des produits laitiers, et de favoriser le développement économique et social des pays en voie de développement (*ibid.*). L'Arrangement avait permis de fixer des prix minimaux à l'exportation (régulièrement négociés) des principaux produits laitiers échangés sur le marché international : poudres de lait entier et écrémé, beurre, babeurre en poudre, huile de beurre ainsi que certains fromages.

Duteurtre (*op.cit.*), note que les politiques laitières des pays producteurs ont été marquées dans les années qui ont suivi par le difficile compromis entre, d'une part, des politiques de soutien à l'offre et, d'autre part, la nécessité de freiner l'augmentation de la production. La difficulté de cet arbitrage explique peut-être que les effets positifs de ces politiques de contrôle de l'offre n'aient pas été ressentis avant la fin des années quatre-vingts. En Europe, à la suite d'une crise profonde, un compromis est trouvé en 1984 qui prévoit l'instauration de quotas laitiers. Cette solution permet alors de maintenir un système de prix garantis, tout en limitant la croissance de l'offre.

Les cours sont remontés dès 1989 à 2 000 \$US la tonne de poudre de lait écrémé (plus de trois fois la valeur qu'ils avaient quatre ans plus tôt). Ils ont été de 2 085 \$USA en moyenne pour la campagne 1993/94. Les stocks mondiaux sont descendus fin 1995 à près de 100 000 tonnes pour le beurre et moins de 25 000 tonnes pour la poudre de lait écrémé (Boutonnet *et al.*, *op.cit.*). En 1996, ils sont remontés à 200 000 tonnes et 100 000 respectivement pour les mêmes produits, c'est-à-dire dix fois moins que dans les années quatre-vingts (Griffin, 1995).

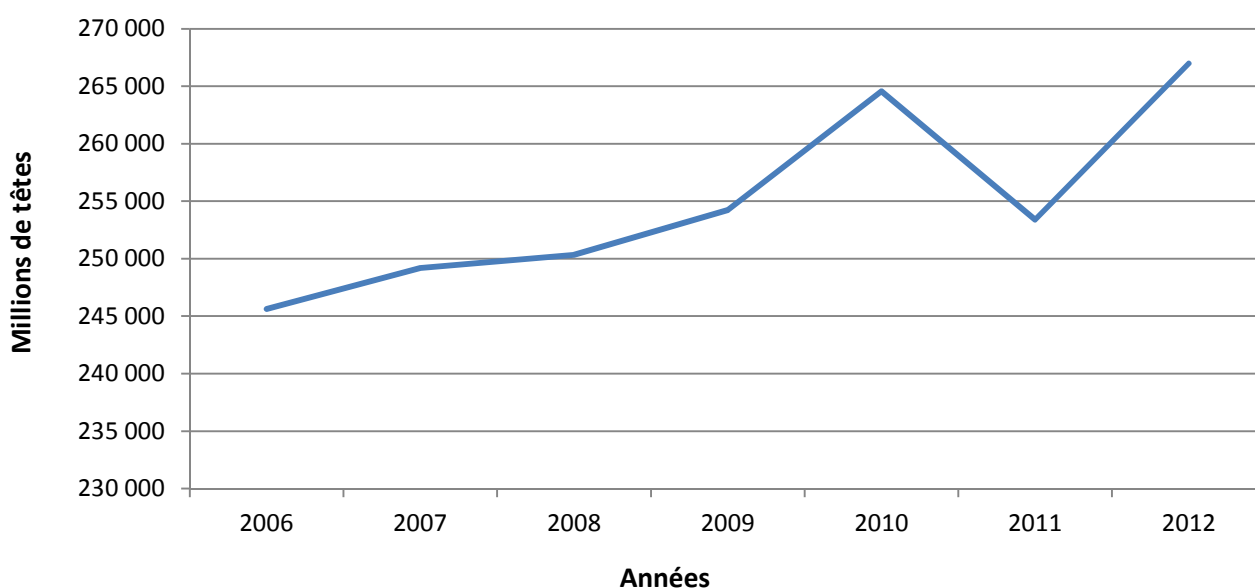
D'après cet auteur, la situation actuelle du marché international des produits laitiers est donc plutôt stabilisée. Les années qui viennent devraient d'ailleurs connaître une augmentation des cours, sous la double influence de l'augmentation des importations par les pays du Sud et du contrôle de la production des principaux pays exportateurs.

2. La situation actuelle et la tendance de la filière lait dans le monde

2.1 Le cheptel laitier dans le monde

L'effectif total du cheptel mondial des vaches laitières n'a pas cessé d'augmenter depuis ces dernières années, bien que cet accroissement ne soit pas assez significatif comme le fait ressortir le graphique 1. En effet, selon le CNIEL (2013), ce cheptel était composé d'environ 245,6 millions de vaches laitières en 2006 pour atteindre 264,5 millions en 2010 et enfin pour fléchir ensuite à 253,4 millions de têtes en 2011. L'augmentation totale cumulée, sur la période 2006-2011, est d'environ 08 millions de vaches laitières (soit un taux annuel de croissance mondiale de 1,3 %).

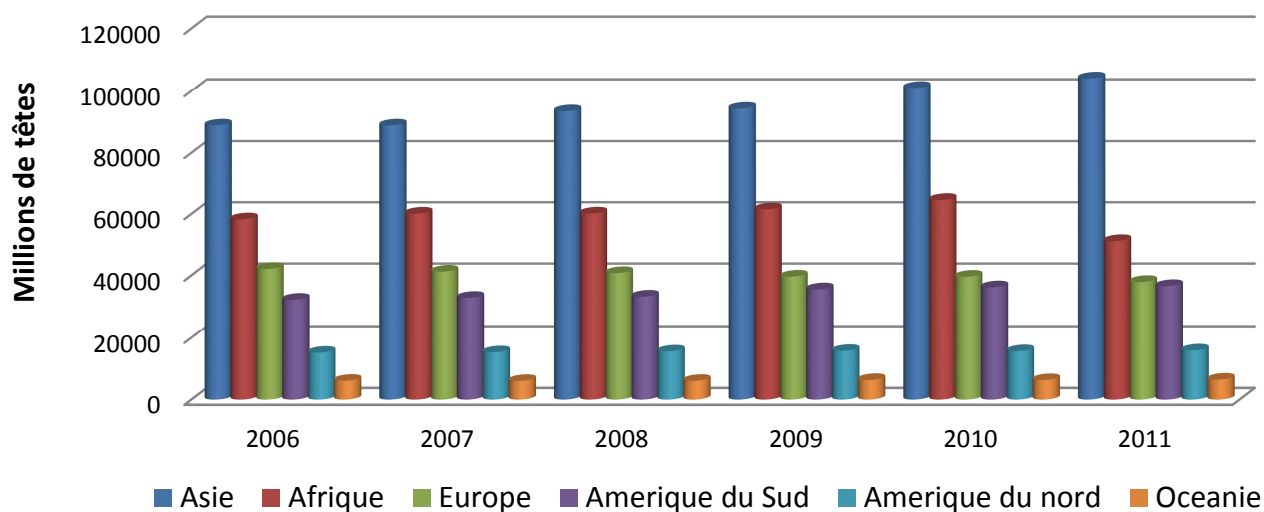
Graphique 1- Evolution du cheptel mondial des vaches laitières
(10⁶ de têtes)



Source : CNIEL, 2013.

Selon les différentes régions du monde, l'Asie, l'Afrique (à l'exception de l'année 2011), et à un degré moindre, l'Amérique du Sud constituent les seules régions dans le monde où le cheptel des vaches laitières connaît une croissance positive depuis ces dernières années (voir graphique 2). Ceci peut s'expliquer par la forte volonté de certains pays de ces régions (principalement la Chine et l'Inde en Asie, l'Algérie et le Maroc en Afrique,...) afin de satisfaire davantage les besoins grandissants de leur population en protéines animales.

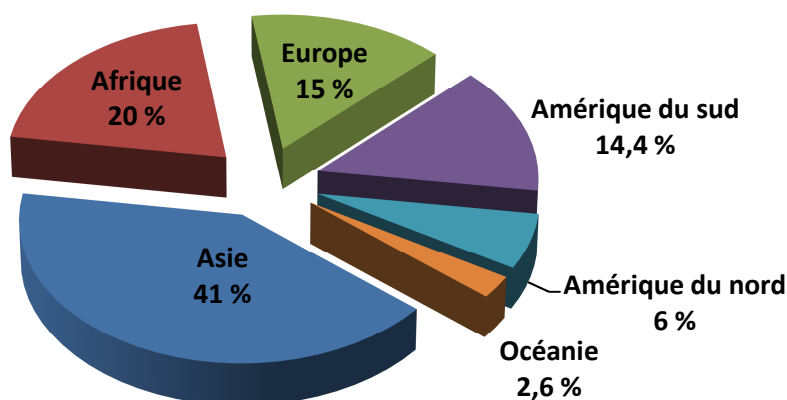
Graphique 2 - Evolution du cheptel laitier au niveau mondial à travers les différents continents (Unité : 10⁶ têtes)



Source : CNIEL, 2013.

Cependant, dans les autres régions du monde, le cheptel total des vaches laitières, affiche une relative stabilité en Amérique du Nord et en Océanie alors qu'en Europe (y compris l'Europe à 27) celui-ci affiche une tendance à la baisse depuis plusieurs années. En plus, la structure de la répartition de l'effectif total de vaches laitières, selon les différentes parties du monde, n'a pas connu aussi une modification significative depuis ces dernières années. Celle-ci est représentée pour l'année 2011 par le graphique 3.

Graphique 3 - Répartition générale du cheptel mondial selon les continents



Source : CNIEL, 2013.

Grace à la lecture de ce graphique, on constate que l'Asie et l'Afrique s'accaparent, à eux seules, une part de 61 % de l'effectif total de vaches laitiers dans le monde. Le reste de l'effectif mondial se répartit entre l'Europe (15 %), Amérique du Sud (14,4 %), Amérique du Nord (6,2 %) et enfin l'Océanie (2,6 %).

2.2 La production laitière dans le monde : prédominance de l'Asie et de l'Amérique du Nord et du Sud

Selon la FAO (2013), la production laitière mondiale (toutes espèces confondues) est estimée à 780 millions de tonnes en 2013. Avec 1,5 %, la hausse de la production laitière mondiale demeure inférieure à la moyenne annuelle pour la période 2000-2012 qui s'élève à 2,3 % (CBL, 2013), taux bien supérieur à celui de la population mondiale (1,5 % par an). En 12 ans, la production laitière mondiale a augmenté de pas moins de 180 milliards de litres, soit de près d'un tiers.

Quant aux rendements moyens laitiers, il coexiste de fortes disparités entre les continents. Ils sont très faibles en Inde (1 154 litres de lait produit par vache par an), en Chine et en Amérique du Sud, moyens dans l'UE (6 200 litres/vache/an) et très élevés aux USA (9 600 litres/an/vache) où le modèle de l'élevage intensif domine. En Afrique, le rendement laitier est considéré le plus faible au monde et qu'il est extrêmement difficile à améliorer (de 509 kg/vache/an en 2007 à 536 en 2011) compte tenu des systèmes d'élevage pratiqués dans la plupart des pays et du choix des politiques laitières appliquées au secteur d'élevage (FAO, *op.cit.*).

En ce qui concerne l'évolution de la production mondiale de lait, entre les différentes zones de la planète, représentée par le tableau 1, celle-ci n'a pas subi une grande variation depuis plusieurs années. En 2013, la répartition de cette production mondiale est illustrée par le graphique 4.

Tableau 1 - Evolution de la production de lait de vache dans le monde selon les différents continents (Unité : 10⁶ tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
Europe	208,5	209	207,7	207,3	209,4	211,2	153,2**
Asie	146,8	150,6	153,3	157,5	163,3	168,3	181,2
Amérique du Nord	106,1	108,6	108,2	110	111,7	109,8	117,7
Amérique du Sud	55,6	60,3	58,9	63,6	66	74	71,5
Afrique	30,1	30,4	30,5	31,6	27,5	31,5	30,1
Océanie	25,3	24,5	25,9	26,1	27,1	35,6	29,8
Total lait de vache (1)	573,9	585,1	586,3	597,6	606,7	630,4	644,0
Total lait (2)	682,5	695	702	721	727	757	780***
½ en %	84,08	84,18	83,52	83,11	83,45	83,2	82,56

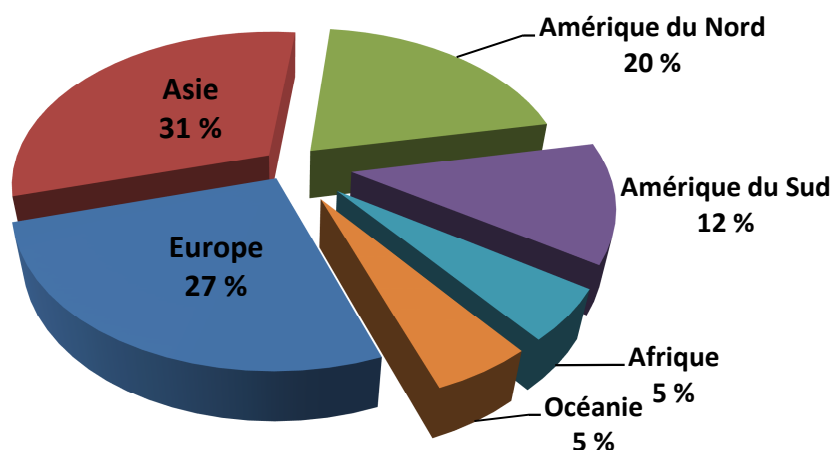
Source : CNIEL, 2013

*Estimation CBL-RAPPORT ANNUEL – (2013)

** Il s'agit de l'Europe des 27

***Prévision de la FAO (2013)

Graphique 4 - Répartition de la production laitière mondiale à travers les différents continents pour 2013 (en %)



Source : Elaboré sur la base des documents de la FAO et CBL (2013).

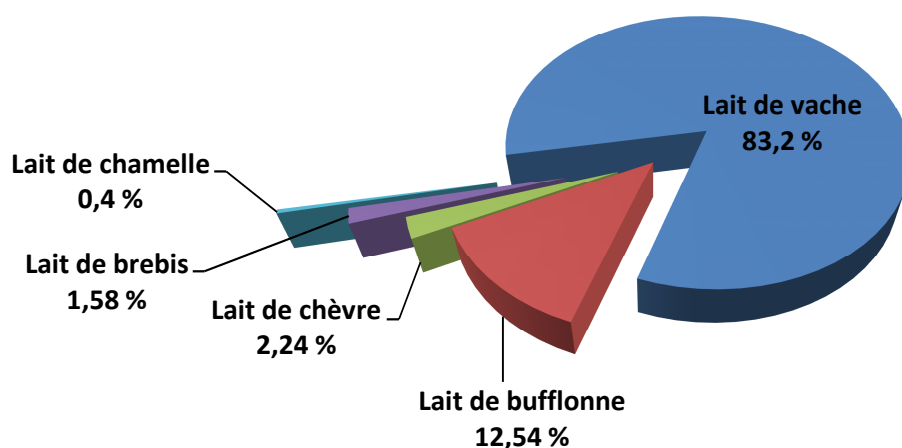
Par espèce , Il est à noter aussi que l'essentiel de la croissance de la production laitière mondiale repose sur celle de lait de vache qui progresse pourtant toujours moins vite (+ 25 % depuis 2000) que celles des autres ruminants (+ 40 %), en particulier que celle de lait de bufflonne (+ 50 %). En outre, la structure de la répartition de la production totale de lait au niveau mondial entre les différents ruminants, n'a pas connu des changements significatifs durant toute cette dernière décennie. Cette structure est restée pratiquement stable et invariable comme le fait ressortir le tableau 2 et le graphique 5 pour l'année 2012.

Tableau 2 - Evolution de la production laitière totale dans le monde selon les espèces animales (Unité : 10⁶ de tonnes)

	2008		2009		2010		2011		2012	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Lait de vache	583,1	83,85	586,2	83,5	597,6	83,2	606	83,4	630	83,2
Lait de bufflonne	86,0	12,4	88,5	12,6	92,5	12,8	93,0	12,8	95	12,5
Lait de chèvre	15,5	2,23	15,7	2,2	17,3	2,3	15,9	2,2	17	2,24
Lait de brebis	9,0	1,3	9,7	1,4	10,0	1,4	9,3	1,3	12	1,58
Lait de chamelle	1,8	0,26	1,8	0,25	2,2	0,3	2,3	0,3	3	0,4
Total	695,4	100	702,0	100	719,0	100	727,1	100	757	100

Source : CNIEL, 2013.

Graphique 5 - Répartition de la production laitière mondiale en fonction des espèces animales en % (Année 2012)



Source : CNIEL, 2013.

Quelque 60 % (en 2012) à près de 80 % (en 2013) de la croissance de la production mondiale de lait de vache est le fait de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Avec une hausse de plus de 5 milliards de litres, l'Asie est à elle seule responsable de près de la moitié de la hausse de production intervenue en 2012. Cette hausse est particulièrement forte en Inde.

Le continent américain, avec essentiellement les USA et le Mexique, réalise une croissance de 2,4 milliards de litres. Bien que la Nouvelle-Zélande ait connu une hausse en 2012 (+ 8 %), augmenté de quelque 1 milliard de litres en Océanie. Dans l'UE, la production augmente d'à peine 0,6 milliard de litres en 2012 (CBL, 2013).

2.3 La disponibilité laitière *per capita* dans le monde

Bien que le disponible de lait moyen par habitant a progressé de 95 à 107 litres/hab./an, entre 2000 et 2012, celui-ci était presque du même niveau (106 kg/hab.) enregistré dans les années soixante-dix comme on peut le constater dans le tableau 3.

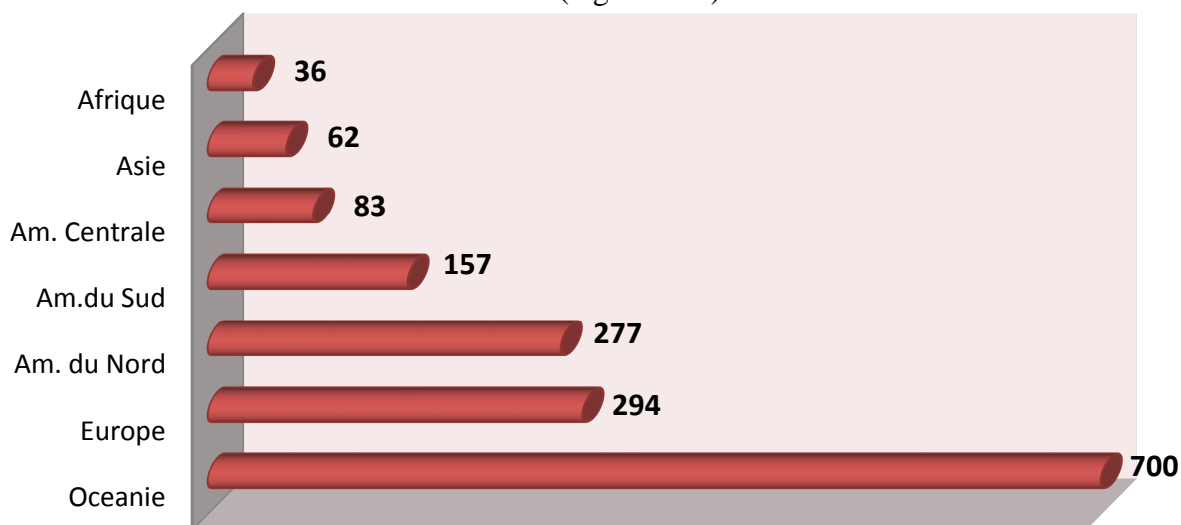
Tableau 3 - Evolution de la population mondiale et lait disponible par habitant.

	1970	1980	1990	2000	2010	2011	2012
Population mondiale (milliards hab.)	3,7	4,4	5,3	6,1	6,9	7,0	7,1
Production laitière (millions de tonnes)	392	466	542	579	721	737	757
Consommation apparente (kg/hab.)	106	105	103	95	104	105,5	107

Source : Réalisé par nous-même.

À l'échelle de la planète, ce disponible laitier moyen, cache bien des grands écarts entre les continents comme l'atteste bien le graphique 6.

Graphique 6 - Consommation apparente au niveau mondial pour l'année 2010 (kg/hab./an)



Source : Janick, 2011.

3. La configuration du marché mondial du lait

3.1 La demande laitière : l'Asie moteur de la demande mondiale

Selon les différents continents, l'Asie demeure le moteur de la croissance mondiale. Au cours de cette dernière décennie, la production de ce continent a pratiquement doublé (+ de 50 %) passant de 142 millions de tonnes en 2001 à 280 millions de tonnes en 2012. Malgré une croissance plutôt forte (+ 4 %), la production ne couvre pas totalement la demande encore plus dynamique en produits laitiers (CNIEL, *op.cit.*). Ainsi, l'Asie importe de plus en plus de produits laitiers pour couvrir un déficit de production croissant estimé à 22 millions de tonne en 2011 et qui a bondi de 40 % depuis 2008. Ce continent accapare près de la moitié des échanges mondiaux de produits laitiers.

Tous produits confondus, les importations Chinoises ont progressé de 15 % en volume et de 35 % en valeur en 2011. Par produit laitier, la poudre grasse occupe la première place avec 350 000 tonnes ce qui représente une part de 57 % du total des importations suivi de la poudre maigre (65 000 tonnes, soit 16 %), des fromages (35 000 tonnes, soit 5 %) et enfin du beurre (28 000 tonnes, soit 3 %). Estimées à 5,5 millions de tonnes d'équivalent lait, ces importations couvrent actuellement 15 % de la consommation Chinoise contre seulement 5 % en 2007 (GEB-CNIEL, 2012).

Selon les prévisions de FAO (2013), les importations de ce pays, des différents produits laitiers, vont connaître des augmentations assez substantielles dans les années à venir afin de répondre au dynamisme de sa demande intérieure.

L'Inde est de loin le premier pays producteur laitier au monde dont sa production est en hausse de presque 50 % entre 2008 et 2011. Estimée à 122 millions de tonnes (60 % du lait produit vient de la bufflonne) sur la campagne 2011/12, la production de ce pays a progressé de 4 % en un an, comme la tendance à l'œuvre depuis 2000 (GEB-CNIEL, *op.cit.*). Néanmoins, il est important de souligner que l'augmentation de cette production laitière est basée plus sur une croissance du cheptel, estimée à 76 millions de femelles traites, que sur la hausse de la productivité des animaux, jugée encore très faible (1 550 kg/an). Malgré sa forte production laitière, l'Inde ne parvient pas, selon l'étude GEB-CNIEL (*ibid.*), à couvrir la croissance, encore plus forte de sa demande intérieure qui est potentiellement considérable sous le double effet du dynamisme économique, qui améliore sensiblement le pouvoir d'achat des millions de consommateurs, et aussi de sa forte poussée démographique (+ 1,5 % /an) que celle-ci n'empêche pas au contraire la progression de la consommation moyenne de lait par habitant. Désormais, elle est bien supérieure à un quart de litre de lait par jour, qui reste proche de la norme OMS (283 gr/jour), alors qu'elle était de 210 gr/hab./jour en 2000.

Cette consommation de lait constitue la première source de protéine animale et occupe le deuxième poste dans les dépenses alimentaires de la majorité de la population indienne. Enfin, il est important de souligner que l'Etat Indien ajuste en permanence sa politique d'autosuffisance laitière aux différentes conjonctures nationales et mondiales. De l'interdiction totale à toute exportation de produits laitiers, même si les cours mondiaux sont rémunérateurs pour les transformateurs, à une ouverture des frontières, mais de façon contingentée, pour certains produits laitiers (15 000 tonnes de beurre et 50 000 tonnes de poudre maigre sur la campagne 2011/12).

En Afrique, la production progresse presque rapidement (+ 4 %) qu'en Asie, dans la tendance à l'œuvre depuis 10 ans (*ibid.*). Cependant, cette production, estimée à 42 millions de tonnes, ne représente que 5 % de la production mondiale et reste insuffisante pour couvrir les besoins de la population de ce continent (1,086 milliards d'habitants en 2013). A 36 kg de lait en 2010, le disponible par africain, même s'il progresse sensiblement, est considéré le plus faible au monde. Ce continent très déficitaire dépend fortement des importations, estimées à 10 millions de tonnes équivalent lait (Eql)⁹, qui couvrent le quart de la consommation du continent.

⁹ Les équivalents laits permettent de remplacer une quantité donnée de produits laitiers par un poids de lait équivalent. (1 kg de beurre : 22 litres ; 1 litre de yaourt entier : 1 litre ; camemberts de 250 g : 2 litres ; 1 kg de lait écrémé en poudre : 10,6 litres et 8,5 litres pour 1kg de poudre de lait grasse).

3.2 L'offre mondiale du lait

La production mondiale devrait progresser de plus de 2 % entre 2012 et 2013 selon les données de la FAO/USDA (*op.cit.*). Mais ce dynamisme est surtout porté par les hausses de production de l'Inde, de la Chine et du Brésil, avec respectivement + 5,3 %, + 5,8 % et + 2,8 %. En revanche, la production des principaux exportateurs mondiaux ne devrait augmenter que de façon modérée, sauf pour l'Argentine. L'Europe qui demeure le premier bassin laitier mondial, même si sa part relative diminue dans la production mondiale (de 30 % à 24 % entre 2000 et 2011), voit sa production augmenter légèrement (moins de 2 %) après dix ans de stagnation. La production laitière supplémentaire continue d'être absorbée par le marché mondial, grâce au dynamisme de la demande des pays émergents : Chine, Russie, Mexique, Asie du Sud-Est, Algérie, Egypte.

Au niveau du continent Américain, la production a progressé au même rythme que la production mondiale. Elle est dynamique en Argentine, croissante au Brésil et aux Etats-Unis. Ce continent réalise près du quart de la production mondiale : 13 % en Amérique du Nord et 12 % en Amérique du Sud.

En Océanie, la production a rebondi principalement en Nouvelle Zélande et en Australie, stimulé par un prix du lait record et des conditions climatiques favorables. Sur le plan des échanges internationaux, ce continent renforce sa prééminence avec 20 millions de tonnes d'équivalent lait (GEB - CNIEL, *op.cit.*) exportés sur les 28 millions de tonnes de lait produits (soit plus de 70 %). La Nouvelle Zélande, qui comptait 11 735 élevages laitiers en 2010 (soit en moyenne 386 vaches laitières et 140 ha par exploitation), enregistre en 2011 une entrée en production de 125 nouvelles fermes laitières, totalisant 75 000 vaches laitières, et entre 80 et 100 élevages supplémentaires en 2012 (*ibid.*).

Le dynamisme du secteur laitier répercute sur la collecte qui a bondi de 10 % à presque 19 millions de tonnes en 2011, après avoir peu varié en 2010 et 2009. Cette performance de la collecte a permis également une plus grande transformation du lait cru en ingrédients secs, principalement en poudre de lait grasse et secondairement en poudre de lait maigre, sous l'effet d'une demande plus ferme sur le marché mondial (GEB, 2011).

En ce qui concerne l'Australie, la production laitière de ce dernier n'a été relancée que ces deux dernières années après une longue période de sécheresse, amorcée depuis 2002. En effet, entre 2005 et 2009, la collecte avait chuté de plus de un millions de tonnes (- 11 %) pour qu'elle se stabilise dans un premier temps à 9,4 millions de tonnes durant la campagne 2010/11 et ensuite de croître de 4 % durant la campagne 2011/12 et ceci grâce à des conditions climatiques plus favorables et à l'amélioration des prix de production qui sont passés de 0,24 € en 2009/10 à 0,31 € sur la campagne 2010/11 (GEB-CNIEL, *op.cit.*).

3.3 Le prix du lait à la production des pays exportateurs

Les prix payés aux producteurs laitiers dépendent à la fois des politiques agricoles (protection aux frontières, soutien de la demande...) et des coûts de production liés au contexte économique des pays. Les prix du lait collecté dans le monde varient du simple au triple, avec l'Argentine et la Nouvelle-Zélande au plus bas, tandis que dans l'Union européenne, les prix peuvent varier du simple au double d'un pays à l'autre.

Selon l'Institut d'élevage (GEB-CNIEL, 2012), le prix du lait collecté à la production a augmenté, en 2011, partout dans le monde et tend à converger dans les principaux bassins de production. En monnaies nationales, le prix du lait a progressé de 10 % en Nouvelle-Zélande et en France, de 15 % en Allemagne, de 17 % au Brésil et 25 % aux Etats-Unis. Exprimé en euro, le prix versé aux éleveurs est demeuré dans une fourchette étroite, comprise entre 323 €/ 1 000 litres en Nouvelle-Zélande, 327 € aux Etats-Unis, 329 € en Allemagne et de 346 € au Brésil. Dans le même temps, les coûts de production ont augmenté fortement, notamment dans les systèmes les plus exigeants en intrants (aliments du bétail, énergie). Les marges nettes ont dans l'ensemble progressé, plus fortement dans les bassins où prédominent les systèmes « *low cost* » comme en Argentine et en Nouvelle-Zélande.

4. Les échanges mondiaux des produits laitiers : peu de pays engagés sur le marché mondial

Un faible pourcentage de la production totale de produits laitiers s'échange entre les pays. Il s'agit donc d'un marché restreint où les principaux produits échangés sont souvent des excédents issus de la transformation tels que la poudre de lait ou bien des produits à plus forte valeur ajoutée comme le fromage (voir tableau 4).

Tableau 4- Bilan mondial de la production et du commerce du lait (Unité : 10⁶ de tonnes)

	2011	2012	2013	Variation 2013/2012 (%)
Production	742,2	765,6	780,3	1,9
commerce	49,7	53,4	53	-0,9
Commerce / Part de la production (%)	6,7	7,0	6,8	-2,7

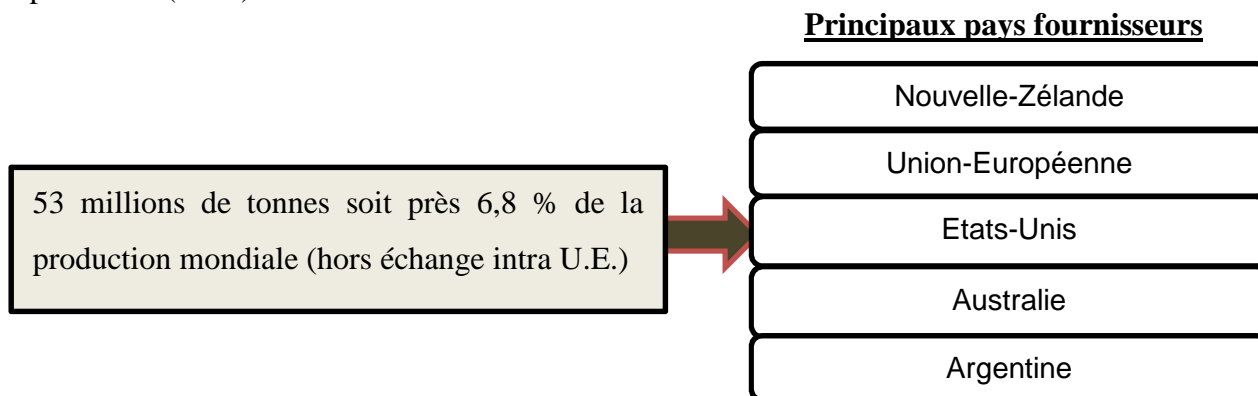
Source : FAO, 2013

Selon les perspectives alimentaires de la FAO (2013), le commerce mondial de produits laitiers a légèrement fléchi pour atteindre 53,0 millions de tonnes d'équivalent lait en raison d'une limitation de l'offre contre 53,4 en 2012 (moins 0,9 %). Cette situation contraste avec celle observée ces quatre dernières années, durant lesquelles le commerce mondial de produits laitiers avait connu une augmentation annuelle moyenne de 7 %.

L'Asie devrait représenter environ 55 % des importations mondiales et rester ainsi le principal marché pour les produits laitiers, suivie par l'Afrique, qui représente 15 % du marché.

Les exportateurs nets de produits laitiers sont toujours aussi peu nombreux. Les cinq principaux exportateurs (la Nouvelle-Zélande, l'UE, les États-Unis, l'Australie, l'Argentine) ont apporté la quasi-totalité des volumes supplémentaires et réalisent 75 % des échanges internationaux (voir figure 1).

Figure 1 - Répartition du marché mondial des produits laitiers selon les principaux pays exportateurs (en %)



Source : Réalisé par nous-même.

A l'exception de la Nouvelle-Zélande et des USA, dont les exportations ont pratiquement doublé pour le premier et triplé pour le second entre 2000 et 2011, les exportations de l'UE et l'Argentine sont restés pratiquement stables alors que celles de l'Australie ont marqué un léger repli (voir tableau 5).

Tableau 5 - Evolution des exportations des produits laitiers industriels des principaux pays exportateurs (Unité : 10⁶ de tonnes Eql)

Pays exportateurs	2000	2010	2011
Nouvelle-Zélande	7,4	14,2	16,3
U.E à 27	14,7	14,1	14,9
USA	2,2	6,1	6,5
Australie	5,8	3,8	4,1
Argentine	1,7	2,1	2,8

Source : GEB, Institut d'élevage, 2012

En effet, la nouvelle Zélande renforce sa prédominance sur le marché mondial. Ses exportations ont progressé de 5 % à 2,4 millions de tonnes (tous produits confondus) en 2011. Selon l'Institut d'élevage (2011), la Nouvelle-Zélande a renforcé ses positions surtout en Asie du Sud-Est et orientale où elle bénéficie d'accords commerciaux préférentiels.

Elle réalise 50 % de ses ventes avec ses premiers clients qui sont par ordre décroissant la Chine, les USA, le Japon, l’Australie, l’Arabie saoudite, les Philippines, l’Algérie, la Malaisie, l’Indonésie. Actuellement, La nouvelle Zélande conforte sa place de premier exportateur mondial de produits laitiers avec plus de 16 millions de tonnes équivalent lait exportés en 2011. Elle couvre ainsi entre 28 et 30 % des échanges internationaux, juste devant l’Union Européenne (GEB-CNIEL, *op.cit.*).

Sur le marché mondial des poudres grasses, la Nouvelle-Zélande reste aussi un leader. Ses exportations ont progressé de 30 % sur les deux dernières années à plus de 1,05 millions de tonnes. La Chine représente son premier client depuis 2009 à plus de 300 000 tonnes de poudre grasse suivi de l’Algérie (+ 70 %) devenue le deuxième client. En revanche, les exportations de poudre maigre, comme celle du beurre, ont faiblement progressé de 2 à 3 %, d’une année sur l’autre. Les expéditions de poudre maigre ont cependant progressé sur la Chine, son premier client, avec plus de 50 000 tonnes sur les 350 000 tonnes exportées (*ibid.*).

Entre 2000 et 2010, les exportations australiennes ont chuté de 6 millions à 4 millions de tonnes équivalent lait et sa part dans l’échange internationaux a été réduite de moitié. Cet état de fait s’explique principalement par diminution drastique du nombre d’éleveurs et du cheptel national (moins 23 % entre 2003 et 2010). A partir de 2011, les exportations australiennes de produits laitiers, qui ont absorbés 42 % de la production nationale, ont enregistré une remontée assez significative. Elles proviennent pour 27 % des fromages, 18 % de la poudre maigre, 15 % de la poudre grasses, 9 % du beurre et beurre anhydre (*ibid.*).

L’Asie représente le plus important débouché des exportations australiennes avec près de 75 % du chiffre d’affaire (16 % avec le Japon et 13 % avec la Chine). L’Australie réalise ensuite 10 % de ses exportations sur le Moyen-Orient et 10 % sur le reste des autres continents (*ibid.*). De l’autre côté, les cinq principaux importateurs (Chine, Russie, Algérie, Mexique, Egypte) ont absorbé le tiers des échanges. Comme on peut le constater dans le tableau 6, les importations de l’ensemble de ces pays ont enregistré de fortes augmentations, à l’exception du Japon, depuis ces dernières années.

Tableau 6 - Evolution des importations des produits laitiers industriels des principaux pays déficitaires (Unité : 10⁶ de tonnes Eql)

Principaux pays importateurs	2006	2010	2011
Chine	2,8	4,7	5,4
Russie	2,7	4,9	4,9
Algérie	2,1	2,3	3,1
Mexique	2,4	1,9	2,3
Egypte	0,5	1,5	2,2
Japon	2,3	1,8	1,9

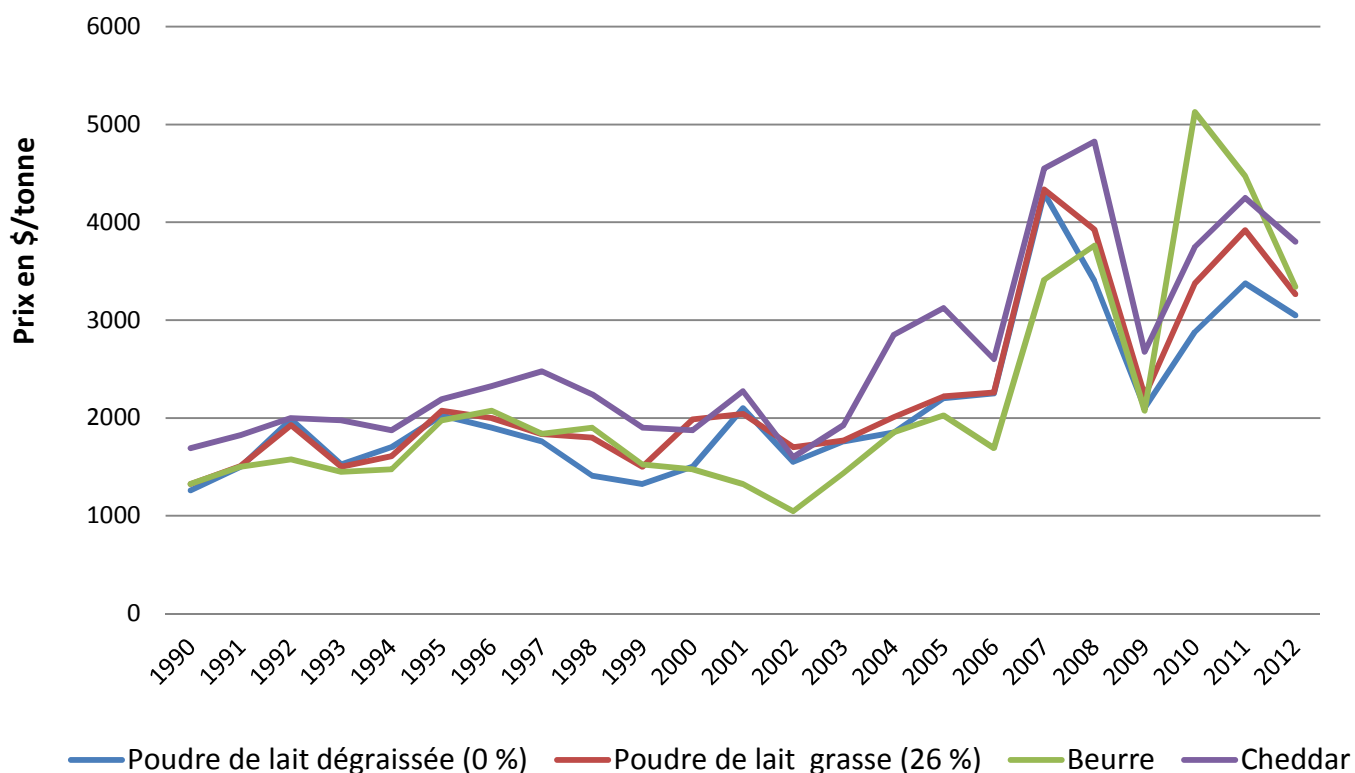
Source : GEB, Institut d’Elevage, 2012.

Selon les perspectives de la FAO (FAO, *op.cit.*), On s’attend à une importante croissance de la demande en Chine, en Iran, à Singapour et au Pakistan. Ailleurs en Asie, l’Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l’Indonésie, le Japon, les Philippines, la Malaisie, le Vietnam et la Thaïlande restent des marchés importants, mais leurs niveaux d’importation ne devraient pas considérablement changer. En Afrique, la hausse des prix internationaux devraient réduire les importations dans leur ensemble.

5. L’évolution des cours mondiaux des produits laitiers

Selon les perspectives de l’OCDE/FAO pour 2008/2017 (OCDE/FAO, 2008) , l’économie laitière mondiale entre dans une décennie de prix relativement élevés, de demande soutenue malgré le ralentissement de la croissance économique mondiale qui ne semble pas avoir d’impact sur cette demande mondiale de lait et de produits laitiers toujours en forte croissance grâce aux pays émergents. Venant s’ajouter aux autres facteurs qui influent sur les prix, la forte augmentation des prix des céréales et de l’énergie a mis sous tension les coûts de l’alimentation du bétail et a freiné l’accroissement de l’offre. Le graphique 7 illustre parfaitement ce constat.

Graphique 7 - Evolution des cours mondiaux des principaux produits laitiers échangés depuis 1990 (\$/tonne prix FOB)



Source : CNIEL, 2013.

En effet, après une longue période de stabilité relative des prix (de 1990 à 2003), on remarque une première accélération de ces prix à partir de 2004 jusqu'à 2006 mais avec un rythme moins soutenu. À partir de 2007, on assiste à une hausse vertigineuse des prix de tous les produits laitiers industriels. Elle est aussitôt suivie d'une chute spectaculaire en 2008, puis d'un brusque rebond en 2009. Les prix internationaux des produits laitiers se sont à peu près stabilisés à un niveau élevé au cours de l'année 2010 pour connaître ensuite une vive poussée vers la fin de l'année 2011, mais sont restés en deçà des sommets atteints en 2007/08, exception faite des prix du beurre qui ont battu des records (OCDE/FAO, 2011).

L'année 2012 a encore une fois mis en lumière l'extrême sensibilité des marchés des produits laitiers à de faibles variations de l'offre face à une demande plutôt rigide (peu élastique aux variations de prix) dans les pays industrialisés et à une demande dynamique dans les pays émergents, en premier lieu en Chine, mais plus sensible aux prix. Les importations de lait en poudre de la Chine ont explosé, stimulées par la hausse des revenus mais aussi par les problèmes de sécurité des aliments mis en relief par les incidents relatifs au lait frelaté.

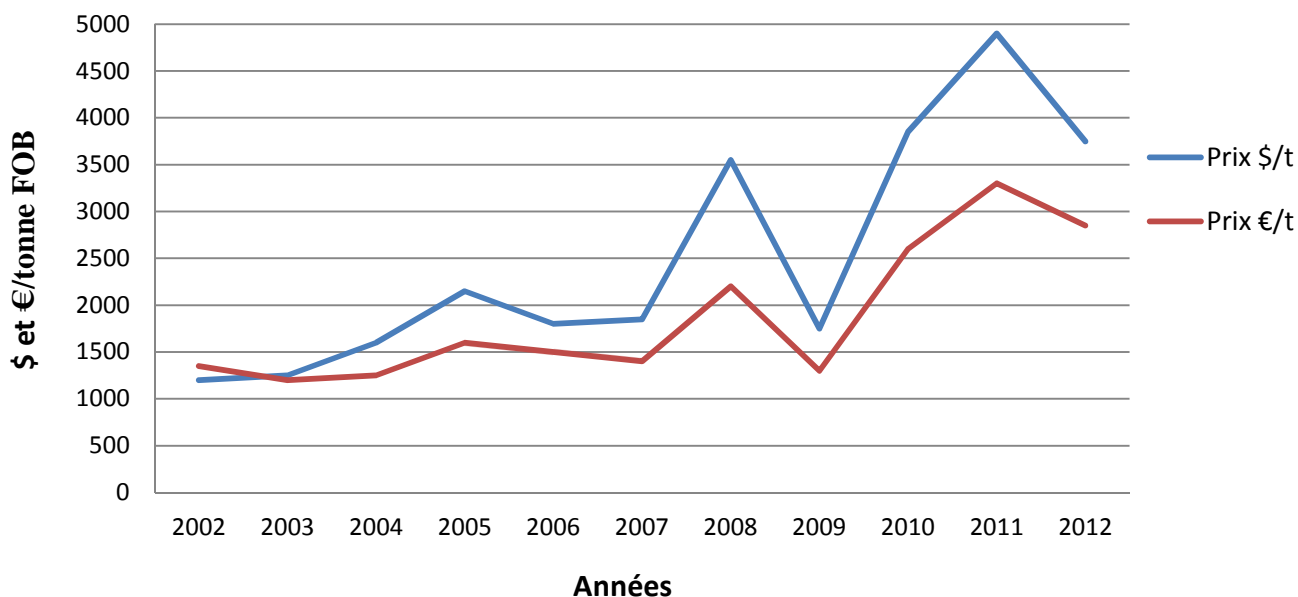
Le CNIEL (*op.cit.*), fait remarquer qu'un petit excès d'offre dans les principaux bassins d'exportation, entre 1 et 2 millions de tonnes sur le premier semestre 2012, a eu un effet levier considérable sur les prix. De même, un déficit d'offre début 2013, provoque un rebond et une envolée tout aussi spectaculaires des cours mondiaux (*ibid.*). Cette volatilité des prix, même si elle n'est pas aussi importante qu'en 2007-2008, subsiste sur le marché du lait et des produits laitiers jusqu'au milieu de l'année 2013.

Selon le rapport du CBL (CBL, *op.cit.*), le volume des produits laitiers commercialisés sur le marché mondial s'est encore accru en 2012, bien que dans une mesure moins spectaculaire qu'en 2011. Les transactions mondiales ont augmenté pour tous les produits laitiers. Quatre groupes de produits, le beurre, la poudre de lait entier, le fromage et le lait concentré, ont augmenté de 5 à 7 % en volume, tandis que le volume de poudre de lait écrémé commercialisé est resté pratiquement stable après la forte hausse de l'année précédente (+ 21 %).

5.1 Les cours mondiaux du beurre

Quasi stationnaires en 2011, les échanges internationaux de matières grasses laitières ont été relancés en 2012 (CNIEL, *op.cit.*). Le cours moyen annuel du beurre (3 440 \$/tonne ou 3 675 €/tonne) se situe respectivement 30 % et 25 % sous son niveau historique atteint en 2011 (4 900 \$/ t ou 3 520 euro/t soit respectivement 13 % supérieur et 8 % à ceux de 2010 et plus du double du niveau de 2009 (voir le graphique 8).

Graphique 8 - Evolution des cours mondiaux du beurre (\$ et €/tonne)



Source : CNIEL, 2013.

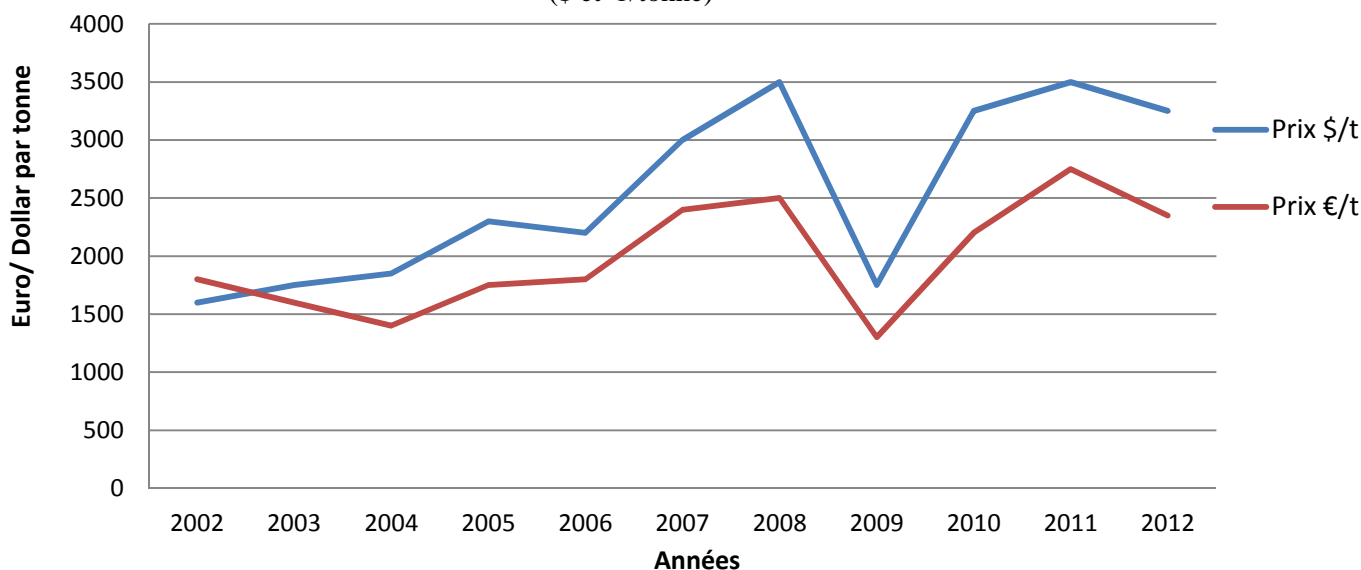
En 2012, les transactions mondiales en beurre ont bondi de 13 % (+100 000 tonnes) à 900 000 tonnes. Cette hausse est essentiellement le fait de la Nouvelle-Zélande. Ce pays demeure de loin le principal exportateur avec un volume de 510 000 tonnes (l'équivalent de 62 % du marché mondial). Les exportations UE sont restées pratiquement stables à un niveau de 135 000 tonnes (l'équivalent 21 % du marché mondial). La Biélorussie est devenue le troisième exportateur dont la quasi-totalité des 90 000 tonnes est vendue à la Russie. Elle devance l'Australie et les Etats-Unis qui enregistrent un recul de 24 % (CBL, *op.cit.*).

La Russie, le premier importateur mondial, a acheté davantage de beurre biélorusse et portée à 140 000 tonnes ses importations totales. L'UE a enregistré un afflux de beurre néozélandais, dans le cadre de son contingent à droit nul, qui a porté à 54 000 tonnes les importations totales. La Chine et le Mexique ont fortement accru leurs importations respectivement à 48 000 tonnes et 40 000 tonnes (CNIEL, *op.cit.*).

5.2 Les cours mondiaux de la poudre de lait écrémé

Malgré une orientation baissière en 2011, le cours moyen annuel (3 457 \$/t) de la poudre de lait écrémé (poudre maigre à 0 %) dépasse de 20 % de celui de 2010 et se situe presque à mi-chemin entre le record de 2008 (4 300 \$) et le bas niveau de 2009 (2 244 \$/t) comme l'illustre bien le graphique 8. En 2012, ce cours moyen annuel (3 050 \$/tonne) a cédé 12 % par rapport à celui de 2011, se situant ainsi 1 000 dollars sous le niveau exceptionnel de 2008 (GEB-CNIEL, *op.cit.*).

Graphique 9 - Evolution des cours mondiaux de la poudre de lait ecremé
(\$ et €/tonne)



Source : Institut d'Élevage (GEB-CNIEL), 2013.

Estimées à 3,9 millions de tonnes en 2012, les fabrications mondiales de poudre maigre ont progressé de 6 %, presque autant qu'en 2011 (3,7 millions de tonnes). Selon le rapport CBL (CBL, *op.cit.*), la demande mondiale en poudre de lait écrémé a connu un boom avec + de 18 % en volume en 2012. L'Union européenne conforte sa position de leader et augmente ses exportations de près de 130 000 t en 2011.

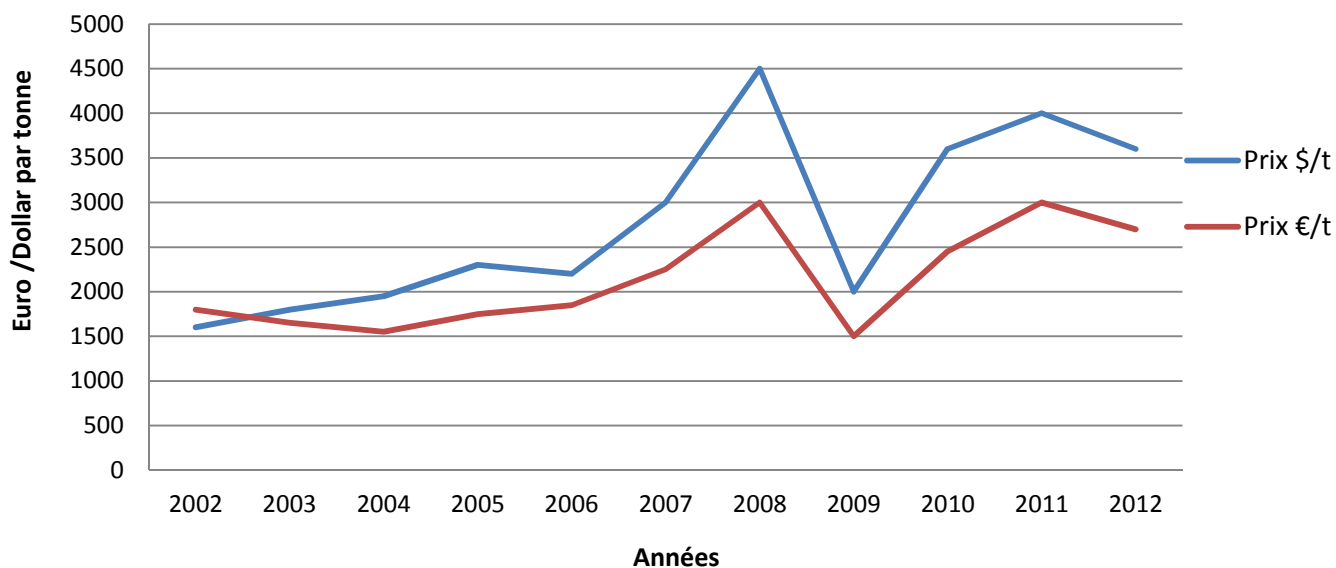
Les Etats-Unis progressent significativement alors que la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont quasi stables en volume. L'Asie de l'Est et du Sud-Est a acheté à elle seule près des deux tiers des échanges internationaux. La Chine, qui a encore accru de plus de 40 % ses achats à 168 000 tonnes, est devenue le deuxième importateur mondial devant l'Indonésie et les Philippines. Par contre, l'Algérie a réduit de presque 30 % ses achats qui ont été ramenés à 100 000 tonnes. En revanche, le Mexique importe toujours plus de poudre maigre (236 000 tonnes) surtout étatsunienne.

Malgré la progression et la diversification des débouchés, les 10 premiers acheteurs absorbent encore 60 % des échanges internationaux.

5.3 Les cours mondiaux de la poudre grasse

Porté à 4 030 \$/t (2 900 €/tonne) en 2011, le cours moyen de la poudre grasse a progressé de 16 % d'une année sur l'autre en dollars et de 10 % en euros. En 2012, le cours moyen annuel tombe à 3 265 \$/tonne, soit une baisse de 20 % d'une année sur l'autre comme le fait ressortir le graphique 10.

Graphique 10 - Evolution des cours mondiaux de la poudre grasse
(\$ et €/tonne)



Source : GEB-CNIEL, 2013.

Les poudres grasses sont les produits laitiers les plus échangés sur la scène internationale, avec plus de 54 % des fabrications mondiales exportées. Cette catégorie regroupe les poudres de lait infantiles conditionnées et des poudres grasses en vrac qui servent d'ingrédients à la fabrication de laits conditionnés (déshydratés ou liquides) et de produits frais, notamment dans les bassins de consommation où la production est déficitaire (GEB-CNIEL, *op.cit.*).

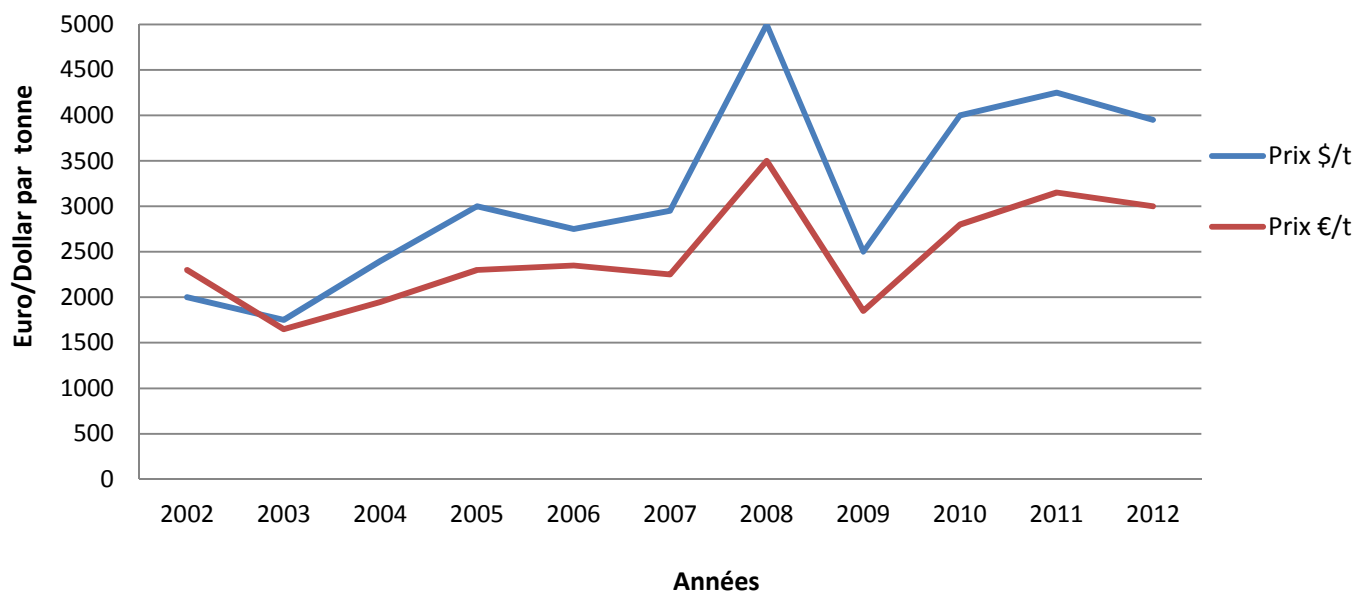
Estimés en 2012 à 2,5 millions de tonnes (2,2 millions de tonnes en 2011), les échanges internationaux ont progressé plus vite (+10 %) que les fabrications mondiales (4,6 millions de tonnes en 2012 et 4,4 en 2011). Avec plus de 1,3 millions de tonnes exportées, la Nouvelle-Zélande a renforcé sa prédominance en portant à 55 % sa part de marché international (*ibid.*). L'UE a maintenu ses expéditions (390 000 tonnes), de même que l'Argentine (200 000 tonnes). L'Australie a cédé du terrain tandis que l'Uruguay exporte de plus en plus vers le Brésil, son premier client. En somme, les six principaux exportateurs fournissent 90 % des échanges internationaux en 2012.

Client privilégié de la Nouvelle-Zélande, la Chine a accru de 25 % ses importations, portées à 400 000 tonnes, suivie par le Venezuela qui a doublé ses achats (200 000 tonnes). En revanche, L'Algérie a réduit ces importations à 175 000 tonnes (moins 20 % des achats de poudres grasses européennes). Elle demeure cependant le premier client européen avec 51 000 tonnes, soit 13 % des exportations totales de l'UE (*ibid.*).

5.4 Les cours mondiaux du cheddar

En 2012, les échanges internationaux (hors échanges intracommunautaires) de fromages ont été très dynamiques (5 %). Ils ont progressé de presque 170 000 tonnes (+7 %) à 2,4 millions de tonnes (2,15 millions de tonnes en 2011) (ibid.). Cependant, ils représentent une part modeste (14 %) des fabrications industrielles. Le prix du cheddar, un des fromages les plus échangés, s'est déprécié de 12 % d'une année sur l'autre (graphique 11) à 3 800 \$/tonne en 2012 (4 100 \$/tonne en 2011).

Graphique 11 - Evolution des cours mondiaux du cheddar (\$ et €/tonne)



Source : CNIEL, 2013.

Considérée première exportatrice mondiale, avec 770 000 tonnes, l'UE assure près du tiers des échanges internationaux, loin devant la Nouvelle-Zélande (13 %) et les États-Unis (12 %). Sa part de marché a augmenté de 29 à 32 % entre 2011 et 2012. De l'autre côté, la Russie reste le premier pays importateur mondial des fromages. Ce pays a encore accru ses achats à 420 000 tonnes, qui ont bondi de 20 % depuis 2009 (CNIEL, *op.cit.*).

5.5 Les cours mondiaux du lactosérum en poudre

Alors que le prix moyen du lactosérum en poudre était relativement stable (400 - 600 €/tonne) entre 2000 et 2006, il se situe en 2013 à environ 1 000 €/t, après de fortes fluctuations (FranceAgriMer, 2013). Comme l'ensemble des produits laitiers industriels, il a connu une flambée des prix en 2007 avec une hausse de presque 40 % entre 2006 et 2007 jusqu'à un niveau historique de 1400 €/tonne au début de l'été 2007. Il a ensuite chuté de 30 % entre 2007 et 2008, puis de 15 % l'année suivante, retrouvant ainsi les niveaux observés entre 2000 et 2006.

Depuis 2009, les prix sont, de nouveau, portés par une demande croissante sur le marché international. Les cours semblent se stabiliser depuis 2011 autour de 1 000 €/tonne (*ibid.*).

Le marché mondial du lactosérum est très concentré. Selon la FAO, les quatre premiers fournisseurs mondiaux (États-Unis, Union européenne, Argentine et Australie) sont à l'origine de plus de 80 % des exportations mondiales de lactosérum en poudre. En 2012, les exportations de ces quatre pays se sont élevées à plus de 950 000 t, en progression annuelle moyenne de 12 % entre 2000 et 2012 (*ibid.*).

En 2010, les cinq premiers importateurs mondiaux réalisaient près de 60 % des importations totales. Les quatre premiers importateurs mondiaux sont situés en Asie (Chine 350 000 t en 2012), Indonésie, Malaisie, Japon; la Russie est le cinquième (*ibid.*). La demande est croissante dans ces pays, sauf au Japon, où elle reste relativement stable.

6. L'industrie de transformation laitière

Une des particularités du secteur laitier, qui explique sans doute l'expansion des industries laitières modernes, est sans aucun doute le grand nombre de produits qui peuvent être fabriqués à partir de la même matière première (Jaffee, 1995). On y trouve du lait entier ou écrémé sous différentes formes (pasteurisé, stérilisé), des poudres de lait, des laits concentrés, des crèmes, des beurres (et autres produits issus de la matière grasse). Des fromages (frais à pâtes molles, A pâtes persillées, à pâtes cuites ou fondus), des glaces et crèmes glacées, des aliments lactés spéciaux (infantiles, vitaminés ou de régime), ainsi qu'un grand nombre de produits frais (yaourts, laits fermentés et autres desserts lactés).

Les plus grandes industries laitières se concentrent principalement dans les pays du Nord de l'Europe et d'Amérique. Elles se spécialisent d'abord dans les produits de grandes consommations (PGC) (laits liquides, laits fermentés, desserts lactés, fromages frais, crème, beurre conditionné, fromages) à plus forte valeur ajoutée. Les produits industriels (PI) (beurre, lait en poudre vrac, caséines, lactosérum) servent principalement à utiliser les surplus de laits par rapport aux besoins de transformation en PGC au moment du pic laitier.

Selon Jachnik (2011), le cumul du chiffre d'affaire laitier des vingt principaux leaders mondiaux a quasiment doublé en l'espace d'une douzaine d'années. Leur poids financier était de 60 Mds d'euro (77 Mds de \$ en 1996) et atteint 114 Mds d'euros (156 Mds de \$ en 2009).

En 1996, ces leaders laitiers étaient localisés seulement dans un nombre réduit de pays développés (12 en Europe, 04 Nord-Américains, 03 Japonais et 01 Néo-zélandais). En 2009, ce classement présente une concentration géographique moins marquée et une intrusion d'entreprises Mexicaines (01) et Chinoises (02) affichant une très forte croissance de leurs activités depuis cinq ans (*ibid.*).

Enfin, ces leaders mondiaux ont subi, dans leur ensemble, un phénomène d'internationalisation accompagnés aussi par des mouvements de concentration, de restructuration¹⁰ et de fusion¹¹ à l'échelle planétaire (voir tableau 7).

Tableau 7 - Les principaux transformateurs laitiers mondiaux en 2010 (Classement selon leur chiffre d'affaires laitier)

Entreprises	Nationalité	Chiffre d'affaire (Milliards d'euros)
1 Nestlé	Suisse	14,8
2 Danone	France	9,7
3 Lactalis	France	9,4
4 Friesland Campina	Pays-bas	9,0
5 Fonterra	Nouvelle-Zélande	8,9
6 Dean Foods	Etats-Unis	8,5
7 DFA	Etats-Unis	7,4
8 Arla Foods	Denmark	6,6
9 Meiji dairies	Japan	5,3
10 Kraft Foods	Etats-Unis	5,3

Source : Jachnik, 2011.

Conclusion

D'après une étude de la banque HSBC (2011), sur l'économie mondiale à l'horizon 2050, celle-ci connaîtra un véritable « choc sismique » avec l'essor des pays émergents. Parmi ces derniers, les pays asiatiques devraient connaître la croissance la plus soutenue en PIB par habitant, notamment l'Inde et surtout la Chine.

En outre, la croissance démographique et la hausse des revenus, conjugués à l'engouement de plus en plus grand que suscitent les produits laitiers, notamment chez les consommateurs des pays en développement, seront les principaux facteurs de la vigueur de la demande à moyen terme et à long terme.

¹⁰ En France une forte restructuration touchent notamment les coopératives laitières

¹¹ En Espagne, Lactalis devient leader laitier national en réalisant trois acquisitions des entreprises leaders espagnoles.

On s'attend, selon les prévisions de FAO/OCDE (FAO/OCDE, *op.cit.*), à ce que la demande de lait et de produits laitiers reste particulièrement forte sur des marchés en développement importants tels que l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Asie de l'Est.

Du côté de l'offre, dans de nombreux pays développés en particulier, le marché du lait est l'un des marchés agricoles le plus réglementé (Knips, 2005). Selon cet auteur, les interventions des gouvernements sur le marché intérieur du lait visent généralement à contrôler la quantité de la production, à fixer des prix minimums et à garantir un revenu aux producteurs. Les interventions prennent souvent la forme d'achats publics et de stockage de la production excédentaire ou de la mise en œuvre de politiques visant à encourager la consommation de lait.

Toujours selon Knips (*op.cit.*), dans les pays où les prix intérieurs des produits laitiers sont soutenus bien au-dessus des cours internationaux du marché, il est indispensable de protéger le marché intérieur contre la concurrence extérieure afin de garantir des débouchés commerciaux aux producteurs nationaux qui, à défaut, éprouveraient des difficultés à vendre leurs produits surfacturés. Les tarifs, les contingents tarifaires et autres obstacles non tarifaires sont les principales politiques mises en place pour freiner les importations. Les produits laitiers figurent parmi les produits agricoles bénéficiant d'une protection tarifaire particulièrement forte, le niveau de protection dépassant en moyenne 80 %, contre 62 % en moyenne pour l'ensemble des produits agricoles.

Les subventions à l'exportation sont l'une des principales mesures destinées à promouvoir les exportations. Dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, les pays ayant recours aux subventions à l'exportation pour les produits agricoles devaient s'engager sur le volume et la valeur des subventions. Compte tenu de ces pressions de l'OMC, les politiques laitières des principaux pays exportateurs vont subir des modifications, parfois importantes, pour mieux gérer leurs offres laitières et de réduire considérablement les stocks. A ce titre, l'UE, principal exportateur mondial de produits laitiers, a mené plusieurs réformes successives de sa politique agricole commune (suppression des quotas, moins de restitutions aux exportations, coupe budgétaire, ...). Les effets de ces réformes seront décisifs sur la configuration future du marché mondial.

CHAPITRE 2

***LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIERE EN ALGERIE : RECHERCHE
D'UNE MEILLEURE PERFORMANCE DE LA FILIERE LOCALE***

Introduction

A la fin des années 60, le déficit protéique de l'algérien moyen était prononcé (18 g /hab. /j), alors que la norme est de 50 g. Pour combler ce déficit, le planificateur a favorisé la consommation du lait du fait d'une part, de ses qualités nutritionnelles et, d'autre part, de la modicité de son prix comparé à celui des autres sources protéiques, en subventionnant les prix à la production et à la consommation (Souki, 2009).

En effet, comme le confirme Bencharif (2001), les politiques de développement et de régulation de la filière lait menées jusqu'à la fin des années 1980, avaient pour principal objectif une amélioration de la consommation du lait et la satisfaction des besoins de la population en s'appuyant sur deux instruments principaux : (i) le subventionnement des prix à la consommation qui ont ainsi été maintenus relativement bas grâce à l'octroi croissant de ces aides et (ii) les importations d'importantes quantités de poudre de lait. Simultanément, l'Etat mettait en place un appareil de transformation fondé sur des unités industrielles de grande taille, fonctionnant surtout avec la poudre de lait importée. Le choix de ces unités surdimensionnées par rapport aux bassins de production potentiels locaux a également favorisé l'importation au détriment de la production du lait cru local dont il fallait organiser la collecte avec ses coûts associés.

Jugée stratégique, la filière lait a bénéficié du soutien financier de l'Etat à tous les niveaux, depuis le premier programme de réhabilitation de la filière lait en 1995. Ce soutien a été mis en œuvre à travers deux Fonds : le Fonds National de Régulation et du Développement Agricole (FNRDA) et le Fond National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA). Cet effort budgétaire a été encore renforcé dans le Plan National de Développement Agricole (PNDA) en 2001, élargi ensuite à une dimension rurale en 2002 (PNDAR) et enfin dans le Renouveau Agricole à partir de 2009.

Avant de procéder à l'examen de la performance de la filière laitière, il est bien nécessaire, dans ce chapitre, de retracer d'abord l'historique des politiques laitières mises en œuvre par l'Etat, depuis les premières années de l'indépendance jusqu'à la récente crise alimentaire mondiale. Il sera ensuite question de bien présenter la nouvelle politique laitière ainsi que les principaux outils de régulation qu'elle a mobilisés et des conséquences qui en découlent sur l'organisation et le fonctionnement de la filière lait au niveau national.

Avant de s'atteler à cette tâche, il est impératif de fournir les fondements théoriques qui justifient l'intervention de l'Etat dans l'agriculture en générale et les outils de régulation qu'il mobilise pour répondre à des objectifs socio-économiques pluriels.

1. Les spécificités du secteur agricole et interventions publiques

L'agriculture est un secteur économique où l'intervention étatique est présente en permanence depuis plus d'un demi-siècle dans la majorité des pays industrialisés (Gouin, 2005 ; Lepage, 2011). En effet, l'agriculture est un secteur économique qui comporte certaines spécificités qui font que l'intervention publique peut parfois être nécessaire et/ou souhaitable dans l'intérêt des producteurs, des consommateurs et des citoyens (Chatellier, 2010).

Cette intervention publique, dans ce secteur économique, se justifie, tant dans l'UE que dans les autres pays du monde, pour au moins trois raisons (*ibid.*) : les caractéristiques de l'offre de biens agricoles et de la demande de biens alimentaires font que les marchés agricoles sont instables ; l'agriculture produit aussi des biens non marchands et participe, au travers des emplois qu'elle génère, à une certaine stabilité sociale dans de nombreux pays, les denrées alimentaires sont nécessaires à la vie et consommées par tous les êtres humains, ce qui implique que tous les gouvernements des pays du monde doivent veiller à ce que leur population puisse accéder quotidiennement à une alimentation qui soit, si possible, abondante, variée et saine.

Néanmoins, l'instabilité des prix agricoles internationaux, qui s'est manifestée de manière éclatante au cours des dernières années, comme le souligne Boussard *et al.* (2007), n'est favorable ni pour les producteurs, qui deviennent moins sécurisés et donc moins enclins à investir dans ce secteur, ni pour les consommateurs, qui doivent faire face à des variations de prix d'autant plus préjudiciables que leur pouvoir d'achat est faible à l'origine.

A plus forte raison, cette instabilité des prix agricoles, cumulée à leur baisse tendancielle en monnaie constante, est encore, selon Mazoyer (2008) plus préjudiciable pour les pays en développement importateurs nets de produits agricoles et ce pour trois raisons principales :

- a. la productivité des facteurs de production est plus faible, ce qui rend la mise en concurrence difficile avec les pays développés, d'autant que ces derniers allouent des soutiens budgétaires parfois conséquents pour soutenir leurs activités agricoles ;
- b. les matières premières agricoles occupent une place souvent très importante dans l'activité économique globale de ces pays et dans le budget des ménages ;
- c. les politiques agricoles de ces pays sont souvent moins protectrices que celles adoptées par les pays développés.

D'après Gouin (2005), les modalités de l'intervention de l'État en agriculture, dans leurs principes et dans leurs grandes lignes, ne sont pas propres à un pays ou une région en particulier. Ces formes de régulation de l'agriculture sont apparues de manière quasi simultanée dans les pays occidentaux soit au moment de la crise économique des années 30 soit après la Seconde Guerre mondiale pour répondre à des problèmes communs des agricultures de ces pays. Ce consensus sur la nécessité d'une intervention spécifique de l'État en agriculture était tel que jusqu'à une époque très récente, soit jusqu'à l'Uruguay Round, toutes les négociations du GATT antérieures avaient entériné « *l'exception agricole* », c'est-à-dire la reconnaissance du fait que l'agriculture devait faire l'objet d'un traitement spécial.

Gouin (2004), présente une analyse de ces caractéristiques, que nous exposons dans cette section. Cet auteur mentionne que la spécificité du secteur provient de la combinaison de ces caractéristiques dans un même secteur économique et non de leur présence individuelle.

1.1 La demande des produits agricoles est définie comme étant inélastique

La demande pour les produits agricoles, comme pour tout bien échangé sur le marché d'ailleurs, varie en fonction du prix du produit en question (élasticité-prix), du prix des produits substitués (élasticité croisée) et des revenus de la population considérée (élasticité-revenu). Selon que la variation de la demande est plus ou moins sensible aux variations de prix ou de revenus, elle sera qualifiée d'élastique ou d'inélastique. La demande est donc qualifiée d'inélastique si les quantités demandées varient moins que proportionnellement à une augmentation ou une diminution du prix d'un bien ce qui signifie que la demande alimentaire agrégée ainsi que la demande individuelle pour la majorité des produits agricoles sont peu sensibles aux variations des prix ou des revenus de la population.

Dans le cas de l'augmentation subite du prix d'un produit, le consommateur peut modifier ses choix pour acheter un produit substitut. Le concept d'élasticité croisée mesure justement la variabilité de la quantité demandée d'un produit en fonction de la variation du prix d'un autre produit. Si deux produits sont substitués, l'élasticité croisée sera positive, c'est-à-dire que l'augmentation du prix d'un bien donné conduira à l'augmentation de la quantité consommée d'un autre bien.

La catégorie des produits laitiers constitue un cas particulier. Bien qu'il existe des possibilités de substitution entre les produits laitiers, ceux-ci proviennent tous d'une même matière première, soit le lait, et généralement le lait de vache, ce qui n'est pas le cas bien évidemment pour les autres catégories de produits (viandes, fruits et légumes ou féculents).

Une augmentation du prix à la production affectera normalement l'ensemble des prix des produits laitiers au détail, l'effet de substitution ne pouvant alors jouer dans cette catégorie de produits. Le phénomène d'inélasticité de la demande s'en trouve donc accentué et répercuté avec plus de force au niveau du secteur de production. Par conséquent, une petite augmentation de l'offre mondiale implique une diminution du prix mondial de plus grande amplitude. Toutefois, puisqu'au niveau de l'exploitation, la quantité vendue par un producteur n'influence pas le prix mondial, les producteurs, lorsqu'ils n'ont pas de restriction sur les quantités à produire, tentent de maximiser leur production pour maximiser leur revenu. S'ils ressentaient l'inélasticité de la demande au niveau de l'exploitation, ils tenteraient plutôt d'équilibrer l'offre et la demande. Puisque chaque producteur tente ainsi de maximiser sa production, l'offre mondiale est fréquemment excédentaire, ce qui est la principale cause de la diminution des prix mondiaux. Ce phénomène incite les pouvoirs publics à soutenir les prix aux producteurs ou encore à leur imposer des quotas de production.

1.2 Forte concentration en aval de la filière agricole

Les filières agricoles se caractérisent également par une forte concentration des acheteurs (transformateurs et distributeurs) qui commercent avec un nombre élevé de producteurs. Ce déséquilibre crée un rapport de force inégal, aggravé par le manque de concurrence entre les transformateurs sur un territoire géographique donné. La présence de ces intermédiaires est pourtant nécessaire à la survie de nombreuses filières dont les produits (lait, viandes, céréales) nécessitent en général d'être transformés avant d'être consommés.

Dans la plupart des cas, ces intermédiaires ne sont pas affectés négativement par les variations du prix de marché, répercutant plutôt leurs impacts sur les consommateurs ou les producteurs. Mais selon la structure concurrentielle du marché dans lequel ils évoluent, ces intermédiaires peuvent aussi profiter d'une baisse du prix à la ferme pour augmenter leur marge, tout simplement en ne répercutant pas cette baisse de prix tout au long de la chaîne et jusqu'au consommateur. Ou encore, ils peuvent répercuter plus rapidement au niveau du détail les hausses du prix à la production qu'ils subissent que les baisses dont ils bénéficient.

En règle générale, les producteurs agricoles sont les grands perdants de cette concentration du fait du faible nombre de distributeurs, qui cherchent à se différencier les uns des autres en diminuant le prix aux consommateurs.

1.3 Les variations cycliques de l'offre des produits

Une autre particularité du secteur agricole est liée aux cycles de production longs qui se répercutent sur le fonctionnement des exploitations agricoles. Le producteur décide de son volume de production en fonction des conditions du marché à un temps t , conditions qui peuvent être différentes de celles qui les régiront lorsque les produits seront offerts.

Le prix du produit sur le marché peut être nettement moindre que ce qu'avait anticipé le producteur au moment de sa prise de décision, puisque l'offre globale peut avoir augmenté et, à cause de l'inélasticité de la demande, le prix avoir diminué plus que proportionnellement. Dans un tel cas, le choix du volume de production pour la prochaine année va encore une fois être ajusté en partie par le prix actuel sur le marché, conduisant à une diminution de production, une hausse du prix ... et le cycle se poursuit.

Cette instabilité économique est renforcée par l'instabilité des volumes de production agricole soumis aux conditions climatiques. Non seulement il n'est pas évident pour le producteur agricole d'anticiper les conditions économiques du marché qui prévaudront au moment où sa production sera livrée mais il lui est de plus absolument impossible de prévoir les conditions climatiques qui prévaudront tout au long de la saison de production.

De plus, il est difficile pour le producteur agricole de différer la vente de sa production sur le marché dans l'espoir d'obtenir de meilleurs prix plus tard. Tout d'abord, plusieurs produits sont périssables et doivent donc être vendus sur le marché au prix du jour dès qu'ils sont produits (le lait par exemple) ou récoltés (les fruits ou légumes frais). Pour les productions qui peuvent être entreposées (céréales, oléagineux, légumes de longue conservation), il faut que l'agriculteur puisse disposer des installations de stockage appropriées, qu'il perçoive une espérance de gain supérieure au coût du stockage et, finalement, qu'il bénéficie des liquidités requises pour différer ses recettes. Les pouvoirs publics interviennent alors en instaurant des systèmes de stockage publics ou encore en subventionnant le stockage privé.

1.4 Le rythme du changement technologique constant et rapide en agriculture

Le changement technologique offre souvent aux producteurs agricoles la possibilité de produire plus à moindre coût puisque en général la technologie est de nature « *output increasing* », c'est-à-dire que l'adoption d'une nouvelle technologie conduit souvent à augmenter le volume de production tout en réduisant les coûts unitaires de production.

Ainsi, les premiers producteurs qui adoptent une nouvelle technologie peuvent obtenir un certain succès puisque leur coût de production unitaire s'en trouve réduit et que le prix qu'ils obtiennent sur le marché ne varie pas tant que le surplus d'offre qu'ils apportent reste marginal en regard de l'offre globale.

Cependant, comme la nouvelle technologie permet généralement d'augmenter la production, au fur et à mesure que d'autres producteurs adopteront cette nouvelle technologie, l'augmentation de l'offre globale deviendra perceptible. Le prix du produit diminuera donc et ceci d'autant plus que la demande pour les produits agricoles est inélastique.

La baisse des prix agricoles provoquera une baisse des revenus incitant tous les producteurs à adopter cette technologie afin de minimiser leurs pertes, ce qui augmentera encore la production et diminuera d'autant les prix (Hathaway, 1966 cité par Gouin, 2004).

De son côté, Boussard (1978) cité par Gouin (*ibid.*), explique que les rendements sont constants dans le secteur agricole autrement dit, l'absence d'économie d'échelle c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'augmentation de production plus que proportionnelle à une augmentation de l'utilisation des facteurs de production, y compris la terre. Quelle que soit la taille d'une ferme, les techniques de production et les technologies disponibles permettent en bout de ligne d'obtenir sensiblement les mêmes rendements, la plus grande ferme n'ayant pas automatiquement un avantage « d'échelle » sur la plus petite.

Il est tout de même possible de rencontrer des économies de taille en agriculture. Ainsi, une exploitation de plus grande dimension pourrait être dans une meilleure position de négociation face à un fournisseur d'intrants, lui permettant d'obtenir un rabais de quantité à l'achat d'un intrant donné. Il en va de même pour la vente de sa production, un volume important garanti à un acheteur pouvant résulter en une prime positive par rapport au prix moyen du marché. Mais dans un cas comme dans l'autre, rien n'empêche des producteurs de plus petits volumes de regrouper leurs achats d'intrants ou la vente de leurs produits pour obtenir les mêmes avantages.

1.5 Une faible mobilité des ressources en agriculture et une forte proportion de coûts fixes

La théorie de l'immobilité des ressources en agriculture a été développée par Glenn L. Johnson dans les années 50. Ce dernier considérait que l'offre de produits agricoles est élastique à une hausse du prix à la ferme et inélastique à une baisse (Schmitz *et al.* 2002 cité par Gouin, *op.cit.*). Ainsi, lorsque les prix à la ferme augmentent, de nouveaux actifs sont investis dans la production agricole et l'offre s'en trouve augmentée. À l'inverse, lorsque les prix agricoles diminuent, il n'est pas aisé pour le producteur agricole de se départir des ressources qui ne sont plus pleinement rémunérées.

En termes économiques, la productivité marginale en valeur d'un actif (ce que rapporte l'utilisation de ce bien) diminue lorsque le prix du bien qu'il contribue à produire diminue. La solution pour le producteur serait donc de revendre cet actif sur le marché mais la valeur de revente de cet actif, d'autant plus si sa rentabilité est diminuée par la baisse du prix du produit, est nettement moindre que son coût d'acquisition initial.

En conséquence, le producteur peut être tout à fait rationnel dans son choix de continuer à produire, de maintenir son volume de production, tant que son espérance de gain sera supérieure aux bénéfices retirés de la liquidation de son actif. Par contre, son revenu disponible sera tout de même affecté à la baisse. Plus les actifs sont spécialisés, et c'est particulièrement le cas en agriculture aussi bien pour les bâtiments d'élevage que les équipements de récolte, et donc difficilement transférables techniquement et géographiquement pour un usage alternatif, plus le phénomène d'immobilité des ressources sera accentué.

La combinaison de toutes ces caractéristiques économiques dans un même secteur de production conduit à ce que de nombreux auteurs ont appelé le « *problème agricole* », soit une instabilité et une faiblesse relative des prix et des revenus agricoles en l'absence d'intervention de l'État en agriculture. Cette instabilité économique est renforcée par les conditions mêmes du processus de production biologique qu'est l'agriculture, que ce soit à cause de la variabilité des conditions climatiques, et des variations annuelles de la production qui peuvent en résulter. Et si la spécificité économique de l'agriculture est toujours une réalité, elle l'est plus encore pour le secteur laitier selon cet auteur (Manchester, 1983 cité par Gouin, *op.cit.*).

Les actifs y sont encore plus spécialisés (vaches laitières, bâtiments et équipements) que dans d'autres productions, notamment que dans les productions végétales où un équipement peut servir à plus d'une production. L'ajustement du niveau de production est très limité à court terme en production laitière, l'alimentation procurant des possibilités marginales à ce niveau. En fait, la production peut être réduite rapidement en liquidant une partie du troupeau mais, à l'inverse, l'augmentation de production nécessite la mise en élevage de génisses laitières qui ne seront disponibles pour la production que dans un délai de deux ans. L'entrée ou la sortie du secteur laitier, en provenance ou vers une autre production agricole, implique des changements majeurs dans la structure du capital d'une exploitation, ce qui n'est pas le cas en production végétale.

À cause de la grande périssabilité du produit frais, les normes de qualité et d'inspection imposées par les autorités sanitaires sont particulièrement strictes et le produit ne peut être conservé à la ferme pour plus de 48 heures. Cette caractéristique a aussi pour effet que l'assemblage du produit brut pour les besoins de la transformation est une fonction coûteuse.

Quant au marché du lait de consommation, Manchester (*ibid.*) souligne qu'il comporte une part « inhérente d'instabilité », la production pouvant « *varier de façon saisonnière pour des raisons biologiques et même jour après jour alors que ni l'un ni l'autre de ces types de variation n'est coordonné avec les variations de la consommation* ».

Dans ce contexte de persistance de la spécificité économique du secteur agricole, et en particulier du secteur laitier, il ne faut pas être étonné de constater aussi une persistance de l'intervention de l'État en agriculture mais plutôt d'engager une discussion sur le choix des modes d'intervention sur les politiques agricoles pouvant poursuivre des objectifs multiples et prendre des formes variées.

2. Les interventions publiques dans la filière lait en Algérie

2.1 L'héritage du passé

Au lendemain de l'indépendance l'élevage existant, était traditionnel et orienté vers la production de subsistance (pour subvenir aux besoins familiaux). Il se localise dans les plaines du nord et zones de montagne et constitué principalement de races locales (Bedrani *et al.* 1998).

Le recensement de 1966 puis l'enquête de consommation de 1967/1968 ont révélé la faible disponibilité en protéines animales « 7,8 grammes / habitant / jour » (Kherzat, 2007). Face à cette situation et dans un but de résorption du déficit protéique, le planificateur, au moment de l'élaboration de la stratégie de développement, a choisi de favoriser la consommation du lait, pour ses qualités nutritionnelles et son faible prix comparé aux autres sources protéiques (*ibid.*).

En effet, les faiblesses de la production de lait, celle des cultures fourragères, le manque d'infrastructure d'élevage et le peu de technicité disponible au cours de ces premières années de l'Indépendance ont été à l'origine des nouvelles orientations du plan quadriennal 70/73 (*ibid.*). Pour surmonter les difficultés rencontrées, on retrouve :

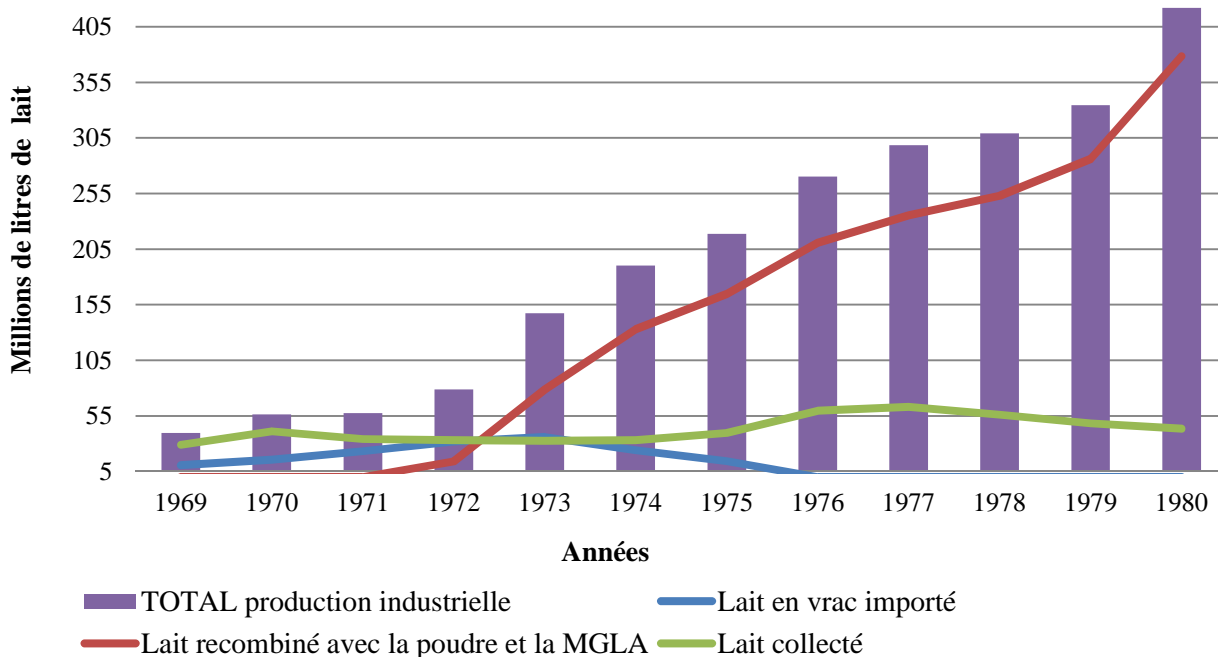
- ✓ La nécessité d'accroître le nombre de têtes bovines (peuplement des étables) par l'importation de 30 000 génisses.
- ✓ La construction d'infrastructures d'accueil pour le bétail.
- ✓ L'introduction de techniques modernes pour l'alimentation et la reproduction.
- ✓ La réduction de la jachère et son remplacement par un important développement de la production fourragère.

Au niveau de la transformation, l'Etat crée en 1969, l'Office National du Lait (ONALAIT) qui avait hérité des trois coopératives de production opérant dans le secteur (Colaital Alger, Colac Constantine et la Clo Oran), a été chargé de :

- la collecte et le ramassage du lait ;
- la fabrication du lait et produits laitiers ;
- la distribution de ces produits jusqu'au détaillant.

Parallèlement, l'ONALAIT disposait du monopole sur l'importation de la matière première laitière pour combler l'insuffisance de la production laitière locale. Cette opportunité va l'entraîner, face à une demande croissante, à l'augmentation de plus en plus forte des importations, si bien que son activité première, qui fut la collecte et le ramassage du lait, sera quelque peu délaissée (*ibid.*).

Graphique 12 - Evolution des quantités de lait traitées et transformées par l'Onalait (Unité : 10⁶ litres)



Source : Réalisé par nous-même sur la base de plusieurs documents.

L'analyse du graphique 12, nous permet de remarquer que les importations de lait en vrac ont été arrêtées à partir de 1976 pour laisser la place à la poudre de lait et MGLA qui, de 13, 855 millions de litres équivalent en 1972, ont atteint 378, 5 millions de litres en 1980. En effet, à partir de 1972 (*ibid.*), un changement de la politique laitière s'est opéré en faveur de la poudre de lait pour plusieurs raisons notables à l'époque notamment sur les gains en quantités transportées par la réduction des frais de transport maritime, une meilleure maniabilité de la poudre de lait et une réduction des risques d'avaries ou d'acidification.

Quant à la collecte du lait local, durant cette période, celle-ci n'a pas connu une progression significative. D'après Kherzat (*ibid.*), en 1980, avec 43,5 millions de litres ramassés, on se situait au même niveau que la moyenne de la décennie qui est de 44 millions de litres soit un taux de collecte moyen de 20 % environ. Ce schéma de croissance privilégia la logique importatrice par rapport à la recherche d'une dynamique productive interne.

De son côté, Boukella (1996), fait remarquer que la mise en œuvre d'une telle politique n'a pas manqué de déstructurer profondément les relations agriculture - industrie d'aval, en l'occurrence, ici, les relations entre l'industrie laitière et l'élevage bovin laitier. Elle a rendu illusoire toute possibilité de maîtriser la modernisation et l'intensification de l'élevage laitier local. Pour preuve, le taux d'intégration du lait cru dans la production industrielle a fortement chuté, passant de 73 % en 1969 à 7,6 % en 1981. Cet état de fait est hautement significatif pour montrer clairement l'extraversion des industries laitières publiques locales.

Parallèlement, les quelques efforts consentis pour l'amélioration de la production laitière locale au début du second plan quinquennal (1985/89) ont bien vite été estompés devant le formidable essor que la recombinaison du lait a connu. Ainsi, les livraisons de lait produit localement aux trois offices qui étaient d'environ 82 millions de litres en 1987 (Boulahchiche, 1997), sont tombées à environ 37,1 millions de litres en 1990 (3,6 % des achats).

2.2 Les orientations de la politique laitière nationale à partir de 1995

Selon Bencharif (2001), les politiques de développement et de régulation de la filière lait menées jusqu'à la fin des années 1980, avaient pour principal objectif une amélioration de la consommation du lait et la satisfaction des besoins de la population en s'appuyant sur deux instruments principaux : (i) le subventionnement des prix à la consommation qui ont ainsi été maintenus relativement bas grâce à l'octroi croissant de ces aides et (ii) les importations d'importantes de quantités de poudre de lait.

Simultanément, l'Etat mettait en place un appareil de transformation fondé sur des unités industrielles de grande taille, fonctionnant surtout avec la poudre de lait importée (*ibid.*). Le choix de ces unités surdimensionnées par rapport aux bassins de production potentiels locaux a également favorisé l'importation au détriment de la production du lait cru local dont il fallait organiser la collecte avec ses coûts associés. En 1995, un programme de réhabilitation de la production laitière a été promulgué. Ce dernier, vise en priorité :

a- l'Augmentation de la production nationale du lait cru, par l'atteinte à terme (5 ans) de l'objectif de 500 000 vl (BLM) et d'en améliorer la productivité en passant de 3 000 à 4 000 litres/vl, soit 2 milliards de litres ;

b- la recherche d'un taux d'intégration le plus élevé possible de la production nationale du lait cru et permettre ainsi la réhabilitation de l'industrie laitière dans sa fonction fondamentale économique, il s'agit d'atteindre un taux d'intégration à moyen terme de 25 à 30 % ;

c- l'augmentation de la collecte du lait cru pour atteindre à moyen terme 400 millions de litres.

Au cours de cette période, les investissements destinés à la filière lait, comme on peut le constater dans le tableau 08, sont restés faibles et peu significatifs par rapport aux besoins réels pour la mise en place d'un programme de politique laitière structuré et organisé de manière à répondre à des actions visées pour le moyen et long termes dans une optique de production locale rentable et compétitive sur le marché international.

Tableau 08 - Evolution des Budgets agriculture / filière lait et part dans les fonds de soutiens (Millions de DA)

Budget/ an	1996	1997	1998	1999	2000
BTA	27 478	45 990	38 469	32 334	31 001
BFS	9 900	11 900	10 400	8 900	9 900
BFS / BTA en %	36, 03	24, 13	27, 03	27, 52	31, 93
BCFL	451, 67	451, 67	451, 67	451, 67	943, 43
BCFL/ BFS en %	4, 56	3, 77	4, 34	5, 07	9, 52

Source : MADR, 2005.

BTA : Budget Total Agriculture.

BFS : Budget Fonds de Soutien.

BCFL : Budget de Consommation de la Filière Lait.

La lourdeur du mécanisme de l'octroi du soutien, l'implantation insuffisante et inefficace des structures de suivi et la pratique de la culture à forte plus-value au détriment des cultures fourragères ont achevés de le rendre sans résultats probants. Le choix du module de 12 vaches laitières au minimum pour pouvoir bénéficier des aides et la mise à l'écart des éleveurs hors sol par l'exigence de la disponibilité de 6 ha de terres, ont abouti à l'exclusion des milliers de petits producteurs du circuit formel.

2.3 La place de la filière lait dans le Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA) à partir de 2001

D'après Kherzat (*op. cit.*), la situation peu reluisante de l'agriculture, à la fin des années 90, a induit la nécessité de s'engager sur des solutions durables. Le Plan National de Développement de l'Agriculture est venu en réponse à l'attente des agriculteurs et des professionnels de ce secteur.

Les objectifs arrêtés par ce plan sont le résultat d'une analyse détaillée de la situation de l'agriculture avec une prise en charge des insuffisances constatées au niveau des programmes issus des politiques antérieures. Ainsi, la filière a pu bénéficier d'un accroissement substantiel des aides prévues par le programme antérieur de réhabilitation et une amélioration du contenu et du suivi des actions prévues (Guerra, 2007).

Selon Cherfaoui *et al.* (2004), le montant des subventions allouées en 2002, à la filière lait, représentait 3,8 fois le montant moyen annuel de celles distribuées au cours de la période 1996-99, passant de 451,67 millions de DA à 1 724 millions de DA. Durant toute la période 2000-2005, cette filière a bénéficié d'une allocation financière de 5,7 milliards de DA, soit plus de 36 % du total des fonds mobilisés par l'Etat (Ferrah, 2006).

Quant à l'investissement direct à la ferme¹², celui-ci, devant l'ampleur des besoins, et malgré la cadence soutenue, n'a que peu évolué et demeure peu significatif comme on peut le suivre dans le tableau 09.

Tableau 09 - Réalisations physiques des investissements à la ferme, (2000-2003)

Désignation		2000	2001	2002	2003
Vaches laitières inséminées		41 200	47 000	58 000	63 000
dont VL inséminées primées		2 200	47 000	58 000	63 000
Nombre de reproducteurs		140	241	418	553
Investis à la ferme	Nombre de modules créés (unité)	120	78	167	221
	Surface fourragère en vert (ha)	9 000	12 000	16 000	22 350

Source : MADR, 2005.

Malgré ces efforts déployés depuis l'année 2000, les réalisations certes ont augmenté par rapport à la période 1995/1999, mais elles restent très faibles (Kherzat, *op. cit.*). Selon cet auteur, certaines rubriques ont connu une amélioration significative comme le déploiement des activités d'insémination artificielle suite à leur prise en charge totale par le plan et l'octroi de certaines primes d'encouragements destinées aux acteurs de base de la filière pour augmenter la production locale.

Il est vrai que le lait cru continue de bénéficier d'un encouragement sous forme de prime versée au producteur qui accepte de livrer son lait aux usines de transformation. Cette prime d'encouragement est passée de 3 à 7 DA/litre entre 1995 et 2005. En outre, pour susciter la prise en charge de la collecte, une prime de 4 DA le litre livré à l'usine est assurée pour les collecteurs livreurs, ainsi qu'une prime de 2 DA le litre est versée aux usines laitières à la réception du lait cru local. Enfin, pour inciter les producteurs à améliorer la qualité du lait livré aux usines de transformation, une réfaction ou bonification, de 0,50 DA par gramme de matière grasse, est appliquée à partir de 34 grammes par litre (*ibid.*).

¹² Voir, en annexe, les actions soutenues dans le cadre du développement de la filière lait au niveau de la ferme.

En dépit de ces efforts, la collecte n'a pas connu l'essor attendu, même si la production ainsi que le nombre des collecteurs connaissent une légère augmentation. Cette situation peut être le résultat de la faiblesse voire l'absence de réalisation des centres de collecte (aucun centre de collecte réalisé en 2003).

L'intégration du lait cru local est uniquement estimée au niveau des structures de transformation en fonction de la collecte maintenue aux environs du dixième de la production depuis deux décennies comme suite au déclin des années 80, pour n'avoir aucun effet sur le marché de la poudre de lait (ibid.).

Plusieurs contraintes sont à l'origine de ces faibles résultats :

➤ la dominance des systèmes d'élevage à caractères familial et traditionnel où les troupeaux sont de faible taille, rend l'encadrement technique rapproché difficile à mettre en place et l'introduction de l'innovation technique, imperceptible dans l'immédiat. La pratique ancestrale d'un élevage de type familial, (85,9 %) avec deux vaches en moyenne par exploitation pour 57,4 % de l'effectif des reproductrices, constitue une entrave majeure quant à la modernisation et l'intensification de la production laitière ;

➤ par ailleurs, la faiblesse de technicité chez les éleveurs dans la maîtrise et la rigueur de la conduite du troupeau, la rationalisation de l'alimentation, l'exploitation des techniques de reproduction, fait que les progrès enregistrés restent limités.

2.4 La mise en œuvre de la nouvelle politique laitière nationale à partir de la crise alimentaire 2007- 2008

La lenteur des effets de l'ancien dispositif laitier mis en place et surtout sa faible efficacité sur le terrain, ont contraint l'Etat à engager une nouvelle politique laitière¹³ sous la contrainte des chocs externes liés à la forte volatilité des cours mondiaux. Cette nouvelle politique devait ainsi renforcer son double objectif de réduction des importations de poudre de lait et de développement de la production nationale du lait cru.

A cet effet, l'Etat a activé, à partir de 2008, l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL)¹⁴ qui est l'instrument de régulation de la filière lait. Cet office a la charge de mettre en œuvre un nouveau dispositif laitier accompagné d'un schéma organisationnel de la filière laitière au niveau national. En outre, cet office a pour mission l'organisation, l'approvisionnement et la stabilité du marché national du lait pasteurisé conditionné en sachet, élaboré à partir du lait en poudre importé.

¹³ Voir en annexe la Circulaire de la nouvelle politique laitière, portant mise en place du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière.

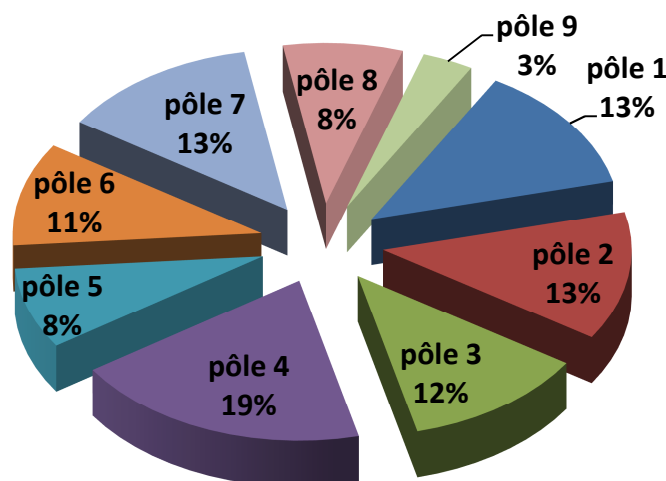
¹⁴ Voir décret n° 97-247 du 8 juillet 1997 portant création de l'O.N.I.L. L'office est entré en activité officiellement en janvier 2008 suite à la crise laitière de 2007-2008.

Il a donc la charge d'importer, pour le compte de l'Etat, une partie des besoins nationaux sous forme de poudre de lait pour le redistribuer ensuite selon des quotas et des marges fixes aux laiteries pour la fabrication de lait pasteurisé en sachet (LPS) qui sera rétrocédé par celles-ci aux consommateurs à un prix administré de 25 DA le litre.

Toutefois, l'engagement contractuel des laiteries privées avec l'ONIL ne leur interdit pas de s'approvisionner en poudre de lait directement sur le marché international ou national à prix réel¹⁵ et de mettre sur le marché des laits de consommation et des produits laitiers à prix libres. Par contre, les laiteries publiques du groupe GIPLAIT¹⁶ sont mises sous sujétion des pouvoirs publics pour la production de 50 % des besoins du marché en lait pasteurisé LPS subventionné (1,5 milliards de litres par an). Il faut signaler que cet office a pour mission l'organisation, l'approvisionnement et la stabilité du marché national du lait pasteurisé conditionné en sachet dont le prix à la consommation reste toujours fixe¹⁷ à 25 DA par litre.

Il fixe aussi les conditions et les modalités de distribution de la poudre de lait importée et subventionnée aux industriels laitiers. Pour ce faire, l'ONIL a procédé, en 2011, sur la base des besoins¹⁸ nationaux en lait pasteurisé (LPS), une répartition géographique du territoire national (48 Wilayas au total) en 9 pôles laitiers¹⁹ regroupant chacun la population totale de 5 à 6 Wilayas (graphique 13).

Graphique 13 - Répartition géographique des quantités de lait pasteurisé (LPS) à fabriquer selon les 09 pôles laitiers dégagés par l'ONIL.



Source : ONIL, 2013.

¹⁵ Le prix de la poudre de lait sur le marché national varie de 360 à 400 DA/kg soit plus du double du prix subventionné par l'ONIL. La qualité et l'origine de cette poudre sont souvent différentes de celles de la poudre importée par l'ONIL.

¹⁶ En 2012, Le Groupe Industriel de Production de Lait (GIPLAIT) importe plus de 20 000 génisses pleines pour constituer son propre réseau d'éleveurs et garantir l'approvisionnement en matière première.

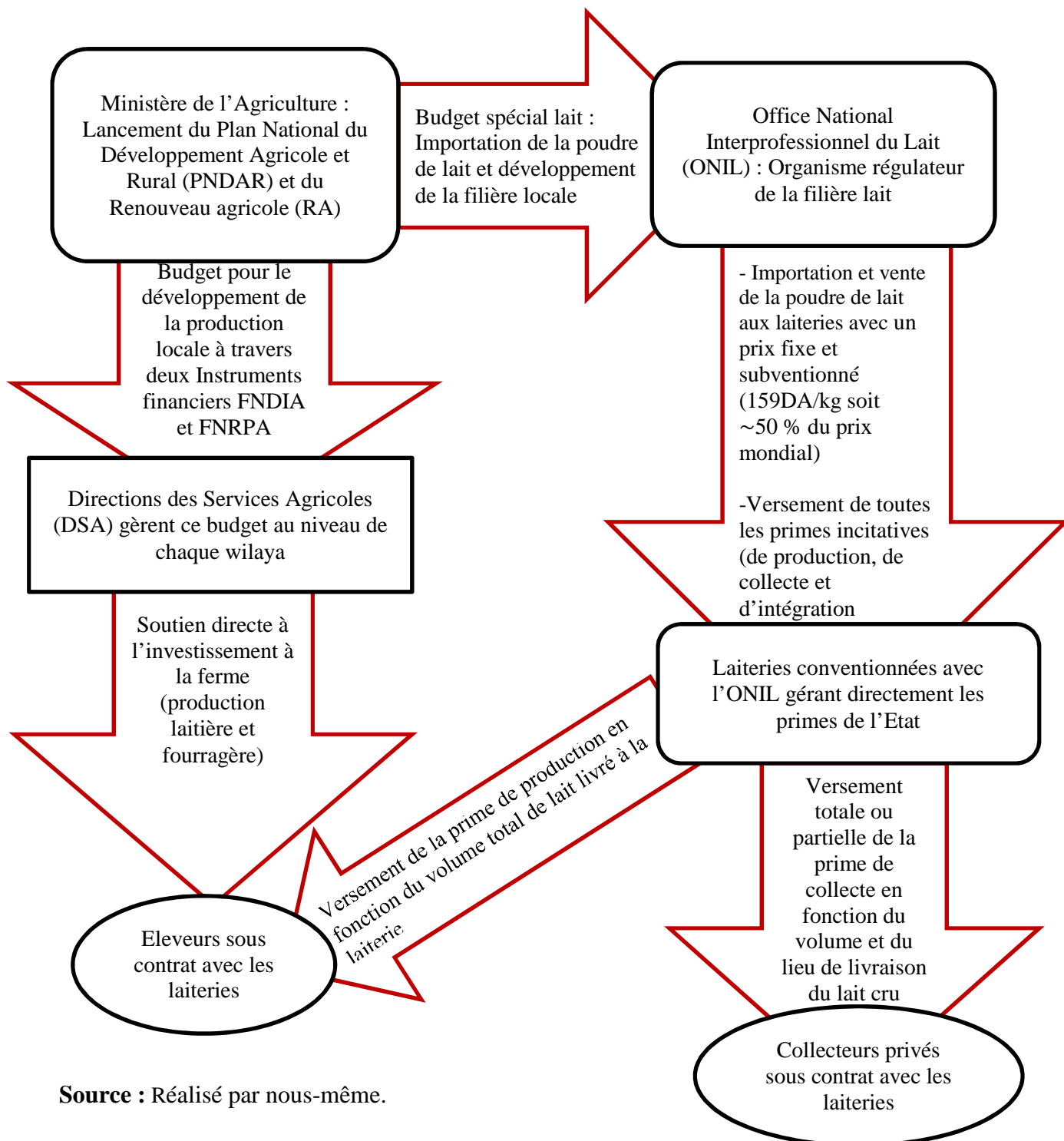
¹⁷ Prix fixe à 25 DA/litre par décret exécutif n° 01-50 du 12 février 2001.

¹⁸ Selon l'ONIL, ces besoins sont estimés à 1,5 milliards de litres de lait pasteurisé par an, soit l'équivalent de 155 000 tonnes de poudre de lait (1Kg de poudre donne 9,7 litres de lait standard à 1,5 g de MG).

¹⁹ Voir, en annexe, les Wilayas concernées par chaque pôle laitier.

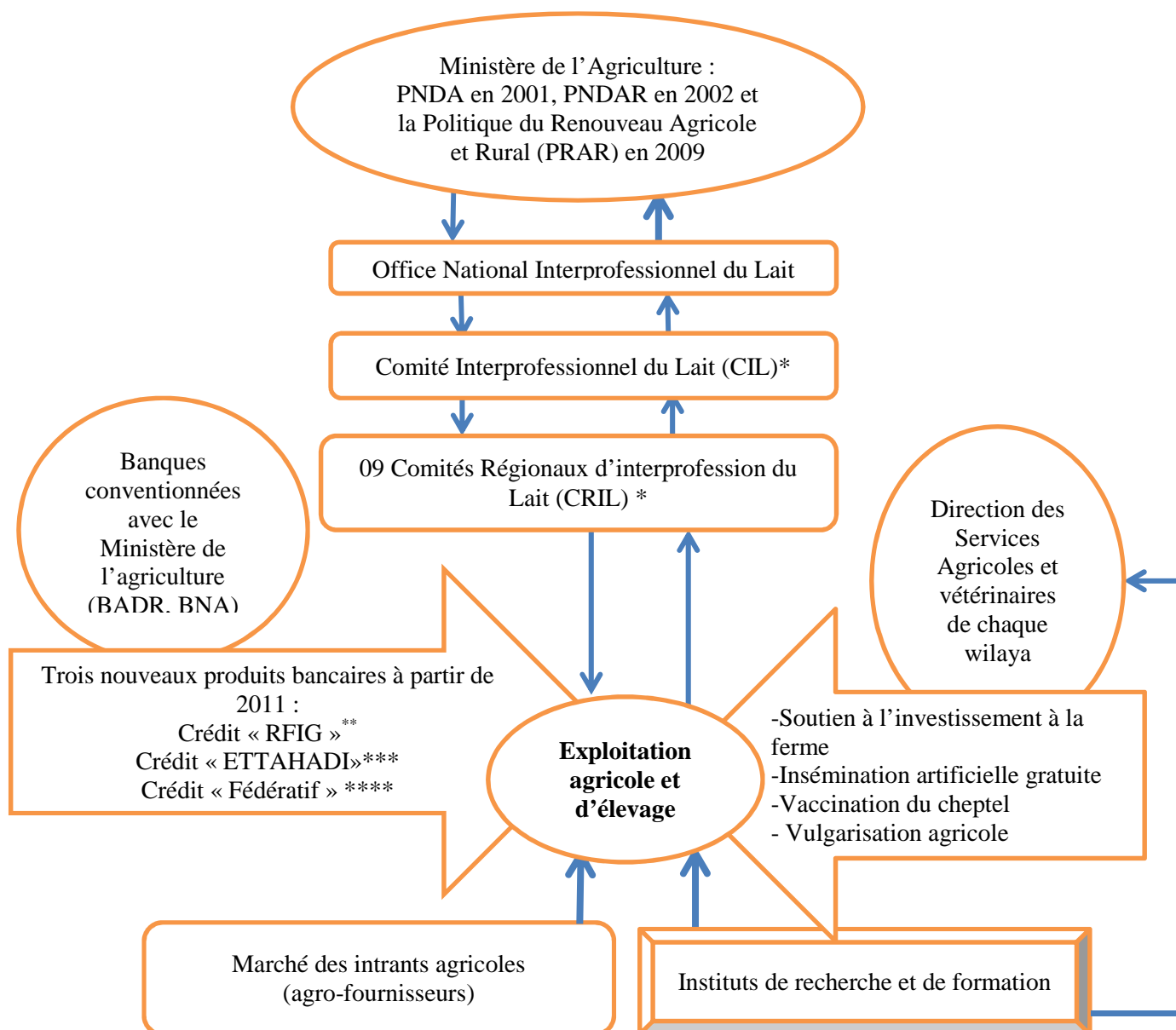
En ce qui concerne l'intervention budgétaire de l'Etat, consacré à la régulation du marché laitier et au développement de la production locale de lait cru, celle-ci a connu une modification importante (figure 2) dans l'affectation de ces ressources, modification qui vise un meilleur niveau d'efficacité de la filière. Enfin, l'environnement institutionnel de la filière lait, qui contribue à améliorer sa performance globale, a connu, lui aussi, des changements significatifs, au cours de ces dernières années. La figure 3 nous renseigne sur l'encadrement de cette filière.

Figure 2 - Nouveau schéma d'affectation du budget de l'Etat consacré à la filière laitière.



Source : Réalisé par nous-même.

Figure 3 - L'environnement institutionnel encadrant la filière laitière au niveau national.



Source : Synthèse de l'auteur

**Le Comité Interprofessionnel du Lait a été installé en 2010, suivi par l'installation de comités régionaux interprofessionnels établis en 2011 dans neuf régions laitières constituées chacune de cinq Wilayas.*

***C'est un crédit de campagne (Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles et d'élevage). Sa durée est d'une année et sans intérêts (Pris en charge totalement par le Ministère de l'Agriculture sur le FNDIA).*

****Le crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement (Création, équipement et modernisation de nouvelles exploitations agricole et ou d'élevage). C'est un crédit bonifié d'une durée de 7 ans (de 0 % à 3 %).*

*****Le crédit fédératif s'adresse aux opérateurs intégrateurs, aux entreprises économiques, aux coopératives et groupements intervenant dans les activités de production et de transformation des produits agricoles (céréales, lait,..).*

3. Les outils de régulation appliqués à la filière lait

3.1 Le système des prix appliqué à la filière lait

Contrairement aux autres produits laitiers dont le prix est libre sur le marché, le lait de consommation est considéré comme un produit de première nécessité et son prix doit être relativement bas, en rapport avec le pouvoir d'achat de la population. De ce fait, le prix à la consommation fixé par l'Etat est bien en deçà du prix du lait cru et ne couvre pas les coûts de revient des producteurs de lait et des transformateurs (Bencharif, 2001).

3.1.1 Le soutien des prix à la consommation du lait pasteurisé (LPS)

Celui-ci doit compenser l'écart entre le coût de revient²⁰ du lait reconstitué par les laiteries et son prix de vente au consommateur, fixé règlementairement à 25 DA/l. Avant 2007, la subvention²¹ accordée aux laiteries, par le fonds de compensation de l'Etat pour les produits alimentaires, était calculée, annuellement, sur la base d'un prix de référence fixé en fonction du prix d'achat moyen de la poudre de lait à l'importation. Après 2008, l'Etat n'accorde plus de subvention directe aux laiteries pour compenser l'écart entre le prix de vente et le prix de revient du lait. En contrepartie, il distribue, par le biais de l'ONIL, la matière première importée à un prix fixe et subventionné à 159 DA/kg, prix qui reste indépendant des fluctuations des cours mondiaux (parfois la subvention atteint 50 %, voire plus).

A ce niveau, les laiteries sont contraintes de vendre le lait pasteurisé (reconstitué) à un prix de vente plafonné à 23,35 DA/l²² (voir tableau 10), supportant en parallèle, toutes les charges d'exploitations en constante augmentation (revalorisation salariale, coût de l'énergie, amortissements, etc.), ce qui réduit de *facto* la marge bénéficiaire des industriels.

²⁰ Avant de 2007, le prix de revient d'un litre de lait, à la sortie d'usine, était calculé comme suit : 103 g de poudre de lait (26,80 DA) + la marge du transformateur (~ 6 DA) + charges totales (~ 5 DA) = 38,0 à 39,0 DA/l.

²¹ En 2006, cette subvention se situait entre 15 et 16 DA/l sur la base d'un prix moyen de 3 700 \$/t (~ 3,7 \$/kg) de la poudre de lait importée, soit l'équivalent 260 DA/kg. Le trésor public a versé plus 16 milliards de DA (environ 160 millions €) sous forme de subvention pour les laiteries afin de compenser l'écart entre le prix de revient et le prix de vente du lait au consommateur.

²² A partir de 2008, Le calcul de base du prix de revient d'un litre de lait devient comme suit : 16,4 DA (prix d'achat de 103 g de poudre de lait subventionnée) + ~ 6 DA de charges totales + ~ 1DA de marge = 23,35 DA/l.

Tableau 10 - Evolution du système de prix appliqué à la consommation du lait pasteurisé
(Unité : DA/l)

	Avant 1995	Moyenne 1995- 2000	Moyenne 2001-2007	Moyenne 2008-2013
Prix de revient du lait pasteurisé industriel (1) (y compris la marge du transformateur)	10,1 (4,0)	18,5 (5,5)	38,0 à 39,0 (6,0)	23,35 (~1,0)
Prix administré à la consommation (2)	8,5	10,5	25,0	25,0
Fond de compensation de l'Etat pour l'industriel (2-1)	1,6	8,0	15,0 à 16,0	0,0

Source : Kherzat, 2007 et par nos soins de 2007 à 2013.

Ce qui change fondamentalement dans ce mécanisme de subvention proportionnel au prix d'achat de la poudre de lait, c'est la fluctuation de la prime ou subvention, selon les fluctuations du marché mondial de la poudre de lait. La logique de l'incitation de la laiterie à mettre à disposition ce type de lait sur le marché n'a pas changé. La véritable incitation provient du fait qu'en contrepartie de ce « service public », les laiteries bénéficient des aides à la collecte de lait cru local (5 DA après 2009) qu'ils peuvent, de plus, valoriser à prix libre, en particulier en élaborant des produits transformés à plus forte valeur ajoutée tels que les fromages.

3.1.2 Soutien du prix à la production du lait cru

Au même titre que le prix à la consommation, l'Etat fixe, annuellement, le prix du lait cru local (prix à la production) sur la base d'un prix minimum garantie (PMG). En plus de ce prix de base (prix de coordination entre laiterie et éleveur), l'Etat accorde une prime additionnelle au producteur (versée par les administrations agricoles) qui représente la différence entre le PMG et le prix de référence calculé en fonction du prix de revient moyen à l'importation (voir tableau 8). L'objectif recherché de ce mécanisme est de supprimer l'avantage comparatif existant au profit de la poudre de lait et d'inciter les entreprises de transformation à collecter le lait cru local (Bencharif, 2001). A partir de 2008, la fixation annuelle du prix du lait cru à la ferme découle plutôt d'une négociation entre plusieurs acteurs de la filière : L'ONIL, la Confédération des industriels et producteurs de lait algérien, le Comité Interprofessionnel du Lait. Pour ce qui est des primes incitatives, celles-ci ne sont plus gérées par l'administration agricole, mais directement par les laiteries conventionnées avec l'ONIL. Le tableau 11 synthétise l'évolution du système de prix appliqué au producteur du lait cru.

Tableau 11 - Evolution du système de prix appliqué à la production du lait cru (DA/l)

	1996-2000	2001- 2004	2005-2008	2009-2012
Prix minimum garantie (PMG) du lait cru payé par les laiteries aux producteurs	22,00	27,00	27,00	30,00 à 32,00
Prix de référence calculé à partir de la poudre de lait importée (prix CAF ²³)	≈ 30,00	≈ 36,00	≈ 40,00	≈ 51,00 à 53,00
Montant global des primes versées par l'Etat pour un litre de lait cru :	8,00	09,00	13,00	21,00
Producteur	4,00	5,00	7,00	12,00
Transformateur	2,00	2,00	2,00	4,00
Collecteur	2,00	2,00	4,00	5,00

Source : De 1995 à 2000 (Bencharif, 2001) ; de 2001 à 2012, synthèse de l'auteur.

A la lumière de ce tableau, il est aisé de relever que le prix du lait cru payé aux éleveurs (prix de base PMG sans la prime incitative) n'a que très faiblement évolué depuis presque 20 ans (~ 0,6 DA/l/an), contrairement aux prix des principaux intrants agricoles qui ont subi de fortes augmentations. En pourcentage, l'évolution moyenne du prix de base du lait était de 2,7 % par an alors que celui du taux moyen de l'inflation, observée pendant la même période, était de 6,2 % par an, soit un rapport de 2,3. Bien qu'il soit augmenté de la prime de production, l'évolution du prix total du lait cru que l'éleveur perçoit reste bien en deçà de l'évolution de l'inflation.

Quant au prix de référence, calculé sur la base du prix de revient moyen du lait importé, celui-ci enregistre, par contre, une rapide croissance suite au renchérissement²⁴ de cette matière au niveau du marché mondial, atteignant ainsi des pics historiques en 2007-2008 (5 200 \$/tonne pour la poudre de lait écrémé et 5 050 \$/tonne pour la poudre grasse) et fin 2012 (4 092 \$/t pour la poudre grasse et 3 788 \$/t pour la poudre dégraissée).

3.2 Les incitations (ou primes) accordées directement aux acteurs de base de la filière

Afin d'augmenter la production locale de lait cru et d'assurer son incorporation dans le processus de fabrication du lait pasteurisé, plusieurs types de primes sont accordées par l'Etat, dans les différents dispositifs laitiers, touchant directement les acteurs de base de la filière.

²³ Prix CAF (coût, assurance, fret) : Prix d'un bien à la frontière du pays importateur

²⁴ Ajoutons à cela, l'importante dévaluation de la monnaie nationale par rapport aux principales devises étrangères. Entre 2000 et 2013, le dinar algérien a perdu ~ 30 % de sa valeur par rapport à l'Euro.

1. *Prime de production* : elle concerne tous les producteurs de lait cru de vache et de chèvre, quelle que soit la taille de leur cheptel, afin de les inciter à orienter davantage leur système d'élevage vers la production laitière. Le montant de la prime de production (12 DA/l) représente plus de 40 % du prix de référence du lait cru payé au producteur²⁵.

2. *Prime de collecte* : cette prime rémunère la collecte du lait cru (5 DA/l) et, concerne à la fois l'éleveur (éleveur- collecteur), les collecteurs indépendants (agrément collecteur privé), les centres de collecte privés et enfin les laiteries collectrices (personne morale).

3. *Prime d'intégration (ou d'incorporation)* : cette prime (4 DA/l) est destinée aux transformateurs²⁶ s'ils incorporent réellement le lait cru dans le processus de fabrication du lait pasteurisé, opération qui reste difficile à contrôler au niveau de chaque laiterie par l'ONIL.

Il faut préciser que ces primes, qui ont connu une augmentation surtout à partir de 2009, sont directement cogérées par les laiteries conventionnées²⁷ avec l'ONIL et l'unique banque agricole (Dispositif ONIL- laiteries - BADR), remplaçant ainsi l'ancien dispositif qui confiait la gestion et l'octroi de ces primes à l'administration agricole de chaque wilaya via les Caisses Régionales de la mutualité Agricole (Dispositif DSA-CRMA). Le tableau 12 synthétise l'évolution des différentes incitations accordées par l'Etat et de leur mode de gestion pour le développement de la filière laitière locale.

Tableau 12 - Evolution des primes accordées à la filière lait à travers les différents dispositifs laitiers.

	Programme de réhabilitation de la filière lait	Lancement du PNDAR à partir de 2001		
		Dispositif DSA-CRMA		Dispositif ONIL-Laiteries-Banques
	1995 à 2000	2001 à 2004	2005 à 2008	2009 à 2013*
Prime de production (éleveur)	4 DA/l	5 DA/l	7 DA/l	12 DA/l
Prime de la collecte de lait cru	2 DA/l	2 DA/l	4 DA/l	5 DA/l
Prime d'intégration (incorporation) du lait cru pour les industriels	-	2 à 4 DA/l en fonction des volumes		4 DA/l, 6 DA/l et 7, 5 DA/l

Source : Synthèse de l'auteur.

* A partir de 2011, les laiteries privées sont autorisées à collecter le lait cru, à le pasteuriser et à le revendre à des prix libres.

²⁵ Rappelons que cette prime est versée par l'industriel, ce qui exclue de son bénéfice tous les petits producteurs vendant leur production dans le circuit informel ou l'auto-consommant.

²⁶ A partir de 2011, toute laiterie qui intègre du lait cru à raison de 100 % des quantités traitées dans son usine pour la production du LPS, verra sa prime d'intégration passer à 7,5 DA par litre au lieu de 5 DA actuellement. Quant aux transformateurs qui intègrent du lait cru à raison de plus de 50 % des quantités traitées dans leurs unités laitières, leur prime d'intégration passera à 5 DA par litre intégré dans tous types de lait de consommation.

²⁷ Il s'agit de toutes les laiteries (publiques et privées) qui ont adhéré au nouveau dispositif laitier national chapeauté par l'ONIL. Au début 2013, 177 laiteries au total (15 publiques et 162 privées) ont signé la convention lait pour bénéficier de quota de poudre de lait subventionné.

3.3 Les contrats obligatoires et formels comme mode principal de coordination verticale entre les acteurs de la filière

Pour renforcer l'efficacité du nouveau dispositif, l'Etat instaure un partenariat sur la base d'une convention²⁸ entre l'Office, en sa qualité d'instrument de régulation, et les laiteries, en leur qualité d'opérateurs économiques, pour le développement de la production laitière nationale, la collecte de lait et son incorporation dans les produits transformés de l'industrie laitière.

La clause essentielle, dans cette convention, porte sur l'acquisition par les laiteries d'un quota de poudre de lait à un prix subventionné en contrepartie d'un engagement pour la transformer en lait pasteurisé (reconstitué) dans les conditions d'hygiène requises, de mettre le lait obtenu à la disposition du consommateur aux normes réglementaires et au prix administré de 25 DA le litre. En outre, ces laiteries s'engagent à collecter le lait cru, à le pasteuriser et à le revendre à des prix libres, avec des conditionnements portant une information distincte et lisible sur l'emballage.

Pour garantir une meilleure stabilisation des transactions laitières au sein de la filière, toutes ces laiteries conventionnées avec l'ONIL doivent obligatoirement faire des propositions de contrats²⁹ formels aux éleveurs et aux collecteurs privés. Ces contrats doivent normalement préciser les engagements sur les volumes, la durée du contrat, les caractéristiques des produits à livrer, les critères et les modalités précises de détermination du prix, les modalités de paiement, de révision et de résiliation dudit contrat. En outre, ces laiteries doivent, en fonction de leurs propres moyens, apporter leur contribution technique, matérielle et financière au niveau des exploitations afin de stimuler davantage la production laitière locale qui va améliorer, à son tour, l'approvisionnement de ces unités, d'une façon régulière et durable, en lait cru nécessaire à la production des différents produits laitiers.

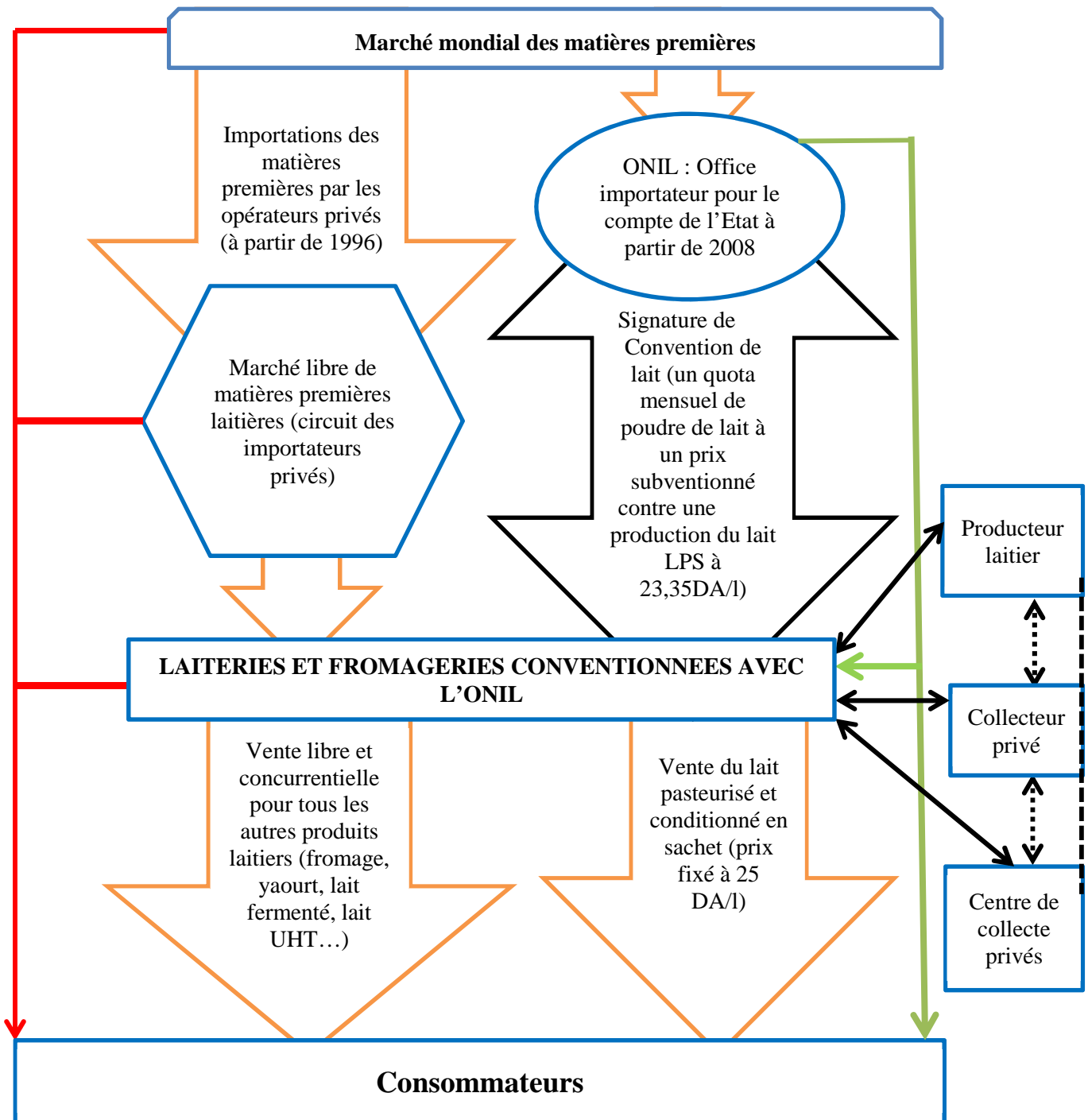
Enfin, le resserrement de ces liens verticaux, par des arrangements contractuels, entre les principaux acteurs de cette chaîne de valeur³⁰, associant à la fois une régulation publique, pour l'approvisionnement du marché national en lait pasteurisé (LPS) à un prix administré, et une régulation marchande (coordination par les prix), pour tous les autres produits laitiers, fournissent *in fine* une configuration toute particulière à cette filière qu'on peut schématiser dans la figure 4.

²⁸ Voir en annexe copie de la convention lait signée entre l'ONIL et laiterie en annexe

²⁹ Voir en annexe copie de contrat type entre laiterie-éleveur et laiterie-collecteur- centre de collecte

³⁰ Chaîne de valeur – ensemble des acteurs (privés, publics, y compris les fournisseurs de services) et l'ensemble des activités à valeur ajoutée qui contribuent à porter un produit de la phase de production au consommateur final. Dans le cas de l'agriculture, on peut parler d'un ensemble de processus et de flux «-de la ferme à la table-» (Miller et da Silva, 2007 cités par Miller et Jones, 2013).

Figure 4 - Les principaux modes de coordination dans la filière lait



Source : Synthèse de l'auteur

Légende :

- Régulation de l'Etat pour le lait pasteurisé (LPS)
- Marché spot (Coordination par les prix)
- Relation contractuelle formelle (contrat écrit)
- - - - Relation contractuelle informelle

Conclusion

D'après Boukella (2008), les réformes engagées à partir des premières années de l'indépendance, dans l'agriculture en général et dans le secteur de l'élevage en particulier, n'ont pas permis d'amorcer un renversement de la tendance historique au recours systématique à l'importations comme instrument quasi-unique de régulation des filières agroalimentaire principales. Même le PNDA, lancé en 2001, n'a pas répondu positivement et complètement à la question de la sécurité alimentaire à long terme des algériens, si on juge par la rigidité persistante de l'offre domestique des produits de base et par l'évolution sans cesse croissante de la facture alimentaire (*ibid.*).

L'évaluation historique de la politique laitière a permis d'établir un diagnostic de la filière lait et de comprendre les actions entreprises en sa faveur dans le cadre du développement agricole et celui de l'élevage bovin en particulier. On peut conclure que la contribution des différents programmes antérieurs de développement dans leur ensemble, visant une augmentation effective de la production laitière, n'a pas été significative au point de créer les conditions réelles d'une croissance permettant d'espérer à terme la couverture de l'ensemble des besoins. Les interventions de l'Etat en termes de soutien aux prix et à l'investissement n'ont eu que des résultats limités.

Cependant, ces politiques d'intervention publique sur les prix et le soutien à l'investissement, vont connaître des évolutions dans le cadre d'une intégration au libre-échange avec l'Union Européenne et celles régies par l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces politiques, au risque de créer des distorsions entre les différents segments de la filière, s'orienteront de manière irréversible vers l'appui au développement du pays et la participation à l'amélioration des ressources physiques et la meilleure maîtrise des moyens de production (kherzat, *op.cit.*).

Enfin, les actions contenues dans le dernier plan de développement (PNDA puis PNDAR), prolongées dans la nouvelle politique laitière à partir de 2009 par des incitations plus valorisantes, peuvent avoir un certain effet cumulatif sur la performance de la filière locale dans la mesure où ces actions et subventions ont été orientées spécifiquement vers la ferme et les acteurs de base de la filière. Les résultats escomptés ne peuvent être palpables qu'à moyen et long terme avec un appui soutenu et sans cesse croissant au développement rural.

CHAPITRE 3

L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE : FACTEUR DE PERFORMANCE DES FILIERES AGROALIMENTAIRES

Introduction

Les filières agroalimentaires ont entamé à l'échelle mondiale un remarquable processus de transformation qui a accéléré le passage de marchés indépendants à des filières agroalimentaires beaucoup plus étroitement contrôlées. Très souvent, ces changements se sont accompagnés d'un recours accru à la contractualisation (Vavra, 2009). Les pays en développement ne sont pas en marge de ces transformations comme le précise Oya (2012) : « *Contract farming is today one more most debated institutional arrangements for production and marketing of agricultural commodities in developing countries* ».

En effet, la coordination³¹ marchande est délaissée au profit du développement de liens verticaux plus étroits. Pour des raisons technologiques, régulatrices et financières, différentes formes de coordination verticale tels les contrats, les alliances stratégiques et l'intégration verticale, ont vu le jour en guise d'adaptation face à un contexte commercial en mutation. La coordination verticale efficace des transactions dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire fait maintenant partie intégrante d'une stratégie compétitive globale (Royer, 2009).

Avant d'aborder les facteurs récents qui ont marqué l'industrie agroalimentaire et des changements qui en ont résulté dans l'organisation de ce secteur, il importe d'abord de définir ce qui est un contrat et ses variantes.

1. Définitions des contrats

Selon MacNeil (1974), les contrats sont des « *promesses juridiquement contraignantes* ». A son tour, Masten (2000) définit le contrat comme un engagement juridique formel auquel chaque partie souscrit de façon expresse mais pas nécessairement par écrit. Quant à Brousseau et Glachant (2002), le contrat est défini comme un accord par lequel deux parties s'engagent sur leurs comportements réciproques. Il s'agit d'un dispositif bilatéral de coordination.

³¹ La coordination : Un ensemble d'efforts ou des mesures – publiques ou privées – visant à faire agir les acteurs dans un système de marché de manière commune ou complémentaire ou vers un objectif commun. Elle peut se faire, ex-post, par les prix et les mécanismes de l'offre et de la demande (dans sa forme la plus pure : le marché spot ou s'établir, ex-ante, sur la base d'accords entre acteurs, en dehors ou en complément du marché. La coordination peut être horizontale ou verticale. La coordination verticale dans le secteur agroalimentaire provient de la coordination des différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Celle-ci est constituée d'une série d'étapes de production s'étendant de la production agricole à la vente finale au consommateur. Chaque étape ajoute une valeur au produit final. Le transfert des produits d'une étape à une autre peut se coordonner de différentes façons, d'où l'émergence du concept de coordination verticale (Royer, 2009).

Dans le secteur agricole, la contractualisation peut être définie, enfin, comme un accord entre deux parties, généralement entre un agriculteur (le « *contracté* ») et un industriel (le « *contractant* ») qui s'engagent dans des « *accords à terme* », à échanger un produit selon des conditions préétablies, pouvant inclure notamment le prix, des notions de prix, de qualité, des conditions de production, de livraison... (FranceAgriMer, 2011 ; Catelo et al. 2008).

2. L'évolution de l'agriculture contractuelle

Comme le précise Vavra (*op.cit.*), la contractualisation est importante car elle peut constituer pour le secteur agricole un autre mécanisme de gouvernance capable d'améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement. Les améliorations peuvent notamment s'identifier par la modification des motivations des participants au marché, par une plus grande coordination entre les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que par une meilleure information d'acteurs spécifiques et une meilleure gestion de la qualité et des flux de produits.

Il faut souligner que ces contrats agricoles existent depuis longtemps, en particulier pour les produits agricoles périssables livrés aux industries de transformation, comme le lait pour l'industrie laitière ou les fruits et légumes pour le secteur de la conserve (Bijman, 2008). Little et Watts (1994) ont fait observer que les contrats de production de semences sont la règle depuis les années 1940 en Europe et en Amérique du Nord, où les semenciers concluent des contrats avec des producteurs auxquels ils imposent des conditions rigoureuses en matière de qualité et de quantité.

Née aux États-Unis au début des années 1930, l'intégration dans le secteur de la volaille s'y est rapidement développée. Dès 1955, les firmes intégratrices (généralement des meuniers puis des fabricants d'aliments du bétail, plus rarement des couvoirs ou des industriels), via des contrats de production avec les éleveurs, ont pris le contrôle de près de 90 % de la production américaine (France AgriMer, *op.cit.*). D'après de récentes enquêtes menées toujours dans ce pays, la valeur de la production sous contrat dans ce pays a quasiment triple au cours des trois dernières décennies, et représentait en 2003 près de 40 % de la production agricole nationale en valeur (MacDonald et Korb, 2006).

En Europe, les arrangements contractuels ont été encouragés par les systèmes de production qui ont évolué dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), au sein de laquelle le volume de la production et la qualité des produits sont strictement contrôlés, en particulier concernant les produits fortement périssables tels que les produits laitiers, les volailles, les fruits et les légumes (Catelo *et al. op.cit.*).

Toujours, selon ces auteurs, l'expansion plus récente de l'agriculture contractuelle dans les pays en développement semble avoir suivi le chemin que Reardon et Hopkins (2006) décrit comme les trois « *vagues* » de diffusion des supermarchés par les compagnies multinationales agroalimentaires en Amérique Latine, en Asie et en Afrique. Ce lien est tout à fait plausible étant donné que les supermarchés ont également entraîné la diffusion de nouvelles stratégies d'approvisionnement par ces entreprises afin de sécuriser l'offre d'un volume consistant de produits agricoles de qualité supérieure destinés aux centres urbains nationaux ainsi qu'aux marchés d'exportation.

Au Brésil, mais aussi dans d'autres pays plus faiblement producteurs comme l'Inde, l'Indonésie, le Vietnam ou encore l'Australie, la production de volailles sous contrat représenterait plus de 70 % des tonnages. Au Canada, plus du tiers de la production de viande bovine s'effectue via des contrats de marché ou de production. En Australie, les contrats de marché prédominent (FranceAgriMer, *op.cit.*).

Cependant, le développement de cette contractualisation risque, selon Vavra (*op.cit.*), de réduire les marchés au comptant à la portion congrue et de raréfier les informations relatives aux prix au comptant à partir desquelles sont fixes les prix des contrats. En outre, la contractualisation sur des marchés concentrés tendant vers un monopsonne peut faire craindre de réels problèmes d'abus de pouvoir de marché. Enfin, les contrats représentent un défi pour les pouvoirs publics, qui doivent non seulement garantir des pratiques et des règles du jeu équitables, mais aussi maintenir des flux d'information fiables sur les prix. Masten et Saussier (2002) ont fait valoir que pour les responsables de l'élaboration des politiques, il est indispensable de comprendre les fonctions et les implications des contrats pour pouvoir distinguer les pratiques efficaces des pratiques anticoncurrentielles, et mettre en place des politiques appropriées à cet égard.

3. Les facteurs accélérateurs du développement de la contractualisation agricole

L'un des ressorts du développement de la contractualisation est le processus remarquable de transformation des filières agroalimentaires qui s'est engagé à l'échelle mondiale. Parmi les modifications les plus universellement répandues de la chaîne agroalimentaire, Vavra (*op.cit.*) cite la concentration, les nouveaux modes de consommation et les mutations technologiques.

3.1 Concentration

Plusieurs indications témoignent d'évolutions rapides dans le sens d'une concentration accrue de l'industrie agroalimentaire. Premièrement, le nombre des exploitations a fortement diminué et leur taille s'est accrue tandis que la production est devenue plus spécialisée.

Simultanément, il s'est produit un puissant mouvement de concentration dans le domaine de la transformation, du moins dans certains secteurs. Aux Etats-Unis, l'indice de concentration absolue pour les quatre plus grandes entreprises dans le secteur du conditionnement des bouillons et des génisses est passé de 36 % en 1980 à 79 % en 2006 (USDA, 2008). D'après Reardon *et al.* (2007), cette concentration de la distribution est de l'ordre de 40 à 60 % en Amérique centrale, les pays d'Afrique du sud et l'Asie du Sud-Est et de 20 à 25 % en Inde, la Chine et l'Europe de l'Est. Les pays méditerranéens à bas revenus comme la Tunisie et le Maroc, les pays d'Afrique du Sud-Est et d'Asie du Sud, connaissent actuellement ce processus de « *supermarketisation* ».

Cette évolution s'est accompagnée du développement des marques de distributeurs, qui a confère une importance majeure aux questions de réputation et accentue la tendance au renforcement des contrôles et au resserrement de la coordination verticale.

3.2 Nouveaux modes de consommation.

Dans les pays développés, les craintes relatives à la disponibilité et au prix des denrées alimentaires ont été largement remplacées par des préoccupations liées à la qualité et à l'innocuité des aliments. Les consommateurs demandent plus de variété dans le choix d'aliments qui leur est offert, se soucient davantage de leur santé et de leur régime alimentaire, et prennent un plus grand nombre de repas hors de leur domicile. Ils sont aussi plus sensibles au bien-être des animaux et aux problèmes de protection de l'environnement.

Ce phénomène s'étend aussi aux pays en développement, sous l'effet de la hausse des revenus, de l'occidentalisation des régimes alimentaires et de l'urbanisation. Pour répondre à ces nouvelles préoccupations des consommateurs et ajuster les caractéristiques des aliments et des procédés, les entreprises ont adopté des modes d'organisation considérés comme mieux adaptés pour coordonner une filière de plus en plus complexe. Le développement des échanges de produits adaptés aux besoins des consommateurs a aussi entraîné l'essor de filières spécifiques répondant à des normes de qualité et de production des aliments qui diffèrent des réglementations nationales. Le développement de la signalisation et du contrôle de la qualité dans l'industrie agro-alimentaire est devenue une question centrale qui exige des organisations et des institutions hybrides pour garantir la sécurité alimentaire (Menard *et al.* 2005).

3.3 Mutations technologiques

Trois évolutions sont particulièrement pertinentes lorsqu'il s'agit de comprendre le rôle croissant des pratiques contractuelles :

a. premièrement, les progrès des technologies de transport (conteneurisation, atmosphère contrôlée, taille et rapidité du fret, efficacité énergétique et systèmes de navigation par satellite) ont réduit les coûts de transport, permis de s'approvisionner auprès de sources éloignées et autorise les distributeurs et transformateurs de denrées alimentaires à diversifier leurs sources d'approvisionnement (Da silva, 2005) ;

b. deuxièmement, les biotechnologies ont déplacé les limites des caractéristiques des produits et des possibilités de production. Cette évolution est souvent considérée comme une des raisons majeures de la transformation des modes d'organisation et du resserrement de la coordination verticale ;

c. troisièmement, l'évolution des technologies de l'information joue un rôle important en procurant des moyens d'améliorer la planification, le contrôle et la prise de décisions tout au long de la chaîne de l'offre. Ces technologies permettent de faire respecter les contrats de manière beaucoup plus efficace. Elles facilitent aussi la traçabilité, qui devient la norme pour de nombreux produits, compte tenu des exigences des consommateurs en matière de sécurité alimentaire.

4. Les raisons théoriques du recours à la contractualisation

D'après la théorie économique, les raisons fondamentales de recourir à la contractualisation sont les gains d'efficacité, l'alignement des incitations, le partage des risques et de la quasi-rente, et le pouvoir de marché.

4.1 Efficacité

L'efficacité est au centre des arguments de la théorie des coûts de transaction et constitue une des principales raisons d'être de la contractualisation, compte tenu des gains de productivité que favorisent l'amélioration des compétences en matière de gestion, celle des transferts de technologie et celle de la coordination. La coordination des investissements et la maîtrise des processus sont indispensables pour garantir la qualité des produits et optimiser l'utilisation des capacités de production et les économies d'échelle qui en découlent.

L'efficacité est un facteur économique important, mais pourquoi les marchés au comptant seraient-ils moins efficaces que la contractualisation ? Lambert et Wilson (2003) cité par Vavra (*op.cit.*), font valoir que si les marchés au comptant incitent effectivement à réduire les coûts, ils ne permettent pas de contrôler efficacement le comportement opportuniste des agriculteurs, des transformateurs ou des distributeurs. Par ailleurs, les marchés au comptant ne règlent pas de manière satisfaisante les problèmes de mesure relatifs à des aspects tels que l'innocuité des aliments, les caractéristiques de qualité non détectables, etc. Le souci de satisfaire les nouveaux aspects de la demande a fait grimper les coûts d'information supportés par les entreprises agroalimentaires d'aval dans la recherche de fournisseurs dont les produits présentent (ou ne présentent pas) ces caractéristiques, et conduit les transformateurs et autres intermédiaires à mettre en place d'autres moyens de coordination, par exemple l'intégration ou des dispositifs contractuels.

4.2 Pouvoir de marché

Les critiques de l'économie des coûts de transaction font valoir que le pouvoir de marché est peut-être la motivation fondamentale du développement de l'intégration verticale et des dispositifs contractuels. L'argument central est que les entreprises dominantes se serviraient des contrats pour étendre ou exercer leur pouvoir de marché.

4.3 Alignement des incitations

La littérature empirique consacrée à cet aspect est relativement pauvre, principalement en raison de l'absence de données et de la difficulté de dériver des hypothèses vérifiables pour comparer différents mécanismes d'incitation. Néanmoins, des études ont récemment été consacrées au rôle comparé de certains mécanismes incitatifs, par exemple les « tournois » par rapport aux contrats fondés sur des normes de performance fixes.

En règle générale, il est difficile de concevoir un contrat optimal et d'aligner parfaitement les incitations. L'alignement est induit par un ensemble complexe de facteurs, par exemple les attitudes relatives envers le risque, le degré d'asymétrie de l'information, l'importance de l'aléa moral, et les possibilités d'anti sélection (Hobbs et Young, 2001). Ces difficultés pourraient expliquer pourquoi de simples contrats sont souvent préférés à des formules complexes.

4.4 Partage des risques

Les tenants de l'argument du partage des risques considèrent les contrats comme un moyen de transférer les risques d'un acteur de la chaîne d'approvisionnement à un autre en présence d'une information asymétrique. Toutefois, si le partage des risques est le principal argument en faveur de la contractualisation, on pourrait s'attendre à ce que les exploitants sous contrat dégagent des bénéfices moindres que ceux d'autres exploitants, en échange de la réduction des risques. Or, MacDonald *et al.* (2006) constatent que les prix des contrats dépassent souvent les prix moyens du marché pour certains produits de base, et que certains producteurs peuvent adopter la contractualisation pour s'assurer des prix plus élevés plutôt que pour diminuer les risques dus à l'évolution des prix. Ces producteurs peuvent obtenir des prix plus élevés s'ils fournissent des produits ayant des caractéristiques uniformes ou spéciales recherchées par les acheteurs.

D'autres études ont aussi réfuté l'idée selon laquelle le risque est le principal facteur déterminant le choix d'arrangements contractuels. Allen et Lueck (1999, 2005) cité par Royer (2009) font état de facteurs qui sont, à leur avis, plus importants que le partage des risques, par exemple la nécessité d'améliorer la coordination et de réduire les coûts de transaction. Des contrats correctement rédigés peuvent procurer une certaine protection contre les risques, mais le partage des risques ne semble pas être le moteur du développement récent de la contractualisation en agriculture.

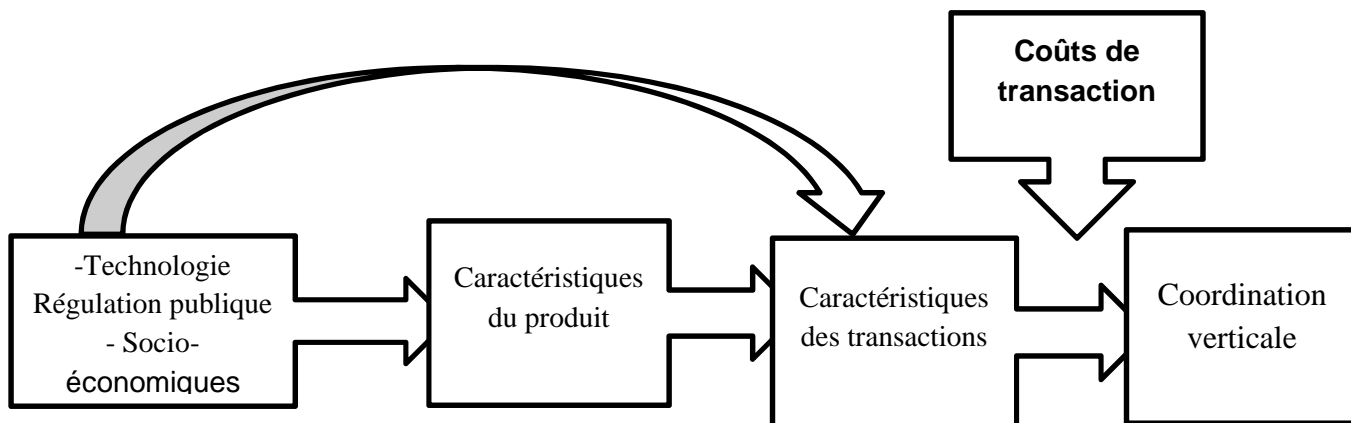
5. Les formes de gouvernance en agriculture : du marché au comptant à l'intégration verticale

Martinez *et al.* (1996), fait état de trois principaux types de coordination verticale dans le secteur agricole : la production ouverte (une firme achète un produit d'un producteur au prix de marché déterminé au moment de l'achat) ; la production à contrat (une firme s'engage à acheter un produit d'un producteur selon une formule de prix établie à l'avance) ; l'intégration verticale (une seule firme contrôle le passage d'un produit entre deux ou plusieurs étapes de la chaîne agroalimentaire).

Williamson (1985) explique le choix des agents pour un niveau de coordination particulier à partir des caractéristiques des transactions et des coûts de transaction qui peuvent être générés. Hobbs et Young (*op.cit.*) identifient également les coûts de transaction comme étant le principal facteur expliquant le choix des agents pour une coordination plus ou moins étroite.

Toujours selon ces auteures, le niveau des coûts de transaction dépend des caractéristiques des transactions, qui dépendent elles-mêmes des caractéristiques du produit à échanger (périssabilité du produit, produits différenciés, qualités, etc.) et de trois facteurs déterminants : la technologie, la régulation publique et certains aspects socio-économiques.

Figure 5 - Modèle conceptuel des facteurs influençant le degré de coordination verticale



Source: Hobbs et Young (*op.cit.*)

Les mécanismes de gouvernance le long de la chaîne agroalimentaire (voir tableau 13), justifiées par les propositions³² de Williamson (1979), diffèrent non seulement d'un secteur agricole à l'autre, mais aussi au sein d'un même secteur. Dans certains secteurs, les contrats sont le mode privilégié de coordination tandis que dans d'autres, l'intégration verticale est plus courante (MacDonald et Korb, 2008). La diversité des contrats n'est pas uniquement liée aux différents produits de base. Pour un même produit et dans un même pays, les pratiques contractuelles peuvent varier considérablement. Par exemple, Key et McBride (2003) ont montré qu'aux Etats-Unis, la probabilité d'une contractualisation varie d'une région à l'autre. Des observations ponctuelles indiquent que la même situation prévaut en Europe. Ainsi, la contractualisation joue un rôle majeur dans le secteur avicole français (Menard, 1996) tandis que l'intégration semble beaucoup plus développée aux Pays-Bas.

³² L'incertitude, la fréquence et les actifs spécifiques sont les plus importants pour expliquer le niveau des coûts de transaction et donc plus décisives dans le choix du mode gouvernance à mettre en place (Williamson, 1979).

Tableau 13 - Mécanismes de gouvernance correspondant aux modes d'organisation verticale de la filière

Forme de gouvernance	Description succincte	Maitrise de la production	Païement aux agriculteurs
Marchés au comptant	Les produits sont vendus au comptant et immédiatement livrés. Le prix est le déterminant principal de la transaction.	L'exploitant maîtrise les actifs et les décisions de production de l'entreprise agricole.	L'exploitant agricole reçoit le prix de sa production, négocie au moment de la vente juste avant la livraison.
Contrat de commercialisation	Stipule les conditions de vente. Contient des estimations de la production sous contrat, des volumes et des dates de livraison.	L'exploitant maîtrise les actifs et les décisions de production de l'entreprise agricole.	L'exploitant agricole reçoit le prix de sa production, négocie avant ou pendant la production du produit agricole.
Contrats de production	Contient des spécifications relatives aux ventes et à la production.	Le contractant exerce un contrôle sur certaines décisions de production ou actifs de l'entreprise agricole.	L'exploitant agricole reçoit une rétribution pour services agricoles rendus dans la production du produit.
Intégration verticale	Le prix en tant que déterminant est remplacé par des décisions internes.	Une entreprise unique contrôle les actifs et les décisions de production aux stades adjacents de la production et de la transformation.	L'exploitant agricole-gestionnaire est rémunéré comme d'autres salariés pour ses compétences et son temps.

Source : MacDonald et al. (2006).

La lecture du tableau 13, montre que le passage des marchés au comptant à l'intégration verticale se traduit par une perte rapide de maîtrise des décisions de production et des actifs pour l'exploitant agricole, qui devient à terme un « quasi salarié » de l'entreprise verticalement intégrée. De plus, le prix du marché perd progressivement son rôle de déterminant principal des transactions

5.1 Le marché au comptant

Le marché au comptant (*spot market*) est défini comme un marché où les produits sont vendus au comptant et livrés immédiatement ou dans un bref délai. Le prix est le déterminant principal de la transaction et reflète généralement la situation en temps réel, bien que les produits doivent répondre à des exigences minimales de qualité.

5.2 L'intégration verticale

Selon la position qu'occupe une entreprise dans la filière, elle dispose de trois possibilités d'intégration :

- l'intégration verticale vers l'amont, qui consiste pour une entreprise à intégrer les activités de ses fournisseurs d'intrants ;
- l'intégration verticale vers l'aval lorsque l'entreprise intègre les activités d'une autre entreprise de transformation ou d'un distributeur de ses produits ;
- l'intégration verticale équilibrée, lorsque l'entreprise intègre les activités de filiales qui sont ses fournisseurs d'intrants et distribuent sa production.

5.3 Les contrats-liés

Pour gérer l'incertitude, les intermédiaires mettent alors en place des arrangements contractuels avec les producteurs qu'ils rendent incitatifs grâce à un type de contrat agricole avec fourniture d'intrants, ou contrats-liés. Dans les pays où les systèmes juridiques sont défectueux (absents, coûteux ou résultats trop incertains), le système des contrats-liés par l'apport financier *ex-ante* pour les frais de campagne en échange de la production *ex-post* permet d'améliorer le respect des contrats de vente (Bardhan, 1989 ; Smith et al. 1999 cité par Lemeilleur, 2009). Souvent, l'exécution de ces contrats passe simultanément par des transactions en partie sur la base de contrats formels et partiellement délimités par des motivations officieuses et relationnelles (Menard et Klein, 2004).

Les contrats-liés offerts par les transformateurs ont souvent alors pour but de fidéliser des fournisseurs d'une part et d'aider à maintenir, voire augmenter, la production des fournisseurs grâce à l'utilisation d'intrants d'autre part. Pour les producteurs, les contrats-liés répondent à leur principal problème pour le financement de leur campagne culturale, grâce à l'accès au crédit, auquel ils ne pourraient prétendre par d'autres sources de crédit. La production elle-même est un substitut aux garanties matérielles pour emprunter de l'argent.

Le système d'assurance dans les contrats-liés prend souvent la forme de report de dettes d'une année sur l'autre pour un producteur n'ayant pas produit une quantité suffisante pour à la fois se nourrir et à la fois rembourser les avances obtenues. Les contrats-liés répondent donc aux problèmes engendrés par un grand nombre de défaillances de marché.

Enfin, certains auteurs suggèrent cependant que les contrats-liés augmentent l'efficacité économique. Bardhan (1989) cité par Lemeilleur, (*op.cit.*) résume en 4 points principaux la « *raison d'être* » des contrats-liés et, de fait, leur relative efficacité :

- a. les contrats-liés permettent de réduire les coûts de transaction liés à l'incertitude sur les marchés. En effet le contrat permet d'une part à l'acheteur de fidéliser ses fournisseurs mais également d'augmenter la productivité grâce à l'offre de crédit de production en début de campagne. D'autre part le producteur réduit les coûts de transaction liés au coût de recherche d'un acheteur ;

b. les contrats-liés permettent également de réduire les coûts d'exécution des contrats pour l'acheteur. En effet le couplage de la transaction sur les produits agricoles au crédit en début de campagne fournit une sanction crédible à l'acheteur. Le producteur risque de perdre l'accès à ce service, auquel il ne pourrait prétendre par d'autres sources, s'il dévie en n'apportant pas le produit de sa récolte à l'acheteur ;

c. le couplage de la transaction au crédit, notamment, si le taux d'intérêt est nul, est une incitation efficace pour optimiser l'effort de production du producteur. En effet, d'une part, l'accès à un des facteurs limitant de la production, le crédit dans notre cas d'étude, permet d'augmenter le niveau de production et d'autre part, en situation d'une offre « explicite » de crédits sans taux d'intérêt, les producteurs tendent à choisir leurs besoins en capital financier par rapport à un optimum de production, puisque le crédit ne représente plus aucun coût dans la fonction productrice. De plus, le risque est transféré pour une grande part sur l'intermédiaire (moins averse au risque) car le producteur ne donne pas d'autres garanties que sa production ;

d. enfin, l'absence ou la défaillance de certains marchés de services agricoles (crédit, assurance, terre...) lié aux coûts de transaction élevés dans les contextes d'institutions formelles faibles, peuvent être en partie compensées par la mise en place de transactions multiples à l'intérieur d'un même contrat.

6. La contractualisation dans les pays en développement : réduction des défaillances des marchés

Les défaillances de marchés ayant fréquemment cours dans les pays en développement (Lemeilleur, *op.cit.*), encouragent ainsi les différents modes de coordinations verticales par les acteurs (entre intégrations verticale et arrangement contractuel).

En effet, l'incertitude sur les marchés, de ces pays, est source de coûts de transaction élevés entre les producteurs et les différents clients (industriel, grossiste, grande distribution,..) de leurs produits (coût de recherche, de l'information sur les produits, coût de négociation et coût de contrôle/exécution...). Ces coûts sont responsables d'une diminution de l'utilité des acteurs sur le marché et sont donc à l'origine de nombreuses défaillances de ces marchés qu'on peut regrouper en quatre catégories (Key et Runsten ,1999).

6.1 Défaillances du marché des productions agricoles et imperfection de l'information

Dans les PED où l'agriculture reste familiale, l'autoconsommation de la production est souvent importante. Ainsi pour les intermédiaires de marché qui cherchent des produits spécifiques destinés aux marchés urbains, les marchés de produits agricoles sont souvent peu importants et très incertains. Ils n'arrivent pas alors à obtenir des quantités suffisantes ni de manière régulière pour rentabiliser les activités de transformation ou/et de commercialisation. Seuls l'intégration ou les contrats permettent de faire émerger ces productions de manière régulière (*ibid.*).

Par ailleurs, le mécanisme de prix transfère l'information sur l'offre et la demande, mais n'est pas efficace pour transférer concernant la qualité complexe des produits (qualité non visible et difficilement mesurable) requise par certains acheteurs. L'imperfection de l'information sur les marchés ralentit alors l'ajustement des systèmes de culture des producteurs pour des productions spécifiques et résulte en l'absence de marché pour les produits requis par ces intermédiaires.

6.2 Défaillance de marché des facteurs de productions

Terre et travail : dans les environnements de marchés imparfaits, il est difficile pour les producteurs d'ajuster leurs facteurs de production propres (main d'œuvre familiale et terre) à la production spécifique des nouvelles filières. Il n'est pas rare que la petite exploitation dotée d'une importante main d'œuvre familiale sous-emploie cette force de travail dans la mesure où le marché du travail non agricole est peu développé. Il leur faudrait alors louer des terres pour occuper la main d'œuvre familiale, or le marché de la terre devient lui-même inactif du fait d'un grand nombre d'exploitations dans ce cas.

Pour des productions extensives en travail mais nécessitant de larges surfaces de terre, les intermédiaires préfèrent faire des contrats avec de larges exploitations où la terre est sous utilisée. Au contraire pour des productions intensives en travail, les intermédiaires vont préférer faire des contrats agricoles avec des petites exploitations intégrant une importante main d'œuvre familiale (*ibid.*).

Intrants spécifiques : les marchés pour les intrants, les équipements ou les services agricoles spécifiques pour la mise en place de systèmes de culture répondant aux nouvelles filières (variétés de semences, engrais et produits phytosanitaires spécifiques, machines pour plantation et récolte, irrigation, ...) sont souvent peu importants dans les PED.

Les intermédiaires doivent pour cela mettre en place des moyens pour transférer ces technologies aux producteurs. Alors, l'intégration de la production ou la mise en place des contrats agricoles avec fournitures des ressources productives peuvent solutionner ces lacunes du marché.

Quand ces technologies ne sont pas rentables que sur des échelles importantes, les intermédiaires vont préférer faire des contrats avec les plus grandes exploitations. Au contraire, ils peuvent faire des contrats avec les petits producteurs quand l'échelle de production à peu d'importance (*ibid.*).

6.3 Défaillance du marché de crédit rural

Le marché du crédit est un marché clé dans la mesure où il détermine également souvent la présence des autres marchés liés aux facteurs de production. La structuration du marché financier rural et l'accès aux crédits est donc déterminant dans l'orientation des systèmes de production. Or, ce marché est souvent défaillant dans les PED.

Le secteur financier rural apparaît effectivement comme un secteur coûteux et risqué pour les banques commerciales. Il est d'abord coûteux car les besoins en crédit dans les zones rurales sont marqués par une forte saisonnalité due à la synchronisation des activités agricoles à l'intérieur des bassins de production. Le manque d'organisation du crédit formel en zone rurale est souvent compensé par des crédits informels proposés par les agriculteurs riches ou des usuriers dans les villages, à des taux d'intérêts prohibitifs (Stiglitz, 1998 cité par Lemeilleur, *op cit.*).

6.4 Défaillance du marché de l'assurance

Les productions recherchées par les marchés modernes engendrent généralement plus de risque pour les producteurs que les productions traditionnelles. En effet, d'une part, elles ont souvent des rendements plus variables car elles concernent des variétés moins rustiques et moins adaptées aux conditions agronomiques spécifiques de chaque zone de production et d'autre part, les prix sur les marchés agricoles sont instables du fait du problème d'ajustement de l'offre agricole à la demande quand les temps de production sont incompressibles et que l'information sur le marché est déficiente.

Le marché de l'assurance apparaît donc comme essentiel pour la spécialisation des exploitations. Cependant, de même que pour le marché du crédit, les risques très élevés sur les productions entraînent des prix d'assurance prohibitifs pour les petits producteurs, et un grand nombre de producteurs n'a pas accès à ce marché. Or les intermédiaires de marché sont souvent dans une position favorable pour assurer les producteurs. En effet, ils diversifient géographiquement leurs zones d'approvisionnement et diminuent ainsi la covariance des risques agronomiques de production de leurs fournisseurs.

7. Les enjeux scientifiques de la thèse

7.1 Les questions de recherche de la thèse

La forte volatilité du prix des matières premières au niveau du marché mondial et sa répercussion négative sur l'approvisionnement du marché domestique nécessite une politique laitière capable d'allier une protection externe et une performance interne de la filière locale. Cette politique qui mobilise un ensemble d'outils de régulation doit intégrer, dorénavant, les acteurs de base et leurs stratégies ainsi que les spécificités de l'organisation de la filière lait afin de rehausser son niveau d'efficacité, c'est-à-dire, renforcer sa contribution dans la satisfaction des besoins du marché national en réduisant davantage le poids considérable des importations du marché mondial.

Dans ce contexte mondial, caractérisé par une plus grande ouverture des marchés et de remise en cause des outils de la régulation publiques en agriculture, la recherche d'un meilleur niveau de performance de la filière laitière locale passe nécessairement par un plus grand resserrement des liens verticaux, d'où la question centrale de cette thèse est la suivante :

« La contractualisation formelle et obligatoire, en tant que mode de coordination vertical des transactions laitières entre les acteurs, peut-elle contribuer efficacement et durablement à l'amélioration de la performance globale de la filière locale ? »

Pour aborder cette question centrale, des questionnements spécifiques peuvent être formulés à savoir :

1- La convention lait, signée entre les principaux partenaires de la filière (ONIL – Laiteries), conduit-elle à une meilleure conjonction des objectifs macroéconomiques assignés à la filière lait par l'Etat et les stratégies microéconomiques des industriels ? Les primes incitatives accordées aux laiteries contribuent-elles à développer, bien au-delà des limites géographiques des bassins laitiers existants, des réseaux de collecte capables d'assurer des approvisionnements réguliers en quantité et en qualité et surtout à moindre coût du lait cru local ?

2- Quelles sont les transformations organisationnelles subies par la filière laitière suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique laitière et par conséquent leurs impacts sur l'évolution des systèmes productifs et les échantent ? comment évoluent donc les comportements et les stratégies des acteurs de base de la filière pour maximiser leurs revenus respectifs ? Les différentes primes incitatives qu'accorde l'Etat à ces acteurs, sont-elles suffisantes, rationnelles et équitables entre ces derniers ? Autrement dit, ces mesures ne constituent-elles pas qu'un mécanisme de redistribution sans efficacité incitative ?

3- Les contrats engagés entre les transformateurs et les producteurs laitiers contribuent-ils à résoudre ou à limiter les multiples défaillances de marché qui entravent un grand nombre de petits éleveurs à moderniser leurs systèmes d'élevage et d'orienter plus leur production vers les circuits formels de collecte ? En d'autres termes, la concurrence des laiteries sur la collecte du lait cru local procure-t-elle des avantages supplémentaires en matière de crédits, fournitures d'intrants, fournitures du cheptel et des conseils techniques pour la majorité des petits éleveurs sous contrat ?

4- Quel est l'impact de la contractualisation formelle sur les innovations organisationnelles et institutionnelles des acteurs de base de la filière pour réduire les coûts de transaction ? Autrement dit, quel est le niveau global des actifs productifs réalisés par ces acteurs pour répondre à la demande spécifique et croissante des marchés ?

7.2 Les objectifs de la thèse

L'objectif prioritaire de cette thèse est d'abord d'évaluer la nouvelle politique laitière de l'Etat sur la performance globale de la filière et ensuite analyser finement l'impact de la contractualisation formelle, c'est-à-dire son efficacité à coordonner les transactions laitières et de saisir dans quelle mesure ces pratiques contractuelles peuvent impacter positivement la performance globale de cette filière. Ce travail va générer des indicateurs qui peuvent être intégrés lors de la conception des nouvelles politiques laitières, associant ainsi les acteurs de bases et leurs stratégies, les spécificités de l'organisation et de l'évolution de la filière. En outre, la combinaison d'instruments de marché à gestion privée, et de mécanismes d'intervention publique doit être perçue complémentaire compte tenu du déficit organisationnel, technique et économique de la filière lait. L'efficacité de la politique laitière doit aussi veiller au respect de critères d'équité dans la répartition des gains et des pertes associés au fonctionnement de ces mécanismes.

Plus spécifiquement, il s'agira dans cette thèse de :

- de décrire le nouveau schéma d'organisation de la filière au niveau national suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique. Il sera question aussi de bien comprendre le fonctionnement de cette filière au niveau d'une zone bien particulière de notre choix ;
- d'étudier en détail le système des primes incitatives, accordés par l'Etat aux différents acteurs de la filière depuis ces dernières années, suivre l'évolution du budget total de ces primes et de saisir les logiques qui sous-tendent la répartition de ces primes entre les différents acteurs de la filière ;

➤ de bien décrire les différents types de contrats formels qui lient les acteurs de l'amont à l'aval de la filière et d'analyser les conditions de leur élaboration et de leurs exécutions sur le terrain. Les mécanismes d'incitation et de sanction dans les différents engagements contractuels entre les acteurs seront analysés en priorité ;

➤ de saisir les principaux liens entre l'efficacité des contrats et les stratégies des acteurs de base, orientées davantage vers l'amélioration de la production de lait cru local et surtout d'une plus importante collecte de ce dernier par le circuit formel ;

➤ identifier les principales contraintes qui limitent une meilleure efficacité de la contractualisation entre les acteurs de base de la filière et les possibilités de les améliorer.

7.3 Les hypothèses de recherche

L'hypothèse générale qui oriente notre étude est que l'amélioration durable de la performance de la filière laitière locale nécessite un plus grand resserrement des liens verticaux de la coordination des acteurs. Une meilleure adaptation des contrats au contexte socio-économique et institutionnel local en évolution, conjuguée à une forte implication des acteurs lors des négociations des contrats et de la crédibilité de leurs engagements contractuels lors de leur exécution constituent des conditions *sine qua none* pour une efficacité durable de la coordination verticale dans une chaîne de valeur.

Cette recherche se pose des hypothèses spécifiques suivantes :

➤ la forte revalorisation de primes accordées par l'Etat aux acteurs de base de la filière, ainsi que leurs modes et leurs conditions d'affectation, a accéléré le processus de contractualisation formelle obligatoire. Ce faisant, la gestion directe des primes par les laiteries, en situation d'oligopsonne³³, renforce davantage leur position dominante dans la filière, position qualifiée de « *chantage* ». Cette position favorise des contrats généralement iniques vis-à-vis des fournisseurs en leur imposant des prix du lait cru et des primes de qualité bien inférieurs à leurs coûts de production ;

➤ le recours à la contractualisation a considérablement amélioré la qualité du lait cru livré aux laiteries, garantes de la qualité, par les producteurs et les collecteurs. Les mécanismes de contrôles sur la qualité du lait imposés, à plusieurs niveaux, par les laiteries a réduit l'opportunisme des fournisseurs dans la manipulation des normes de qualités retenues ;

³³ Marché caractérisé par un petit nombre d'acheteurs face à un grand nombre de vendeurs, par opposition à oligopole

- les contrats-liés avec fournitures de services sont des moyens de coordination efficaces pour réduire les défaillances des marchés des différents intrants nécessaires pour une amélioration des productions et des rendements laitiers. A l'exception d'une faible frange de grands producteurs, la majorité des petits éleveurs atomisés, constituant le système d'élevage dominant au niveau national, sont exclus de ce type de contrat, accentuant ainsi leur marginalisation de la chaîne de valeur ;

- l'absence de mécanismes d'*enforcement* publics et privés dans la conception et l'exécution des contrats fragilise la crédibilité des engagements contractuels. Cet état de fait se traduit par un fort taux de rupture des contrats au cours de leurs exécutions, rupture qui affecte négativement la stabilité transactionnelle au sein de la filière.

CHAPITRE 4

*LE CADRE THEORIQUE MOBILISE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE
RETENUE*

Introduction

Dans ce chapitre, nous présenterons le cadre théorique d'analyse des changements intervenus dans la filière laitière après l'application du nouveau mode d'organisation appliquée à la filière locale. Il nous permettra de faire une étude conceptuelle de la coordination contractuelle, qui aidera à la compréhension et perception de cette notion, et en plus, nous allons présenter par la suite les différentes méthodes et outils utilisés pour la collecte et l'analyse des données.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons organisé ce chapitre en deux points distincts. Le premier point abordera les approches théoriques mobilisées sur les contrats. Ainsi, la coordination des échanges sera traitée par l'instrument contractuel, élaboré au travers des deux corpus théoriques qui soutiennent notre étude notamment : la théorie des coûts de transaction et la théorie de l'agence (principal – agent).

L'approche méthodologique adoptée est présentée dans le deuxième point. L'étude empirique de la coordination contractuelle a été réalisée au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Cette zone est choisie du fait qu'elle présente une filière locale relativement bien organisée et très dynamique depuis ces dernières années. De plus les statistiques fournies à cette échelle d'étude sont relativement fiables.

1. LE CADRE THEORIQUE MOBILISE

1.1. La théorie des contrats : aperçu des différentes approches

Brousseau et Glachant (2002) rappellent que l'économie des contrats est née dans les années 1970 d'un mouvement d'insatisfaction vis-à-vis de la vision Walrasienne du marché, selon laquelle l'offre et la demande se rencontrent autour d'un prix. L'argument central de la théorie des contrats est que si les agents subissent des coûts de transaction, s'ils peuvent profiter d'avantages informationnels ou si des investissements non redéployables doivent être réalisés, les mêmes biens économiques ne s'échangeront pas au même prix et à partir des mêmes règles que sur un marché Walrasien.

Ces dernières décennies, la théorie des contrats a apporté, selon Vavra (*op.cit.*), une contribution remarquable à une redéfinition fondamentale des champs de l'analyse économique. Les questions liées à la diversité des engagements contractuels, selon cet auteur, sont enracinées dans deux approches très différentes et plus ou moins concurrentes : l'économie des coûts de transaction, qui a contribué à l'analyse des différents modes d'organisation et à la compréhension des arbitrages entre ces modes ; et la théorie de l'agence, principalement axée sur les moyens de concevoir des incitations pouvant induire la convergence des intérêts hétérogènes, voire opposés, de parties interdépendantes.

La différence entre ces deux théories réside dans la motivation des parties contractantes. Les principales raisons de recourir aux contrats, selon la théorie de l'agence, sont le transfert de risque (assurance) et l'alignement des incitations. En revanche, la théorie des coûts de transaction considère les contrats comme des dispositifs d'amélioration de l'efficacité permettant de structurer les ajustements *ex post* et de décourager les efforts réduisant la rente qui cherchent à influencer sur la répartition des gains, notamment les négociations *ex post*, les problèmes de « *hold-up* »³⁴ et les coûts de recherche et d'évaluation *ex ante*.

1.1.1 L'économie des coûts de transaction

L'économie des coûts de transaction est née d'une observation apparemment très simple faite par Coase (1937) et développée par Williamson (1975, 1985), North (2004). Coase révèle la problématique de la relation bilatérale en résumant le questionnement sur l'organisation à la décision « *internalisation versus externalisation* » (*make or buy*) (Brousseau, 2000).

Il existe donc différents moyens d'organiser les transactions, les deux cas polaires étant les marchés au comptant et l'intégration verticale. La question est de savoir quels facteurs déterminent l'existence de ces formes organisationnelles et les arbitrages entre elles. Dans la perspective des coûts de transaction, la motivation des agents à trouver de nouveaux arrangements ou arbitrer entre les arrangements existants vient de ce qu'ils sont à la recherche de solutions qui minimisent ces coûts. L'incertitude, la fréquence des transactions et la spécificité des actifs³⁵ sont les facteurs clés des choix des modes de coordination entre le marché, la hiérarchie et les formes hybrides. Les coûts de transaction sont ainsi sériés en coûts *ex ante* et *ex post* (Williamson, 1994).

Les coûts *ex ante* sont relatifs aux coûts de rédaction, de négociation et de garantie de l'accord. Les coûts *ex post* sont les coûts de mauvaise adaptation dus aux transactions qui se désajustent, les coûts de marchandage liés aux efforts bilatéraux déployés pour corriger les divergences, les coûts d'organisation et de fonctionnement en rapport avec les structures de gouvernance, les coûts d'établissement d'engagements sûrs (*ibid.*).

³⁴ Le problème du « *hold-up* » désigne une situation dans laquelle un exploitant investit dans des actifs spécifiques et devient vulnérable au comportement opportuniste d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, qui peuvent essayer de le contraindre à accepter des conditions moins favorables dans la mesure où il peut n'avoir guère d'autre possibilité, voire aucune, d'utiliser ces actifs.

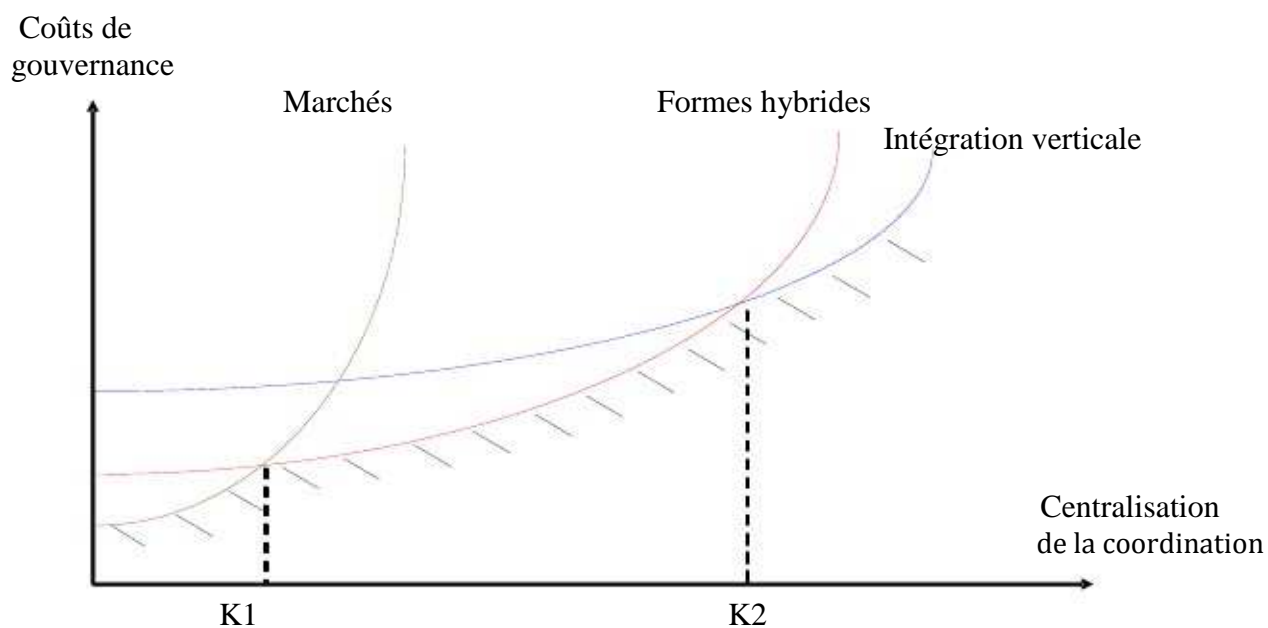
³⁵ La spécificité des actifs est « l'ingrédient » principal de la théorie des coûts de transaction. Ces actifs correspondent à des investissements durables, effectués pour réaliser la transaction, et qui ne sont pas redéployables sans coûts vers d'autres usages ou d'autres clients (Saussier *et al.*, 2007)

La théorie des coûts de transaction met en avant également l'importance des dispositifs de protection contre les comportements opportunistes ou de « *hold-up* » mais elle porte aussi sur l'importance des dispositifs de supervision permettant d'assurer la crédibilité des engagements (*ibid.*). C'est pourquoi les parties souhaiteront faire jouer des mesures de sauvegarde et des dispositifs de coordination afin d'être incitées à effectuer les investissements requis tout en se protégeant contre les risques d'opportunisme ou de « *hold-up* ».

Williamson (1996) a traduit cette idée dans un modèle simple. Ce modèle considère trois grands modes d'organisation : les marchés au comptant, les entreprises intégrées verticalement et, entre les deux, les accords contractuels qui laissent aux partenaires une autonomie variable et sont considérés comme des formes « *hybrides* ». L'axe horizontal indique le degré d'intensité de la coordination, par exemple le degré de spécificité des investissements requis à des fins de contrôle de qualité. L'axe vertical correspond aux coûts de la gouvernance associés à cette coordination par divers modes d'organisation. En vertu d'hypothèses générales et assez réalistes, les parties devront opérer un arbitrage entre ces différentes solutions en fonction de leurs coûts : les agents calculateurs chercheront un arrangement qui limitera leurs coûts de transaction (ou de gouvernance). Ceci peut être résumé par une figure simplifiée (figure 6).

Les contrats jouent un rôle particulièrement important dans la zone [K1, K2] qui correspond aux arrangements (hybrides) dans lesquels les parties restent juridiquement autonomes et conservent la maîtrise d'éléments importants de leurs droits décisionnels tout en partageant des ressources qu'elles coordonnent par le biais de contrats.

Figure 6 - Arbitrages entre différents modes d'organisation et pratiques contractuelles



Source : Williamson, 1996, adapté par Ménard (2004).

Ce modèle simple présente deux caractères qui sont particulièrement intéressants pour l'analyse du problème de la contractualisation dans l'industrie agroalimentaire. D'une part, il offre un moyen d'organiser la diversité des arrangements contractuels autour de caractéristiques relativement simples (dans la version ci-dessus, les relations entre le degré de coordination requis et les coûts de transaction associés). D'autre part, il fournit des outils pour analyser l'impact de modifications des politiques publiques. Par exemple, des politiques restreignant les contrats entre parties se traduiraient par un déplacement de la courbe intermédiaire (hybride) dans la direction nord-est, modifiant la répartition des modes d'organisation (dans cet exemple, vers plus d'intégration verticale). Dans la perspective de la théorie des coûts de transaction, les politiques publiques doivent être analysées finement quant à leur impact sur les modes organisationnels et les contrats.

Enfin, dans le contexte de la filière lait, les contrats devraient être déterminés par : (i) le besoin d'investissements spécifiques, qui crée des interdépendances de sorte que les partenaires cherchent des dispositifs de protection (ce qui devrait déterminer le type des contrats et leurs clauses) ; (ii) la nécessité d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement en réduisant les coûts ; (iii) la nécessité d'établir une coordination étroite dans un contexte où la qualité, la variété et l'innocuité des produits sont des aspects essentiels.

1.1.2 La théorie de l'agence

La théorie de l'agence fait plus expressément référence à l'environnement risqué³⁶. Le principe du principal-agent est le cœur de la théorie de l'agence, une des théories de l'économie industrielle. Il désigne un ensemble de problèmes rencontrés lorsque l'action d'un acteur économique, désigné comme étant le « *principal* », dépend de l'action ou de la nature d'un autre acteur, « *l'agent* », sur lequel le principal est imparfaitement informé. Il s'agit donc d'étudier les conséquences d'une asymétrie d'information.

Dans le cas d'informations asymétriques, des substituts au marché apparaissent sous forme de relations hiérarchiques ou de contrats, ceux-ci limitent les coûts de transaction : coûts d'identification des partenaires, de négociation et de contrôle. Ces coûts sont liés au coût d'information, à la spécificité des actifs, à l'anonymat des relations (Hugon, 2007).

Jensen et Meckling (1976) cités par Vavra (*op.cit.*) définissent une relation d'agence comme un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engagent une autre personne (l'agent) pour accomplir quelques services en leur nom, impliquant la délégation d'une partie de l'autorité de prise de décision à l'agent.

³⁶ Le risque correspond à une situation où plusieurs avenir sont possibles et probabilisables, contrairement à l'incertitude.

De par sa nature, la relation d'agence pose problème dans la mesure où les intérêts personnels du principal et de l'agent sont divergents. Ainsi, la relation d'agence est soumise à un coût d'agence. Il s'agit des coûts supportés par le principal et l'agent en vue de réduire l'asymétrie d'information (*ibid.*).

Le problème fondamental de la théorie de l'agence est donc d'assurer l'équilibre entre le principal et l'agent (Chevalier, 2000 ; Williams, 2006 ; Laffont et Martiomort, 2002 cités par Vavra, *op.cit.*). Dans cette relation, on distingue généralement deux types de contraintes informationnelles, l'anti-sélection et l'aléa moral :

1.1.2.1 Anti sélection (ou sélection adverse)

L'anti-sélection se rapporte à l'ensemble des variables exogènes qui ne sont pas observables par le régulateur mais sont connues par l'opérateur. Elles sont caractérisées par exemple par les capacités productives de l'opérateur, c'est à dire la technologie dont il dispose et qu'il utilise pour assurer la prestation d'un service ou la production d'une quantité de biens.

Le déficit informationnel de l'autorité peut également être lié à la demande des consommateurs et plus particulièrement à son élasticité-prix. La présence d'une telle incertitude sur l'environnement productif d'un opérateur autorise celui-ci à disposer de rentes. En effet, une entreprise efficace, c'est à dire bénéficiant par exemple de coûts de production faibles, peut prétendre supporter des coûts élevés. Ainsi, elle reçoit une rente positive puisqu'elle touche un remboursement supérieur aux coûts anticipés. Elle peut également exercer un niveau d'effort faible de façon à ce que ses coûts de production soient juste remboursés par le montant fixé par le contrat, ce qui lui permet également de bénéficier d'une rente positive (Laffont et Martiomort, 2002 ; Gagnepain, 2001 cités par Vavra, *op.cit.*).

1.1.2.2 Aléa moral (moral hazard)

Il désigne les cas où un agent s'engage à accomplir une action pour le compte d'un principal alors que le résultat final de l'action dépend d'un paramètre connu de l'agent mais pas du principal. En effet, l'asymétrie d'information dote l'agent de la possibilité d'utiliser à son avantage son information privée, sans que cet abus soit constatable par le principal ou un tiers (puisque par définition, seul l'agent en est conscient). Il bénéficie donc d'une rente informationnelle.

Ce type de problème surgit dès que, dans une relation entre deux acteurs, un paramètre dont dépend le résultat de l'action ne peut être inclus dans l'accord liant les deux agents, soit parce que qu'il n'est connu que par un des deux agents, soit parce qu'il ne peut être constaté par un tiers arbitre en cas de conflit (Laffont et Martiomort, 2002 ; Gagnepain, 2001 cités par Vavra, *op.cit.*).

En termes généraux, la théorie de l'agence suppose que les agents économiques sont dotés d'une rationalité étendue, de sorte qu'ils peuvent évaluer de façon tout à fait appropriée les gains et coûts correspondant à différentes solutions. Toutefois, et il s'agit de la principale source de problèmes selon cette théorie, les parties contractantes n'ont pas accès aux mêmes informations.

Cette approche, énoncée en premier lieu par Ross (1973), Jensen et Meckling (*ibid.*), suivis de beaucoup d'autres, est axée sur les relations contractuelles entre un « *principal* », qui propose le contrat, et un « *agent* » qui accepte ou rejette le contrat. Dans la perspective de la théorie de l'agence, la motivation première d'un principal et d'un agent à contracter est de fournir à l'agent des incitations suffisantes pour qu'il mette en œuvre des actions en conformité avec l'intérêt du principal, tout en assurant une allocation appropriée des risques.

De fait, deux types de situations informationnelles peuvent faire obstacle à la convergence d'intérêts entre le principal (par exemple un transformateur) et l'agent (par exemple des agriculteurs). Premièrement, il se peut qu'un agent possède des informations qui ne sont pas à la disposition du principal ou ne sont pas observables, de sorte que cet agent peut tirer profit de cette asymétrie. Dans une telle situation dite « *d'anti sélection* », la solution contractuelle consiste à trouver une structure informationnelle qui amènera l'agent à révéler ses informations (ou ses préférences) : généralement, un principal propose différents types de contrats, le choix d'un contrat révélant la préférence de l'agent.

Deuxièmement, un principal peut être confronté à une situation d'aléa moral, dans laquelle il ne peut observer librement les actions requises ou souhaitées des agents. Par exemple, un intégrateur peut avoir du mal à identifier les efforts déployés par les agriculteurs situés dans différentes régions et confrontés à des situations différentes. La solution contractuelle peut alors consister à concevoir un contrat assorti de conditions qui motiveront les agents pour remplir les objectifs précisés, de sorte que les intérêts du principal et de l'agent seront mieux alignés.

Un principal est donc confronté à un risque d'anti sélection du à l'opportunisme *ex ante* résultant d'informations cachées, ou à un risque d'aléa moral du à l'opportunisme *ex post* découlant des actions cachées des agents.

Les contrats devraient être analysés et évalués en fonction de leur capacité de résoudre, ou du moins, d'atténuer ces problèmes. Plusieurs études ont été réalisées sur les différents mécanismes d'incitation envisageables dans le secteur agroalimentaire, par exemple sur le rôle des contrats à prix fixe ou le rôle des contrats fondés sur des tournois ou sur des normes de performances fixes (Tsoulouhas et Vukina, 2001, Wu et Roe, 2006 cités par Vavra *op.cit.*).

Bien que la théorie des coûts de transaction et la théorie de l'agence restent les théories de référence relatives aux contrats, d'autres théories sont apparues qui peinent d'expliquer le comportement de l'entreprise et l'organisation de la filière. Hobbs et Young (op.cit.) passent en revue plusieurs d'entre elles en commençant par un corpus de textes constituant ce qu'on appelle la théorie des compétences (parfois aussi la théorie des capacités). Cette théorie s'inspire d'études sur l'histoire du milieu des affaires, la stratégie, l'économie évolutionniste et la technologie.

Un facteur central dans la théorie des compétences est la connaissance, qui représente l'avantage concurrentiel des entreprises (Porter, 1990). Selon cette théorie, les entreprises sont créées dans des circonstances où elles sont en mesure de coordonner le processus d'apprentissage collectif plus efficacement que ne le permettraient des transactions dans des conditions de pleine concurrence. En revanche, les tenants de la théorie de la gestion stratégique, qui ont une vision plus fonctionnaliste de l'entreprise, font valoir que l'avantage concurrentiel de l'entreprise résulte de son aptitude à produire à un prix plus bas que ses concurrents ou à créer une valeur ajoutée justifiant un prix plus élevé (Porter, 1991).

2. LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE RETENUE

Pour vérifier nos hypothèses et répondre à nos multiples questions de recherche, nous avons utilisé une approche multi-méthodes, qui est définie comme l'utilisation d'une collecte et d'une analyse de données qualitatives et quantitatives dans une même étude. La combinaison de ces deux types de données permet la confirmation ou le recoupement des données via la triangulation puis l'approfondissement ou le développement de l'analyse (Miles et Huberman, 2003).

2.1. Une vue d'ensemble de la zone étudiée : la Wilaya de Tizi-Ouzou

Cette sous-section présente les éléments caractéristiques (physiques, environnementaux et socio-économiques) de la zone d'étude à savoir la Wilaya de Tizi-Ouzou. Celle-ci dispose d'une filière locale bien structurée et assez dynamique. En plus, les statistiques et les informations fournies par les différentes sources administratives, sur la filière laitière locale, sont plus crédibles à cette échelle d'étude.

2.1.1 Présentation de la Wilaya de Tizi-Ouzou

La Wilaya de Tizi-Ouzou est située sur le littoral centre du pays. Elle s'étend sur une superficie de 295 793 ha, limitée au nord par la mer Méditerranée, à l'est par la Wilaya de Bejaïa, à l'ouest par la Wilaya de Boumerdes et au sud par la Wilaya de Bouira. Elle est subdivisée en 67 Communes, 21 Daïras et de 1 400 villages.

Carte 1 : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : Site internet : <http://www.tiziouizou-dz.com/decoupage-administratif.htm>

C'est une vaste région montagneuse (plus de 80 % de sa superficie totale). Elle est constituée d'un massif montagneux (Djurdjura), qui culmine à 2 308 m d'altitude, d'une chaîne côtière représentée par de hautes collines de (500 à 1000 m) d'altitude et de 12 à 25 % de pente ainsi que d'une vallée (Sebaou) qui se caractérise par des terres dont la pente est inférieure à 12% ; la vallée est traversée par l'oued Sebaou de l'Est à l'Ouest. Le bassin versant de cet oued à lui seul présente la moitié de la surface de la région.

La Wilaya de Tizi-Ouzou est caractérisée par une densité de population de 436 hab. /km² pour une population totale qui est estimée au 31/12/2007 à 1 290 575 habitants. La Population rurale est estimée à 796 774 habitants, soit 61 % de la population totale (RGPH, 2008).

a. Répartition de la surface agricole utile

La surface agricole utile (SAU) de la région d'étude est estimée à 98 842 hectares (tableau 14). Elle ne représente que 33,41 % de la superficie totale de la Wilaya et que 38,27 % de l'ensemble des terres affectées à l'agriculture (258 253 ha). La superficie agricole totale (SAT) est de 143 253 ha soit 48,43 % des terres de la Wilaya. Presque la moitié de la SAU (45,94 %) est occupée par l'arboriculture (oliviers et figuiers) vu le caractère montagneux dominant dans la région. Les autres spéculations telles que les cultures fourragères (18,70 %), le maraichage (8,10 %), le raisin de table (1,48 %), les légumes secs (2,5 %) et les céréales d'hiver (6 %) se partagent 22,57 % de la SAU (DSA,2013).

Tableau 14 – Répartition de la superficie agricole utile (SAU) de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Spéculation		Surfaces (ha)	Taux (%)
Oliviers		39 195	32,12
Vignobles		914	1,48
Arboriculture Fruitières	Figuiers	5 892.75	11,72
	Agrumes	1 082	
	Amandiers	268.50	
	Noyers	24.50	
	Pacaniers	13	
	Noyaux/Pépins	3 742	
	S/ Total	11 023	
Terres labourables	Maraichères	8 040	55,17
	Céréales	14 430	
	Légumes sec	2 540	
	Fourrages	18 520	
	Jachères	8 338	
	S/ Total	51 868	
TOTAL (SAU)		98 848	100

Source : DSA, 2013

Il ressort qu'à l'échelle de la Wilaya, 32 % de la SAU sont occupées par l'olivier et 11,7 % par l'arboriculture fruitière (toutes espèces confondues).

b. Les ressources en eau

Les caractéristiques physiques (relief montagneux) et climatiques (importante pluviosité) de la Wilaya constituent un apport appréciable du point de vue hydrologique. Le réseau hydrologique de la Wilaya renferme deux (02) bassins versants dont l'un (le bassin du Sébaou) est drainé par l'Oued principal Sébaou et ses affluents (Oued Aissi-Takhoukht et Oued Bougdoura) et l'autre le bassin côtier lequel est drainé par l'Oued Sidi Ahmed Ben Youcef.

Il ressort des estimations faites par une étude de la Direction d'Hydraulique de la Wilaya (DHW) que près d'un Milliard de m³ d'eau s'écoule chaque année au niveau de ces bassins versants et se perd en mer faute de moyens de mobilisation. Les infrastructures de mobilisation (tableau 15) existantes actuellement (le barrage de TAKSEBT, quatre petits barrage, 73 retenues collinaires) n'arrivent à mobiliser que 187 millions de m³ d'eau soit 18,7 % du volume potentiel des ressources superficielles mobilisables. La principale ressource en eau de la wilaya est concentrée dans la vallée du Sébaou (56.6 millions de m³ exploités par forage).

Tableau 15 - Volume d'eau utilisé à partir de chaque type d'ouvrage en Hm³/an.

Type d'ouvrage	Surf (ha)	Volume (Hm ³ /an)
Forages	608	3.04
Puits	1188	5.94
Barrages	555	2.78
R .collinaires, Petits barrages	704	3.52
Source	95/5	0.48
Pompage au fil de l'eau	2955.5	14.78
Total	6106	30.54

Source : DSA, 2013.

Les potentialités des ressources souterraines sont estimées de 107 hm³/an répartis entre les potentialités des nappes avec 80 hm³/an et les potentialités des sources avec 27 hm³/an. Le potentiel en ressources superficielles est estimé 196,58 hm³/an. Le barrage Taksebt avec 175 hm³ /an, les petits barrages avec 6,4 hm³/an, les eaux de dessalement d'eau de mer avec 0,19 hm³/an, les retenues collinaires avec 5,6 hm³/an et les prises en surface avec 8,67 hm³/an.

2.1.2 Potentialités animalières de la Wilaya

a. Effectifs animaliers

De par sa vocation, la Wilaya de Tizi-Ouzou recèle un potentiel productif bovin laitier important, évalué à 110 524 têtes bovines en 2012 dont 46 412 vaches laitières (soit ~ 41,8 %). Depuis le lancement du PNDA, ce cheptel a connu un accroissement de plus de 30 milles têtes en une décennie (65 582 têtes en l'an 2000) soit une augmentation de 45,75 % (DSA, 2013).

Ce cheptel est constitué de trois races :

- race laitière hautement productif importée principalement des pays de l'Europe (races Montbéliarde, Fleckvieh, Holstein, Pie noir, Pie rouge, ...) représente 34,5 % du bovin laitier total (42 327 têtes) soit 14 602 vaches laitières ;
- race améliorée issue d'un accroissement entre la race locale et la race importée et la race peu productif localisée dans les zones de montagne représentent 65,5 % du cheptel total.

b. Superficies fourragères

La sole réservée aux cultures fourragères dans la Wilaya est de 32 263 ha soit 33 % de la SAU totale et répartie comme suit :

- 17 453 ha en fourrage naturel soit 54,1 % du total ;
- 9 285 ha en fourrage sec soit 28,77 % du total ;
- 5 470 ha en fourrage vert soit 16,95 % du total.

c. Production et collecte du lait au niveau de la Wilaya

Selon la DSA, en 2012, la production laitière au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou est de l'ordre de 99 331 000 litres soit 4 % de la production nationale ce qui la place au 5^{ème} rang national. Cette production est répartie comme suit :

- lait de vache 87 913 000 litres soit 88,5 % du total ;
- lait de chèvre 8 128 000 litres soit 8,3 % du total ;
- lait de brebis 3 290 000 litres soit 3,2 % du total.

Un volume de plus de 69 millions de litres de lait cru de vache a été collecté en 2012 (36 millions litres en 2009) dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, soit une quantité supplémentaire de l'ordre de 15 millions de litres par rapport à 2011, année durant laquelle il a été ramassé 54 millions de litres, selon une estimation de la direction des services agricoles (DSA). Le taux de collecte, considéré comme l'un des plus élevés au niveau national, est passé de 38,31 % en 2009 à presque 70 % en 2012.

d. Réseau de collecte et unités de transformation laitière

La fonction de collecte est exercée soit par la laiterie, soit par un collecteur privé soit par un centre de collecte ou de groupement (appartenant à une coopérative, une laiterie ou un privé) et enfin soit par l'éleveur lui-même disposant d'un matériel requis.

Actuellement, ce réseau de collecte au niveau de la Wilaya est composé (tableau 16) essentiellement de :

- 95 collecteurs-ramasseurs indépendants d'une capacité totale de 110 710 litres par jour. Ils étaient pratiquement inexistantes avant le lancement du PNDAR ;
- 19 centres de collecte agréés d'une capacité totale de 126 480 litres par jour, financés en majorité par les différentes laiteries ; Auparavant, leur nombre n'excédait pas 3 à 5 centres de collecte dans toute la Wilaya. ;
- 11 unités de transformation laitière sur un total de 20 entreprises laitières pratiquent la collecte de lait cru depuis plusieurs années alors qu'en 2001, on ne recensait qu'une seule entreprise laitière dans la Wilaya pratiquant la collecte de lait cru.

Tableau 16 - Récapitulatif de l'évolution des principaux indicateurs de la filière lait au niveau de la zone d'étude

	2008	2009	2010	2011	2012
Effectif total bovins	87 862	90 908	98 604	104 154	110 524
Effectif vaches laitières	38 502	39 424	40 477	44 335	46 412
Par en % VI / effectif bovin	43,82	43,36	41,1	42,56	41,8
Production totale (10 ³ litres)	82 200	94 331	98 244	104 202	111 223
Production laitière bovine (10 ³ litres)	72 800	82 913	86 590	96 452	99 410
Part en % production VI/production totale	88,56	87,88	88,14	92,3	89,2
Collecte de lait (10 ⁶ litres)	23	33	43	55,6	70
Taux de collecte en %	37	38	56	62	73
Nombre éleveurs	1 223	1 919	3 262	4 568	5 124
Nombre collecteurs	26	37	71	85	95
Nombre laiteries	10	8	8	09	11

Source : Auteur, sur la base d'une synthèse des statistiques de la DSA.

2.2. La collecte des données

Dans le cadre de notre thèse, deux types de données sont mobilisées : Les données primaires issues des enquêtes³⁷ et entretiens et des données secondaires issues des recherches bibliographiques sur la problématique.

³⁷ Selon Malassis et Ghersi (1992), les enquêtes constituent l'unique moyen d'obtenir des informations sur toutes activités et opérations dans les ménages et auprès de toutes autres parties prenantes de la filière. Les informations recueillies sur le terrain permettent aux décideurs politiques d'anticiper sur les évolutions futures et d'imaginer des interventions qui corrigent ou favorisent certaines tendances.

2.2.1 Les données primaires

La collecte de ces données primaires seront recherchées auprès des différents acteurs de la filière laitière : les producteurs, les différents collecteurs, les transformateurs, les directions administratives nationales et locales, et enfin l'Office National du lait (ONIL).

Pour saisir la complexité des actions de ces acteurs et les interactions qui les caractérisent nous avons entrepris des enquêtes directes, des entretiens ³⁸structurés et semi-structurés et des observations sur le terrain à travers des questionnaires³⁹, des guides d'entretiens et des fiches de collecte.

Il s'agissait d'entretiens individuels semi-directifs approfondis réalisés dans l'objectif de comprendre pour chaque acteur rencontré : d'une part l'organisation du travail, les contraintes et perspectives d'investissements et, d'autre part, la perception du recours à la contractualisation, les innovations et sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire les risques et les incertitudes et enfin les relations de confiance et/ou de conflit qui unissent les acteurs au sein de la filière.

Des monographies⁴⁰ ont été aussi conduites dans cette quête de données. Établies sur la base d'un suivi systématique et prolongé dans le temps, ces monographies nous permettront d'accéder à un niveau d'informations impossible à obtenir dans le cadre d'études à plus grande échelle. Ces monographies concerneront certaines laiteries de la zone d'étude, des centres de collecte et des collecteurs privés.

Enfin, les différentes observations directes sur le terrain, pendant les différentes sorties dans notre zone d'étude, apportent des éléments complémentaires sur les données collectées. Ces données ont été recueillies entre 2010 et 2012 et portent globalement sur :

- l'organisation de la filière laitière au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou et identification des principaux acteurs et leurs rôles respectifs au niveau de cette filière ;
- les types de contrats entre les industriels –éleveurs, industriels-collecteurs et collecteurs-éleveurs de la filière locale et les conditions d'applicabilité de ce mode de coordination.
- le pilotage de la filière par les transformateurs et leur degré d'implication contractuelle ;
- les conditions d'accès des éleveurs aux crédits proposés par les laiteries et les conditions de leur remboursement ;
- les stratégies adoptées par les acteurs pour maximiser leurs revenus qui dépendent en grande parties des primes de l'Etat ;

³⁸ Parmi les divers types d'entretien existants, c'est la méthode des groupes de discussion, couramment nommée « focus groups », qui a été privilégiée. Il s'agit d'une technique de collecte des données qui profite des interactions d'un groupe sur un sujet déterminé par le chercheur (Morgan 1996).

³⁹ Voir en annexe les quatre questionnaires mobilisés pour le travail d'enquête de terrain.

⁴⁰ Les études de cas n'ont aucune valeur de représentation statistique, mais de pertinence vis à vis des questions soumises à la recherche.

- la perception des producteurs par rapport au processus de la contractualisation et ses implications sur leurs comportements stratégiques ;
- les propositions des différents acteurs pour l'amélioration durable des engagements contractuelles.

2.2.2 Les données secondaires

Une analyse bibliographique approfondie, portant sur des études récentes effectuées sur la filière laitière au niveau mondial, national et locale a été entreprise afin de mieux encadrer notre problématique.

Une abondante littérature sur les contrats et du rôle qu'ils jouent dans la coordination verticale des transactions au niveau des filières agro-alimentaire, a été également traitée pour saisir les enjeux liés au processus rapide de la contractualisation dans les chaînes de valeur, processus exacerbé par le phénomène de la mondialisation des échanges.

2.2.3 Le traitement des données

A partir de nos objectifs, plusieurs approches théoriques ont été utilisées pour le traitement des données, en fonction de la spécificité de ces études : L'approche filière et l'analyse des performances

2.2.3.1 L'approche filière : définitions et objets de l'approche filière⁴¹

Selon Padilla *et al.* (2001), la notion de filière a été préconisée par plusieurs "courants de pensée" dans une optique d'approche intégrée même si souvent ils n'ont pas utilisé directement le mot de filière. La filière n'est pas une méthodologie d'analyse de la réalité mais un guide pour mieux comprendre l'hétérogénéité des compétences des agents du marché et de leurs relations de pouvoir au sein d'un marché spécifique. Ce concept de filière a été forgé à partir des travaux précurseurs de Goldberg et Davis en 1957 à l'Université de Harvard appliqués au blé, au soja et aux oranges. Pour Goldberg (1968) cité par Rastoin (2002), « l'approche filière (*commodity system*) englobe tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs comme l'ensemble des agents permettant au produit agricole de passer de la production à la consommation.

⁴¹ La terminologie de ce concept a évolué. On évoque de plus en plus les concepts de chaîne de valeur (*value chain*), chaîne globale de valeur (*global value chain*) et chaîne d'approvisionnement (*supply chain*).

Elle concerne enfin toutes les « *institutions* » telles que les institutions gouvernementales, les marchés, les associations de commerce qui affectent et coordonnent les niveaux successifs sur lesquels transitent les produits. La filière est caractérisée ainsi par les différents agents mais également par la circulation des flux. Selon Malassis et Ghersi (1996), la filière se rapporte à l'itinéraire suivi par un produit (ou un groupe de produits) au sein de l'appareil agroalimentaire ; elle concerne l'ensemble des agents (entreprises et administrations) et des opérations (de production, de répartition, de financement) qui concourent à la formation et au transfert du produit jusqu'à son stade final d'utilisation, ainsi que les mécanismes d'ajustement des flux des facteurs et des produits le long de la filière et à son stade final».

De son côté, Terpend (1997) avance que l'analyse économique par filière, c'est l'analyse de l'organisation, à la fois sur un plan linéaire et complémentaire, du système économique d'un produit ou d'un groupe de produits; C'est l'analyse de la succession d'actions menées par des acteurs pour produire, transformer, vendre et consommer un produit. Ce produit peut être indifféremment agricole, industriel, artistique, informatique, etc.

L'analyse filière permet également de déterminer les relations d'interdépendance technique, économique et organisationnelle entre les différents acteurs mais également avec l'environnement institutionnel⁴². Selon Montigaud (1992), la filière peut être perçue comme l'ensemble des activités imbriquées, liées verticalement pour l'appartenance à un même produit (ou des produits très voisins) et dont la finalité consiste à satisfaire le consommateur. Selon le même auteur, les filières sont composées de niveaux ou de fonctions reliées entre elles par des mécanismes et des institutions qui ont pour tâche de gérer et de coordonner l'ensemble.

Dans la littérature, il existe plusieurs articles qui expriment au mieux des méthodes d'analyse des filières très proches les unes des autres. Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de reprendre la méthode décrite par Fontan (2006) (voir tableau 17). Ce dernier, met en évidence quatre étapes de la méthode d'analyse des filières. Elle délimite dans un premier temps la filière en identifiant les opérateurs, les différentes activités et les flux. Dans un second temps, elle étudie la filière selon trois niveaux : au niveau technique, il s'agit de réaliser une analyse qualitative et quantitative des techniques privilégiées et utilisées à chaque étape et de mettre en évidence les contraintes relatives à l'utilisation de ces techniques.

⁴² *L'économie néo-institutionnelle définit les institutions comme l'ensemble des règles du jeu d'échange auquel participent les agents économiques regroupés dans des organisations (North, 1990). Plus précisément « les institutions sont les contraintes créées par l'homme pour structurer les interactions politiques, économiques et sociales » (North, 1991). Il peut s'agir des règles, normes et contraintes tant informelles (sanctions, tabous, coutumes, codes de conduites, ...) que formelles (lois, constitutions, droits de propriété, ...).*

Au niveau institutionnel, il s'agit de réaliser une typologie des acteurs et de comprendre les interactions et les règles qui régissent leurs comportements les uns vis à vis des autres. Enfin, au niveau économique, il est intéressant d'analyser les performances de chaque acteur dans le cheminement qui conduit le produit en question de l'état de matière première à celui de produit fini.

Enfin, l'étude de filière (Terpend, *op.cit.*) n'est pas uniquement économique, au sens strict du mot, ou comptable ; elle est aussi géographique, politique, sociologique. Beaucoup de facteurs interviennent sur la vie d'un produit, de sa phase initiale (conception-production) à sa phase terminale (consommation).

Tableau 17- Méthode d'analyse des filières agro-alimentaire

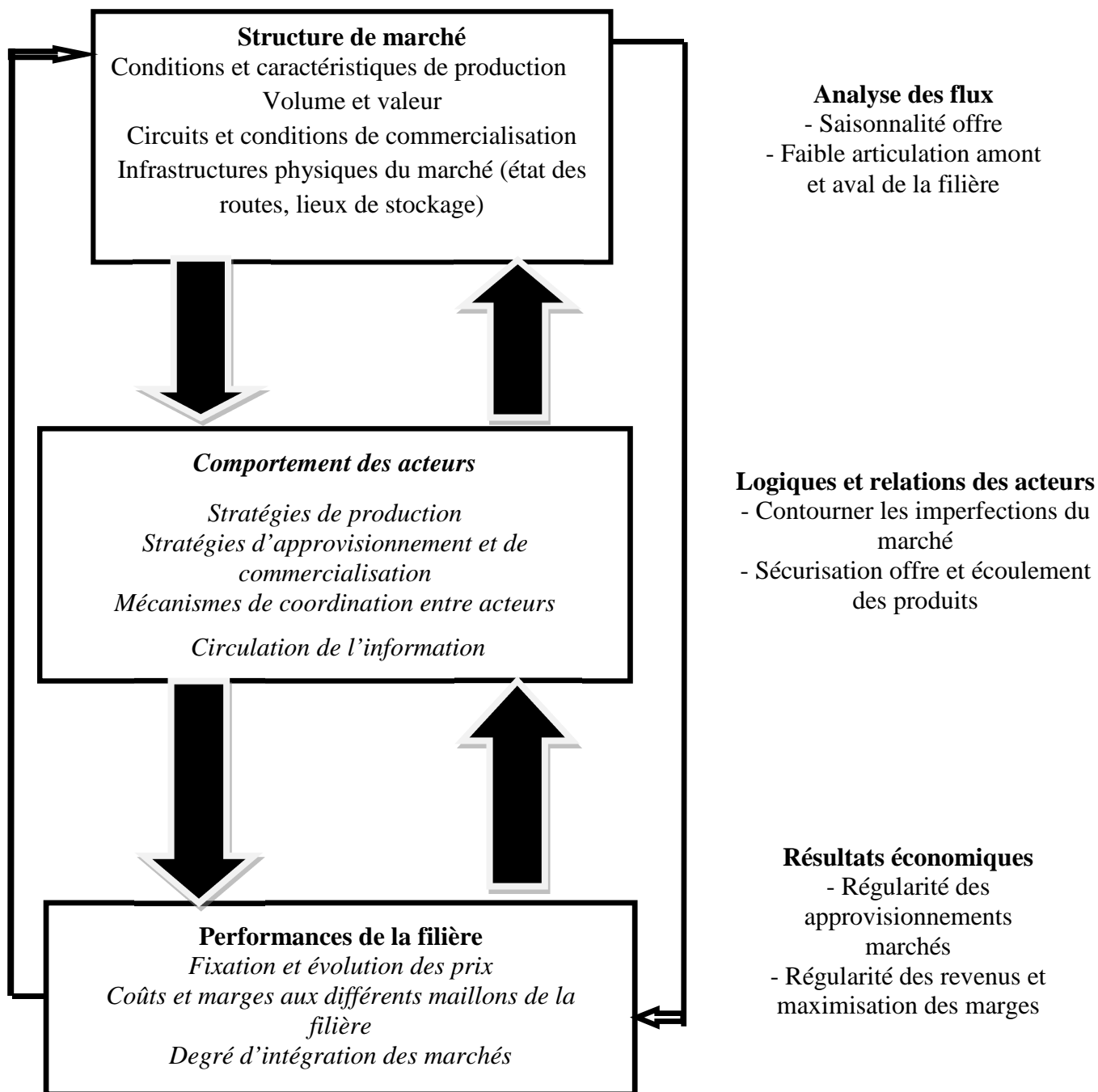
1. Délimitation de la filière	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du produit, des différentes activités et des flux existant entre elles (flux physiques mais aussi géographiques) • Prise en compte des opérateurs • Construction possible du graphe de la filière qui met en évidence la chaîne d'intermédiaires et les lieux de transaction entre production et consommation.
2. Niveau technique	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les choix techniques utilisés à chaque étape (Production irriguée ou pluviale, transformation manuelle ou industrielle...) • Analyse qualitative et quantitative des techniques privilégiées • Analyse des contraintes et des goulots d'étranglement
3. Niveau institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie des acteurs : Identification des opérateurs directs et indirects de la filière, description de leurs activités, de leurs stratégies • Compréhension des relations entre opérateurs et des règles qui régissent ces relations par des enquêtes effectuées auprès d'un échantillon d'acteurs
4. Niveau économique	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des performances de la filière à chaque étape (en considérant le prix de cession à chaque stade, la répartition de la valeur ajoutée au cours des différentes opérations...) et au niveau global (valeur ajoutée de la filière, impacts macroéconomiques).

Source : Fontan, (2006).

Les outils conceptuels permettant d'appréhender les comportements des acteurs sont nombreux. L'accent est mis sur les comportements des acteurs et les performances en adaptant le paradigme Structure Comportement et Performances (SCP)⁴³ à notre étude. Dans ce modèle l'environnement de la filière influence le comportement des intervenants qui influence à son tour la performance de la filière. Cependant, ce modèle permet d'analyser les logiques des acteurs mais pas une analyse en détail des différentes formes de coordination particulièrement, les arrangements contractuels entre acteurs (voir figure 7).

⁴³ Le paradigme SCP a été élaboré par Bain (1959) pour évaluer la performance des industries aux USA avant d'être adapté au secteur agricole par Clodius et Mueller (1961).

Figure 7 – Le paradigme Structure – Comportement - Performance (SCP) appliqué



Source : de l'auteur

2.2.3.2 L'analyse de la performance de la coordination

Pour évaluer l'efficacité ou la performance de la coordination des acteurs d'une filière, il faut d'abord caractériser le mode d'organisation (Fok et Tazi, 2004). Cela se passe par la création d'une grille d'analyse de la filière laitière. Il est procédé d'abord à une décomposition classique de la filière en ses différentes étapes. Celle-ci tient compte de tous les changements d'état du produit (procès techniques) et de tous les changements de propriété entre les acteurs (transactions) qui peuvent avoir lieu le long de la filière.

Les relations entre l'amont et l'aval notamment les formes de coordination seront abordées en utilisant le modèle proposé par Jaffee (1992). Cinq formes d'arrangements contractuels sont proposées. Le marché d'intégration ponctuel où la coordination est assurée par le prix. Dans ce cas, il n'existe pas de contrat spécifique entre les acteurs. A l'opposé, il y a l'intégration verticale qui constitue une coordination hiérarchique par l'amont. A côté, il existe trois formes intermédiaires. L'accord mutuel réciproque qui concerne les relations informelles garanties par la confiance, le degré de loyauté. L'arrangement contractuel lié à la spécificité des produits où l'accord porte sur la nature, la qualité, l'espace, le temps concret de livraison.

DEUXIEME PARTIE

*IMPACT DE LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIERE SUR LA
PERFORMANCE DE LA FILIERE LAITIERE LOCALE*

Introduction

L'analyse porte sur les transformations structurelles et organisationnelles qui sont intervenues au niveau de la filière laitière suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique laitière mobilisant un ensemble d'outils d'intervention publique, pour faire face d'abord au choc externe lié à la volatilité des cours du marché mondial, et visant un meilleur niveau de performance globale de la filière locale.

Ces transformations se sont traduites par de nouveaux comportements et stratégies des différents acteurs de base de la filière et aussi par la mise en place de nouveaux mécanismes de coordination basés sur des relations contractuelles formelles. Les formes de coordination entre exploitants agricoles et acteurs en aval de la filière (collecteurs ou industriels) évoluent, durant ces dernières années, vers des formes de contrats de plus en plus formelles. Ces arrangements contractuels, en renforçant la coordination des acteurs au sein de la filière, contribuent au processus de modernisation de cette dernière.

Pour répondre à nos multiples questions de recherche, attrait au rôle des contrats agricoles dans l'amélioration de la performance de la filière locale, et une vérification empirique de nos hypothèses de réponse, nous avons organisé cette deuxième partie de notre thèse en trois principaux chapitres :

➤ **chapitre 5** : « *évaluation de l'impact de la nouvelle politique laitière sur la performance globale de la filière au niveau national* ».

Nous présentons, en premier lieu, l'impact de la mise en œuvre de la nouvelle politique laitière sur la performance globale de la filière au niveau national. Un ensemble d'indicateurs sont mobilisés pour évaluer finement le degré de performance de la filière lait et discuter sur le choix des outils d'intervention publique et de leur cohésion d'ensemble.

➤ **chapitre 6** : « *impact de la nouvelle politique laitière sur les comportements et les stratégies des acteurs-clés de la filière locale* ».

Nous analysons l'impact de la nouvelle politique laitière sur le fonctionnement de la filière locale au niveau de notre zone d'étude. Les comportements et les stratégies de chaque acteur de base de la filière sont étudiés d'une façon exhaustive pour évaluer leur degré de convergences avec les multiples objectifs tracés par l'Etat pour le développement de la filière locale.

➤ **chapitre 7** : « analyse des transactions laitières et les types de contrats engagés entre les acteurs de base de la filière locale ».

L'approche empirique de l'analyse de la coordination verticale est traitée dans ce dernier chapitre. Les formes de coordination entre les principaux acteurs de la filière, les mécanismes d'arrangements contractuels et les différents degrés d'intégration constituent des pistes de recherche auxquelles nous devons prêter une attention particulière afin d'évaluer finement le niveau de performance globale de la filière laitière locale.

CHAPITRE 5

*EVALUATION DE L'IMPACT DE LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE SUR LA
PERFORMANCE GLOBALE DE LA FILIÈRE AU NIVEAU NATIONAL*

Introduction

La forte volatilité des cours mondiaux des principaux produits laitiers, au cours de ces dernières années, a considérablement fragilisé la politique laitière mise en place en Algérie, interpellant davantage l'intervention de l'Etat dans la régulation du secteur laitier, régulation qui s'avère nécessaire bien qu'elle soit controversée. Malgré la libéralisation de la transformation et de la distribution de la plupart des produits laitiers, l'Etat continue d'intervenir dans la régulation du prix du lait de base industriel qui constitue l'aliment essentiel de la majorité de la population qui croît rapidement.

C'est au regard de ce nouveau contexte, que nous proposons, dans ce chapitre, une évaluation fine de l'impact de la nouvelle politique laitière prônée par l'Etat ainsi que ses principaux outils de régulation mobilisés sur la performance globale de la filière lait.

En premier lieu, nous allons présenter le dernier bilan laitier national. Son examen, nous renseignera sur l'évolution globale de la filière en matière de disponibilité laitière nationale et ses diverses sources, du taux de collecte nationale du lait cru, et de la place du secteur privé dans l'approvisionnement du marché national en produits laitiers. Nous présentons, après ce premier travail, certains résultats, jugés positifs, auquel est parvenue la filière lait, au cours de ces dernières années, mais aussi les contraintes qui entravent encore son développement.

En second lieu, nous évaluons la performance globale de cette filière en analysant l'évolution et la variabilité des prix du lait, à la production et à la consommation, la performance relative du secteur de la transformation laitière et, finalement, le coût budgétaire lié à l'intervention de l'Etat dans le soutien des prix et l'octroi des primes incitatives. En dernier lieu, nous discutons, l'efficacité des moyens et des dispositifs mis en œuvre par l'Etat, les liens entre ces outils et leur cohérence d'ensemble, du point de vue de la performance globale de cette filière.

1. Présentation du bilan laitier national et ses particularités

Après plusieurs années de mise en œuvre du nouveau schéma d'organisation et de fonctionnement de la filière lait, au niveau national et local, et de l'allocation des primes incitatives aux principaux acteurs de la filière, il est possible de dresser un bilan global des disponibilités laitières au niveau national (Figure 8). L'examen de ce dernier, nous permet d'identifier les principales sources d'approvisionnement du marché national et leurs contributions respectives à la satisfaction du consommateur.

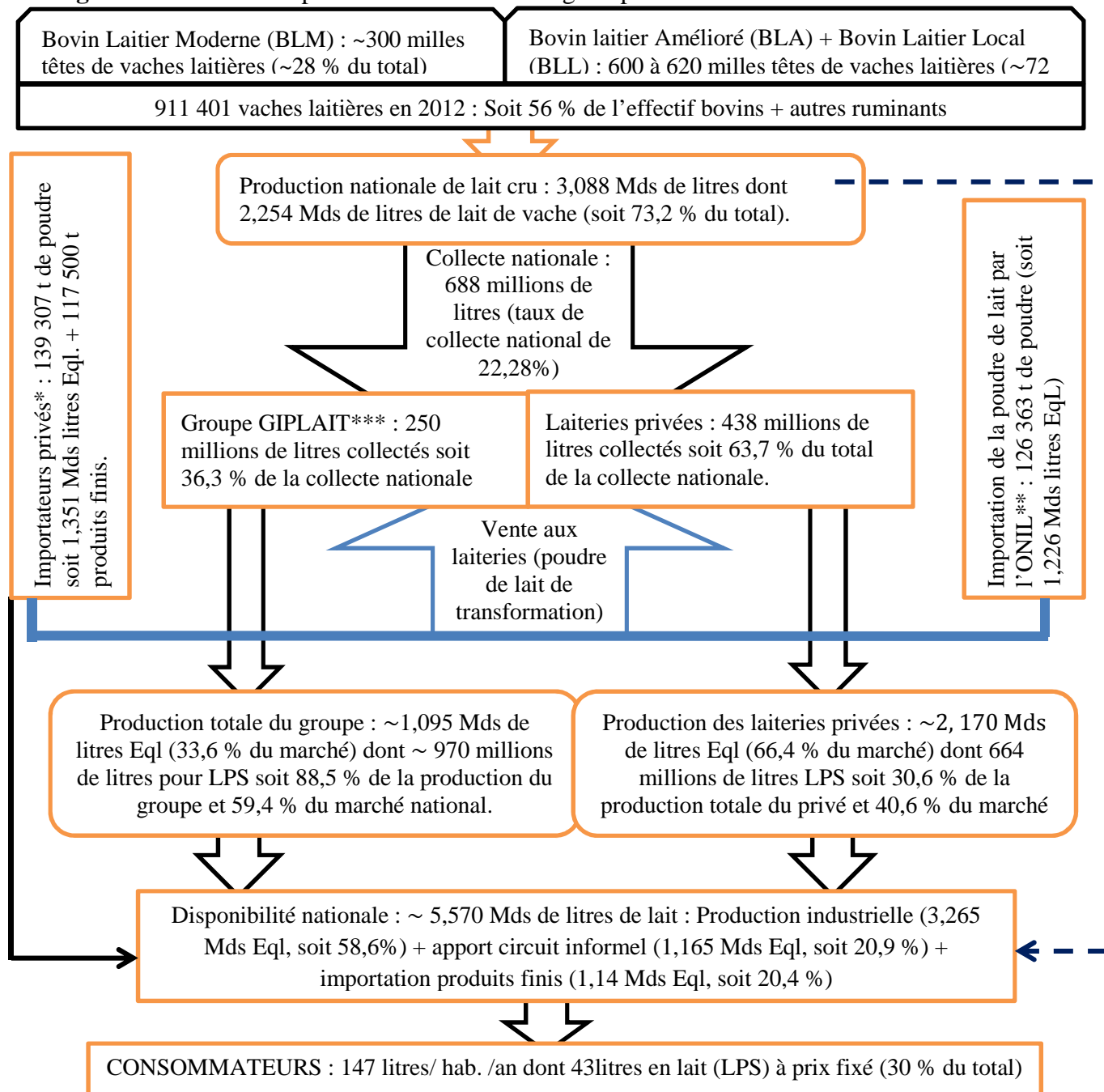
En effet, l'examen de ce bilan fait apparaître que sur 100 litres de lait consommés en Algérie, 21 litres sont distribués à travers le circuit informel, 12 litres sont collectés par les industriels, et donc 33 litres proviennent de la production nationale. Environ 67 litres restants sont importés, ~ 45 litres par le circuit privé, 22 par le circuit public.

Un autre fait marquant, qui mérite d'être souligné, est que la collecte nationale du lait cru (22,28 % en 2012), demeure relativement faible et, par conséquent, une grande partie de la production nationale (~ 37,7 %) de lait cru est orienté vers le circuit informel qui approvisionne directement le consommateur avec tous les risques inhérents d'un produits hautement sensible à une dégradation rapide de sa qualité. Le circuit informel ne bénéficie malheureusement pas de la politique laitière.

Quant à la production industrielle, celle-ci reste dominée par le secteur privé qui réalise une production totale de 2,170 milliards de litres Eql dont 70 % est réservée à la production des produits laitiers à forte valeur ajoutée et lui assure plus de 66 % des parts du marché national. En outre, ce secteur est plus dynamique en matière de collecte de lait cru (63,7 % du total de lait collecté).

En ce qui concerne le groupe GIPLAIT (secteur public), sa production totale, bien qu'elle n'excède pas 1,1 milliards de litres Eql (soit 33,6 % des parts du marché). Elle approvisionne, en revanche, le marché national à hauteur de 60 % en lait pasteurisé et subventionné. Sa contribution dans la collecte nationale reste modeste car d'un côté, il bénéficie toujours des quotas de poudre de lait à un prix subventionné et de l'autre côté, sa production des autres produits laitiers nécessitant davantage de lait cru, reste presque marginale (11,5 % du total de la production du groupe).

Figure 8 - Bilan des disponibilités laitières en Algérie pour l'année 2012



Source : Synthèse des auteurs

Légende : - ➔ Apport du circuit informel (moins les quantités autoconsommées).
 ➔ Vente directe des produits laitiers transformés importés (lait infantile, lait en poudre, fromage,...)

* Les importations du privé n'ont cessé d'augmenter, passant de 15 625 t de poudre de lait industrielle en 1996, 73 830 t en 2000 et enfin 143 000 t en 2012 (soit 48 % du total importé).

**L'office doit obligatoirement distribuer cette poudre de lait à parts égales, entre le groupe GIPLAIT et le restes de toutes les laiteries privées signataires de la convention « lait ». L'ONIL a importé 52 % des quantités globales de poudre de lait en 2012. Seulement, 126 363 t ont été distribuées aux laiteries sur les 155 000 t importées (soit un stock de sécurité de 28 637 t). Il distribue ~12 000 t de poudre de lait/mois pour toutes les laiteries au niveau national dont 5 700 t destinées aux laiteries privées, soit seulement 47,5 % au lieu de la moitié comme prévu dans le nouveau dispositif laitier.

*** Avant 2008, c'est le groupe GIPLAIT qui importait la poudre de lait pour les besoins propres de ses unités via la filiale Milk Trade. A partir de 2008, les importations de la poudre lait de transformation sont assurées par l'ONIL et le privé.

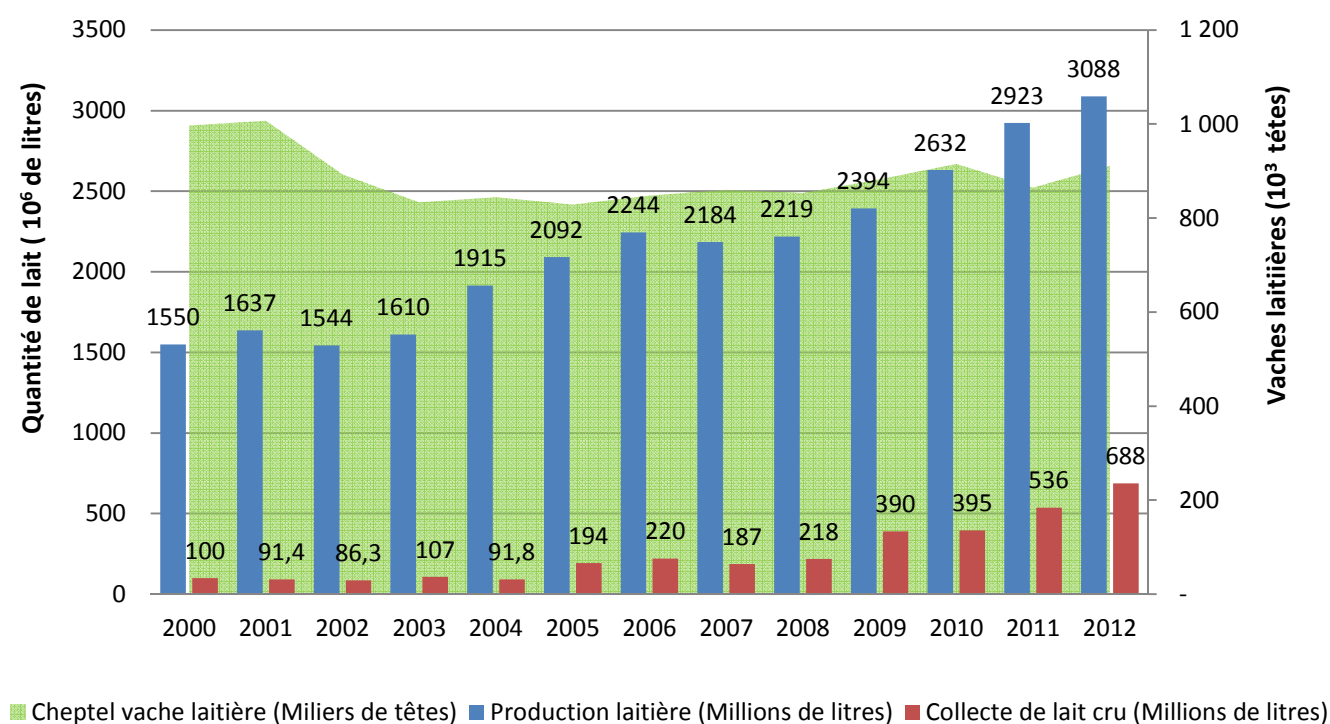
2. Les principaux résultats de la filière lait réalisés au niveau national

2.1 L'évolution de la production laitière

Selon Gouin (2005), les conditions climatiques peuvent avoir un effet de court terme sur la production annuelle. A moyen et long terme, ce sera plutôt l'environnement économique dans lequel évolue le secteur laitier qui sera déterminant quant à l'évolution de la production.

En effet, l'analyse du graphique 14 nous permet de bien constater la forte progression de la production laitière nationale qui a doublé sur la période allant de 2000 à 2012, malgré une évolution en dents de scie. Elle passe d'un volume de 1,5 milliards de litres en 2000 à plus de 3 milliards en 2012, soit un taux de croissance annuel moyen de 8 %, taux bien supérieur à celui de la croissance démographique qui était en moyenne de 1,78 % jusqu'à 2006 et de 2,03 % au cours des trois dernières années.

Graphique 14 – Production laitière algérienne, collecte et effectif bovins



Source : Graphique élaboré à partir des données du Ministère de l'Agriculture, 2013.

La localisation de la production laitière est marquée par une forte concentration dans quelques Wilayas du Nord. En 2012, les wilayas de Sétif (7,9 % du total national), Sidi-Bel-Abbès (5,9 %) Batna (4,7 %), Skikda (3,9 %) et Tizi-Ouzou (3,4 %) concentrent, à elles seules, plus de 25 % de la production nationale. Cette concentration est encore plus nette pour la collecte nationale.

En effet, les quatre premières en assurent 37,8 % : Sétif avec (14 %), Tizi-Ouzou (9 %), Sidi-Bel-Abbès (9 %) et Batna (5,8 %).

2.2 La reprise des importations du cheptel bovin

Jusqu'à 1995, les importations de vaches laitières, provenant principalement de l'Europe, étaient plus ou moins régulières (7 000 génisses pleines en 1995). Les difficultés financières du pays, suite à l'application du plan d'ajustement structurel, ajoutées aux interdictions à l'importation (de 2000 à 2003) dues aux épidémies qui ont frappé le cheptel européen, principale source d'approvisionnement, ont conduit à une chute⁴⁴ considérable du cheptel (13 %). Ce n'est qu'à partir du début de 2004 que les importations ont repris (31 000 têtes en 2004, 20 000 en 2005 et 50 000 en 2006). De 2007 à 2012, les importations cumulées de génisses gestantes ont atteint environ 70 000 têtes de différentes races hautement laitières (26 600 génisses en 2011 et 28 300 en 2012). À partir de 2013, un vaste programme d'importation de 100 000 vaches de race laitière est prévu pour atteindre l'objectif d'un cheptel d'un million de têtes (MADR, 2013).

Grâce à ces importations, le cheptel bovin actuel est composé, après plusieurs années de stagnation, de 911 401 vaches laitières (~ 830 à 850 milles têtes entre 2003 à 2008), soit 56 % de l'effectif total qui assurent en moyenne 73,2 % de la production laitière totale (Soukihal, 2013).

Cependant, ce cheptel bovin se localise particulièrement dans les régions du Nord du pays à environ 80 % de l'effectif total (Nedjraoui, 2003), soit un effectif d'environ 1,3 millions de têtes. Ce dernier se répartit, à son tour, comme suit : 53 % à l'Est, 24 % à l'Ouest et 23 % au centre (*ibid.*).

Actuellement, ce cheptel se caractérise par la présence de trois types distincts dont deux sont orientés principalement vers la production laitière :

➤ **le Bovin Laitier de race importée dit « BLM »** : hautement productif, conduit en intensif, dans les zones de plaines et dans les périmètres irrigués où la production fourragère est assez importante, il est introduit principalement à partir d'Europe et comprend essentiellement les races Montbéliarde, Frisonne et Holstein. En 2012, le BLM représente 28 % de l'effectif total (25,7 % en 2000) et assurait environ 70 % de la production totale de lait de vache. Les rendements moyens de ce cheptel sont de l'ordre de 4 000 à 4 500 litres /vl/an (MADR, 2013). Ce rendement élevé n'en reste pas moins loin du potentiel génétique de ces races laitières ;

⁴⁴ Un long cycle de sécheresse, enregistré au cours de la décennie 90, auquel s'est ajoutée l'apparition de plusieurs cas de maladies contagieuses (tuberculose, brucellose), ont contribué également à la diminution de l'effectif du cheptel par des abattages forcés.

➤ **le Bovin Laitier Amélioré « BLA »** : c'est un ensemble constitué de croisements entre la race locale « Brune de l'Atlas » et des races introduites. Le BLA est localisé dans les zones de montagne et forestières. En 2012, le BLA représentait 38 % de l'effectif national et assurait environ 30 % de la production totale de lait de vache. Les rendements moyens de ce type de cheptel varient entre 3 000 à 3 500 litres/vl/an (*ibid.*) ;

➤ **le Bovin Laitier Local « BLL »** : le BLL représente 34 % de l'effectif total des vaches laitières, soit environ 300 milles têtes (Soukihal, *op.cit.*). Ce cheptel reste beaucoup plus orienté vers la production de viande. Vu la faible production de lait de cette race, celle-ci est surtout destinée à l'alimentation des jeunes animaux (autoconsommation). De plus, ce cheptel est localisé soit dans les régions des collines et des montagnes (kali et al. 2011). Enfin, la production issue de ce cheptel n'est pas comptabilisée car elle ne fait pas l'objet de transactions laitières. En l'an 2000, le BLA + BLL représentait 74,31 % de l'effectif national et assurait environ 30,74 % de la production locale totale de lait de vache.

2.3 L'essor de la collecte de lait cru au niveau national

Si l'on observe l'évolution de la collecte nationale du lait cru par le complexe industriel laitier, force est de constater les faibles quantités de lait ramassées au regard de la production locale⁴⁵. Selon Bessaoud (1994) la production laitière locale ne couvre plus que 30 % des besoins de consommation en 1985–89 contre 70 % au début des années 1970.

De son côté Boukella (1996) fait remarquer qu'au cours de la décennie soixante-dix, la quantité de lait collectée est de 30 à 40 % du total en lait de vache produit. Mais ce taux tombe à 16 % du total en 1980-1990 malgré une croissance réelle de la production enregistrée au cours de cette seconde période. Le taux d'intégration du lait local dans la production de l'industrie laitière qui représentait plus de 72 % en 1970 ne compte plus que pour 4 % en 1990.

Entre 2000 et 2004, le taux de collecte nationale se situe en moyenne entre 5 et 7 %. Ce n'est qu'à partir de 2005 que les volumes de collecte ont pratiquement doublé par rapport à ceux enregistrés au début de la période étudiée. Ils restent toutefois relativement stables jusqu'à 2008.

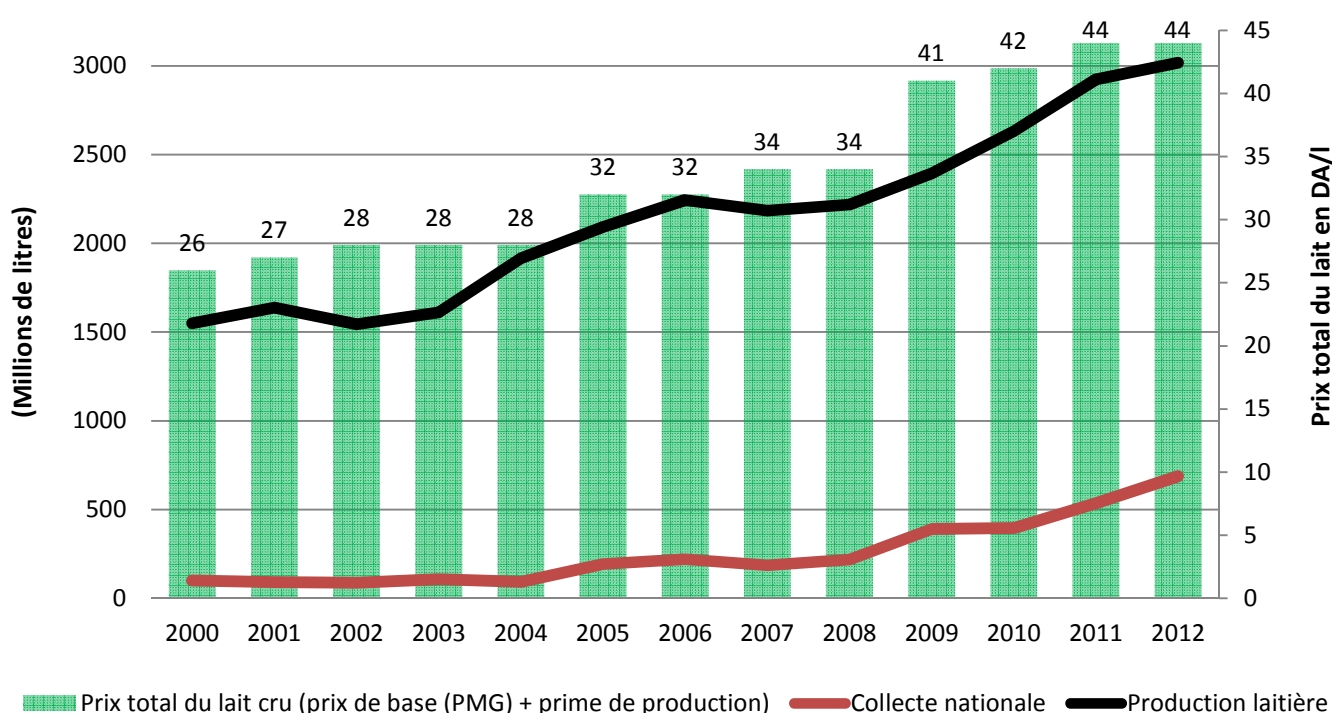
⁴⁵ La différence entre la production et la collecte par le complexe industriel ne représente pas la seule autoconsommation, mais également la production de lait qui ne passe pas par ce circuit industriel formel. Elle est distribuée par le circuit informel : vente directe par le producteur, vente au bord des routes, distribution directe aux crèmeries et épicerie locales. Ce circuit ne bénéficie pas de la partie des aides publiques transitant par les laiteries.

Depuis 2009, date qui marque une nouvelle revalorisation des primes de production et de collecte, les quantités de lait collectées marquent une progression rapide, passant de 390 millions de litres à 688 millions de litres en 2012, ce qui améliore notablement le taux de collecte nationale qui passe de 5 % au début de la période à 22,28 % en 2012.

L'augmentation de la production laitière d'une part et la revalorisation du prix du lait cru (prix de base + prime à la production) payé aux producteurs d'autre part, sont les principaux facteurs qui expliquent cette relative performance de la collecte du lait comme l'illustre bien le graphique 15.

L'extension géographique du réseau de collecte de lait cru d'un grand nombre de laiteries, suivie d'une augmentation du nombre de collecteurs privés, sont présentées à leur tour comme des facteurs explicatifs de cette relative amélioration de la collecte.

Graphique 15 - Production et collecte nationale, prix du lait cru à la production



Source : Elaboré à partir des données du Ministère de l'Agriculture et de l'ONIL, 2013.

L'amélioration de ce taux de collecte cache cependant de fortes disparités entre les différentes zones de production laitière. Celui-ci s'échelonne entre 0 à 5 %, dans une grande partie du territoire du fait de l'absence ou de la très faible présence de laiteries collectrices de lait cru, jusqu'à 70 à 90 % mais uniquement dans trois zones de production : Sétif, Tizi-Ouzou et Sidi-bel-Abbes.

La forte concentration géographique des entreprises laitières explique, en grande partie, cet état de fait. 60 % des PME laitières nationales sont situées au niveau du Centre du pays. Parmi elles, trois grandes laiteries sont localisées dans la région de la Kabylie (Bejaïa, Tizi-Ouzou), considérée aujourd’hui comme la région, par excellence, des produits laitiers (Cherfaoui, 2009).

2.4 La contractualisation comme mode principal de coordination entre les acteurs de base de la filière

Pour bénéficier de toutes les primes qu’accorde l’Etat dans sa nouvelle politique laitière, les acteurs de l’amont de la filière lait doivent se coordonner davantage en établissant différents types de contrats formels entre eux (coordination verticale). Le nombre de contrats qui lient les éleveurs (ces éleveurs doivent disposer d’un agrément sanitaire) aux différentes laiteries via les réseaux de collecte de ces dernières, ne cesse d’augmenter depuis plusieurs années. En 2012, plus de 32 000 éleveurs (6 155 en 2000), soit 15 % du total des éleveurs ayant 25 % de l’effectif total de vaches laitières, sont sous contrat de livraison de lait cru avec les différentes laiteries qui sont à leur tour déjà conventionnées avec l’ONIL et l’ensemble des collecteurs privés. Le tableau 18 nous permet de suivre l’évolution de cette contractualisation.

Tableau 18 - Evolution du nombre de contrats engagés entre les acteurs de la filière locale

	2008*	2009	2010	2011	2012
Eleveurs- laiteries dont :	13 000	14 300	18 500	25 300	32 000
Nombre de vaches laitières	91 000	100 100	130 000	185 290	227 000
Collecteurs privés – laiteries	460	600	850	1 011	1 218
Laiteries conventionnées avec l’ONIL	74	90	114	135	177

Source : ONIL, 2013.

**A partir de cette date, les effectifs de vaches laitières sont communiqués par les éleveurs à l’ONIL dans le but de vérifier l’exactitude des déclarations des éleveurs entre le volume du lait cru livré à la laiterie et la présence des vaches laitières au niveau de l’exploitation.*

3. Les principales contraintes du développement de la production laitière

En dépit de cette amélioration notable de la production et de la collecte laitière, il est important de souligner que l’amont de la filière laitière reste toujours soumis à de fortes contraintes qui réduisent négativement sa performance globale.

En effet, la faiblesse des superficies en terres cultivables, une structure marquée par des aptitudes agro-pédologiques défavorables, une jachère trop importante, un faible taux d'irrigation et de mobilisation des eaux semblent être les principales caractéristiques du potentiel productif agricole du pays (Bessaoud, *op.cit.*). Selon le même auteur, la SAU par tête d'habitant a baissé de 60 % en trente années. En 2012, l'Algérie ne disposait plus que de 0,22 ha de SAU par tête d'habitant (contre 0,73 ha en 1962, 0,30 ha en 1990), moyenne inférieure à celle du Maroc (0,35 ha) et de la Tunisie (0,63 ha) (MADR, *op.cit.*).

Au-delà de ce ratio, il faut mettre l'accent sur la mauvaise structure de ce potentiel productif. Les zones agricoles à potentialités naturelles favorables ne couvrent que 1,4 millions d'ha, soit à peine le 1/5 de la SAU. Un peu moins du quart des terres (soit 2 millions d'ha) bénéficie d'une pluviométrie supérieure à 450 mm et 40 à 50 % des terres selon les années (sèches ou humides) sont laissés en jachère (nue et/ou intégrale). Ajoutées à ces contraintes structurelles et climatiques qui caractérisent le secteur agricole en général, la production laitière quant à elle reste fortement soumise à d'autres facteurs qui limitent considérablement son essor.

3.1 La rigidité des structures des exploitations laitières

Le dernier recensement général de l'agriculture (RGA, 2001), avait identifié 215 000 éleveurs mixtes (viande et lait), soit 18 % du total des exploitations qui présentent des structures assez rigides et de petites tailles qu'il est difficile à faire évoluer à court et à moyen terme.

Tableau 19 - Structure des systèmes d'élevage en Algérie

Type d'élevage	Effectif en % de l'effectif national	% de vaches reproductrices	Taille moyenne : Nombre de vaches laitières / exploitation
Familial	85,9	57,4	2
Traditionnel	13,1	31	9
Moderne	0,9	9,1	45
Industriel	0,1	2,5	171

Source : MADR, 2005.

La lecture du tableau 19, montre que 99 % des exploitations laitières sont du type familial et traditionnel. Parmi celles-ci, 85,9 % ont seulement 2 vaches laitières en moyenne et disposent de 57,4 % du total des vaches reproductrices au niveau national.

Ce système de production en extensif qui assure 40 % de la production laitière nationale (Nedjraoui, 2001), occupe une place importante dans l'économie familiale. En outre, cette production (autoconsommées à plus de 60 %) joue un rôle très important pour l'équilibre nutritionnel des populations rurales (35 % de la population totale).

Par contre, les éleveurs qui pratiquent un élevage intensif de type moderne et industriel, ne représentent que 1 % du total des exploitations et ne possèdent que 12 % des vaches reproductrices. Actuellement, comme le confirme Chehat *et al.*, (2008), plus de 95 % des exploitations laitières ont moins de cinq vaches laitières alors que celles qui disposent de plus de 50 vaches laitières ne représentent que 0,3 % du total. Cette situation est la principale contrainte à la modernisation de l'élevage bovin, d'autant plus que 45 % des éleveurs n'ont pas d'étable.

En ce qui concerne les rendements laitiers des différents systèmes d'élevage, plusieurs enquêtes de terrain affichent des résultats extrêmement variables et globalement d'un niveau faible. L'enquête réalisée par Ghozlane *et al.*, (2010), sur 83 éleveurs de la Wilaya de Tizi-Ouzou, révèle que la production laitière varie entre 2 880 kg et 6 300 kg/vache/an, avec une moyenne de 3 971 et un écart-type de ± 802 kg/vache/an pour tout l'échantillon. L'ordre de grandeur de ces résultats est confirmé, comme le souligne cet auteur, par d'autres travaux qu'ils soient réalisés dans la même région ou bien dans la Mitidja (4 191 kg). Bien qu'ils soient supérieurs à la moyenne nationale (3 806 kg/vache/an), ces rendements restent légèrement inférieurs à ceux enregistrés dans la région d'Annaba (de 4 683,10 $\pm 1 547,30$ kg/vache/an).

3.2 Le déficit fourrager

La principale contrainte actuelle de la production laitière est l'insuffisance des ressources fourragères. Selon Kali *et al.*, (2011), l'essentiel de l'alimentation du cheptel est assuré par les milieux naturels (steppe, parcours, maquis) et artificiels (jachères, prairies) notamment en hiver et au printemps. Le tableau 20 résume la situation des ressources fourragères en Algérie.

Tableau 20 - Les ressources fourragères en Algérie

Ressources fourragères	Superficie (hectares)	Productivité moyenne UF/ ha	observations
Parcours steppiques	15 à 20 millions	100	Plus ou moins dégradés
Les forêts	Plus de 3 millions	150	-
Chaumes de céréales	Plus de 3 millions	300	Améliorer la qualité des chaumes
Végétation de jachères pâturées	Moins de 2 millions	250	Nécessité d'orienter la végétation
Fourrages cultivés	Moins de 500 millions	1000 à 1200	Orge, avoine, luzerne, trèfle, vesce, avoine et sorgho
Les prairies permanentes	Moins de 300 millions	-	Nécessité d'une prise en charge

Source : Merouane 2008, in Kali et al. 2011.

Les superficies fourragères sont estimées à 785 000 ha (Soukehal, *op.cit.*). Bien qu'elles aient légèrement évolué, elles demeurent toujours insuffisantes compte tenu des besoins du cheptel. Rapportées à la SAU nationale, elles ne représentent que 9,2 %. En outre, les superficies de fourrages artificiels (69 % du total) représentent la part la plus importante avec 542 202 ha (fourrages en sec 51,6 % et fourrages en vert ou ensilés 17,4 %), celles des prairies naturelles n'étant que de 241 854 ha (30 %). Selon le même auteur, en cultures irriguées, la production fourragère occupe une superficie de 57 651 ha, soit 6 % des cultures irriguées qui restent dominées totalement par l'arboriculture fruitière (45,2 %) et le maraîchage (32,3 %).

L'insuffisance des ressources fourragères constitue un obstacle au développement de l'élevage bovin en Algérie, ce qui conduit à des insuffisances dans les productions animales. En effet, les bilans fourragers présentés par Amellal (1995), Chehat, Merouane (2009) et Soukehal (*op.cit.*) sont marqués par un fort déficit, considéré aujourd'hui comme une menace pour la durabilité des systèmes d'élevage en Algérie. Pour des besoins annuels estimés à environ 10,5 milliards d'UF (unité fourragère), les disponibilités ne sont en moyenne que de 5,2 milliards d'UF, soit un taux de couverture de 50,5 % (Chehat *et al.*, *op.cit.*). Plus des 2/3 des besoins protéiniques (matière azotée digestible, MAD) du cheptel sont couverts par des aliments concentrés qui ne sont plus complémentaires mais deviennent principaux (Soukehal, *op.cit.*).

Ajoutons que l'industrie nationale des aliments du bétail, ne fonctionne que sur la base de matières premières importées qui constituent l'essentiel de la structure des aliments composés. Les quantités de matière première pour cette industrie (maïs et soja), sont passées de 2,4 millions de tonnes en 2000 à 3,01 millions en 2007 soit, en valeur, de 328 millions de dollars en 2000 à 750,6 millions de dollars US en 2007 (Kali *et al.*, *op.cit.*).

D'après Nouad (2011), les résultats de l'enquête réalisée par l'Observatoire des filières et des marchés des produits avicoles d'Algérie (OFAL) auprès des DSA, ont révélé l'existence de 330 fabricants d'aliments du bétail pour une capacité de production de 1 061 tonnes/heure. A cet ensemble, il y a lieu d'ajouter 312 petits broyeurs de moins d'une tonne / heure soit une capacité totale de 645 fabricants d'aliments de bétail. Quant aux capacités de production du secteur public, celles-ci n'ont pas enregistré de progression depuis une décennie. Elles se limitent à 24 usines totalisant une capacité de production annuelle de 1,8 millions de tonnes dont seulement près de 100 000 tonnes (à peine 5 %) sont destinées à l'élevage ovin et bovin. Enfin, il est à noter que ce secteur n'assure que près de 20 % des besoins nationaux qui se chiffrent actuellement à près de 8 millions de tonnes/an.

3.3 La limite des ressources en eau

D'après Mouhouche (2010), l'Algérie est classée parmi les 13 pays africains qui souffrent le plus du manque d'eau. En effet, avec moins de 500 m³/habitant/an, l'Algérie dispose de moins de 50 % du seuil théorique de rareté fixé par la Banque Mondiale à 1 000 m³ par habitant et par an.

L'eau constitue une contrainte majeure et un facteur limitant de la production agricole. La concurrence autour de l'eau existe non seulement entre les différents secteurs économiques mais au sein du secteur agricole lui-même (culture végétale, arboriculture, élevage).

Les ressources en eau, fortement dépendante d'un climat aride à semi-aride, sont évaluées (MRE, 2012) globalement à 10,2 milliards de m³ pour les eaux de surface et 7 milliards de m³ d'eaux souterraines dont 5,2 milliards de m³ dans le Sud (ressources en eau non renouvelables).

Avec sa superficie agricole utile difficilement extensible, qui est de l'ordre de 8,5 millions d'ha (MADR, 2012), l'agriculture consomme annuellement environ 70 % des eaux mobilisées. La superficie agricole irriguée est passée de 350 000 hectares en 1999 à 1 million d'hectares en 2012 (soit 12 % de la SAU) avec l'objectif d'atteindre 1,6 millions hectares à moyen terme sur un potentiel irrigable estimé à 1,5 à 2 millions d'hectares. En outre, 65 % des capacités hydrauliques du pays sont destinées à l'agriculture, soit plus de 72 % des potentialités des sols irrigables (MRE, *op.cit.*).

Enfin, selon Mouhouche (*op.cit.*), pour assurer la sécurité alimentaire à la fin de la prochaine décennie, il faudra mobiliser entre 15 et 20 milliards de m³/an, tout en sachant que la mobilisation actuelle n'est que de l'ordre de 4 à 5 milliards de m³/an (soit 25 à 30 %).

3.4 Les difficultés d'accès au foncier et au crédit bancaire

Faute d'un cadastre adéquat, un grand nombre d'agriculteurs est privé d'un titre de propriété. Cet état de fait constitue une contrainte réelle afin d'augmenter les superficies des exploitations et par conséquent limiter le phénomène du morcellement des terres. Le dernier recensement de l'agriculture fait état de trois types de propriété de la terre.

Tableau 21 - Nombre et superficie des exploitations selon l'origine de la terre

Origine des terres	Nombre d'exploitations	%	Superficie (ha)	%
Melk ⁴⁶ personnel titré	120 087	11,73	1 090 192	12,89
Melk personnel non titré	252 331	24,65	847 872	10,02
Melk en indivision titré	143 900	14,06	1 294 676	15,31
Melk en indivision non titré	261 005	25,49	2 624 472	31,03
Total Propriétés privées	777 323	76	5 857 212	69
total domaine national	186 622	18	2 566 199	30
Total Wakf ⁴⁷	2 816	0,28	28 877	0,34
Total	1 023 799	100	8 458 680	100

Source : Recensement Général de l'Agriculture (RGA), 2001.

La lecture du tableau 21, nous permet de relever que 76 % des exploitations agricoles ont un statut de propriété privée et occupent 69 % de la SAU totale. Parmi ces dernières, seulement 11,73 % (soit 12,89 % de la SAU) sont en possession d'un acte de propriété officiel pouvant faire l'objet d'une transaction foncière et d'hypothèque lors d'un crédit bancaire. Le reste de ces exploitations privées est partagé entre les exploitations qui sont dépourvues d'acte de propriété, soit 24,65 % du total (occupant 10 % de la SAU) et les exploitations qui sont dans une situation d'indivision et sans aucun acte de propriété (problème d'héritage et de succession) soit 25,49 % du total (représentant 31,03 % de la SAU).

⁴⁶La terre Melk appartient à son occupant dans les conditions déterminées par loi islamique.

⁴⁷Dans le droit islamique, le Wakf est une donation faite à perpétuité par un particulier à une œuvre d'utilité publique. Le bien donné en usufruit est dès lors placé sous séquestre et devient inaliénable.

Cet état de fait, entraîne donc l'exclusion de beaucoup d'agriculteurs de l'accès aux services de crédit bancaire et d'assurance agricole, accentuant encore la faible bancarisation du secteur agricole. A titre illustratif, le montant global de crédit accordé au secteur agricole (y compris les offices nationaux) s'élève à 120 milliards de DA en 2012, soit 1,17 milliard €, soit environ 140 €/ha, représentant seulement 2,8 % du total du crédit à l'économie (Rapport Banque d'Algérie, 2013).

Toujours selon ce rapport, on révèle aussi, que 85 milliards de DA (~ 850 millions €) du montant de crédit agricole sont destinés principalement aux crédits d'exploitation (71 %) contre 35 milliards de DA (~ 350 millions €) comme crédits d'investissement (29%). Seules 10 000 agriculteurs, soit 0,9 % du total des exploitations agricoles, ont bénéficié d'un crédit d'exploitation «RFIG» en 2012. Enfin, les crédits d'équipement réalisés en 2012 par les agriculteurs restent faibles, avec seulement 13 milliards de DA, soit 10 % du total de crédit du secteur.

4. L'évaluation des indicateurs de la performance globale de la filière lait

4.1 L'évolution du prix du lait cru à la production

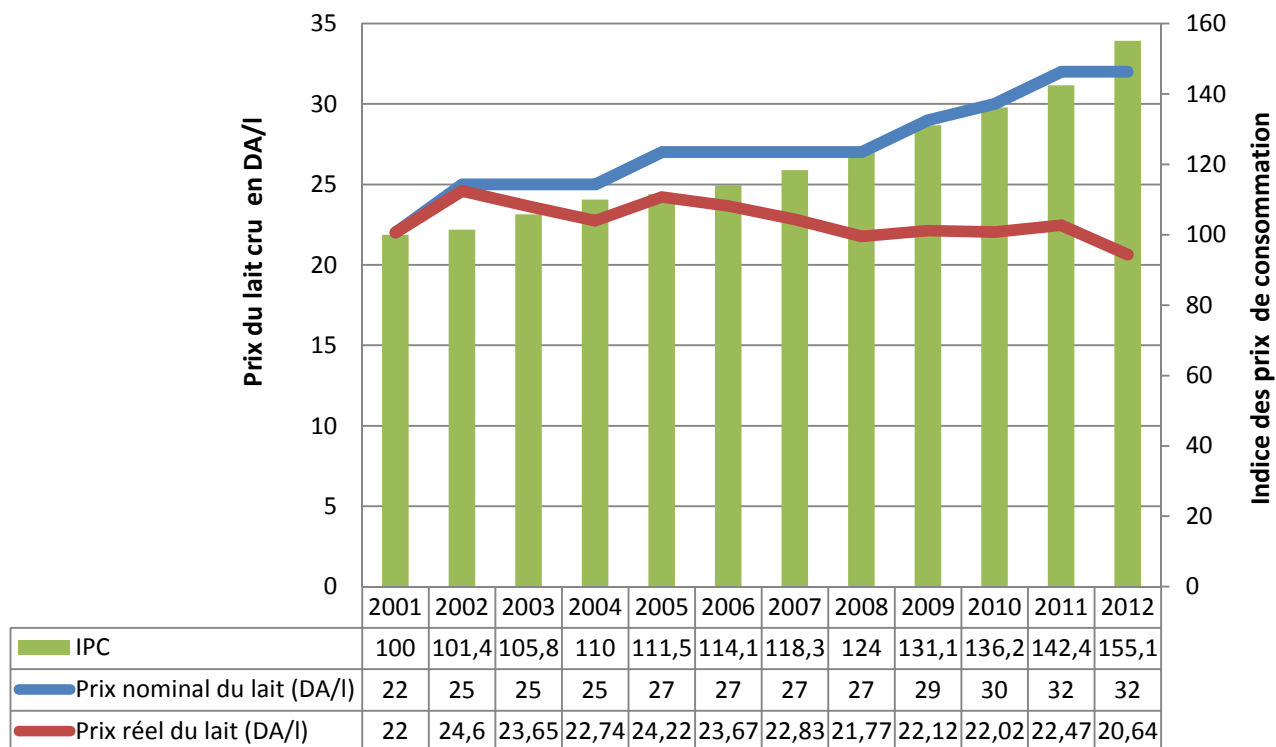
Selon Gouin (*op.cit.*), l'évolution du prix du lait à la production est révélatrice des effets de la politique laitière adoptée par un pays. En effet, l'amplitude de la variation des prix payés au producteur va influencer la stabilité économique rencontrée dans l'ensemble de la filière laitière. Tout en assurant une relative stabilité des revenus des producteurs, celle-ci améliore à son tour la prévisibilité pour les transformateurs concernant le coût de leur approvisionnement en matières premières.

En Algérie, la fixation du prix du lait cru, payé aux producteurs, n'est pas calculée sur la base de l'évolution des coûts de production au niveau des exploitations laitières. Comme le note Bencharif (*op.cit.*), l'Etat fixe annuellement un prix minimum garanti (PMG) que les transformateurs doivent payer à l'éleveur. En outre, le total des primes, accordées aux différents acteurs de base (éleveur, collecteur et transformateur), est destiné à absorber la différence entre le PMG et le prix de référence ; mais son calcul est basé principalement sur le prix de revient moyen à l'importation de la poudre de lait. L'objectif recherché par ce mécanisme est de supprimer l'avantage comparatif existant pour la poudre de lait et ainsi inciter les entreprises de transformation à collecter le lait cru local.

Cependant, l'analyse, en terme nominal (Dinar courant), de l'évolution du prix minimum garanti (PMG) du lait cru affiche une augmentation entre 2001 et 2012. Néanmoins, celle-ci, reste en moyenne inférieure à celle observée pour l'inflation (4,13 % contre 5,01 % par an). En effet, l'analyse de l'évolution du PMG, en terme réel (corrige de l'inflation), affiche au contraire une allure négative.

Depuis 2002, l'écart entre les deux prix n'a cessé de se creuser au fil des années pour atteindre un niveau assez élevé de 55 %, comme on peut le remarquer dans le graphique 16.

Graphique 16 - Evolution du prix du lait cru en fonction du taux d'inflation
(Base 100 = 2001)



Source : Nos propres calculs

Sur toute la période de 2001 à 2012, le prix réel du lait cru payé aux producteurs a perdu annuellement environ 12 centimes par litre alors qu'en parallèle l'augmentation du prix réel d'un kilogramme d'aliment concentré⁴⁸ (granulé composé essentiellement de maïs et tourteau de soja) était en moyenne de 17 DA par an. L'augmentation importante de cet aliment du bétail a considérablement alourdi le coût de production comme l'atteste l'étude, réalisée par Ghazlane *et al.*, (*op.cit.*), sur la performance économique de quatre-vingt-trois (83) exploitations, dans les conditions d'élevage de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Celle-ci, montre, en effet, que les charges alimentaires, dans les différents groupes de l'échantillon, restent toutes élevées et dépassent les 74 % des charges totales.

⁴⁸ Calculé en fonction des prix de cession de l'office national d'aliment de bétail (ONAB). Le prix du son de blé a été multiplié presque par 3 entre 2006 et 2012 passant de 11 DA/kg à 29 DA/kg, soit en moyenne 3 DA/kg/an.

4.2 L'évolution des disponibilités laitières et prix à la consommation du lait pasteurisé

D'après Lemeilleur (*op.cit.*), l'accès à l'alimentation des consommateurs dépend du pouvoir d'achat et des niveaux de revenu dans les différents segments de la population, de l'accessibilité en termes d'infrastructure et de lieux de distribution, mais également des politiques de sécurité alimentaire en vigueur dans ces pays visant à maintenir des prix à la consommation faibles.

En Algérie, la disponibilité alimentaire en volume est en progression continue depuis les premières années de l'indépendance. En cinquante ans, elle a doublé (1 758 calories/j/hab. en 1962 à 3 500 en 2011). La population ayant été multipliée par 4 durant la même période, la disponibilité alimentaire totale a donc été multipliée par 8. Face à cette demande croissante, la production nationale a été en constante progression (7 % /an en moyenne durant ces dix dernières années) et couvre en valeur 70 % des disponibilités alimentaire, les 30 % restant le sont par le recours aux importations (MADR, *op.cit.*).

Les dépenses de consommation, consacrée à l'alimentation, constituent toujours une préoccupation majeure d'une grande partie de la population⁴⁹. Selon Bessaoud (*op.cit.*), les dépenses affectées à la consommation alimentaire ont représenté plus de la moitié des budgets des ménages soit 55,7 % en 1979-80 et 54,5 % selon l'enquête consommation de 1988.

Actuellement, le coefficient budgétaire de cette alimentation, bien qu'il ait diminué, occupe toujours le premier poste dans les dépenses totales des ménages avec 41,8 % (ONS ,2013) contre 51,43 % en 1990 et 44,6 % en 2000. Selon, la dernière étude de consommation, réalisée en Algérie par l'ONS (2013), ce coefficient reste bien supérieur à ceux de la Tunisie (35,8 %), de l'Egypte (38,3 %) et du Maroc (40,3 %) (BAD, 2012), malgré des niveaux moyens de revenu plus faibles.

A l'exception de l'année 2005, les prix au détail des biens alimentaires sont en nette progression depuis 2002. Leur taux de croissance est souvent très supérieur à celui du niveau général des prix des biens et services (taux d'inflation), obligeant ainsi les ménages à consacrer une proportion croissante de leur budget total aux dépenses alimentaires.

⁴⁹ Le consommateur algérien à un niveau de consommation alimentaire moyen bien inférieur à celui des pays voisins. En 2011, la consommation finale des ménages par tête d'habitant a été de 1 735 \$, contre 1 959 \$ au Maroc et 2 690 \$ en Tunisie (Bouyacoub, *op. cit.*).

Quant aux dépenses en lait et produits laitiers, qui constituent, selon Amellal (*op.cit.*), la première source de protéines animales (60 % des protéines totales consommées), celles-ci ne représentaient que 7,5 % des dépenses alimentaires totales en 2000 (Bouazouni, 2008) alors qu'actuellement, elles occupent le deuxième poste dans les dépenses totales des biens alimentaires des ménages à hauteur de 25,7 % (ONS, 2013), juste derrière la consommation des céréales (62,9 % du total).

Selon les calculs de Bouyacoub (2012), les dépenses totales des ménages par tête d'habitant ont été de l'ordre de 9 763 DA par mois en moyenne en 2010 dont 2 552,3 DA (soit 26,14 %) ont été dépensés pour l'achat de produits provenant de l'agriculture et 2 075,4 DA (soit 21,5 %) de produits agroalimentaires. En ce qui concerne, le budget mensuel de chaque consommateur de lait et de produits laitiers, celui-ci est estimé à 1 190 DA soit 25,7 % des dépenses totales alimentaires et de 12,2 % des dépenses globales des ménages.

La quasi-stagnation du prix du lait pasteurisé, ajouté à la faible augmentation des prix des autres produits laitiers par rapport à l'ensemble des biens alimentaires (viandes, fruits,...), expliquent en partie la croissance de la demande de ces produits, considérés pour une large population comme des « protéines refuges ». En effet, l'analyse du tableau 22 montre bien que la consommation per capita en lait et produits laitiers a plus que quadruplé entre 1967 à 2012, passant ainsi de 35 litres à 147 l/hab./an (environ 2,5 litres d'équivalent lait en moyenne, soit 10 % d'augmentation par an).

Tableau 22 - Evolution des disponibilités laitières per capita en Algérie

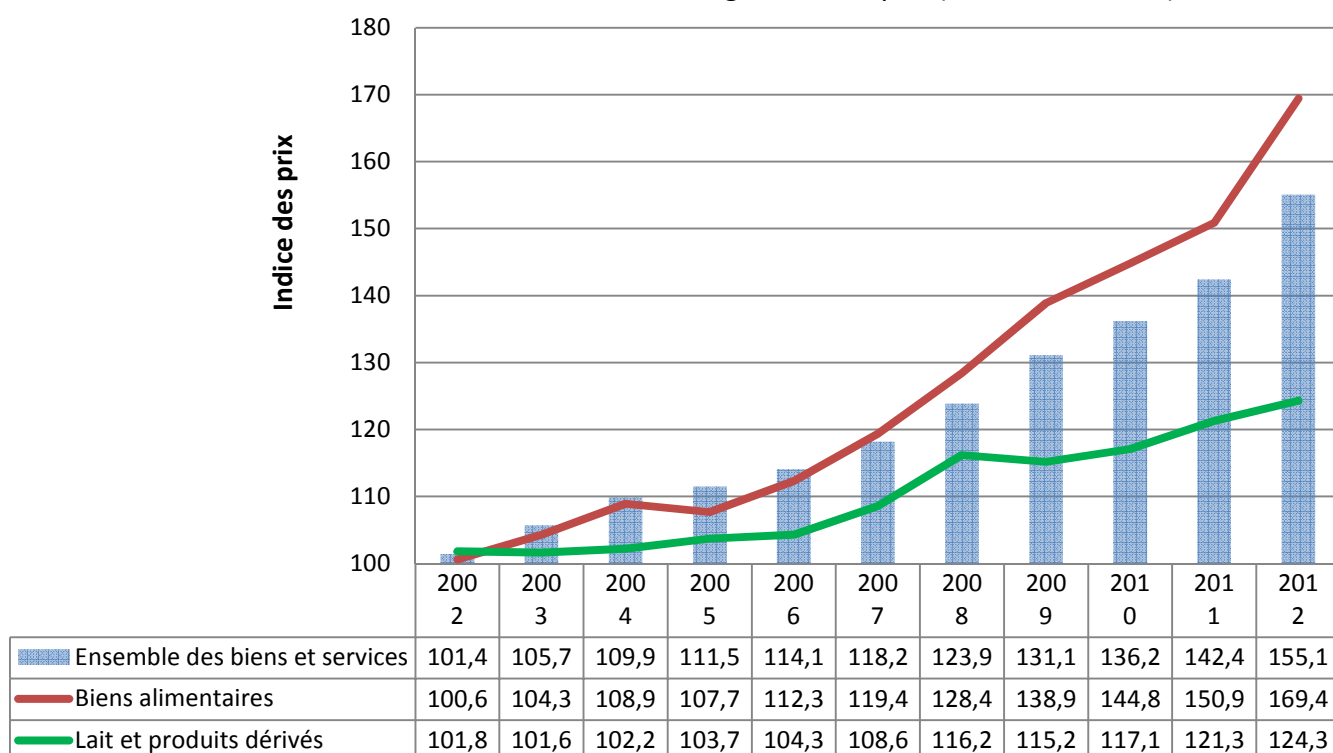
Année	1967	1969	1974	1991	1995	2000	2004	2005	2009	2010	2011	2012
Equivalent lait/ habitant/ an	35	54	74	90	115	82,6	110	114	120	135	137	147
Population totale (10 ⁶ hab.)	12,5	14,3	16,4	26,9	28,3	30,0	31,9	32,9	35,4	35,6	36,3	37,9

Source : MADR, 2013.

Hormis le lait pasteurisé (LPS), dont le prix à la consommation est fixé par l'Etat à 25 DA/l depuis 2001, tous les autres produits laitiers qui ont été libéralisés, ont connu des augmentations comme le fait ressortir le graphique 17.

Celles-ci étaient d’abord faibles entre 2002 et 2006 (0,85 % par an), exceptionnelles en 2008 (6,98 %) et beaucoup moins importantes entre 2009 et 2012 par rapport à l’augmentation des autres biens alimentaires⁵⁰ (en moyenne 1,7 % pour les produits laitiers contre 7,3 % pour les autres biens alimentaires). Sur toute la période étudiée (2001-2012), l’augmentation moyenne des prix de l’ensemble des produits laitiers est de 2,2 % par an soit presque trois fois moins que la moyenne de l’indice générale des prix alimentaires (6,3 % par an) observé au cours de la même période.

Graphique 17 - Indices du prix du lait et des produits laitier, des autres biens alimentaires et du niveau général des prix (Base 100 = 2001)

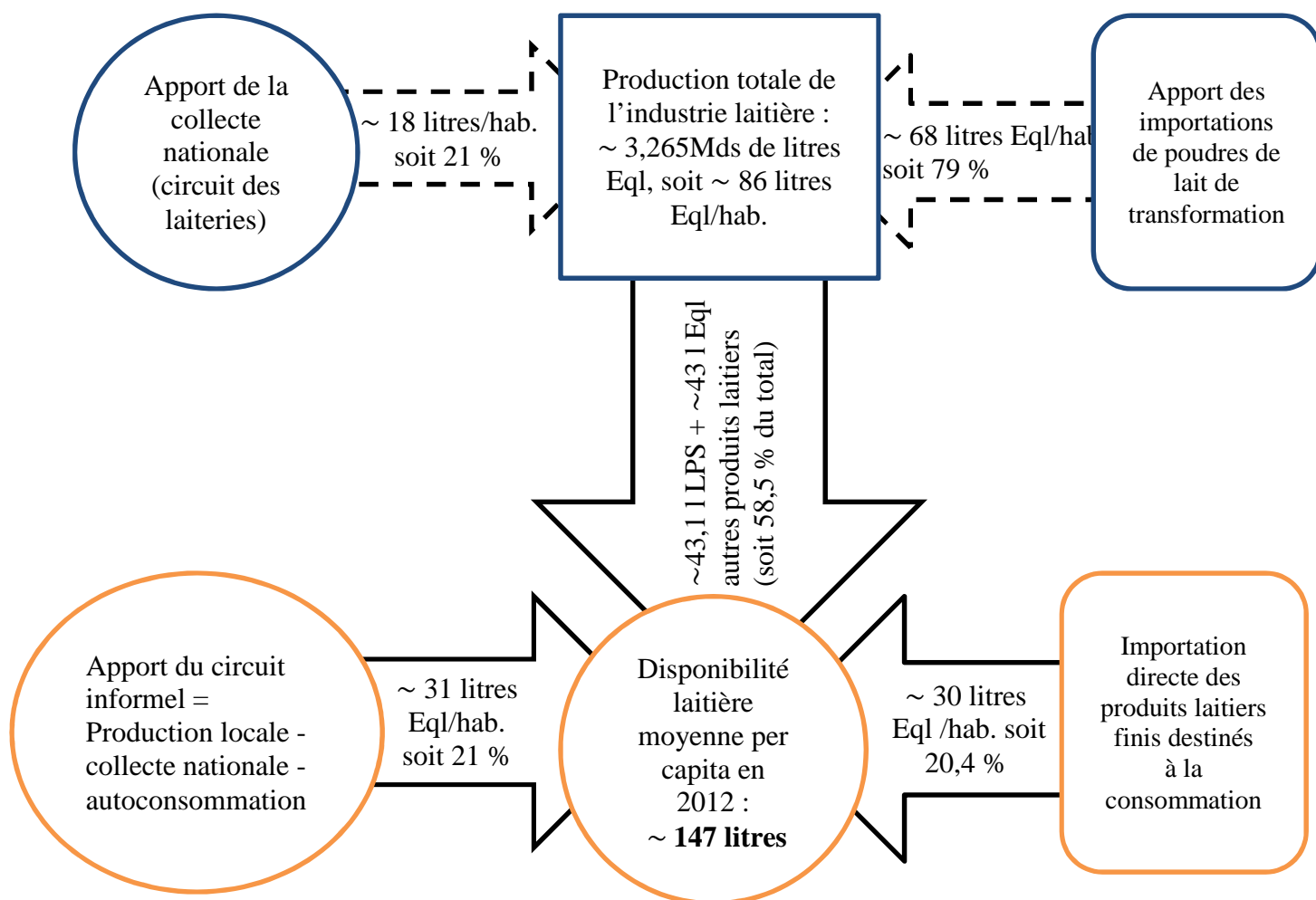


Source : Réalisé par nos propres calculs

Il est aussi pertinent de relever que la disponibilité laitière des consommateurs est assurée, en 2012, en grande partie par l’industrie laitière à hauteur de 58,5 % (soit l’équivalent de 86 litres Eql / hab.). Il faut préciser encore que la moitié (43 litres, soit 50,1 %), de cette production industrielle, est constituée de lait pasteurisé LPS et que le reste (49,9 %) est réservé aux différents produits laitiers élaborés (figure 9).

⁵⁰ En 2012, la flambée des prix des produits agricoles frais a atteint un « pic » de 21,4 % en moyenne annuelle (le prix moyen de la viande ovine progressait de plus de 30,0 %).

Figure 09 - Origines des disponibilités laitières du consommateur pour l'année 2012



Source : Nos propres calculs.

Ajoutée à cette production industrielle, les disponibilités laitières des consommateurs sont en partie aussi assurées par des importations directes (20,4 % du total, soit 30 litres Eql/hab.) en produits laitiers transformés (beurre, fromage, poudre de lait de consommation,...). Enfin, ces disponibilités per capita sont augmentées par une partie de la production du lait cru locale (~ 21 % du total, soit l'équivalent de 31 litres). Cette dernière est véhiculée principalement par le marché informel et, malheureusement, elle ne fait pas l'objet des contrôles de qualité rigoureux (vente directe autour de l'exploitation, réseaux des crèmeries, fromagerie traditionnelle,...).

En ce qui concerne, le prix courant (prix nominal) du lait pasteurisé à la consommation, celui-ci est resté fixe à 25 DA/l (par une décision de l'Etat) depuis 2001 jusqu'à 2012. Sa valeur économique réelle a diminué, du fait de l'inflation, au bénéfice des consommateurs comme l'illustre parfaitement le tableau 23.

Tableau 23 - Evolution du prix réel du lait LPS payé par les consommateurs (base 100 = 2001)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Prix à la consommation du lait LPS : DA courant	10,5	20,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25	25	25	25
Prix à la consommation du lait LPS : DA constant	14,8	20,8	25	24,6	23,6	22,7	22,4	21,9	21,1	20,2	19,1	18,4	17,6	16
IPC	70,8	96	100	101,4	105,8	109,9	111,5	114	118,2	124	131,1	136,2	142,4	155,1

Source : Synthèse de l'auteur

En effet, Il ressort qu'après avoir subi une forte augmentation, en terme nominal et réel, entre 1995 et 2000, le prix réel du lait LPS, payé par le consommateur, va en diminuant de 2002 jusqu'à 2012, contrairement à tous les autres produits laitiers et alimentaires. Le prix réel du lait LPS en 2012 est de 16,1 DA/l (en Dinar de 2001).

Paradoxalement, cette diminution constante du prix réel du lait liquide n'a pas entraîné une forte demande sur ce produit, confortant ainsi le caractère d'inélasticité de cette dernière. Entre 2000 et 2012, le niveau de la consommation de ce produit non substituable n'a que légèrement augmenté, passant de 34,2 litres par habitant à 43 litres (soit une croissance de la demande annuelle de 2,2 %).

Corrélativement, la part du lait LPS dans la structure globale de la consommation des produits laitiers, a considérablement diminué au profit des autres produits laitiers de plus forte valeur ajoutée dont les prix de vente sont libres sur le marché et marqués souvent d'une tendance haussière. De 2000 à 2012, la part du LPS est passée, en volume, de 41,4 % du total de la consommation laitière à moins de 30 %.

En conclusion, on peut affirmer que la hausse des revenus réels⁵¹ des ménages, accompagnée d'une baisse tendancielle des prix constants du lait liquide pasteurisé (considéré comme un bien de première nécessité), a entraîné un surplus de pouvoir d'achat des ménages, utilisable pour les autres produits laitiers réputés de confort et très prisés par les consommateurs.

⁵¹ Le Salaire National Minimum Garanti (SNMG) est passé de 2 000 DA en 1990 à 18 000 DA en 2012 (~ 20 à 180 €) soit un croît annuel de 36,6 %.

De ce fait, cette évolution alimentaire vérifie largement les lois tendanciennes de la consommation alimentaire (lois d'Engel⁵² et lois de Malassis).

4.3 L'évolution de l'industrie de la transformation laitière

Actuellement, l'industrie laitière algérienne se distingue par un marché en croissance constante. Son activité a progressé de façon continue au rythme très élevé de 9,2 % / an (Kaci, 2007).

Ce développement est dû essentiellement à une forte croissance de la demande interne qui s'explique par une croissance démographique relativement importante, une forte urbanisation et surtout une nette amélioration du pouvoir d'achat du consommateur. Le tableau 24 nous retrace l'évolution de la taille de l'industrie laitière et de ses capacités de production.

Tableau 24 - Evolution de la production industrielle en lait et produits laitiers en Algérie

	1967	1988	1992	2000	2004	2012
Nombre d'entreprises laitières	03*	11*	17*	40	139	177**
Production industrielle réelle (millions de litres par an)	30,7	1 280	1 179	1 415	2 100	3 292
Production industrielle / nombre d'habitants (Eql/hab.)	2,5	53	27,5	47	45	86

Source : de 1967 à 2004 Kaci et al. (2007) ; 2012 par nous-même.

* Il s'agit exclusivement des laiteries du secteur public

** Il s'agit seulement des laiteries qui ont signé la convention « lait » avec l'ONIL.

Selon Kaci *et al.*, (2007), l'évolution de ce tissu industriel laitier a connu 3 phases de développement bien caractérisées :

➤ durant la période 70/80, les investissements publics ont engendré une grande capacité de transformation et un tissu de 19 usines réparties sur les régions Est (04), Centre (06), Ouest (08) et Sud-ouest (01). Ces unités de production publiques⁵³ sont organisées sous la forme d'un groupe industriel de production du lait (GIPLAIT) qui avait, avant la décennie 90, le monopole de la transformation et de la commercialisation à travers les offices régionaux. ;

⁵² D'après cette loi, la part du revenu allouée aux dépenses alimentaires (ou coefficient d'Engel) est d'autant plus faible que le revenu est élevé. Ainsi, la part des dépenses alimentaires dans le budget total des ménages passe de 50 % en moyenne dans les pays les plus pauvres à 15 % dans les pays les plus riches.

⁵³ En 1982, intervient la première restructuration du secteur par la création de trois (03) Offices Régionaux du lait (Est, Centre, Ouest), dont les missions arrêtées par les décrets de restructuration de l'ex -ONALAIT se voient reconduites dans les statuts des EPE/SPA, régies par le Code de commerce et les lois 88-01, 88-03 et 88-04 du 12 Janvier 1988, ainsi que par les décrets d'application n° 88-001 du 16 Mai 1988, 88-19 du 21 Juin 1988 et 88-77 du 28 Septembre 1988.

➤ durant la période 90/2004, les investissements privés ont permis de créer plus de 120 entreprises de taille moyenne et une centaine de mini-laiteries. Au cours de ces deux dernières décennies, et grâce à la libéralisation de l'économie, une importante industrie laitière privée s'est développée mais basée essentiellement sur l'importation de matières premières : laits en poudre, MGLA, fromage de transformation ;

➤ durant la période récente, nous assistons à la privatisation des entreprises publiques et à l'amorce d'un mouvement de concentration et d'implantation des firmes internationales.

L'évolution de la production en lait et ses dérivés, par le tissu industriel national, est en nette progression. Celle-ci était à peine de 30 millions de litres par an, dans les premières années de l'indépendance, et atteint actuellement une production totale d'environ 3,265 milliards de litres Eql, soit l'équivalent de 86 litres sur les 147 litres consommés, ce qui représente le taux relativement important de 58,5 % des disponibilités laitière du pays.

Il faut savoir aussi que cette production industrielle n'est assurée que grâce aux fortes importations de poudre de lait de transformation à hauteur de 79 % (68 / 86 litres) alors que la collecte du lait cru local ne constitue qu'un faible appoint (18 / 86 litres, soit 21 %) pour les besoins totaux en matière première de l'industrie laitière. Le tableau 25 nous résume la ventilation de la production industrielle et le poids respectif de chaque secteur dans l'approvisionnement du marché national.

Tableau 25 - Approvisionnement du marché national par l'industrie laitière pour l'année 2012 (Unité : 10⁶ litres Eql)

	Production totale du groupe GIPLAIT		Production totale du secteur privé		Total production industrielle disponible sur le marché national		Part des marchés de chaque production et de chaque secteur laitier en %		
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Groupe GIPLAIT	Secteur privé	Total
Production de lait pasteurisé LPS à prix administré	970	88,5	664	30,6	1 634	50,1	59,4 %	40,6 %	100
Production différents produits laitiers à prix libre	125	11,5	1 503	69,4	1 628	49,9	7,7 %	92,3 %	100
Production totale	1 095	100	2 167	100	3 262	100			

Source : Synthèse à partir des données de l'ONIL (2013) et du MADR (2013).

La filière lait en Algérie, bien que libéralisée pour la transformation et la distribution de la plupart des produits laitiers, reste administrée au niveau des prix pour le lait industriel de base (lait pasteurisé LPS). La régulation des prix est réalisée tout au long de la filière et par conséquent elle réduit considérablement les marges des transformateurs qui développent alors des stratégies de diversification en priorité vers des produits laitiers non administrés et à forte valeur ajoutée pour augmenter leurs marges bénéficiaires.

La production totale de l'industrie laitière est constituée pratiquement à parts égales par le lait pasteurisé LPS (50,1 %) dont le prix de vente est soumis à la réglementation publique et les autres produits laitiers à prix libres. Le marché national est dominé au niveau de la première transformation (production du lait pasteurisé) par le groupe GIPLAIT. En 2012, ce groupe réalise un volume de production de 970 millions de litres de lait pasteurisé (soit 88,5 % du volume total de la production du groupe) et détient 59,4 % des parts du marché national de ce produit.

La faible quantité des autres produits laitiers réalisée par ce groupe (125 millions litres Eql, soit 11,5 % de la production totale du groupe) ne représente que 7,7 % des parts de marché des produits laitiers (autres que LPS) volume qui ne permet pas à ce dernier de dégager des bénéfices importants permis par ce type de produits et qui pourrait compenser la faible marge sur la vente du lait pasteurisé à un prix administré de 23,35 DA/l. Enfin, ce groupe ne contribue qu'à moins de 20 % aux disponibilités totales du pays en lait et produits laitiers (soit 29/147 litres Eql/hab).

Le secteur privé est, quant à lui, particulièrement actif dans la fabrication de produits laitiers à forte valeur ajoutée (soit 69,4 % de la production totale du secteur). Actuellement, le volume global de sa production, multiplié par 8 entre 2004 et 2012, est estimé à 2,170 milliards de litres Eql, soit environ 39 % des disponibilités laitières nationales (57/147 litres Eql/hab). Ainsi, il ne détient que 40,6 % des parts du marché en lait pasteurisé et subventionné, mais 92,3 % des parts du marché national en autres produits laitiers. De plus, ce secteur est très actif dans la mise en place de réseaux et de centres de collecte plus dynamiques qui lui assurent le ramassage de 438 millions de litres en 2012, soit 64 % du total national.

4.4 Le coût budgétaire lié à la politique laitière en Algérie

En Algérie, les dépenses publiques liées à la politique alimentaire ont pour objectif le maintien de prix accessibles à une large couche de la population. Selon Boukais (2010), l'Etat consacre annuellement un budget⁵⁴ total d'environ 300 milliards de DA (soit ~ 3 milliards d'euros, soit 2,7 % du PIB⁵⁵ total en 2010 contre 2,85 % en 2009) à la subvention des produits de première nécessité importés. Quant au soutien des prix des deux principaux produits de base de la ration alimentaire de la majorité de la population (céréale et lait), l'Etat lui réserve en moyenne une bagatelle de 177 milliards de DA (plus de 60 % du budget alimentaire total).

En 2007, près de 145 milliards de DA (soit 1,3 % du PIB) sont réservés uniquement pour les subventions au prix de la farine de blé (90 milliards de DA) et de la semoule (55 milliards de DA) ce qui représente presque la moitié (48 %) des dépenses publiques liées à la subvention alimentaire (Lerin *et al.*, 2009).

Concernant le montant⁵⁶ total des subventions accordées à la filière lait, celui-ci s'élève seulement à 46 milliards de DA en 2012 (~ 460 millions d'euros, soit 12 €/hab./an) ce qui représente une part de 15 % du budget de l'Etat consacré à l'alimentation, soit 0,28 % du PIB (0,64 % des dépenses totales budgétaires de l'Etat).

En outre, cette enveloppe budgétaire laitière est répartie entre le soutien⁵⁷ à l'importation de la poudre de lait de transformation (31,6 milliards de DA, soit 68,7 % du total), destinée aux laiteries pour la production exclusive de lait pasteurisé LPS, ainsi que le développement de la production nationale du lait cru par l'octroi des différentes primes, destinées aux acteurs de base de la filière locale (14,4 milliards de DA, soit 31,3 % du total).

⁵⁴ La loi de Finance 2008 a prévu une enveloppe destinée au soutien des prix de différents produits importés de 390 milliards de DA (près de 6 milliards de dollars, soit 3,5 % du PIB).

⁵⁵ Le budget total alimentaire est en nette diminution. Il est de 2,39 % du PIB en 2011 et de 2,1 % en 2012. Ce budget alimentaire absorbe moins de 12 % du total des subventions (d'origine budgétaire et des entreprises) accordées par l'Etat, représentant presque le ¼ du PIB national.

Malgré la baisse de ce budget, il reste toujours important quand on le compare par exemple au budget de la recherche scientifique qui représente 0,63 % PIB en 2012.

⁵⁶ Le soutien à l'investissement sur FNDIA des exploitations laitières n'est pas comptabilisé avec celle des primes de l'ONIL. Celui-ci est géré toujours par les services agricoles de chaque wilaya.

⁵⁷ Le différentiel entre le prix d'achat de la poudre de lait importé et son prix de vente aux laiteries est pris en charge par l'ONIL. Depuis 2008, l'ONIL distribue toujours la poudre de lait importée aux laiteries au prix fixe de 159 DA/kg.

Rapporté à la population totale, le budget moyen, consacré par l'Etat à la politique laitière, est tout à fait négligeable comparativement au budget total alimentaire. En 2012, ce budget laitier, était de 3,30 DA/hab./j (soit ~ 0,4 % du PIB/hab./an⁵⁸) alors que celui du budget alimentaire total était en moyenne de 22,80 DA/hab./j (soit ~ 2,6 % du PIB/hab./an) donnant ainsi un rapport budgétaire de un sur sept. Rapporté aussi à la production industrielle d'un litre de lait pasteurisé, le budget moyen nécessaire à sa fabrication (subvention à l'importation et primes incitatives) s'élève à 31 DA/l en 2012. Sans l'intervention de l'Etat sur le prix de consommation du lait pasteurisé, le calcul de celui-ci atteindrait 56 DA/l alors qu'il est fixé à 25 DA/l à la consommation (soit une subvention de 55 %).

Le tableau 26 et le graphique 18 nous permettent de suivre l'évolution annuelle du budget de l'Etat, affecté à la filière lait, ainsi que sa répartition entre le soutien à l'importation de la poudre de lait de transformation et le développement de la filière locale.

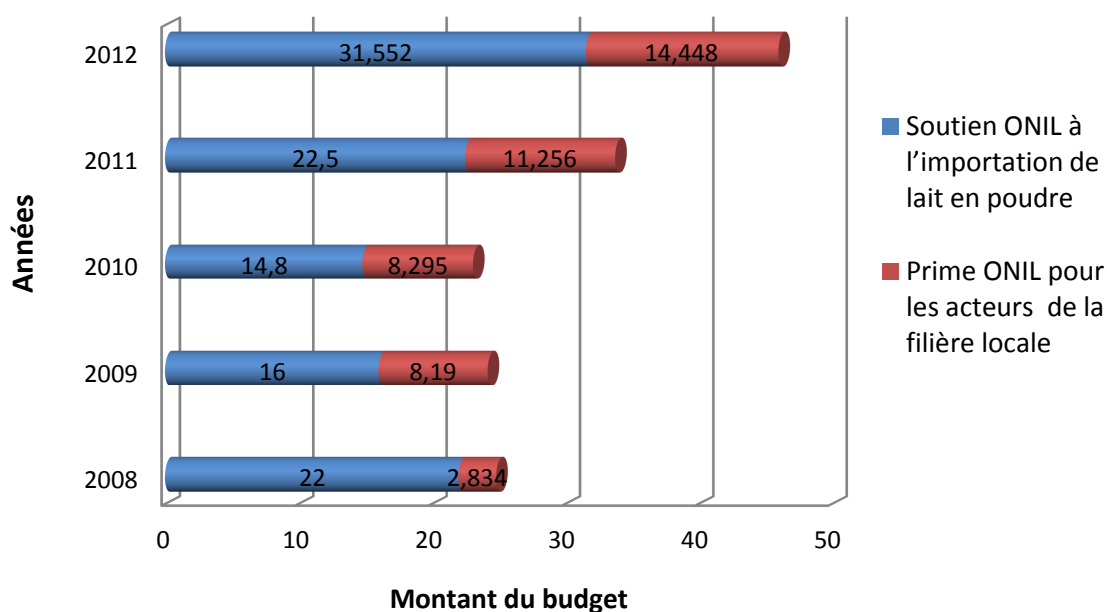
Tableau 26 - Evolution du budget total de l'ONIL affecté à la filière lait depuis 2008 (Milliards de DA)

	2008		2009		2010		2011		2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Soutien ONIL à l'importation de lait en poudre (1)	22,0	89,5	16,0	66,1	14,8	64,1	22,5	66,6	31,55	68,6
Prime ONIL pour les acteurs de la filière locale (2)	2,83	10,5	8,19	33,9	8,30	35,9	11,26	33,4	14,45	31,4
Total budget ONIL (1+2)	24,6	100	24,2	100	23,1	100	33,7	100	46,0	100
Rapport (1) / (2)	7,76		1,95		1,69		2,0		2,18	
Rapport budget total/ population total (DA/hab./an)	714 (0,5 % du SMIG)		692 (0,48 % du SMIG)		651 (0,36 % du SMIG)		925 (0,52 % du SMIG)		1245 (0,58 % du SMIG)	

Source : ONIL, 2013.

⁵⁸ Avec un PIB de 4 110 \$/hab./an, l'Algérie fait partie, en 2012, du groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Graphique 18 - Evolution du budget total de l'ONIL alloué à la filière lait (Milliards de DA)



Source : Auteur à partir des données de l'ONIL (2013) et du MADR (2013).

Le suivi de l'évolution du rapport entre les deux enveloppes budgétaires, destinées à la filière lait, montre bien le poids considérable du soutien des importations par rapport au développement de la production locale, quoique ce rapport ait nettement diminué depuis 2009. Cette diminution s'explique plutôt par la forte volatilité des cours mondiaux des matières premières et non par une réelle réduction des quantités de poudre de lait importées qui s'inscrit d'ailleurs comme l'objectif prioritaire de la nouvelle politique nationale laitière. Au contraire, on assiste, depuis ces dernières années, à une augmentation en volume et en valeur des importations de matières premières destinées à l'industrie laitière comme l'atteste le tableau 27.

Tableau 27- Evolution des importations totales des différentes poudres de lait industrielles au cours de ces cinq dernières années

	2008	2009	2010	2011	2012
Poudre de lait industrielle destinée à la transformation (10³ t)	296,4	325,4	265,2	305,7	298
Quantités importées de poudre de lait industrielle par l'ONIL (10³t)	145	121	127	172,3	155
Part de l'ONIL dans l'importation totale de la poudre industrielle (%)	48,9	37,2	47,9	56,4	52,0

Source : Auteur à partir des données du CNIS et Soukehal (*op.cit.*).

Pour ce qui est des primes destinées aux acteurs de base de la filière locale (éleveurs, collecteurs et transformateurs), leurs montants totaux⁵⁹ ne cessent d'augmenter passant ainsi de 2,834 milliards de DA en 2008 à 14,448 milliards de DA en 2012, soit 410 % d'augmentation en cinq ans. Cette augmentation n'est pas le résultat du seul gain de productivité des systèmes d'élevage et encore moins d'une forte amélioration du taux de collecte nationale du lait cru. Elle est due plutôt à une revalorisation⁶⁰ des primes destinées aux acteurs de base à partir de 2009 à laquelle s'ajoute le nombre grandissant de nouveaux acteurs de la filière qui adhèrent au dispositif de l'ONIL (voir tableau 28).

Tableau 28 - Evolution du nombre de partenaires adhérant dispositif ONIL depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012
Eleveurs	13 000	14 300	18 500	25 300	32 000
Nombre de vaches laitières	91 000	100 100	130 000	185 290	227 000
Collecteurs privés	460	600	850	1 011	1 218
Laiteries (publiques + privées)	74	90	114	135	177
Total partenaires ONIL	13 554	14 900	20 464	26 446	33 371

Source : ONIL, 2013.

Quant à la répartition moyenne, entre 2008 et 2012, du montant global de primes entre les différents acteurs de base, celle-ci est de 57,1 % pour les producteurs de lait cru sous contrat avec les laiteries, 23,8 % pour les collecteurs et les centres de collecte du lait cru et enfin 19 % est réservée aux transformateurs qui doivent normalement intégrer (incorporer)⁶¹ le lait cru dans la fabrication du lait pasteurisé LPS. Le tableau 29 ainsi que le graphique 19, nous permettent de bien suivre ces évolutions.

Tableau 29 - Evolution du montant des primes de l'ONIL alloué à la filière locale selon les principaux acteurs de base (milliards de DA).

	Moy 2000-2007*	2008**	2009	2010	2011	2012
Prime de production	0,868	1,526	4,680	4,740	6,432	8,256
Prime de collecte	0,480	0,872	1,950	1,975	2,680	3,440
Prime d'intégration du lait cru (transformateur)	0,145	0,436	1,560	1,585	2,288	2,752
Total des primes de l'ONIL affectées à filière locale	1,493	2,834	8,190	8,295	11,256	14,448

Source : ONIL, 2013.

* Moyenne calculée par (Kali et al. op.cit.).

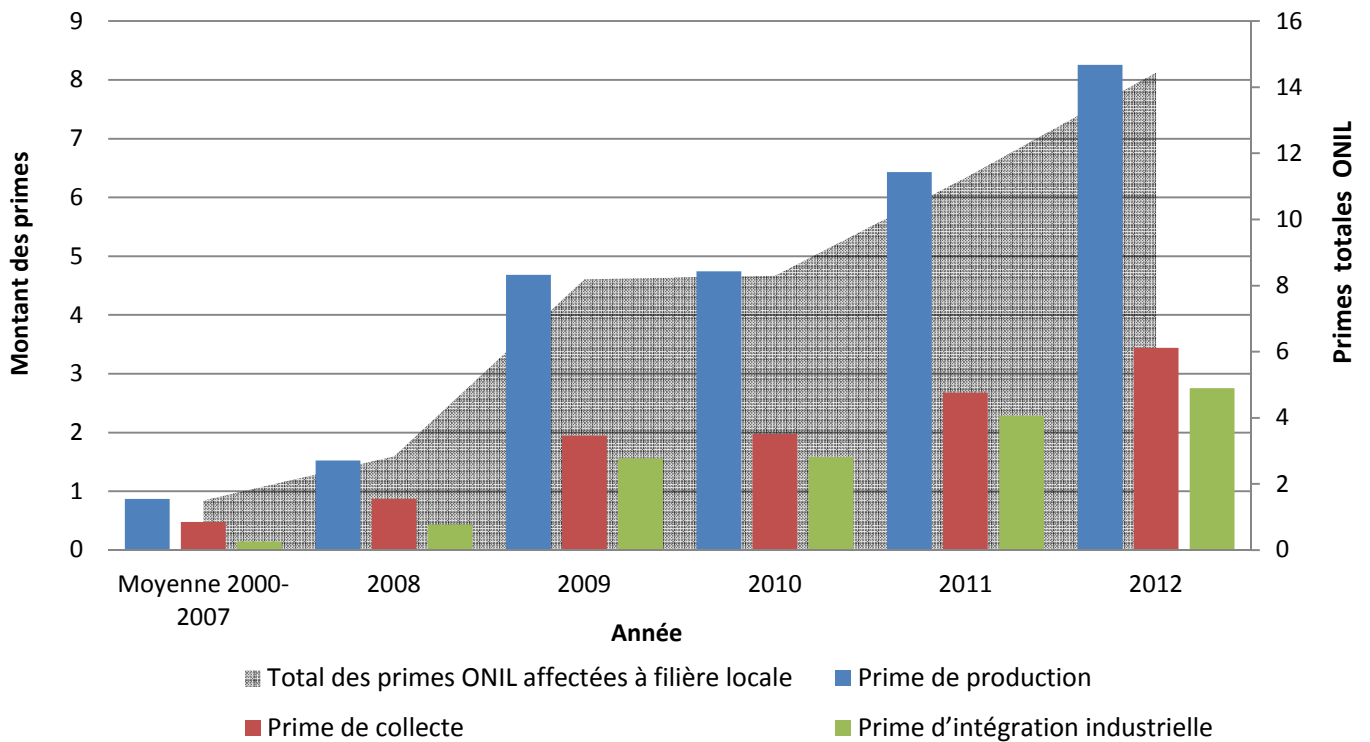
** le montant des primes est calculé sur la base du volume de lait cru collecté annuellement par les industriels.

⁵⁹ Ils sont calculés en fonction des quantités totales de lait cru collectées et livrées totalement aux laiteries pour leur intégration dans la production du lait pasteurisé.

⁶⁰ Cette revalorisation est survenue suite à la crise laitière de 2007-2008. Elle vise à réduire l'écart entre le prix de référence à l'importation et le prix du lait cru local.

⁶¹ Cette opération reste extrêmement difficile à vérifier par les services de l'ONIL au niveau de chaque laiterie.

Graphique 19 - Evolution de la répartition des primes de l'ONIL entre les acteurs de la filière locale (En milliards de DA)



Source : Elaboré selon les données de l'ONIL, 2013.

Cependant, les laiteries qui intègrent, totalement ou partiellement l'opération de collecte de lait cru, reçoivent simultanément les deux dernières primes. Ceci leur assure alors une part importante des primes qu'accorde l'ONIL (9 DA/l sur un total de 21 DA/l, soit 43 %). De plus, toutes les laiteries conventionnées avec l'ONIL gardent à leur niveau un pouvoir de gestion sur les différentes primes en effectuant une comptabilité mensuelle des volumes laitiers collecté auprès de chaque éleveur, communiquée ensuite à l'ONIL pour que ce dernier distribue cette prime en effectuant un virement⁶² bancaire dans le compte de l'éleveur.

⁶² Cette opération accuse souvent des retards importants (plusieurs mois), ce qui fragilise la trésorerie des petits éleveurs.

Conclusion

À la lumière de cette évaluation de la performance de la filière laitière, il apparaît que la nouvelle politique laitière appliquée affiche certains résultats positifs qui nécessitent toutefois d'être consolidés durablement alors que d'autres nécessitent des réformes appropriées. En effet, si on se limite seulement à l'analyse de l'évolution de la production du lait local, jugé comme l'un des objectifs primordiaux dans cette politique, celle-ci, bien qu'elle soit toujours soumise à de fortes contraintes, a quasiment doublé en l'espace d'une décennie.

Malgré l'objectif fixé par l'Etat de réduire les importations de la poudre de lait, les industries laitières restent toujours dépendantes du marché mondial pour leurs approvisionnements grandissants en matières premières nécessaires à la production du lait pasteurisé et des produits laitiers dont le prix de vente est règlementé pour le premier et totalement libre pour les seconds. Simultanément les transformateurs, surtout du secteur privé, cherchent davantage de marges bénéficiaires dans les autres produits laitiers que dans la production du lait pasteurisé, lait qui est d'ailleurs souvent décrié par les consommateurs à cause de sa mauvaise qualité due essentiellement au non-respect des normes de dosage lors de la fabrication du lait liquide à partir des différentes poudres de lait.

Au stade de la consommation, les disponibilités laitières per capita ont considérablement augmenté depuis ces dernières années mais elles restent toujours assurées en grande partie par les importations à hauteur de 66,6 %, bien qu'elles aient légèrement diminué au cours de ces vingt dernières années mais à un rythme extrêmement faible. En outre, on assiste à un changement radical dans la structure de consommation laitière des ménages, sous l'effet de la hausse continue des revenus de la majorité de la population malgré la baisse tendancielle des prix constants du lait pasteurisé. En effet, de ces deux facteurs, c'est le premier qui domine. La part du lait pasteurisé malgré sa subvention recule dans la consommation totale au profit des autres produits laitiers qui, au contraire, ne bénéficient d'aucun soutien de prix à la consommation.

Si le consommateur gagne en diversité de produits et à des prix relativement bas, la performance économique globale de la filière laitière locale se heurte encore à la persistance du poids du secteur informel qui nécessite davantage d'efforts budgétaires publics (revalorisation des primes, évolution du système de prix, aide à l'investissement à la ferme, ...).

Cette performance de la filière reste aussi tributaire du concours de l'industrie laitière qui doit renforcer davantage le maillage de son réseau de collecte, multiplier les contrats spécifiques, surtout avec les petits éleveurs, et établir des modes de fixation du prix du lait cru et des primes liés à sa qualité plus attractifs, afin d'inciter un grand nombre d'acteurs de la filière à rejoindre le circuit officiel.

Concernant le système de prix appliqué à la production du lait cru et le prix à la consommation du lait pasteurisé, celui-ci est resté presque inchangé, sur une longue période, ce qui rend son application caduque car il ne peut correspondre à l'évolution des coûts de production du lait cru au niveau de la ferme ni à l'évolution du niveau de vie (pouvoir d'achat) de la majorité de la population. La forte hétérogénéité des structures de production et du niveau technique des élevages ont pour conséquence une forte différenciation des coûts qu'il est difficile de prendre en compte dans une aide uniforme.

Même si le budget de l'Etat consacré à la filière lait est jugé relativement modeste par rapport à celui des autres produits alimentaires, il n'en demeure pas moins destiné en grande partie au soutien des prix à l'importation de la poudre de lait, rétrocédée à un prix fixe et subventionné aux laiteries. Ces dernières peuvent avoir des comportements opportunistes c'est-à-dire dévier l'usage de cette poudre vers une autre production que celle de lait pasteurisé.

Malgré son impact indéniable sur l'augmentation de la production laitière et sur le taux de collecte nationale, la part du budget réservée aux acteurs de base, sous forme de primes incitatives, est malheureusement dérisoire surtout quand elle est comparée au budget total de soutien alimentaire. En outre, cette part de budget fait parfois l'objet d'une forme d'appropriation de la part des industriels qui pilotent déjà totalement la filière et qui disposent d'un pouvoir de gestion de ces primes que l'Etat leur a confié.

CHAPITRE 6

*IMPACT DE LA NOUVELLE POLITIQUE SUR LES COMPORTEMENTS
ET LES STRATEGIES DES ACTEURS DE BASE DE LA FILIERE LOCALE*

Introduction

Après un travail d'évaluation de la performance de la filière lait au niveau national, suite à la mise en place de la nouvelle politique laitière, il est pertinent, voire nécessaire, d'évaluer l'impact de cette politique sur les acteurs de base au niveau de la filière locale. Cette évaluation touchera l'ensemble des acteurs impliqués directement dans les transactions laitières depuis le stade de la production jusqu'à celui de la transformation.

Plus précisément, il sera d'abord question de s'interroger sur l'impact de la politique laitière, entre autres celle liée aux primes incitatives, sur l'organisation globale et le fonctionnement de la filière laitière locale. Les comportements ainsi que les stratégies, individuelles et/ou collectives, adoptés par les principaux acteurs afin de maximiser davantage leurs revenus feront aussi l'objet d'une étude minutieuse afin d'évaluer et de comparer la rentabilité financière de chaque acteur-clé ainsi que le poids de leur position au sein de la filière.

Dans le cadre de ce chapitre, le travail d'évaluation va se focaliser sur quatre (04) acteurs-clés, impliqués directement dans le fonctionnement général de la filière laitière locale à savoir :

- Les producteurs de lait cru au niveau de leurs exploitations ;
- Les centres de collecte qui concourent à la concentration de l'offre du lait cru ;
- Les différents types de collecteurs qui jouent un rôle prépondérant dans l'efficacité du réseau de collecte ;
- Les industries laitières qui pratiquent, avec des stratégies et à des degrés différents, la collecte du lait cru local.

Avant effectuer toutes les enquêtes de terrain, il nous a fallu mobiliser plusieurs sources d'information pour identifier et contacter les principaux acteurs de la filière laitière locale, jugés prioritaires dans notre travail de recherche. Des contacts formels ont été engagés avec les responsables de l'administration agricole pour acquérir des informations précises sur la filière laitière locale, son fonctionnement global et surtout identifier les principaux acteurs qui la composent.

Des contacts informels ont été aussi mobilisés pour avoir des autorisations d'accès à certaines unités de transformation laitière, des rendez-vous avec des responsables des centres de collecte et enfin des possibilités d'entretiens avec les chefs d'exploitations laitières.

Certaines autres structures administratives, telles DSV, la DCP ainsi que la chambre de l'agriculture de la Wilaya ont apporté un réel concours pour compléter et enrichir notre recherche documentaire et informationnelle.

Après une première phase de prospection et de recherche bibliographique, l'observation directe sur le terrain, les entretiens individuels ouverts avec les acteurs clés de la filière laitière locale ainsi que des réunions de groupe de courte durée avec des catégories d'acteurs homogènes sont les méthodes utilisées pour parvenir à une première étude du fonctionnement de la filière. Elles nous permettront aussi une meilleure compréhension de tous les mécanismes de coordination qui existent entre ces acteurs et l'évaluation de l'impact de l'environnement institutionnel sur le niveau globale de performance de cette filière locale.

1. LES PRODUCTEURS LAITIERS

L'un des objectifs prioritaires de la politique laitière nationale est l'augmentation durable la production laitière car celle-ci reste toujours fortement soumise à plusieurs contraintes structurelles, agro-climatiques et organisationnelles qui entravent son essor.

Des enveloppes budgétaires, consacrées par l'Etat au secteur de l'élevage, ont été mobilisées dans le cadre des différentes politiques de développement agricole. L'investissement à la ferme était la priorité des affectations de ces ressources financières. En outre, une prime de production, additionnée au prix du lait, est versée directement aux producteurs laitiers pour les inciter à produire plus et orienter davantage leur production vers les unités de transformation par le biais des collecteurs et des centres de collecte installés à proximité des zones de production.

Pour juger de l'efficacité de cette politique laitière et son impact sur la rentabilité des différents systèmes d'élevage présents, nous avons entrepris une série d'enquêtes de terrain et d'entretiens semi-directifs sur un échantillon de producteurs de notre zone d'étude. Plusieurs passages, sur un nombre réduit d'éleveurs, étaient nécessaires pour saisir les différentes logiques des éleveurs et les stratégies développées par ces derniers pour augmenter et sécuriser leurs revenus.

1.1 Typologie d'élevages bovins dans la zone d'étude

L'univers statistique, concernée par l'enquête de terrain, était constitué d'exploitations disposant d'au moins quatre (04) vaches laitières, et visant la commercialisation de leur produit laitier.

Ces exploitants sont représentatifs dans la population des agro-éleveurs du système de production mixte agriculture-élevage dans notre zone d'étude dont la production laitière joue un rôle important tant dans l'alimentation de la famille que dans la création de revenus monétaires.

Le choix de ces exploitations laitières est motivé par un souci de diversité des systèmes de production (taille et race du cheptel, mode d'alimentation,..). Toutes ces exploitations sont agréées (agrément sanitaire) et conventionnées (contrat de vente) avec les différentes laiteries collectrices de la région d'étude. Certaines livrent leur produit aux collecteurs privés de leurs choix et d'autres se déplacent directement soit au centre de collecte le plus proche, soit directement à la laiterie en utilisant leurs propres moyens de transport. Comme le prix du lait n'est pas le seul élément décisif dans la coordination entre les producteurs et leurs clients, il est intéressant de regarder de près la nature des rapports qui lient ces producteurs aux laiteries, rapports qui vont des services et crédits, aux garanties de paiement, garanties d'écoulement, fidélité et transparence.

1.1.1 Collecte des données

Pour faciliter la collecte des données, nous avons établi une base de données tirée principalement des listes d'éleveurs qui sont sous contrat avec l'ensemble des laiteries de la région. Un tirage aléatoire d'une cinquantaine d'éleveurs a été effectué pour s'assurer de la représentativité de l'échantillon et permettre l'extrapolation des résultats à l'ensemble de la population.

Un questionnaire⁶³ détaillé a été élaboré et testé. Le questionnaire a couvert tous les aspects de la production, de la conduite des troupeaux, des pratiques d'élevage (santé, alimentation, matériel,..). Un guide d'entretien complémentaire, par des questions ouvertes, a permis aussi d'aborder les questions relatives aux modes de commercialisation du lait et les raisons des choix effectués entre la vente directe ou bien la livraison aux unités de transformation via les collecteurs privés et les centres de collecte. Des questions liées à la contractualisation obligatoire et formelle avec les laiteries ont été abordé avec les éleveurs de l'échantillon afin d'évaluer le rôle que joue ce mode de coordination et ses implications sur la production laitière, la qualité du lait cru et enfin de la sécurisation des revenus des éleveurs. Les données collectées ont été dépouillées à l'aide d'une grille de dépouillement préalablement établie.

⁶³ Voir, en annexe, le questionnaire adressé à notre échantillon de producteurs laitiers de la zone d'étude.

La gestion de données (filtrage, nettoyage) et l'analyse a été faite à l'aide du logiciel « IBM SPSS Statistics version 20 ». En résumé, ce questionnaire vise les points suivants :

- les structures de l'exploitation et le capital foncier (effectif bovin, matériel d'élevage et de traite, bâtiment, répartition de la SAU, superficie fourragère, location du foncier pour l'alimentation du bétail ...)
- la main d'œuvre utilisée et les principaux traits de la conduite d'un troupeau (l'alimentation et complémentation du troupeau, les modes de reproduction, le rationnement, l'hygiène et la prophylaxie, les rendements laitiers...)
- les difficultés d'accès des producteurs aux différents marchés (le crédit bancaire, l'assurance, le foncier, les intrants agricoles...) et les solutions mises en place par les éleveurs pour réduire toutes ces difficultés ;
- les modes de commercialisation des produits animaux (principalement le lait et la viande) de l'exploitation (choix entre vente directe, livraison au centre de collecte et aux collecteurs privés) ;
- les différents types de contrats signés avec les différentes laiteries (détermination du prix du lait, durée du contrat, type de contrôle, niveau d'incitations, caractéristiques du produit à livrer, mode de paiement, durée et résiliation du contrat, etc.) et leurs impacts sur l'organisation du travail au niveau de l'exploitation, la conduite de l'élevage, l'amélioration de la qualité du produit, de l'hygiène en général de l'étable, le niveau et les types d'investissements réalisés ;
- le système relationnel et ses particularités qui lie les éleveurs à leurs collecteurs respectifs ;
- l'environnement institutionnel qui encadre les politiques d'élevage et à la promotion de la filière locale (vulgarisation, santé animale, recherche agronomique, administration agricole, système de coopératif, système judiciaire...).

Enfin, cette enquête de terrain a été réalisé en plusieurs passages, avec toutefois, des visites multiples pour un petit groupe d'éleveurs dans le but d'améliorer la qualité des données et constituer des « cas types⁶⁴ » pour des analyses de rentabilité économiques. L'enquête proprement dite a eu lieu donc, sur plusieurs mois, entre l'année de 2010 et 2012.

⁶⁴ *Le cas-type n'est donc ni un modèle, ni le résultat d'une analyse statistique fondée sur des calculs de moyenne, mais la recherche d'une explication cohérente d'un système complexe*

1.1.2 Traitement des données

A travers notre échantillon d'éleveurs, une typologie⁶⁵ des systèmes d'élevage laitier de la zone d'étude a été effectuée en prenant en compte tous les éléments définissant un système d'élevage à savoir l'éleveur (revenus, patrimoine et historique), le cheptel bovin (composition et résultats technico-économiques) et les ressources mobilisées dans le processus productif (GIBON *et al.*, 1999).

Pour élaborer une typologie et mettre en relation les différentes variables décrivant chacune des 50 exploitations agricoles, la taille des effectifs de vaches laitières (variable discriminante) des exploitations ainsi qu'un ensemble d'autres variables⁶⁶ quantitatives (variables de structure, d'intensification et de spécialisation), reflétant les performances technico-économiques des exploitations, ont été retenues pour dégager des différents groupes d'éleveurs, plus ou moins homogènes, et de les caractériser selon les variables définies. Dix variables au total ont été sélectionnées et résumées, dans le tableau 30, pour la caractérisation des exploitations de notre échantillon.

Tableau 30 – Principales variables quantitatives retenues pour la typologie des systèmes d'élevage

Variables	Symbole
SAU	Surface Agricole Utile
SF/SAU	Surface Fourragère sur Surface Agricole Utile
LOCT	Location Terre
F/ C	Ratio Fourrages/Concentrés
VLP / EFT	Vaches Laitières Présentes/ Effectif Total
LL/PLT	Lait Vendu/ Production laitière Totale
ME	Moyenne économique (kg de lait par vache par an)
CA / CAT	Charges Alimentaires / Charge totale Annuelle
UTA ⁶⁷ S	Unité de travail Agricole Salarié
UTA F	Unité de travail Agricole Familiale

Source : De l'auteur

⁶⁵ Ces typologies peuvent être considérées comme des outils synthétiques permettant de porter un jugement global sur les modes de production laitière en vigueur dans les deux régions. En effet, PETIT (1985) rappelle que les typologies d'exploitations agricoles dans une région donnée, basées sur des analyses statistiques multidimensionnelles, permettent d'esquisser une image fidèle de la réalité des pratiques qui y sont adoptées.

⁶⁶ Le choix de ces variables quantitatives est fortement conditionné par la disponibilité des données et de leur exactitude.

⁶⁷ L'unité de travail annuel (UTA) est le volume de travail effectué par une personne à temps complet durant une année.

1.2 Caractéristiques générales des exploitations de notre échantillon

La SAU des exploitations est comprise entre 0 et 34 ha avec une moyenne de 8,3 ha. Au total, 86 % des éleveurs ont une SAU inférieure à 10 ha, 60 % à 2 ha et enfin 24 % sans aucune SAU. L'effectif moyen des vaches laitières de l'échantillon est de 14,58 par exploitation (entre 4 et 45 vaches). 80 % des exploitations (40/50) ont moins de 20 vaches laitières et plus de 30 % ont moins de 10 vaches laitières.

La structure génétique du troupeau est caractérisée par la prédominance des races laitières importées avec 68 % de l'effectif total contre 32 % pour des races croisées et locales. Pour l'ensemble de l'échantillon, les femelles reproductrices représentent environ 76 % de l'effectif moyen des troupeaux. Les génisses et taurillons occupent le reste de l'effectif du troupeau de l'échantillon avec une proportion élevée pour les génisses.

Dans 70 % des cas, la main d'œuvre est essentiellement familiale. 20 % des exploitations ont une main-d'œuvre mixte (familiale et salariée) et que 10 % seulement des exploitations ont une main-d'œuvre dominée largement par des salariés.

En générale, les exploitations sont peu mécanisées, les travaux d'entretien sont réalisés manuellement. Sur toutes ces exploitations, 8 seulement disposent d'un tracteur et de son matériel d'accompagnement. Le reste loue du matériel agricole auprès des particuliers pour divers travaux. Le mode de faire valoir direct est dominant. Les bâtiments d'élevage sont plus ou moins adaptés aux conditions de la région. Ils sont, dans la majorité des cas, construits en dur, mais loin des normes requises et souvent sous équipé en matériel d'abreuvement, de traite, et de réfrigération du lait cru.



© Photos auteur, 2011

Photos 1 et 2 - Petites étables (problème d'exiguïté important) dont les normes de construction ne sont pas très respectées et dont les conditions d'hygiène sont déplorables



© Photos auteur, 2011

Photos 3 et 4 – Etables ne disposant pas de cuves de réfrigération, le lait est stocké (plusieurs heures après la traite du matin) dans des bidons en plastique sans couvercle et exposé à l'air libre

La part des cultures fourragères varie de 0 à 80 %. Nous enregistrons deux grandes tendances pour caractériser cette variation, (i) une spécialisation en élevage, avec 17 éleveurs ayant 80 % de leur SAU totale (terre privé + location) réservée aux cultures fourragères, (ii) une diversification de type polyculture/élevage pour 21 exploitations très diversifiées avec moins de 50 % de surface fourragère. 12 éleveurs (hors sol) ne disposent d'aucune culture fourragère (achat fourrage + parcours).



© Photos auteur, 2011

Photos 5 et 6 - Apport quotidien du fourrage vert par les propres moyens de l'éleveur (ce fourrage peut provenir aussi de la cueillette sur les digues, bas-fonds, bordures et des cours d'eau, etc.)

Enfin, les organisations professionnelles et d'interprofession (groupement, association, coopérative, union...) pour la défense d'intérêts des éleveurs sont pratiquement absentes et /ou inactives sur le terrain. Une seule organisation, l'association des éleveurs bovins laitiers a été identifiée, mais son rôle reste très peu perceptible par la plupart des acteurs car elle est de création très récente (2012).

1.3 Analyse de la diversité des systèmes d'élevage : la typologie

Selon la taille des effectifs de vaches laitières présentes dans chaque exploitation, 04 principaux groupes d'éleveurs se profilent de notre échantillon. Des analyses approfondies ont été ensuite menées sur chaque groupe. Le tableau 31 synthétise les résultats essentiels de cette étude.

Tableau 31 – Principales caractéristiques des différents types de groupes d'éleveurs de l'échantillon

	Le groupe 1 (G1) : exploitations de petites tailles (moins de 10 VI)	Le groupe 2 (G2) : tailles moyennes (10 à 20 VI)	Le groupe 3 (G 3) : exploitations intermédiaires (de (21 à 40 VI)	Le groupe 4 (G4) : gros élevage (40 VI et plus)
Indicateurs de structure				
Nombre d'exploitation	16	22	7	03
Moyenne SAU en ha	1,5	5,9	6,4	12,5
Location en ha	2,1	3,2	7,4	8,2
Moyenne VI	6,5	12,6	26,7	44,6
Indicateurs de performance				
Rendement moyen en kg/VI/an	3 150	3 800	4 650	5 100
Production moyenne de lait PL (en litre)	20 475	47 880	124 155	227 460
Lait Vendu(en litre)	11 466	34 473	102 145	198 450
Lait Vendu /PL en %	56 %	72 %	82,3 %	87 %
Alimentation /charge totale en %	90	75	65	50
UTA /charge totale en %	0	10	15	25
Autres charges (soins, transport, énergie,...) / charge totale en %	10	15	20	25

Source : Résultats de l'enquête.

La typologie réalisée sur cet échantillon d'éleveurs, confirme la multiplicité des rôles du cheptel bovin et la diversité des systèmes d'élevage pratiqués dans la zone d'étude. Par ailleurs, la spécialisation en élevage laitier, demeure relativement difficile compte tenu des contraintes structurelles, techniques et économiques qui caractérisent la majorité des exploitations.

Le groupe 1, essentiellement des petits éleveurs et sans terre (14/50), exploite des troupeaux de race mixte et importée. Ce groupe se caractérise par une SAU moyenne inférieure à 1,5 ha. Les effectifs moyens par exploitation, bien inférieur à la moyenne de l'échantillon, est de 6,5 vaches. Dépourvu de terre pour la majorité de ce groupe, les cultures fourragères pratiquées sont nulles et certains éleveurs mènent leur troupeau sur des pâturages. La distribution de concentrés se fait de manière occasionnelle pour combler les périodes de « *soudure* » (automne-hiver). 90 % des éleveurs de ce groupe sont sous - équipés et pratiquent des technique anciennes (reproduction naturelle, traite manuelle,..). La vente du lait ne constitue pas une priorité absolue pour ces éleveurs. Des arbitrages se font au sein de l'exploitation entre la consommation familiale et l'alimentation des veaux. La vente du lait aux laiteries ne concerne donc que les surplus de production. A l'exception de l'alimentation (achat de concentré et de foin), les charges opérationnelles qui pèsent sur ce groupe sont faibles car les soins vétérinaires et les frais d'insémination artificielle sont négligeables et que la main d'œuvre utilisée reste exclusivement familiale. De plus, le taux d'endettement est quasi-nul dans ce groupe car les investissements productifs sont rares et le croit du cheptel est plus interne qu'externe.

Le groupe 2, composé de 22 exploitations, se caractérise par une SAU moyenne de 5,9 ha, et par un effectif de vache laitière proche de la moyenne (12,6 VI). Ce groupe présente tous les aspects de la diversification des activités aussi bien au niveau de l'élevage que des cultures. Au niveau des productions végétales, moins de 25 % de l'assolement est réservé aux cultures fourragères, le reste étant occupé par le maraîchage et l'arboriculture. Au niveau de la conduite alimentaire des vaches, les fourrages sont distribués en vert de mars à juillet. Les concentrés sont distribués toute l'année chez la majorité des éleveurs. La productivité par vache laitière est de l'ordre de 3 800 kg par an et qu'environ 70 % de la production totale est livrée aux laiteries de la zones.

Le groupe 3, composé de 7 éleveurs, sont en voie de spécialisation dans la production laitière. La vente des velles est rare et celle du lait cru dépasse généralement les 80 % en moyenne de la production. Le niveau d'équipement, est relativement satisfaisant pour un certain nombre de tâches liées à la production laitière mais la location du matériel pour des travaux agricoles reste une pratique bien répandue.

La présence de salariés permanents est fréquente. Un besoin de terre agricole est constaté chez ce groupe pour agrandir sa sole fourragère et améliorer l'alimentation du cheptel en fourrage vert et ensilé. Le rendement laitier moyen (4 650 kg /VI/an), de ce groupe, est jugé assez élevé par rapport à la moyenne de la zone d'étude, voir même à la moyenne nationale.

Enfin, **le groupe 4**, très rare (03 au total), est constitué de systèmes d'élevage assez modernes et intégrés dont les effectifs de vaches laitières sont largement supérieurs à la moyenne (plus de 44 VI) et quasiment de race importée. La surface fourragère consacrée à l'alimentation du cheptel occupe une place dominante sur ces exploitations (80 % de la SAU + location). Les fourrages sont distribués toute l'année soit en vert soit sous forme d'ensilage, et les vaches sont supplémentées en concentrés durant toute la lactation et leur part dans le rationnement est élevée. Ce groupe se distingue aussi d'un niveau d'équipement assez important (traite, abreuvement, stockage, pompe d'eau, tanks de réfrigération, moyen de transport, matériel agricole). Enfin, la main-d'œuvre mobilisée est exclusivement salariale (3 à 5 salariés par exploitation).

1.4 Rentabilité des élevages laitiers de notre échantillon d'éleveurs

Les structures des exploitations sont en majorité de très petite taille pour lesquelles il est difficile de faire des économies d'échelle⁶⁸. Le revenu global de l'éleveur n'émane pas seulement de la production laitière. La multifonctionnalité (revenu hors agricole) et la pluriactivité (existence d'économies de gamme⁶⁹ dans le système polyculture-élevage) sont en effet des stratégies assez répandues au niveau des exploitations de la zone car elles permettent d'augmenter et de sécuriser le revenu global du ménage agricole. Au demeurant, la production laitière, destinée au marché, est souvent perçue, chez un grand nombre d'éleveurs, comme un complément de leur revenu global.

Le calcul de ce revenu des éleveurs est donc difficile à estimer du fait de la diversité des systèmes de production, de l'importance des producteurs non professionnels et/ou pluriactifs. Pour ce faire, la méthode de la budgétisation d'entreprise a été adoptée. Elle comprend une évaluation des coûts variables de production (aliment, produits vétérinaires, main-d'œuvre). Puis une valorisation de la production a permis d'estimer la valeur monétaire (vente) et économique. D'autre part, comme indicateur de performance financière, le revenu net financier a été estimé en prenant uniquement en compte les dépenses financières et les recettes de la vente du lait.

⁶⁸ Les économies d'échelle traduisent la baisse du coût moyen de production (unitaire) consécutive à une hausse de la production. Les économies d'échelle sont souvent associées à des dynamiques de spécialisation d'une entreprise dans la production d'un bien particulier.

⁶⁹ Les économies de gamme signifient qu'il est moins coûteux de produire plusieurs biens ensemble plutôt que séparément

Selon Ghozlane (2010), les niveaux des revenus varient de manière importante et présentent de fortes disparités entre les éleveurs au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou. En générale, le revenu de l'atelier lait (voir figure 10) est composé essentiellement de :

1. la quantité de lait vendue (Ql) ou contractualisée avec une laiterie : le montant est calculé mensuellement en fonction du volume de lait réceptionné par la laiterie. Le prix⁷⁰ de ce lait cru (Pl) est fixé en *ex ante* dans le contrat⁷¹ liant l'éleveur à sa laiterie. Le paiement de l'éleveur est réalisé par un virement bancaire, à la première quinzaine de chaque mois, dans le compte de l'éleveur domicilié dans une banque agricole (BADR et/ou CRMA) ;

2. de la prime de production de l'ONIL ((Pp = 1 2 DA/l) : le montant de celle-ci dépend également de la quantité totale de lait livré à la laiterie (sans quota de production). Ce montant doit être calculé et versé par la laiterie, au début de chaque mois, dans le compte de l'éleveur et qui sera additionné au montant total de lait vendu. Par la suite, la laiterie récupère le montant total de cette prime de l'ONIL en lui présentant les documents justificatifs (les bons de livraison cachetés de tous les éleveurs sous contrat avec la laiterie) ;

3. des primes incitatives sur la qualité du lait (Pq) : deux principales primes de qualité sont accordées par la plupart des laiteries sur le lait réceptionné. Celles-ci concernent uniquement la teneur du lait cru en matière grasse et protéique. Pour la première, elle est de 0,50 DA/gramme à partir d'un lait à 34g/l de matière grasse. Pour la seconde elle est de 0,40 DA/l/g au-dessus d'un lait de 31g/l de protéine. Il faut rappeler aussi que des pénalités sont appliquées lorsque le lait présente des teneurs en matière grasse et protéique bien inférieures aux normes fixées par les laiteries. Ces pénalités sont de 0,50 DA/g au-dessous d'un lait de 34 g/l de matière grasse et de 0,40 DA/l/g au-dessous d'un lait de 30 g/l de protéine ;

4. de la prime de collecte versée par l'ONIL (Pc = 5 DA/l) : elle concerne seulement certains éleveurs qui ont bénéficié des agréments de collecteur délivrés par les services agricoles concernés et disposant obligatoirement d'un matériel adapté à la collecte de lait cru ;

5. de la prime de transport (Pt = 2 DA/l/40km soit 0,5 DA/l/nombre de km parcourus) : elle est versée par les laiteries aux éleveurs qui leur acheminent le lait cru en utilisant leurs propres moyens de transport ;

⁷⁰ Ce prix imposé par l'industriel laitier est constant durant toute l'année, sans possibilité d'une renégociation de la part des éleveurs. Pour 2012, Celui-ci est fixé à 32DA/l (soit 0,31 Euro/l) pour un lait de base de 34g/l de matière grasse. En 2011, il était de 34DA/l. Au niveau du circuit informel, le prix moyen du lait cru avoisine les 45 DA le litre en 2012.

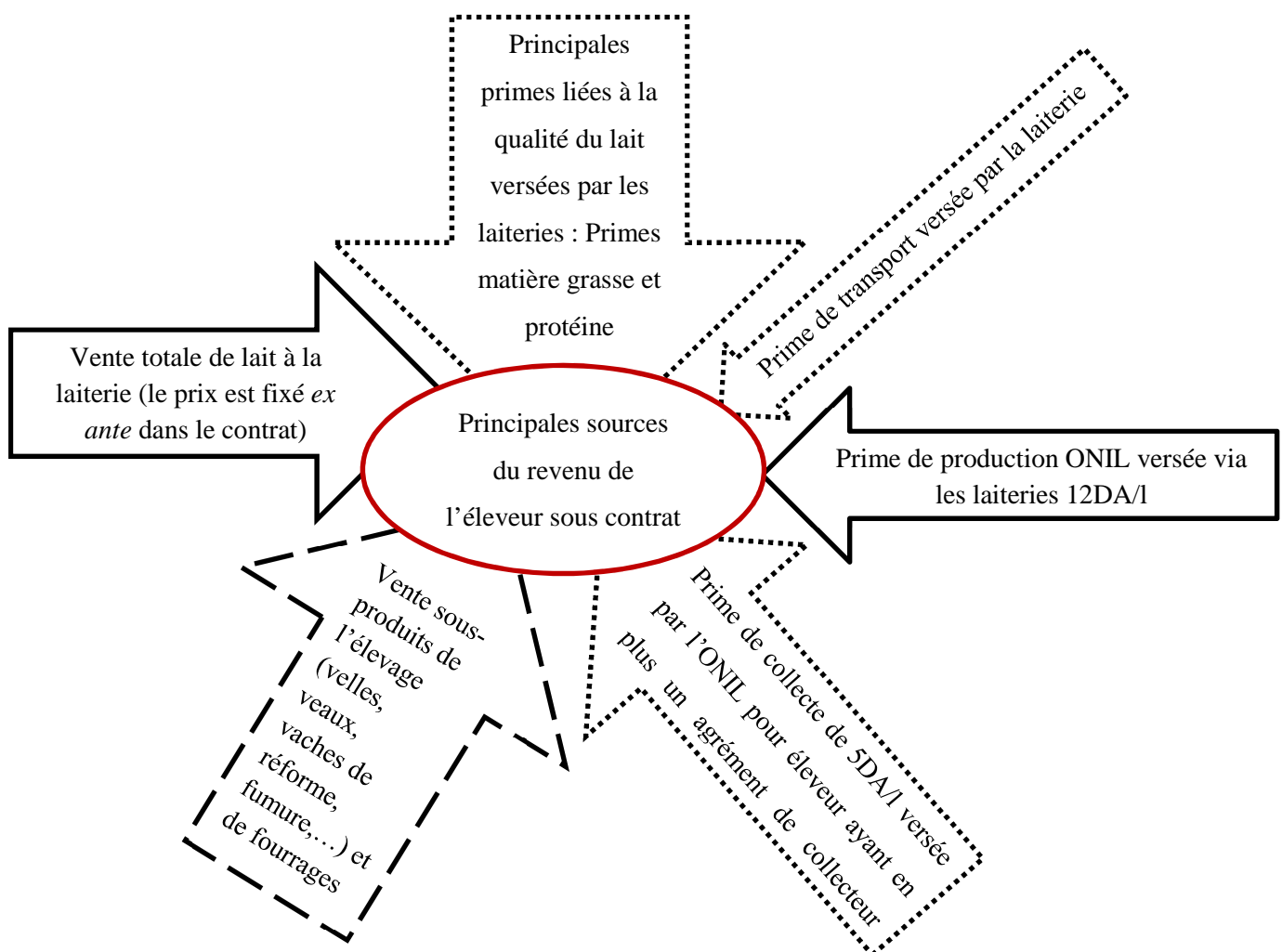
⁷¹ Le prix fixé dans le contrat n'est pas le résultat d'une négociation directe entre la laiterie et l'éleveur ou une coopérative d'éleveurs. Ce prix est fixé, une fois par an, entre, la confédération des industries laitières affiliée à la Confédération des industriels et producteurs Algériens (CIPA), le comité interprofessionnel du lait (CIL) et l'ONIL.

6. de la vente occasionnelle de plusieurs sous-produits de l'élevage en fonction de la situation financière de chaque éleveur (décapitalisation pour faire face à certaines dépenses), de l'état de santé et de l'âge moyen du cheptel (vaches de réforme), du taux de reproduction dans le troupeau (vente des nouveau-nés) et enfin de la vente des fourrages dans certains exploitations excédentaires.

En définitif, le calcul du revenu laitier⁷² d'un éleveur se résume de la manière suivante :

$$R = [Ql * Pl] + [Ql] * Pp + [+/- Pq * Ql] + [Ql * Pc] + [Pt * Ql]$$

Figure 10 - la composition globale du revenu d'un éleveur sous contrat avec une laiterie



Source : De l'auteur.

Légende : ———— Concerne la majorité écrasante d'éleveurs sous contrat.
 Ne concerne qu'un nombre très réduit d'éleveurs.
 - - - - - Les ventes sont différentes d'une étable à une autre selon la taille, âge moyen et le taux de reproduction du cheptel.

⁷²Sur la base d'un prix du lait de 32 DA/l fixé par l'industriel, le revenu de l'éleveur pour un litre de lait cru varie d'un minimum de 42 DA/l à 53 DA/l au maximum (soit 0,42 Euro à 0,52 Euro le litre).

Dans notre cas, l'étude de la rentabilité des exploitations repose donc sur l'analyse des charges, des produits et de l'excédent brut d'exploitation (EBE)⁷³ de l'atelier lait. Le but recherché est d'évaluer le poids financier (recette) issu de la vente exclusive du lait cru dans les différentes exploitations et de vérifier si la production laitière est en mesure, à elle seule, d'assurer la viabilité des différents systèmes d'élevage. A cet effet, la vente des animaux (veau, génisse, vache de réforme,..) ainsi que les autres sous-produits de l'élevage (fumier par exemple) ne seront pas pris en considération dans le cas de cette étude car leurs calculs nécessiteraient un suivi pluriannuel de chaque exploitation.

L'étude de la rentabilité laitière est effectuée sur 4 exploitations (cas- type), proche de la moyenne de chaque groupe de système d'élevage dégagé par la typologie. Le tableau 32 fait ressortir les résultats de cette étude.

Tableau 32 - Produits et charges des élevages laitiers (moyenne par exploitation-type) en fonction des prix* de l'année 2012

	Exploitation type Groupe 1	Exploitation type Groupe 2	Exploitation type Groupe3	Exploitation type Groupe 4
PRODUITS				
Ventes de lait (DA)	366 912	1 103 136	3 268 640	6 350 400
Primes de production (DA)	137 592	413 676	1 225 740	2 381 400
Produit total (1)	504504	1 516 812	4 494 380	8 731 800
CHARGES VARIABLES (CV)				
Alimentation en DA	665548,65	1 358 595	2 525 900	3 806 000
Salaires en DA	0	181 146	582 900	1 730 000
Autres charges (Energie, eau transport, Soins, location..) en DA	73949,85	271 719	777 200	1384000
Total CV (2) en DA	739 498,5	1 811 460	3 886 000	6 920 000
EBE (1)- (2) en DA	- 234 994,5	-294 648	+ 608 380	+1 811 800
EBE (1)- (2)/ VP en DA/VL/an	-36 153	-23 384,76	+ 22 785,76	+ 41 177,27
Prix de revient (CV / PL) en DA/L	36,10	37,83	31,3	30,42

Source : Résultats de l'enquête

**Prix du lait proposé par les laiteries : 32 DA/litre en moyenne*

Prime de production de L'Etat : 12 DA/l

Salairé moyen de référence appliqué : 20 000 DA/moins

Aliment Concentré VL : 3 800 DA/Ql

Prix botte de foin : entre 400 et 600 DA/Unité

⁷³ L'EBE : il correspond à l'efficacité économique de l'exploitation. Il mesure la capacité de l'exploitation à obtenir des ressources (EBE) à partir de sa production (Produit Brut). C'est un indicateur du niveau de maîtrise des charges opérationnelles et structurelles.

L'examen du tableau 32, fait ressortir des EBE, par exploitation et par vache laitière, négatives pour les 2 premiers groupes (36/50 éleveurs), soit plus de 70 % de notre échantillon. Ces marges négatives seront d'autant plus importantes si on vient leur soustraire la subvention qu'accorde l'Etat pour développer la production laitière. Cette subvention représente, dans les différents groupes, environ 28 % des recettes totales issues de l'atelier lait. Elles constituent une source de trésorerie régulière et essentielle pour le financement des achats d'aliments concentrés et de certains intrants. Le calcul du prix de revient d'un litre de lait, proche entre les deux groupes, est largement supérieur à celui qui prévaut sur le marché locale (moyenne de 32 DA/l dans le circuit officiel).

Pour combler cette contre-performance laitière, la vente d'animaux constitue pour la majorité des exploitations, de ces 2 groupes, une pratique récurrente, voire une stratégie, pour un grand nombre de petits et moyens éleveurs. Elles concernent les vaches de réforme⁷⁴ et les jeunes⁷⁵ animaux issus de l'élevage des veaux nés sur l'exploitation. Ces ventes d'animaux sont destinées à couvrir les achats d'aliments de bétail surtout en période de sécheresse ainsi qu'à financer les frais des cultures et les besoins de la famille.

Concernant les deux derniers groupes (10 éleveurs au total, soit 20 % de l'échantillon), ceux-ci affichent des résultats positifs bien qu'ils ne soient pas importants par rapport aux investissements réalisés par les éleveurs. Le prix de revient du lait, au niveau de ces derniers groupes, sont nettement meilleurs que ceux des deux premiers groupes, mais toutefois, ils restent, légèrement inférieurs aux prix du lait sur le marché.

Enfin, il est clair que la production laitière est insuffisante, à elle seule, pour procurer aux éleveurs un EBE satisfaisant en particulier dans les élevages caractérisés par un faible rendement laitier et un coût élevé des aliments concentrés par litre de lait.

1.5 Stratégies de maximisation du revenu de la part des éleveurs

Assuré quotidiennement d'un débouché commercial de son lait, voire d'aucune contrainte de limitation des volumes de livraison de la part des transformateurs, l'éleveur peut donc maximiser davantage son revenu en réduisant toutes les entraves qui limitent la fonction de production laitière.

⁷⁴ La valeur résiduelle d'une vache de réforme (destinée à l'abattage) peut atteindre 60 000 à 80 000 DA.

⁷⁵ La vente d'un veau de 4 à 6 mois procure une recette supplémentaire qui peut aller de 120 000 à 140 000DA. Celle-ci correspond à une quantité moyenne de 3 500 à 4 500 litres de lait cru sur la base de son prix actuel. C'est l'équivalent aussi d'une production laitière d'un mois complet pour un éleveur ayant en moyenne 10 vaches laitières (avec une productivité moyenne de 15 litres /jour/vl).

En effet, l'augmentation de ce revenu exige une amélioration constante de la production laitière en quantité et en qualité. Pour cela, l'éleveur doit déployer ses efforts sur plusieurs axes prioritaires à savoir :

- extension et réfection des étables pour augmenter les effectifs du cheptel et améliorer les conditions générales d'élevage ;
- remplacement, au fur à mesure, des vaches laitières à faible rendement par des vaches de race purement laitière ;
- des investissements plus importants en matériel de traite, d'alimentation et d'abreuvement des animaux et de conservation des fourrages (silos d'ensilage) et du lait ;
- réduction et maîtrise de plus en plus des charges qui pèsent sur l'exploitation (alimentation, énergie, mécanisation, ...);
- une plus grande autonomie alimentaire en intégrant des cultures fourragères dans la gestion de l'exploitation agricole et de recourir davantage à la location de terres pour la culture des fourrages ;
- garantir une bonne santé animale en signant des contrats avec des vétérinaires.

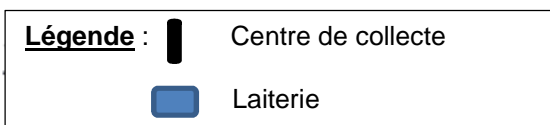
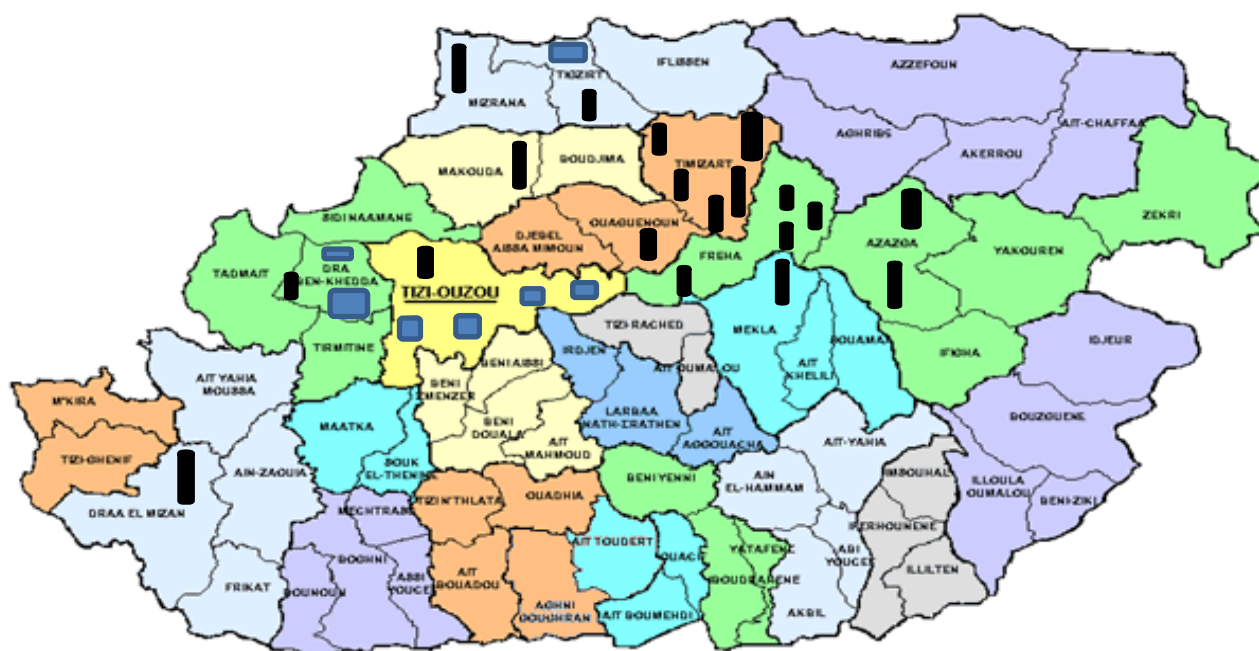
2. LES CENTRES DE COLLECTE DE LAIT CRU

Les centres de collecte du lait constituent un relais entre les producteurs et les industries laitières. Ils assurent la réception du lait, sa réfrigération, parfois sa pasteurisation et sa conservation en attendant son transport à la laiterie. L'intérêt de ces centres est double.

Il permet d'économiser les frais de transport du lait d'une part (minimisation des coûts de transaction) et d'améliorer sa conservation (démarche qualité) par une réfrigération précoce d'autre part. La localisation géographique de ces centres se justifie notamment par l'éloignement des zones de ramassage de l'industrie laitière ou par la difficulté d'accéder aux petites exploitations.

La carte 2 illustre une concentration assez marquée des centres de collecte et des laiteries au niveau de quelques zones de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Les potentialités agricoles d'une zone et ses multiples voies d'accès, les concentrations humaines (proximité des marchés) et les distances entre fournisseur-clients (accès matières premières et informations) sont autant de facteurs qui expliquent cette forte concentration.

Carte 2 : Répartition des centres de collecte et des laiteries à travers le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : Réalisé par nous-même sur la carte de Tizi-Ouzou (Site internet : <http://www.tiziouzu-dz.com/decoupage-administratif.htm>)

Actuellement, la Wilaya compte dix-neuf (19) centres de collecte agréés (avec un agrément sanitaire délivré par l'inspection vétérinaire de la Wilaya). Plus de la moitié de ces centres sont rattachés aux différentes laiteries de la Wilaya, neuf centres appartiennent à deux grandes laiteries sises dans la Wilaya limitrophe (Wilaya de Bejaïa) et enfin trois seulement de ces centres sont de type privé (voir tableau 33). L'installation de ces centres a considérablement facilité l'approvisionnement des usines en lait, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Ils ont aussi incité fortement les agriculteurs à accroître la production laitière sachant que celle-ci est assurée d'un débouché.

Tableau 33 – Répartition des centres de collecte selon leurs statuts et leurs capacités (Situation arrêtée au mois d'octobre 2011)

laiteries	Nom- Centre	Capacité du centre (litres)	Statut du centre
DBK	C.Fréha	19 530	Attaché à la laiterie
	C.Tamda	1 750	"
	C.Mekla	1 500	"
Tifra-lait	C.Semghoun (Créte)	3 020	"
	C.Imaloucene	6 535	"
	C.Tigzirt	20 000	"
	Acheraiou Amar	7 500	Privé
	Oounouh M'hamed	3 000	"
STLD	EURL.STLD (Fréha)	6 985	Attaché à la laiterie
	Ferhah Mustapha	5 090	Privé
Danone	Fréha	12 400	Mixte (gestion privé, matériel laiterie)
	Timizart	3 200	"
	Azazga	6 200	"
Soummam	Fréha	6 000	"
	Timizart	12 000	"
	Azazga	7 000	"
	Ouaghzene Samia	2 290	"
	Amir Khelaf	1 040	"
Pâturage	Chioukh Rafik	1 500	Privé
Total	19	123 210	

Source : DSA, 2012.

Pour saisir les comportements et les stratégies des acteurs de base de la filière lait, suite à la mise en place de la nouvelle politique laitière, nous avons délibérément choisi quatre (04) centres de collecte qui présentent des différences de statut, de fonctionnement et de capacité. Les multiples visites et les entretiens, sur la base d'un questionnaire⁷⁶, avec les responsables de ces centres nous ont permis de comprendre et surtout de bien maîtriser toutes les différentes tâches qu'entreprennent les gérants de ces centres, les divers contrôles laitiers qu'ils appliquent, les outils et les moyens de travail mobilisés et enfin le niveau relationnel entre les acteurs impliqués dans l'échange d'un produit spécifique.

⁷⁶ Voir, en annexe, le questionnaire conçu pour les centres de collecte.

L'objectif de ce travail minutieux, qui se base sur des comparaisons entre ces différents centres de collecte, est d'arriver à évaluer finement le niveau technique des acteurs impliqués, les actifs spécifiques réalisés à ce stade de la filière par les laiteries, le schéma organisationnel mis en place permettant d'accélérer et de sécuriser les transactions laitières et enfin de la qualité relationnelle ente les acteurs de base (fidélité, confiance, règlement de litiges). Il s'agira également de repérer toutes les innovations mises en place par les acteurs concernés pour garantir une meilleure transparence des flux laitiers et de réduire les coûts de transaction qui limitent la performance globale de la filière.

Les quatre centres de collecte que nous avons retenus pour ce travail sont les suivants :

➤ le premier centre choisi est le plus ancien de la Wilaya, appartenant à l'ancienne laiterie Etatique (ex-ONALAIT). De façon volontaire, nous avons concentré nos efforts d'investigation au niveau de ce centre afin de bien suivre et de comprendre toutes les opérations inhérentes dans la gestion et le fonctionnement quotidien d'un centre de collecte ;

➤ le second centre visité est le plus récent, appartenant à la fromagerie privé dénommée « le Fermier ». Cette dernière utilise exclusivement du lait cru comme matière première pour la fabrication de son principal produit à savoir le fromage « camembert » qui porte d'ailleurs son nom ;

➤ les deux derniers centres, gérés par des privés, collectent au profit des laiteries qui ne sont pas localisées dans notre région d'étude. Ces dernières, leaders nationaux en matière de collecte, viennent accentuer la concurrence dans la Wilaya pour collecter du lait cru en installant plusieurs centres de collecte (09 au total) dans les zones les plus productrices de la Wilaya à savoir le bassin laitier de Fréha.

2.1 Le centre de collecte d'une laiterie semi-publique : le centre « SPA DBK » de Freha

Ce centre fait partie des trois centres que compte la laiterie « SPA DBK » dans la zone d'étude. Ce centre est considéré comme le plus ancien dans la zone. D'ailleurs, il a été installé en 1987 par cette laiterie. Ce centre présente plusieurs avantages puisqu'il est facilement accessible (situé à proximité d'une route bitumée) et dispose d'un parc assez large pour recevoir des camions- citernes de grand tonnage. La localisation géographique de ce centre peut s'expliquer par le fait que la région de Fréha est considérée comme le bassin laitier le plus important de la Wilaya de Tizi-Ouzou, soit 60 % de la production laitière de la wilaya. Il est distant d'environ 40 km de la laiterie.

Ce centre est stratégique car il dispose d'une importante capacité de stockage du lait, comparé aux deux autres centres de collecte que compte cette laiterie dans cette Wilaya (il assure jusqu'à 80 % des quantités de lait collecté). Ce centre est ouvert tous les jours y compris les jours fériés. Il est géré par deux salariés de la laiterie qui sont affectés en permanence au niveau de ce centre et ce, depuis sa création.

Actuellement, la capacité de stockage du lait de ce centre est de 19 000 litres par jour alors que celle-ci était simplement de 1 500 litres par jour au début de son activité. Ce centre est équipé principalement de trois cuves réfrigérantes de 6 000 litres chacune, d'un poste de réception (bac de lancement et de réfrigération de 1 000 litres) et d'une pompe de transvasement.



© Photos auteur, 2011

Photos 7 et 8 - La salle de stockage et de refroidissement du lait (03 tanks réfrigérants à 4 °) et un poste de réception du lait (refroidisseur à lait) appelé aussi bac de lancement

Lors des périodes de forte lactation (printemps-été), le centre arrive à stocker entre 25 000 à 30 000 litres/jour. Ceci oblige l'entreprise à multiplier le nombre de rotations par jour (entre la laiterie et le centre de collecte) pour acheminer la totalité du lait dans les meilleurs délais.

Un camion-citerne de 10 000 litres est mobilisé par l'entreprise pour assurer les navettes entre la laiterie et ses différents centres de collecte. En outre, ce centre est équipé d'un petit laboratoire (une paillasse) pour effectuer certaines analyses physico-chimiques du lait dictées par l'exigence qualitative de l'entreprise. Les coûts liés aux différents contrôles laitiers sont pris en charge totalement par l'entreprise.



© Photo auteur, 2011

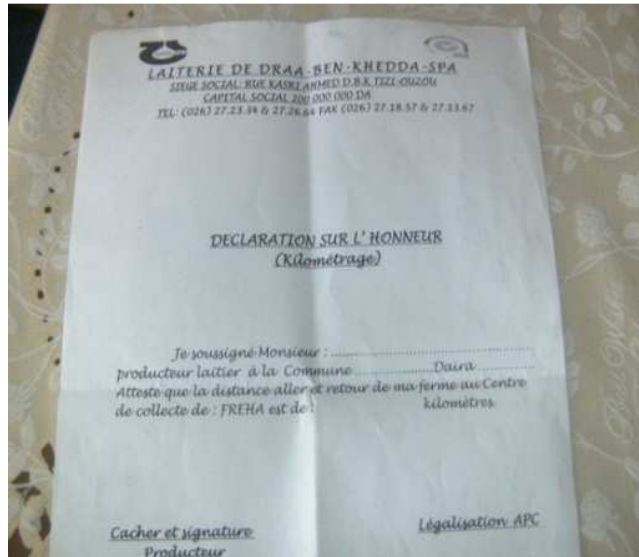
Photo 9 - L'équipement de contrôle de la qualité du lait comprend : un lactodensimètre (mesure la densité et la température du lait), une centrifugeuse (sépare la matière grasse des autres constituants du lait), un acidimètre (mesure l'acidité du lait) et différents réactifs et solutions chimiques

Il est à noter que toutes les charges financières occasionnées par la gestion quotidienne du centre sont couvertes totalement par la laiterie. Ces charges se résument principalement dans les salaires des deux responsables, les frais de location du centre, l'amortissement de l'ensemble des équipements mobilisés et les différentes factures d'électricité, d'eau et de gaz. En plus, la laiterie approvisionne le centre en divers produits chimiques utilisés pour le contrôle de la qualité du lait et en détergents pour le nettoyage du matériel et l'hygiène du centre.

Enfin, il est à signaler que ce centre est dépourvu d'un groupe électrogène nécessaire à pallier les fréquentes coupures d'électricité surtout pendant les périodes de grandes chaleurs et d'une aire de stockage de divers produits destinés aux éleveurs (aliments de bétail, cuves de stockage, bidons....) ce qui obligent ces derniers à se déplacer souvent jusqu'à la laiterie pour s'approvisionner en divers intrants pour les besoins de leurs exploitations.

2.1.1 Arrivée de l'éleveur au centre

Le lait, objet de la transaction, est acheminé soit par les éleveurs eux-mêmes, en utilisant souvent leurs propres moyens de transport ou parfois par le biais d'un autre éleveur. Une prime de 2 DA/l sur une distance totale de 40 Km (soit 0,5 DA/litre/nombre de kilomètres parcourus) est accordée aux éleveurs. Cette prime est calculée et versée mensuellement par la laiterie dans le compte bancaire de l'éleveur (elle sera additionnée au prix du lait en vigueur). Pour cela, ce dernier doit présenter au préalable à la laiterie, une déclaration sur l'honneur, précisant avec exactitude la distance qui le sépare du centre de collecte.



© Photo auteur, 2011

Photo 10 - Une copie d'une déclaration sur l'honneur attestant l'exactitude de la distance qui sépare l'éleveur de son centre de collecte

Auparavant, le centre était approvisionné principalement par un très grand nombre d'éleveurs venus de toute la région de Fréha. L'apparition et le développement rapide de nouveaux acteurs dans la filière, à savoir les collecteurs privés, a considérablement réduit le nombre d'éleveurs (de 120 à 40 éleveurs seulement) qui préfèrent laisser la charge de la livraison du lait cru à ces nouveaux collecteurs privés. Actuellement, ces derniers sont en nombre de quatre et contribuent largement à la concentration de l'offre atomisée d'un très grand nombre de petits éleveurs. Ils arrivent à alimenter ce centre en lait cru à hauteur de 80 % de ses capacités de stockage.



© Photos auteur, 2011

Photos 11 et 12 - Des lots individuels en quantité et en qualité très hétérogènes dans des bidons dépourvus d'un filtre de qualité en inox, en aluminium et voir même en plastique

2.1.1.1 Le niveau des contrôles de la qualité du lait

A ce jour, le centre recherche seulement trois paramètres de qualité en analysant le lait, ce qui reflète un niveau qualitatif relativement faible de la laiterie. Le niveau de contrôle qualitatif est considéré comme un puissant critère de différenciation entre les différentes laiteries que la majorité des fournisseurs de lait de la région intègrent dans le choix de la laiterie à approvisionner. Le premier contrôle laitier du centre est celui de l'acidité⁷⁷ du lait avec le réactif « *Bromocrésol* » qui est un contrôle très rapide (gain de temps important).

Dans certains cas, lors du contrôle de l'acidité, la couleur d'origine du réactif vire parfois vers le bleu. À ce moment, le responsable est tenu de refaire l'analyse de l'acidité avec des moyens et des méthodes⁷⁸ plus précises en utilisant directement l'acidimètre du centre (test de confirmation en cas de doute). Selon la norme arrêtée par le centre, la graduation doit se situer entre 18 et 20 et le lait doit être refusé complètement au-delà de 22. La norme n'est pas assez stricte et présente plutôt un certain degré de flexibilité ce qui pénalise relativement certains éleveurs performants par rapport à d'autres (sélection adverse).

Dans le cas où le test de l'acidité est avéré négatif dans tous les bidons de l'éleveur (la couleur du réactif ne change pas) alors deux cas de figures se présentent pour le responsable pour mener la suite de ses opérations :

■ **Premier cas :** Dans le cas où le bac de lancement a été déjà vidé du lait des fournisseurs précédents (que ce soit le lait de l'éleveur ou bien du collecteur), l'éleveur verse directement tous ses bidons de lait déjà jugés conformes au premier test pour d'autres contrôles éventuels.

⁷⁷Le contrôle de l'acidité du lait se fait souvent sur le quai du centre surtout dans les moments de grande influence. Pour cela, on verse quelques gouttes du réactif (à l'origine de couleur violette) dans chaque bidon de lait qui sont souvent de contenance différente de 20 à 40 litres. Après quelques minutes d'attente, si la couleur du réactif dans le lait vire au jaune, alors celui-ci est refusé de facto par le responsable (le lait a donc complètement tourné, c'est-à-dire qu'il est très acide).

⁷⁸ On prend dans un bécher en plastique de 10 ml du lait en question, on lui ajoute deux gouttes de phénophtaléine et ensuite on effectue un titrage avec la soude (NAOH) contenue dans la burette graduée de l'acidimètre. Dès que la couleur du lait commence à virer au violet, le responsable fait directement une lecture sur la burette graduée de l'acidimètre.



© Photos auteur, 2011

Photos 13 et 14 - Bidons près du poste de réception du lait (bac de lancement) pour les vider après le test de l'acidité. On constate du lait complètement congelé dans certains bidons (lait traité soit la veille ou bien depuis plusieurs jours et stocké dans un congélateur)

Le but de cette stratégie de gestion des risques est d'éviter la contamination entre les différents lots du lait des fournisseurs et par ricochet, elle permet d'isoler le lait non-conforme et les éleveurs en cause. En plus, cette pratique permet au responsable du centre de gagner un temps précieux car il peut prélever directement un échantillon du lait d'un lot total de l'éleveur qui se trouve dans le bac de lancement. A partir de ce moment, il peut faire le contrôle de la densité du lait (mouillage du lait), en présence de l'éleveur et ce, en utilisant un lactodensimètre⁷⁹.



© Photo auteur, 2011

Photo 15 - Détermination de la densité et de la température du lait (simple lecture sur la règle graduée du lactodensimètre sur un échantillon prélevé du lot de l'éleveur)

⁷⁹ Vu le prix élevé du lactodensimètre (plus de 10 000 DA) et sa fragilité, celui-ci n'est pas accessible aux collecteurs privés.

■ **Deuxième cas :** Dans le cas où le bac contient déjà du lait des prédécesseurs sachant qu'il n'est encore transvasé vers les grandes cuves de stockage faute de temps (surtout au moment de forte influence des fournisseurs du centre), le responsable est normalement tenu d'effectuer le test de la densité dans chaque bidon de l'éleveur quel que soit leur nombre.



© Photo auteur, 2011

Photo 16 - Immersion directe du lactodensimètre dans chaque bidon de lait

Selon les normes retenues par le centre, la densité du lait doit être comprise entre 1 028 et 1 030. Si elle est inférieure à cette norme (donc forte probabilité de mouillage du lait), le centre ne rejette pas directement ce lait, mais il lui fait subir une dernière analyse dans l'espoir de le récupérer (faveur du centre pour l'éleveur). Pour cela, le gérant effectue un test supplémentaire en déterminant sa teneur en matière grasse (M.G.) surtout quand le doute sur sa qualité est perceptible. Si cette analyse révèle un taux inférieur à 30 g/l en M.G, le lait en question sera alors définitivement rejeté par le centre.

Comme le lait collecté par la laiterie est payé sur la base d'une moyenne mensuelle de sa teneur en M.G, l'analyse de celle-ci est obligatoire au niveau de ce centre pour tous les éleveurs. Cette analyse se pratique uniquement deux fois par mois (chaque quinzaine) pour déterminer ensuite la moyenne mensuelle de la M.G du lait de chaque éleveur. Une faible prime (incitation à la qualité) est accordée par la laiterie qui est fixée à 0,50 DA/ gramme à partir d'un lait à 34 g/l de M.G et une réfaction de 0,50 DA/g au-dessous d'un lait de 34 g/l de M.G (Système bonus/malus).

Pour rétablir une certaine confiance et pour une meilleure transparence des résultats de l'analyse de la M.G, la laiterie a décidé après une forte défection de ses fournisseurs, de transférer le contrôle de ce paramètre au niveau du centre et obligatoirement en présence de ses fournisseurs pour éviter toutes éventuelles contestations des résultats avant leurs communications à la laiterie dans un document bien établi.

Nom et Prénom	T°	Acidité	M.G	Densité	E.S.O	Observation
Mouss (Mouss)	16	34	102			
ZICHI (Mouss)	17	34	102			
SIMON (Mouss)	17	32	1017			
SAEHI (Mouss)	17	34	1017			
MARTE (Mouss)	17	33	1019			
général						
Mouss	16	34	102			
ZICHI	17	33	102			
SAEHI	17	33	102			

© Photo auteur, 2011

Photo 17 - Bulletin mensuel (scindé en deux quinzaines) d'analyse physico-chimique des laits de différents éleveurs comportant principalement les résultats d'analyse de la M.G

2.1.1.2 Mesure des quantités de lait

Le centre est dépourvu d'un compteur électronique de lait qui est un outil nécessaire pour une meilleure efficacité dans la gestion des flux. En plus, il permet de limiter considérablement le risque de conflit entre les acteurs car il donne une lecture exacte des quantités de lait réceptionnées.

La lecture de la jauge est un moment de forte tension car elle détermine la quantité de lait livrée par les fournisseurs du centre. Pour preuve, le responsable fait souvent deux lectures différentes avec la même jauge (pour faire ensuite une moyenne) en la plaçant à chaque fois sur un coté du bac de lancement car sa position sur le sol est légèrement déséquilibrée.



© Photos auteur, 2011

Photos 18 et 19 - La jauge du bac peut être imprécise, mal placée ou mal lue et risque parfois d'entraîner des contestations des éleveurs. Souvent des écarts sont constatés entre la quantité déclarée par le fournisseur et la lecture sur la jauge

2.1.1.3 Enregistrement et traçabilité des flux

Après le contrôle et le jaugeage des lots du lait livré par chaque éleveur, et dans le cas où il n'y a pas de refus par le centre, l'éleveur reçoit aussitôt une copie du bon de livraison-réception (les 2 autres copies seront enregistrées l'une au niveau du centre et l'autre au niveau de la laiterie). Le bon indique principalement le nom de l'éleveur, la date de livraison et enfin la quantité de lait livrée. C'est aussi un moyen efficace pour le contrôle et la traçabilité des flux entre la laiterie et ses centres de collecte (Contrôle interne de l'entreprise).

COLLECTEUR		PRODUCTEUR	
NOM OU DENOMINATION : LAITERIE DE D.S.K.		NOM OU DENOMINATION : _____	
ADRESSE : Rue KASRI AHMED DRAA-BEN-KHEDDA		Adresse : _____	
Tél : 026 27 26 64 Fax 026 27 18 57		Agrément N° : _____	
R.C. N° 042894 B 57 Agrément N° : _____		Date de livraison	Quantité Livrée
Le collecteur, (cachet et signature)		20/02/11	Litres - LAIT Vache
Observation : _____			Litres - LAIT Chèvre
		Le Producteur, (cachet et signature)	

© Photo auteur, 2011

Photo 20 - Le bon de livraison-réception est constitué de trois exemplaires et de couleurs différentes. Le premier exemplaire de couleur verte est destiné à l'éleveur, le second de couleur blanche est réservé à la laiterie et le dernier de couleur rose reste au niveau du centre

Après toutes les procédures habituelles, les éleveurs quittent le centre munis chacun de son bon de livraison. La plupart de ces éleveurs profitent de laver, d'une façon hâtive, leurs bidons de lait avec de l'eau du robinet, faveur qui reste bien tolérée par les gérants afin de renforcer davantage la fidélité au centre de ces éleveurs.



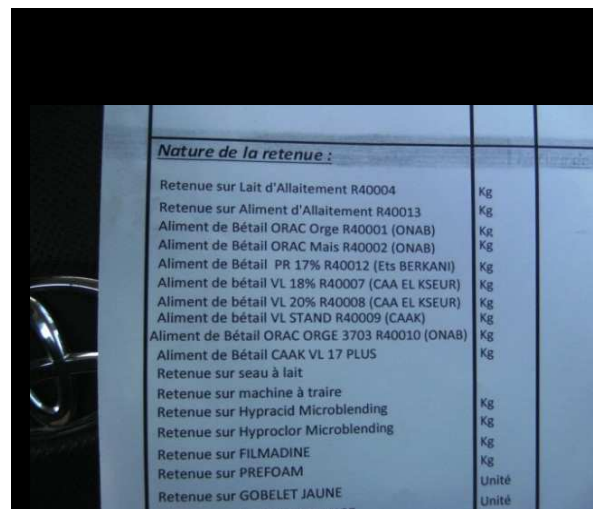
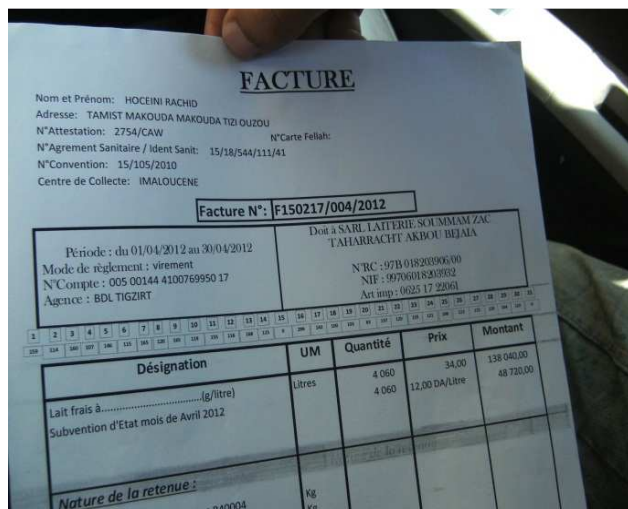
© Photos auteur, 2011

Photos 21 et 22 - Deux anciens éleveurs toujours attachés à leur centre de collecte malgré l'apparition des collecteurs privés

2.1.1.4 Le mode de paiement de l'éleveur

En général, le paiement de l'éleveur est mensuel (au cours de la première quinzaine de chaque mois). Ce paiement concerne toute la quantité de lait livrée par l'éleveur durant le mois précédent en se basant sur les bons de livraison et les autres documents (bulletin d'analyse physico-chimique, ...) que le centre transmet quotidiennement à la laiterie par le biais du chauffeur de « camion-collecteur » de l'entreprise.

A la fin de chaque mois, la laiterie vérifie tous les bons-réception de chaque éleveur (bon de couleur blanche). Elle calcule, dans chaque facture de l'éleveur, le montant global de son dû en lui appliquant la formule suivante : prix du lait en vigueur + prime matière grasse + prime kilométrage ou de distance - les pénalités matière grasse - retenues pour remboursement en cas de crédit.



© Photo auteur, 2011

Photo 23 et 24 – Facture de l'éleveur établie mensuellement par la laiterie. Elle porte, en plus des références du destinataire, le solde total du mois et précise la nature de la retenue

Un virement bancaire est effectué par la laiterie dans chaque compte bancaire de l'éleveur. Pour ceux qui ne sont pas encore éligibles à ouvrir un compte bancaire (pas d'agrément ou d'attestation d'agriculteur), ils continuent de recevoir des chèques bancaires de la laiterie, ce qui pénalise l'opération d'encaissement.

En ce qui concerne les primes du lait qu'accorde l'Etat aux éleveurs, dans sa nouvelle politique de développement de la filière laitière (12 DA/litre), elles sont aussi calculées par la laiterie sur la base du volume total du lait réceptionné de chaque éleveur.

A ce niveau, seulement quelques laiteries anticipent le versement de ces primes à leurs éleveurs en attendant que l'Office du lait leur rembourse sur la base de certains documents qu'elles doivent lui présenter (situations mensuelles de la collecte totale de chaque éleveur).

Par contre, les autres laiteries préfèrent d'abord recevoir les primes de l'Office pour les octroyer ensuite à leurs éleveurs et cela pour des raisons multiples (faible capacité financière des laiteries, manque de confiance envers l'Office,...). Cette dernière pratique pénalise fortement les éleveurs car des retards de paiements sont souvent constatés allant parfois jusqu'à trois mois et plus. Enfin, il y a lieu de souligner que cette prime de production peut constituer, pour la majorité des éleveurs, plus du tiers du montant global versé par la laiterie quand le prix du lait de la saison se situe entre 30 à 32 DA/l et par conséquent elle améliore considérablement la trésorerie des petits éleveurs qui constituent d'ailleurs la majorité écrasante dans la région.

2.1.2 Arrivée du collecteur indépendant (privé) au centre de collecte

Généralement, dès l'arrivée du collecteur privé (il peut être aussi un simple chauffeur d'un grand collecteur ayant plusieurs pickups de collecte à son actif), l'un des responsables effectue directement le contrôle de l'acidité et de la densité du lait dans la cuve isotherme du pickup du collecteur (le lait qui se trouve dans la cuve est un lait hétérogène provenant de plusieurs lots d'éleveurs). Pour ce genre de contrôle, il s'agit du même procédé appliqué à l'éleveur à savoir quelque goutte de réactif pour vérifier son acidité et un lactodensimètre pour déterminer sa densité.



© Photo auteur, 2011

Photo 25 - Contrôles de base du lait, à l'air libre, par le gérant à l'arrivée du collecteur

Ensuite, le gérant détermine obligatoirement la teneur en matière grasse du lait réceptionné de chaque collecteur. La méthode⁸⁰ d'analyse de la MG appliquée aux deux fournisseurs du centre est identique. Une fois que ce taux est déterminé, il est aussitôt transcrit dans un document d'analyses physico-chimiques conçu spécialement par l'entreprise.

⁸⁰ Le responsable verse dans un tube (appelé biromètre) 10 ml d'acide sulfurique et 11ml du lait en question, à l'aide d'une pipette jaugée de 11ml, puis il ajoute à la solution obtenue un millilitre d'alcool. Après 03 minutes de centrifugation, il retire le tube de la centrifugeuse pour effectuer une lecture à l'œil nu du taux de matière grasse contenu dans le lait.

Nom et Prénom	T°	Acidité	M.G	Densité	E.S.D	Observation
Moussi Nour Gilbert	16	36	36	1019	0.110	
	16	35	35	1019	0.110	
	17	36	36	1020	0.110	
	17	36	36	1020	0.110	
	17	36	36	1020	0.110	

© Photo auteur, 2011

Photo 26 - Le document d'analyse comporte le nom du collecteur ainsi que les résultats obtenus pendant tout le mois

A la fin de chaque mois, la laiterie établit une moyenne mensuelle de la matière grasse du lait de chaque collecteur qui constitue la base de calcul du montant global de la prime de qualité (positive ou négative) en plus du prix du lait en vigueur. Celle-ci est versée dans le compte bancaire du collecteur qui aura à son tour la tâche de répartir ce montant entre tous les éleveurs qui dépendent de lui et, ce en fonction de la quantité et de la qualité du lait livré mensuellement par chaque éleveur.

Auparavant, le collecteur recevait le montant total en espèce au niveau de la laiterie dont il dépend mais actuellement, pour des raisons sécuritaires et de forte manipulation des sommes d'argent par le collecteur (risque de détournement et de chantage sur les éleveurs), la laiterie opte plutôt pour des virements bancaires. Le collecteur peut éventuellement répartir ce montant soit en espèce en se déplaçant chez ses éleveurs ou bien il peut leur effectuer des transferts d'argent de compte à compte.

Une fois que tous les prélèvements des échantillons et les contrôles laitiers nécessaires ont été réalisés, le collecteur peut transvaser son lait directement de sa cuve vers le poste de réception (bac de lancement) pour qu'il soit jaugé (quantifié).



© Photos auteur, 2011

Photos 27 et 28 - Raccordement direct de la cuve du collecteur (cuve parfois en plastique) vers le bac de lancement à travers des tuyaux en plastique. Vue leur vétusté, ces tuyaux sont difficiles à nettoyer et causant parfois des pertes importantes en lait

Juste après le transvasement du lait, les collecteurs profitent de laver leurs cuves en utilisant uniquement l'eau du robinet, ce qui constitue des économies supplémentaires pour ces fournisseurs (faveur supplémentaire du centre).



© Photos auteur, 2011

Photos 29 et 30 - Lavage hâtif des cuves des collecteurs sans aucun produit spécifique

Le mode de paiement du collecteur : la rémunération du travail du collecteur indépendant n'est pas prise en charge par les laiteries. En effet, un collecteur privé agréé (avec identification fiscale et agrément sanitaire homologué par les services compétents de l'administration agricole et vétérinaire de la Wilaya) est rémunéré exclusivement par l'ONIL, dans le cadre de la politique de relance de la production laitière locale, en lui versant une prime (dite prime de collecte) fixée à 5 DA/litre du lait livré soit directement aux laiteries ou bien aux différents centres de collecte.

La gestion, le calcul et le versement de cette prime sont confiés aux laiteries conventionnées avec l'ONIL. En principe, un chèque est libellé au nom du collecteur au début de chaque mois portant le montant total de sa subvention, calculé en fonction de la quantité du lait livré au centre le mois précédent. A ce niveau, deux cas de rémunération se présentent :

- dans le cas où le collecteur approvisionne directement la laiterie, celle-ci lui accordera la totalité de la prime que l'Etat octroi pour la collecte du lait cru (5 DA/litre) ;
- dans le cas où le collecteur approvisionne directement un centre de collecte appartenant à une laiterie, le montant de sa prime sera plutôt négocié avec la laiterie en fonction de la distance qui sépare le centre de collecte de sa laiterie d'attachement.

En ce qui concerne les collecteurs qui alimentent le centre de Fréha, sa prime de collecte est négociée à 4 DA/litre au lieu de 5 DA/litre. C'est une prime qui est considérée comme la plus importante comparativement à la prime proposée par les autres laiteries de la région à leurs collecteurs respectifs (souvent de moitié).

2.1.3 Liaison centre de collecte et la laiterie

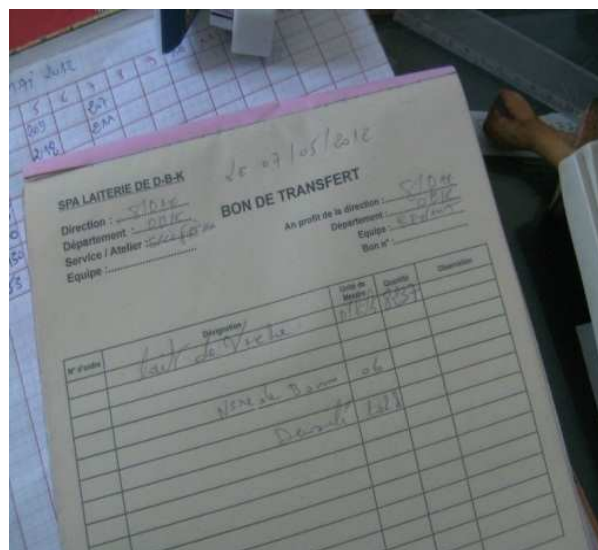
Chaque jour, un camion-citerne de capacité de 10 000 litres, arrive de la laiterie au centre, (généralement entre 10 et 12 heures), après avoir déjà effectué un premier ramassage du lait dans un autre centre de collecte que compte la laiterie. Il s'agit du centre de collecte de Mekla d'une capacité de stockage de 2 500 litres situé presque sur l'axe routier DBK – Fréha.



© Photo auteur, 2011

Photo 31 - La citerne du camion comporte trois (03) compartiments distincts de 3 000 à 3 500 litres chacun. Ceci permet théoriquement de séparer le lait des trois centres de collecte que compte la laiterie dans la région

Après toutes ces opérations récurrentes (forme de routinisation), le chauffeur peut entamer le transfert du lait des cuves vers la citerne du camion. Néanmoins, le chauffeur doit estimer la quantité de lait qu'il peut récupérer des tanks du centre afin de ne pas dépasser la capacité de la citerne du camion quand il doit ramasser encore le lait du troisième centre (centre de Mekla) à son retour à la laiterie. Avant son départ, le centre lui établit un bon de transfert accompagné des copies des bons de réception des éleveurs et des collecteurs. La quantité totale mentionnée sur le bon de transfert doit être égale à la somme des quantités de lait des bons de réception de tous les fournisseurs du centre.



© Photo auteur, 2011

Photo 32 - Bon de transfert qui lie le centre de collecte à sa laiterie. Il comprend la date, la quantité de lait et le nombre de bons des fournisseurs

Les rotations varient en fonction des saisons. En basse lactation (saison automne - hiver) le camion se déplace une fois tous les deux jours au niveau du centre car les quantités journalières collectées n'atteignent pas souvent la moitié des capacités de stockage du centre. Par contre, en période de haute lactation (ou pic de lactation), le camion fait généralement deux rotations et plus par jour.

Enfin, même si le centre n'a pas de ligne téléphonique, l'usage généralisé des téléphones portables constitue une solution très efficace pour une meilleure coordination des actions et d'échange d'informations entre les chauffeurs, les chefs de centre et les responsables au niveau de la laiterie (prise de décision rapide et concertée).

2.1.4 Enregistrement des flux quotidiens

Avant la fermeture du centre, le responsable procède à l'enregistrement des flux laitiers de toute la journée. Pour cela, il reprend les bons de livraisons (troisième copie du bon) de chaque éleveur et du collecteur afin de porter les quantités livrées sur un registre conçu spécialement à cet effet. A la fin des enregistrements, le gérant procède au calcul de la quantité totale réceptionnée chaque jour. Il fait également la même opération à la fin de chaque mois pour ensuite déterminer la quantité mensuelle de chaque éleveur et de chaque collecteur. Un simple registre assure l'enregistrement quotidien et mensuel des flux laitiers au niveau du centre.

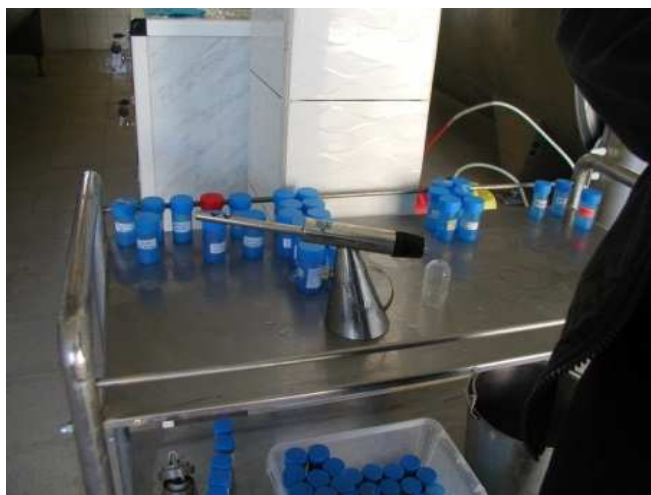
2.2 Centre de collecte mixte : le centre « DANONE-DJURDURA ALGERIE (DDA) »

Ce centre est situé au niveau du chef-lieu de la commune de Fréha. Son ouverture est récente (fin 2010) et il est très bien équipé en matériel de stockage de lait et d'un matériel de contrôle plus performant.



© Photo auteur, 2011

Photo 33 – Le centre de collecte, dans un état hygiénique parfait, équipé de deux cuves neuves de réfrigération de 6 200 litres chacune et d'un bac de lancement de 1 000 litres



© Photos auteur, 2011

Photos 34 et 35 - Un Refractomètre neuf (sur la gauche) pour déceler le mouillage du lait et des tubes d'échantillons du lait portant le nom du fournisseur pour les analyses externes dans des laboratoires privés. Appareil Delvotest (sur la droite) pour détecter la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait qui peuvent être à l'origine de l'inhibition totale ou partielle des phénomènes fermentaires d'origine bactérienne empêchant la transformation du lait en yaourt

Ce centre est rattaché à la laiterie DANONE située dans la Wilaya de Bejaia (plus de 70 km). Sa gestion est assurée par le propriétaire du local lui-même. En plus de son salaire mensuel que lui verse la laiterie, le gérant touche encore le montant du loyer du centre négocié *ex ante* dans le contrat.

Les charges financières liées à la gestion quotidienne du centre (électricité, eau, gaz, les produits consommables...) sont couvertes totalement par la laiterie. Cependant, tous les équipements du centre restent la propriété exclusive de la laiterie.

Les contrôles laitiers qu'applique le centre ainsi que les normes retenues pour chaque paramètre de qualité sont d'un niveau d'exigence très élevé émanant de l'image marketing des produits DANONE de haute qualité que défend l'entreprise. En effet, six différents tests de qualité sont effectués sur le lait de chaque fournisseur (quatre tests au niveau du centre et les deux autres dans des laboratoires privés externe). En plus des tests classiques, que tous les autres centres appliquent (acidité, densité et matière grasse du lait), le centre DANONE effectue d'autres analyses sur le lait à savoir :

- **présence d'antibiotique** : le lait fourni à la laiterie doit être négatif au test de détection d'antibiotique. Son système de traçabilité lui permet d'identifier en moins de 24 heures le producteur responsable d'une contamination. Elle lui applique alors une retenue du montant de la quantité de lait sur la journée et une pénalité de 30 DA/litre de lait jeté ;

- **mouillage du lait** : la laiterie DANONE procède de façon systématique à la détection de cas de mouillage sur tout le lait livré à son usine par cryoscopie. Est considéré comme « mouillé » un lait dont la température du point de congélation se trouve au-dessus de - 0,515 °c ;

- **matière protéique** : deux fois par mois, des échantillons représentatifs seront pris sur les volumes livrés par l'éleveur à fins d'analyser la matière protéique totale, analyse réalisée par des laboratoires externes agréés pour une meilleure transparence. Au-dessus de 31g/l, un bonus de 0,40 DA/l/g différentiel et accordé par la laiterie mais au-dessous de 30 g/l, un malus de moins 0,40 DA/l/g différentiel est aussi appliqué. Cependant, l'éleveur peut demander une contre analyse, dont les frais seront à sa charge, s'il a des doutes sur les résultats du laboratoire désigné par la laiterie ;

- **bactériologie** : deux fois par mois, des échantillons représentatifs seront pris sur les volumes livrés par le producteur à fins des analyses des germes totaux réalisés aussi par des laboratoires externes. Le barème de paiement est établi comme suit :

Catégorie « A » moins de 100 000 germes / ml → Bonus de 1 DA/l

Catégorie « B » entre 100 000 et 500 000 germes /ml → Bonus de 0,5 DA/l

Catégorie « C » entre 500 000 et 10 000 000 germes /ml → 0 DA/l

Catégorie « D » Au-dessus 10 000 000 germes/ml → Malus de moins de 0,50 DA/l

Les coûts des différentes analyses sont pris totalement en charge par la laiterie. Dans le cas où le fournisseur du centre conteste les résultats de ces analyses, il peut engager des contres analyses dans des laboratoires externes de son choix mais les coûts engendrés par ces analyses restent à sa charge.

Les principaux fournisseurs du centre sont en majorité des éleveurs sous contrat avec la laiterie (contrat spécifique avec fournitures des facteurs de production). Elle a financé, pour certains de ces éleveurs, l'achat (crédit sans intérêt et remboursable sur 42 mois) de vaches laitières importées (environ 10 têtes bovines par éleveur) en contrepartie de l'obligation de livrer la totalité de leur production laitière. En ce qui concerne le nombre de collecteurs privés qui alimentent le centre, celui-ci est très faible. Pour cause, la prime de collecte octroyée par l'Etat aux collecteurs privés ne leur revient pas totalement car ils n'approvisionnent pas directement la laiterie. Cette prime est fixé à part égales (2,50 DA/l au lieu de 5 DA/l) entre la laiterie et son collecteur.



© Photo auteur, 2011

***Photo 36** - Arrivées des éleveurs au niveau du centre avec leurs propres moyens de transport (prime de transport IDA/I de lait) acheminant leurs bidons en inox (plastique interdit) fournis par la laiterie avec un prix négocié (remboursement en équivalent lait et en trois tranches)*

2.3 Centre de collecte privé sous contrat avec la laiterie « Soummam »

A la différence des autres centres de collecte, celui-ci n'est pas géré par des salariés de l'entreprise mais par deux jeunes associés qui sont au même temps des collecteurs privés. Chacun est équipé par la laiterie d'un petit camion-citerne d'une capacité de 1 200 litres.



© Photo auteur, 2011

***Photo 37** – Un camion-citerne de 1 200 litres mis à la disposition de chacun des collecteurs du centre qui approvisionnent, en grande partie, leur propre centre (plus de 5 000 litres par jour soit environ 30 % des capacités du centre). Le reste de l'approvisionnement est assuré par les autres collecteurs et les éleveurs qui sont sous contrat avec la laiterie*

Ce centre est totalement équipé par la laiterie « *Soummam* » en divers matériels de stockage et de contrôle du lait, matériel qui deviendra la propriété des deux collecteurs après le remboursement de la laiterie selon un échéancier bien négocié dans le contrat initial.



© Photos auteur, 2011

Photos 38 et 39 - Le matériel de stockage du lait composé de trois cuves neuves de réfrigération de 6 000 litres chacune, financées totalement par la laiterie

Les coûts de gestion inhérents au centre (salaire du technicien du centre, différentes factures et divers consommables) ne sont pas couverts par la laiterie. Cette dernière verse uniquement une prime de prestation de service de 0,5 DA/l. Cependant, le revenu total des collecteurs est composé essentiellement des primes de collecte de l'Etat (5 DA/l) et de la prime de prestation versée par la laiterie. En plus, le centre négocie une prime de prestation de 1DA/l avec les autres collecteurs privés qui approvisionnent leur centre.



© Photos auteur, 2011

Photos 40 et 41 - Approvisionnement du centre par les petits et les grands éleveurs de la région dont le nombre tend fortement à diminuer

2.4 Centre de collecte d'une fromagerie privée « Le Fermier »

Ce centre est situé à l'entrée de la commune de Fréha (à 35 km de la laiterie). Sa capacité totale de stockage de lait cru de vache et de chèvre est de 8 900 litres.



© Photos auteur, 2011

Photos 42 et 43 - Exiguïté importante du centre obligeant le technicien à effectuer ses contrôles de la qualité du lait complètement à l'extérieur non loin de la route

Le lancement du centre de collecte de la fromagerie « Fermier » date juillet 2010. Il constitue l'unique centre de collecte de la laiterie dans toute la wilaya. Son approvisionnement quotidien en lait cru de vache et de chèvre n'est pas assuré par des collecteurs privés et des éleveurs comme c'est le cas dans les autres centres de la région. En effet, ce centre dispose de sa propre flotte pour la collecte du lait cru (intégration totale de la collecte par l'entreprise). Sept chauffeurs salariés de la laiterie sont équipés de pickup avec des cuves et des bidons de différentes capacités. Ils assurent l'approvisionnement quotidien du centre en lait cru. Grâce à sa flotte, le centre arrive à collecter plus de 14 000 litres de lait par jour entre le mois d'avril et juillet (période de forte lactation) et entre 8 000 à 9 000 litres par jour entre septembre et mars. Pour acheminer ce lait cru vers la laiterie, deux petits camions (2 200 litres chacun) sont mobilisés en assurant de multiples rotations entre le centre et la laiterie (parfois jusqu'à quatre rotations par jour).

Le centre est géré par deux salariés de l'entreprise (un gérant et une technicienne). Les coûts liés au fonctionnement du centre sont pris en charge totalement par l'entreprise. L'ensemble du matériel du centre reste la propriété exclusive de la laiterie.

Le revenu des sept collecteurs du centre est composé d'une partie fixe (proche du SMIG) et une partie variable en fonction des quantités de lait ramassées par chaque collecteur. Une prime de 0,5 DA/litre est appliquée par la fromagerie pour encourager davantage le travail de collecte.

Le niveau de contrôle qu'applique le centre est très limité car celui-ci développe plus une politique basée sur la quantité que sur la qualité pour répondre aux besoins croissants de la fromagerie qui reste la seule à utiliser uniquement le lait cru local comme matière première. Les contrôles laitiers du centre se limitent seulement au contrôle de l'acidité du lait et de sa densité.



© Photos auteur, 2011

Photos 44 et 45 - Les cuves et les bidons en plastique sont tolérés par le centre malgré leur interdiction. Les premiers contrôles se font directement sur le quai du centre à l'air libre

En plus, ce centre entretient des relations particulières avec certains gérants de crémeries, sises dans les centres urbains avoisinants, qui s'approvisionnent en lait cru pour les besoins de leur activités (transformation en beurre, petit lait, lait caillé, des fromages frais, etc.). Généralement, ce lait cru acheté par ces crémeries ne répond pas aux normes qualitatives requises car il est souvent acide. La laiterie ne peut donc pas l'utiliser comme matière première pour ses propres produits. Le prix de vente de ce lait «non-conforme» varie quant à lui selon les saisons. En effet, pendant les périodes de fortes lactations et aussi de fortes chaleurs, le prix de vente du lait non conforme peut descendre jusqu'à 20 DA/l (c'est-à-dire 40 % de moins que le prix du lait cru appliqué par la laiterie). En période hivernale, le prix de vente de ce type de lait se négocie par ces crémeries à quelques dinars près au prix officiel du lait cru appliqué par la laiterie.

Enfin, ce centre dispose d'un grand hangar situé à côté du centre. Celui-ci constitue un lieu de stockage et de fourniture des différents intrants que propose la laiterie à ses éleveurs sous contrat. Le prix de ces intrants reste compétitif (plus de 20 % de réduction par rapport au marché libre).



© Photo auteur, 2011

***Photo 46** - Des éleveurs assurent eux même le chargement des sacs d'aliments de bétail fabriqués par une entreprise privée (sise dans la Wilaya de Bejaïa), conventionnée avec la fromagerie*

2.5 La rentabilité des centres de collecte privés

Ils sont de deux types et ayant des agréments de collecteur de lait cru :

a. **le premier type** : le centre peut être équipé totalement par une laiterie en divers matériel de stockage et de refroidissement du lait et aussi de moyens de collecte du lait cru. Le propriétaire du centre peut racheter l'ensemble du matériel de la laiterie qu'il doit approvisionner exclusivement en lait cru pendant toute la durée du remboursement du matériel. Cette dernière verse uniquement une prime 0,5 DA/ l de lait comme frais de prestation ;

b. **le deuxième type** : le centre est totalement indépendant des laiteries. Son financement⁸¹ est assuré principalement par le propriétaire du centre. Le ramassage du lait peut être assuré par les propres moyens du centre ou bien en partie par les collecteurs privés.

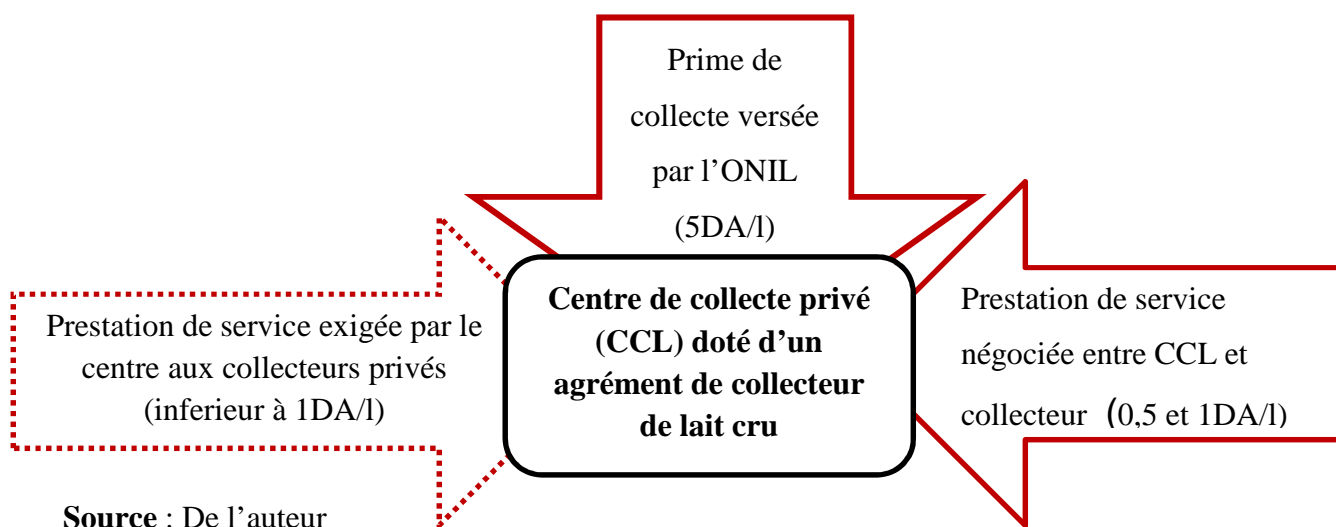
⁸¹ Il peut provenir d'un prêt bancaire dans le cadre du dispositif de l'emploi de jeunes. La création d'un centre de collecte bénéficie aussi de subventions de la part de la DSA à hauteur de 40 % de la valeur total des équipements.

Les sources du revenu de ces centres de collecte privés proviennent (voir figure 11) principalement de :

- versement par les laiteries d'une prime de prestation de service (Pps) négociée entre le centre de collecte et ses clients laiteries. Cette prime qui est de l'ordre de 0,5 à 1 DA/l recouvre en grande partie les charges qui pèsent sur le centre pour ramasser un litre de lait cru et ensuite pour le refroidir pendant plusieurs heures dans des cuves spéciales ;
- de la prime de collecte de l'ONIL ($P_c = 5 \text{ DA/l}$) : cette prime concerne uniquement les centres de collecte qui détiennent des agréments de collecteurs privés délivrés par l'inspection vétérinaire de la wilaya. Cette agrément est conditionné par un matériel bien adapté à la collecte de lait cru (cuves isotherme, pickup, camion,...) ;
- d'une prime que le centre tente d'instaurer sur les collecteurs privés mais celle-ci reste hypothétique vue la forte réticence des collecteurs à la verser.

En définitif, le revenu total du centre peut s'écrire de la façon suivante : $R = (P_{ps} * Q_t) + (P_c * Q_t)$. Sa maximisation consiste alors à collecter un maximum de lait cru, soit en multipliant le nombre de collecteurs (qu'ils soient attachés directement au centre ou bien des collecteurs privés), et passer des contrats directement avec un plus grand nombre d'éleveurs en leur proposant certains avantages (paiement journalier, des crédits, un pourcentage sur la quantité de lait livré,...).

Figure 11 - Les différentes sources du revenu des centres de collecte privés



Légende : ——— Concerne uniquement certains centres qui disposent d'un agrément officiel de « collecteur de lait cru » délivré par la DSA
 Pas tout à fait acceptée par les collecteurs (stade de négociation).

3. LES COLLECTEURS DU LAIT CRU

Le collecteur joue un rôle d'intermédiaire⁸² entre les agro-éleveurs de taille différentes et souvent atomisés et les acteurs de l'aval (industriel, laiterie urbaine et péri-urbaine, crèmerie, ...).

D'après les statistiques fournies par la DSA de Tizi-Ouzou (voir tableau 34), 95 collecteurs exercent, dans notre zone d'étude (tableau), le métier de « transporteur du lait » et ils sont obligatoirement sous contrat avec les différentes industries laitières (DSA, 2013).

Tableau 34 : Répartition des collecteurs de lait cru selon les différentes laiteries* dans la Willaya de Tizi-Ouzou (liste arrêtée en janvier 2013)

LAITERIES*	NOMBRE DE COLLECTEURS			
	Collecteurs privés dans la zone d'étude	% du total	Collecteurs privés hors wilaya	Total
SPA DBK	14	14,7	20	34
LAITERIE TIFRA	21	22,1	02	23
EURL STLD	03	3,1	-	03
SOUMMAM	18	18,9	-	18
DANONE	01	1,05	-	01
MATINALE	19	20	01	20
PATURAGE	12	12,6	00	12
SNC GADI	03	3,15	01	04
TALA ALAM	04	4,2	01	05
Total	95	100	25	120

Source : DSA, 2013

**Toutes les laiteries possèdent des centres de collecte internes ayant des agréments de collecte de lait cru délivrés par la DSV de la Willaya. Certaines emploient des chauffeurs- ramasseurs de lait cru qui collectent pour le compte de la laiterie*

Pour bien situer la place et le rôle que jouent les collecteurs- ramasseurs du lait cru dans l'amélioration de la performance de la filière lait, nous avons jugé utile de bien maîtriser la fonction du collecteur en décrivant son organisation quotidienne sur le terrain, les moyens qu'il mobilise pour contrôler et transporter le lait, et les rapports qu'il entretient avec les éleveurs. Le calcul du revenu mensuel du collecteur, en identifiant ses sources, contribuera à nous éclairer sur la viabilité de cette activité dans un contexte de forte concurrence sur le lait cru.

⁸² Suivant Hackett (1992), Stern et El-Ansary (1992) et Spulber (1996) cités par Wade (2009), un intermédiaire est défini comme un agent économique facilitant la rencontre de deux types d'acteurs en vue de la réalisation d'une transaction particulière. Ceci se fait de deux manières : soit en achetant auprès d'un acteur pour le revendre à un autre, soit en aidant ces deux acteurs à se rencontrer et trouver un terrain d'entente. Son profit provient, soit de la marge qu'il dégage lors de son opération d'achat/vente, soit de la rétribution –souvent une commission – pour son rôle d'entremetteur.

Pour ce faire, les méthodes de recueil des données déployées sont principalement les observations et les entretiens non structurés ou semi-structurés. Les entretiens, qu'ils soient individuels ou collectifs (focus group)⁸³, sont préconisés dans ce travail puisqu'ils sont considérés comme des outils pouvant éclairer les réalités sociales et permettre l'accès à l'expérience des acteurs (Poupart 1997), soit, dans le cas présent, le processus décisionnel des collecteurs laitiers et les facteurs l'influençant.

De plus, un travail de suivi minutieux de deux types collecteurs (un collecteur indépendant et un autre salarié d'une entreprise) dans leur exercice quotidien de la collecte du lait cru sera réalisé. La différence entre ces deux collecteurs est de taille car elle conditionne la motivation personnelle de chacun, l'organisation de leur travail et les différents types de relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs de la filière. Ce suivi, nous permet également de bien éclairer le rôle d'intermédiation ou d'interface que jouent ces collecteurs entre l'amont de la filière laitière (les éleveurs) et l'industrie laitière. Il sera question aussi de comparer les revenus qui se dégagent de la collecte du lait cru pour les différents types de collecteurs et les stratégies de leur maximisation. Ces dernières sont fortement influencées par la présence de la prime de collecte qu'accorde l'Etat dans sa politique laitière.



© Photo auteur, 2011

Photo 47 - Groupe de discussion avec des collecteurs privés sous contrat et des responsables d'une laiterie

⁸³ Il s'agit d'une technique d'entretiens collectifs dirigée par un modérateur et régie par un questionnaire d'entretien.

3.1 Entretien et tournée avec un collecteur-salarié de la fromagerie « Fermier »

Le premier collecteur suivi est un jeune salarié (avec un contrat de travail renouvelable chaque année) de la fromagerie « Fermier » depuis 2009. Il est natif de sa zone de collecte, jouissant d'une parfaite connaissance du terrain et doté aussi d'un capital informationnel très précis sur les éleveurs de sa région (leur localisation précise, leur moyens de production, leur degré de performance et même leur histoire de vie).

Le salaire que perçoit le collecteur de son entreprise, est composé d'une partie fixe (salaire minimum proche du SMIG) et d'une autre partie variable en fonction du volume du lait collecté mensuellement (prime incitative ou d'intéressement de 0,5DA/l du lait collecté et livré à la fromagerie).

Un simple calcul, et sur la base d'une collecte de 2 500 litres par jour (volume maximum atteint lors du pic de lactation), le collecteur perçoit une prime journalière de 1 250 DA qui est additionnée à son salaire fixe mensuel de 16 000 DA.

Le salaire total mensuel brut du collecteur est d'environ 50 000 DA par mois dont il faut soustraire les frais de repas (repas hors foyer) et les forfaits de la téléphonie mobile qui restent à la charge du collecteur. Ces charges représentent, selon les propres calculs du collecteur, presque la moitié de sa prime globale journalière versée par la laiterie (entre 400 et 500 DA par jour). Le revenu net mensuel de ce collecteur est jugé faible comparativement à celui des collecteurs indépendants.

Pour sa collecte quotidienne, l'entreprise vient de mettre à la disposition de ce collecteur un petit camion-citerne d'une capacité de 1 800 litres (composé de deux compartiments séparés et conçu spécialement pour collecter du lait de vache et de chèvre) alors qu'auparavant, il était équipé juste d'un pickup de 1 000 litres et une dizaine de bidons en inox. Les charges financières occasionnées par le matériel de collecte (carburant, entretien du véhicule, assurance, pièces de rechange ...) sont totalement prises en charge par la fromagerie.



© Photos auteur, 2012

Photos 48 et 49 - Matériel essentiel pour la collecte du lait : Pickup muni d'une cuve isotherme de 500 à 1 500 litres et un maximum de bidons de 25 litres accrochés sur les côtés latéraux des véhicules

Actuellement, grâce à sa longue expérience, ce collecteur arrive à couvrir plus d'une centaine d'éleveurs très atomisés et situés dans un rayon de 30 à 35 km par rapport au centre de collecte de Frèha. Les quantités ramassées par jour et par éleveur sont extrêmement variables, allant de quelques litres pour un grand nombre de petits éleveurs (1 à 2 vaches), à plus de 200 litres pour seulement une dizaine d'éleveurs, considérés comme des éleveurs potentiels dans la région (plus de 30 vaches laitières).

Actuellement, le collecteur arrive à faire deux rotations de collecte par jour (saison printemps-été) ce qui lui permet de ramasser plus de 2 500 litres/jour. Il parcourt une distance de plus de 120 km/ jour (soit ~ 20 l/km) avec des routes très escarpées, souvent mal entretenues et empruntant des pistes difficiles pour accéder à certains éleveurs. La plus importante quantité de lait est collectée lors de la tournée du matin (entre 1 500 à 1 800 litres) et touche un grand nombre d'éleveurs. Celle de l'après-midi (de 15 h à 19 h) est réservée seulement à 3 à 4 grands éleveurs (bovins et caprins) qui sont les plus éloignés du centre de collecte et profitant ainsi du ramassage du lait des petits éleveurs qui se trouvent sur son itinéraire souvent régulier.



© Photos auteur, 2012

Photos 50 et 51- Ramassage de petites quantités de lait cru souvent dans des bouteilles plastiques, placées dans des endroits bien précis de la route et parfois sans même la présence de l'éleveur. Il s'agit souvent des ménages ayant une à deux vaches laitières

La collecte du matin est largement sollicitée par la plupart des éleveurs mais le collecteur ne peut pas tous les satisfaire. Le choix (ou la répartition) des éleveurs se fait, d'après ce collecteur, selon un arbitrage qui prend en considération certains paramètres à savoir : la quantité, la proximité, l'accessibilité et degré relationnel.

Au niveau de certaines fermes, le collecteur n'effectue pas les contrôles de la qualité du lait car, selon lui, il détient des informations assez précises sur les conditions générales de l'élevage dans chaque exploitation et surtout sur la crédibilité de l'éleveur (bonne ou mauvaise réputation de l'éleveur dans la région). Il est rare aussi de le voir jauger les différents bidons de lait tellement le degré de confiance est important. Le collecteur ne fait que transcrire sur son registre la quantité de lait annoncée par l'éleveur sans même lui établir un bon de livraison.



© Photos auteur, 2012

Photos 52 et 53 - Le transvasement se fait directement des bidons plastiques à la cuve déjà pleine. Le collecteur ne peut appliquer des contrôles sur chaque bouteille

Les sujets de discussions les plus abordés, entre le collecteur et ses éleveurs, tournent autour des problèmes de coordination entre le passage précis du collecteur et de la présence de l'éleveur dans l'exploitation (les heures de passage du collecteur sont souvent irrégulières), sur les dates exactes de virement des primes par la laiterie, sur la disponibilité de certains intrants au niveau du centre (aliments de bétail, poudre de lait pour veaux) et enfin sur des nouvelles directives de la laiterie.

Le collecteur n'entretient pas des relations strictement marchandes avec ses éleveurs car il ne négocie pas le prix d'achat du lait (il est déjà fixé dans le contrat par la laiterie), et il n'accorde aucune prime d'incitation pour améliorer la qualité du lait. Par contre un système d'entraide, d'échange d'information, et voir même de solidarité sont la base des relations durables entre le collecteur et la plupart de ses éleveurs. Pour preuve, si le collecteur rompt son contrat avec son ancienne laiterie pour rejoindre une autre laiterie de son choix alors cela entrainera *de facto* le suivi de la majorité de ses éleveurs qui, à leur tour, vont résilier leurs contrats sans le respect du délai de préavis mentionné dans le contrat et sans présenter aucun motif valable à la laiterie.

Grâce à l'usage du téléphone portable, le collecteur arrive bien à organiser sa collecte. Il lui fait gagner un temps précieux (donc diminution des coûts de transaction) car il prévient toujours ses éleveurs de l'heure probable de son arrivée (à quelques minutes près) pour que l'opération de collecte soit rapide. Il enregistre toutes les quantités de lait de chaque éleveur. Une fois arrivé au niveau du centre, il annonce seulement le volume total de la journée sans préciser les quantités livrées par chaque éleveur. Une copie du bon de réception doit être remise au collecteur par le chef du centre.

A la fin de chaque semaine, le collecteur se déplace à la laiterie pour présenter sa situation hebdomadaire de la collecte. Muni d'une liste de tous ses éleveurs, il donne la quantité exacte de lait livré par chaque éleveur. A partir de ces données, la laiterie établira encore une situation mensuelle de chaque éleveur qui doit porter le cachet personnel de l'éleveur que la laiterie a déjà confisqué au moment de la signature du contrat. Cette situation mensuelle sera la base de la facturation du montant de chaque éleveur dont une copie doit être obligatoirement présentée à l'ONIL pour recevoir les subventions de l'Etat (prime à la production de 12DA/l).



© Photo auteur, 2012

Photo 54 - Un téléphone portable et un registre sont les deux outils indispensables pour bien planifier la collecte et enregistrer les flux quotidien du lait cru

Enfin, à partir des discussions plus poussées avec le collecteur, celui-ci nous a révélé qu'il n'est pas bien encouragé à collecter davantage car il estime que la prime que lui accorde l'entreprise est dérisoire (0,50 DA/l) et par conséquent il est victime d'une forme de spoliation de son effort car il faut rappeler que l'entreprise perçoit, sur chaque litre collecté, 4,50 DA sur un total de 5,00 DA de la prime de collecte octroyée par l'Etat. D'ailleurs, ce collecteur envisage, dans un avenir proche, de quitter l'entreprise pour s'installer à son propre compte.

3.2 Entretien avec collecteur privé sous contrat avec la laiterie « Soummam ».

Le deuxième collecteur (ramasseur indépendant de lait) est un jeune diplômé en droit qui vient de se lancer dans la collecte du lait depuis presque une année. Le matériel de collecte, composé essentiellement d'un pickup muni d'une cuve isotherme et une dizaine de bidons en inox, appartient totalement au collecteur (apport familial). Depuis le début de l'année, il est sous contrat seulement avec la laiterie Soummam (il peut signer à la fois plusieurs contrats avec différentes laiteries).

Ce choix contractuel avec la laiterie « *Soummam* » lui offre certains avantages jugés intéressants par le collecteur comparé à d'autres laiteries de la région. En effet, ce collecteur bénéficie totalement de la prime de collecte (5,00 DA/l) bien qu'il ne livre pas directement son lait à la laiterie. En plus, la laiterie reste la seule à payer aux éleveurs un prix du lait fixe (prix décidé ex ante dans le contrat) sans tenir compte ni de sa teneur en matière grasse et ni de son taux protéique. Ce mode de calcul du prix du lait représente un avantage certain pour le collecteur car il lui facilite le versement mensuel des montants de tous ses éleveurs qui ne peuvent pas ainsi contester le calcul de ces montants (Quantité total du lait × prix fixe du lait).

Le collecteur doit donc bien maîtriser toutes ses charges qui sont incompressibles et doit chercher toujours à augmenter les quantités de lait à ramasser soit en augmentant le nombre d'éleveurs soit en achetant de nouvelles cuves plus importantes. Il doit veiller aussi à diminuer les pertes de lait lors du transvasement des bidons et surtout que son lait ne doit pas être refusé par le centre pour des raisons de qualité (la perte est supporté totalement par le collecteur).

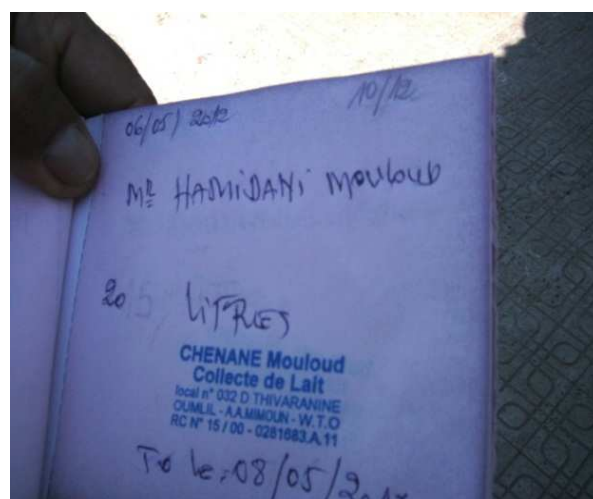
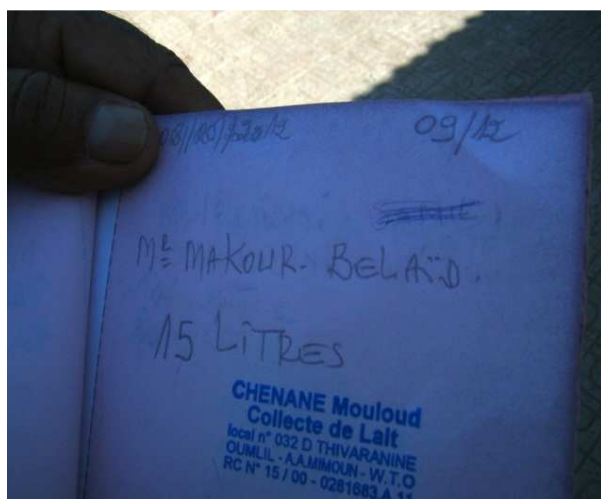
Selon ce collecteur, l'écart entre la quantité totale du lait ramassé et celle jaugée au niveau du centre est parfois important. Le collecteur assume seul la perte, alors qu'auparavant la laiterie lui compensait jusqu'à 1% du volume collecté. Ces écarts sont tellement fréquents et importants qu'ils incitent le collecteur à ajouter parfois de l'eau dans sa propre cuve (mouillage du lait) tout en essayant de respecter les fourchettes des normes de l'acidité (entre 1 027 et 1 030) et de la densité du lait (entre 15 à 18).

Les relations durables, qui lient ce collecteur privé à ses éleveurs, sont des relations qui dépassent le cadre strictement commercial. La confiance, un système d'entraide et voir même de complicité sont la base de ces relations. Pour preuve, le collecteur accepte parfois de prendre du lait complètement acide chez certains éleveurs pour le revendre à des prix négociés (entre 20 et 25 DA en printemps-été et de 25 à 30 DA le litre en hiver) aux responsables des crèmeries avec lesquels il est en contact en permanence car ces derniers représentent un débouché (sécurité) supplémentaire pour écouler le lait en cas de sa non-conformité.

Parfois, le collecteur tolère même le mouillage du lait de la part de l'éleveur mais seulement en petite quantité pour être toujours dans les normes de contrôle arrêtées par le centre de collecte. De plus, beaucoup de petits éleveurs qui n'ont pas d'agrément ou d'attestation d'éleveur (donc qui ne peuvent bénéficier des 12 DA/l de subventions de l'Etat) sont indirectement introduits, par le collecteur, dans le réseau officiel pour tirer profit de cette subvention et cela avec une complicité de certains éleveurs agréés.

Concrètement, les éleveurs agréés sous contrat avec une laiterie doivent lui présenter une situation exacte et complète de leur cheptel. Sur la base du nombre de vaches laitières et d'une moyenne de leur productivité, la laiterie peut estimer une production laitière journalière de chaque éleveur. Si la production laitière d'un éleveur sous contrat est bien inférieure à celle estimée par sa laiterie pour des raisons multiples (mauvaise alimentation, maladies, tarissement,...) alors dans ce cas le collecteur profite de cet écart en ajoutant du lait d'un éleveur non déclaré (donc non recensé et non contrôlé par les services vétérinaires).

Pour stabiliser les liens, enregistrer les flux laitiers et garantir surtout une transparence lors du paiement de l'éleveur, le collecteur utilise un carnet « Bon pour ». À cet effet, il délivre l'originale du Bon à l'éleveur et un double de celui-ci au centre de collecte. A son niveau, il garde une copie de ce Bon ou il est indiqué le nom de l'éleveur, la date de ramassage et enfin la quantité de lait collecté.



© Photos auteur, 2012

Photos 55 et 56 – Un simple bon assure le contrôle des flux quotidien entre le collecteur- éleveur et entre collecteurs- centre de collecte ou laiterie

3.3 Estimation du revenu des collecteurs privés

Le revenu des collecteurs privés est garanti uniquement par la prime de collecte ($P_c = 5$ DA/litre) que l'ONIL lui accorde par l'intermédiaire d'une laiterie conventionnée. Le montant global de sa recette est calculé mensuellement par la laiterie en fonction de la quantité totale (Q_c) de lait cru ramassée et livré par le collecteur ($RT = P_c * Q_c$).

Cette prime peut faire aussi l'objet d'une négociation de partage⁸⁴ entre la laiterie et le collecteur quand celui-ci ne livre pas son lait directement à la laiterie, mais à un centre de collecte. Pour estimer l'importance de cette prime, nous avons comparé le revenu mensuel d'un collecteur privé, mobilisant ses propres moyens de collecte, avec celui d'un autre collecteur-salarié d'une fromagerie. Le tableau 35 nous fait ressortir les résultats suivant :

Tableau 35 - Calcul du revenu mensuel de deux collecteurs différents sur la base d'un volume moyen de collecte

	Collecteur privé		Collecteur salarié	
	Charges mensuelles (DA/mois)	Rémunération par l'ONIL via la laiterie	Charges mensuelles (DA/mois)	Salaire versé par la laiterie
Carburant + toutes les charges liées au véhicule (Assurance, vignette, pièce de rechange, vidange, lavage,..)	Max de 16 000	Prime de 5,00 DA / l sur la base d'une quantité* moyenne de 800 à 1 000 litres /jour (soit une rotation par jour)	Pris en charge par la laiterie	- Un salaire de base fixe = 16 000 DA/mois - Une partie variable (prime d'intéressement de 0,5 DA/l ramassé) = 1 250 DA par jour sur une basse de collecte de 2 500 litres**
Forfait mobile + repas hors foyer	Entre 12 000 à 15 000		Entre 12 000 à 15 000	
Amortissement véhicule*** + citerne	35 000		Pris en charge par la laiterie	
Total	Max 66 000	120 000 à 150 000 / mois	12 000 à 15 000	53 500 DA/mois
Revenu mensuel net du collecteur privé : 54 000 à 84 000 DA (soit 3 à 5 fois le SMIG)			Revenu net du collecteur salarié : 38 500 à 41 500 DA (soit 2 à 2,5 fois le SMIG)	

Source : Résultats de l'enquête.

*Cette quantité peut augmenter lors des moments de forte lactation (printemps –été) ce qui permet au collecteur de faire deux rotations par jour (un maximum de 1 200 à 1 600 litres par jour soit un revenu mensuel net de 10 000 DA à 160 000 DA.

** En hiver, le revenu de ce collecteur de la fromagerie peut voir son salaire mensuel net diminuer de 20 à 30 %.

*** Amortissement linéaire sur 5 ans d'un véhicule de collecte + cuve isotherme = ~ 2 millions de DA (~ 18 500 Euro) sur 60 mois

⁸⁴ Parfois, elle est négociée à part égale entre le collecteur et l'industriel en fonction de la distance entre le centre de collecte et la laiterie.

Il faut préciser que le collecteur ne peut pas négocier avec l'éleveur du prix d'achat du lait cru, ni le prix de vente avec la laiterie car ce prix est déjà fixé en *ex ante* dans le contrat qui lie l'éleveur à sa laiterie. Le collecteur est ainsi un prestataire de service, de type « *match maker* »⁸⁵, mais qui ne prend pas possession du produit et dont la rémunération ou marge, ne résulte pas de la différence entre un prix d'achat et un prix de vente.

De plus, le collecteur reste le seul à supporter la totalité du coût⁸⁶ de la collecte et ne bénéficie d'aucune prime liée à la distance kilométrique parcourue quotidiennement (prime de kilométrage), ni de la part de l'éleveur, ni de la laiterie. Il ne peut exiger de l'éleveur, ni de la laiterie, une commission d'intermédiation, qu'elle soit forfaitaire ou unitaire, sur la quantité de lait collectée et livrée qui viendrait s'ajouter à la prime de collecte et qui rémunérerait sa fonction d'intermédiaire de transaction, c'est-à-dire faire accepter à l'éleveur de livrer à la laiterie par son intermédiaire, sa production, dans un contexte concurrentiel de ramassage.

Il faut souligner aussi qu'aucune laiterie n'accorde de primes de qualité destinées au collecteur pour l'inciter à rechercher un lait de meilleure qualité ou de favoriser des groupes d'éleveurs homogènes et plus performants. De plus, l'acquisition du matériel nécessaire à la collecte du lait cru (achat de véhicule + cuve isotherme) est réalisée par les collecteurs eux-mêmes en mobilisant souvent leurs propres moyens (apport personnel ou familial) alors qu'aucune laiterie n'apporte son soutien financier pour ces derniers. Néanmoins, certains collecteurs ont pu bénéficier, dans le cadre du dispositif de l'emploi de jeune, d'un matériel complet de collecte détaxé (achat en hors taxe), payé grâce un crédit bancaires bonifié et remboursable sur une période de huit ans.

Enfin, la signature et la rupture du contrat qui lie le collecteur à sa laiterie dépend principalement de trois variables dominantes. Le prix du lait cru proposé par la laiterie et sa variation au cours des saisons, l'exigence qualitative de la qualité du lait et les types de contrôles appliqués par chaque laiteries et le calcul de la distance et du tracé favorable (rapide) qu'entreprend chaque collecteur.

⁸⁵ On distingue les intermédiaires de type « *match makers* » qui mettent en relation un acheteur et un vendeur, mais sans prendre possession du produit, commanditaire ou courtier, des « *markets makers* » qui achètent et vendent le produit (commerçants).

⁸⁶ Le coût de collecte d'un litre de lait revient donc à diviser la totalité des charges par le volume moyen de lait ramassé. Chez le collecteur privé, le coût de collecte d'un litre de lait varie entre 2,20 à 2,75 DA/l.

3.4 Typologie des collecteurs privés et stratégies de maximisation du revenu

Etant donné que le revenu du collecteur privé est corrélé aux quantités de lait ramassé et livré à la laiterie, quatre stratégies distinctes ont été décelées pour les différents types de collecteurs privés afin qu'ils maximisent leurs revenus.

1^{er} type de collecteur : Dépourvu de moyens financiers pour acheter de grande cuve isotherme (cuve de 1 000, 1 800 et 5 400 litres), le collecteur tentera de multiplier le nombre de rotation (plusieurs allers – retours entre les zones de production et la laiterie) afin d'augmenter la quantité totale de lait par jour. Pour ce faire, il doit impérativement chercher de nouveaux éleveurs dans sa zone de collecte et/ou d'étendre au maximum son rayon de collecte. La collecte moyenne par jour peut varier de 600 à 1 000 litres (\approx 4 000 DA/ jour en moyenne) pendant la saison hivernale à plus de 2 000 litres pendant les périodes de fortes lactation (au minimum deux rotations par jour).

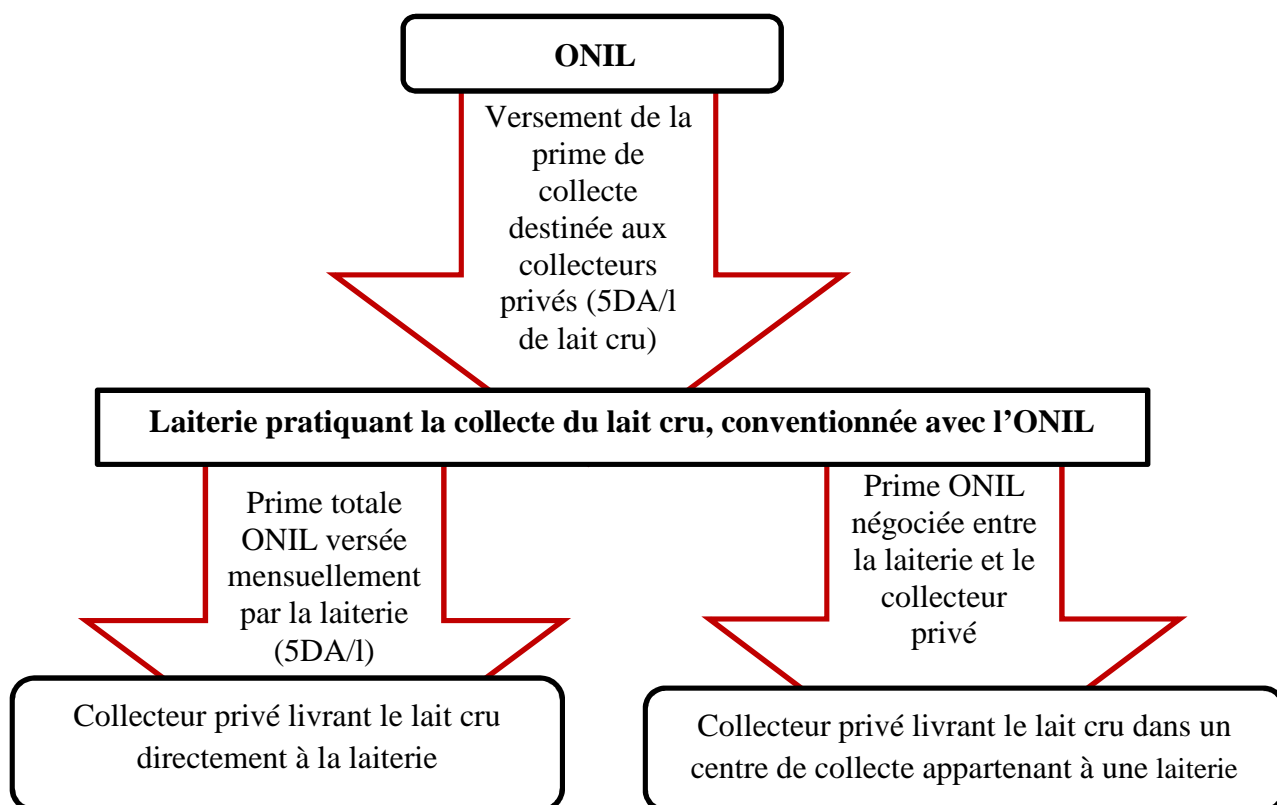
2^{eme} type de collecteur : Avec l'augmentation du cheptel et les rendements laitiers dans les différents bassins de production, le collecteur est incité à augmenter sa capacité de collecte en achetant une cuve plus importante (de 600 à 1 800 litres, ou bien à 5 400 litres), tout en gardant presque le même nombre d'éleveurs et la même zone de couverture de collecte. Le revenu de ce collecteur peut augmenter de 2 à 3 fois plus et cela sans changer le rythme de travail et la distance à parcourir par jour.

3^{eme} type de collecteur : Ayant plus d'expérience et surtout de moyens financiers, le collecteur peut acheter un ou plusieurs pickups équipés de cuves isothermes de capacité moyenne (600 à 1 000 litres ou plus) et recruter, au même temps, des jeunes chauffeurs qui vont assurer une collecte pour son compte (micro entreprise de collecte). Souvent, ces chauffeurs sont payés un peu plus du SMIG (20 000 DA/mois) et leur travail reste précaire car ils n'en bénéficient d'aucune couverture sociale (travail non déclaré).

4^{eme} type de collecteur : Comme la collecte du lait ne représente pas l'unique revenu du collecteur, celui-ci pratique le plus souvent d'autres activités hors agricoles (Commerce, transport,...). Ce collecteur va se limiter alors seulement à la couverture d'un petit groupe d'éleveurs proches d'un point ou d'un centre de collecte, ce qui va lui permettre de se libérer le plus vite possible de cette tâche (de 1 à 3 heures/ jour). Les quantités ramassées par ce type de collecteur sont rarement importantes.

Les recettes tirées de cette collecte du lait cru, même si elles sont conséquentes, ne constituent qu'un appoint supplémentaire du revenu global du collecteur, ce qui ne constitue pas d'ailleurs une priorité dans la logique de maximisation du revenu du collecteur. Enfin, le schéma global de la composition du revenu principal des collecteurs privés est représenté par la figure 12.

Figure 12 - Composition du revenu principal du collecteur privé



Source : De l'auteur.

4. LES INDUSTRIES LAITIÈRES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ÉTUDE

La mise en œuvre de la nouvelle politique laitière a considérablement modifié les comportements des acteurs de base de la filière laitière locale. L'attrait, croissant d'un grand nombre de laiteries pour la collecte du lait cru est considéré comme un signe révélateur des multiples avantages qu'offre la convention lait, signée entre les laiteries et l'Etat. En plus des quotas mensuels de poudre de lait subventionnés, les laiteries signataires de la convention peuvent bénéficier de deux primes (prime de collecte et d'intégration) si elles pratiquent une collecte du lait cru local et qu'elles l'incorporent ensuite dans la production du lait LPS.

En effet, les avantages qu'accorde l'Etat, au secteur de la transformation, ont un effet accélérateur sur le nombre de laiteries qui pratique actuellement la collecte du lait cru (177 laiteries au niveau national au début 2013). Les stratégies micro-économiques de ces industries laitières, bien qu'elles soient différenciées, convergent fortement vers un objectif d'appropriation de ces avantages sans une grande efficacité incitative à développer des réseaux de collecte.

Un questionnaire assez exhaustif (voir en annexe) a été élaboré pour dégager une première typologie et ensuite se focaliser sur les laiteries signataires de la convention lait dans le but d'expliquer leurs motivations et leurs stratégies pour la collecte du lait cru local. Les capacités de production ainsi que le degré de spécialisation et/ou de diversification de chaque laiterie seront examinés au même titre que, leur système d'approvisionnement en matières premières essentielles à la production laitière et, de leur démarche qualité à travers les moyens de contrôle de la qualité du lait cru mobilisés et les paramètres (ou tests) exigés.

Il sera ensuite question de bien décrire et de comprendre l'organisation de la collecte au sein de chaque laiterie et d'estimer son poids dans les stratégies d'approvisionnements de ces laiteries qui souvent s'appuient fortement sur la poudre de lait (subventionnée et/ou acquise sur le marché national).

Le poids de la collecte peut être, en effet, évalué par l'évolution des quantités annuelles collectées mais également par les investissements spécifiques réalisés ainsi que leurs modes d'affectation à travers les différents niveaux du réseau de collecte. Les positions respectives des laiteries, sur le marché local ou national, peuvent fournir des réponses sur les stratégies de collecte de chaque laiterie et de ses capacités d'extension et de modernisation du réseau afin de résister à la forte concurrence émanant des autres acteurs impliqués dans la collecte du lait cru.

Le système de prix, les primes d'incitation à la qualité et les modes de rémunération des fournisseurs sont autant d'éléments qui concourent à la performance de la filière locale, d'où une attention particulière dans le cadre de ce travail d'investigation.

Enfin, les marges bénéficiaires des laiteries seront calculées pour expliquer les préférences des laiteries dans le choix des produits laitiers à promouvoir en fonction du système de prix appliqué (administré et/ou de marché) et d'expliquer également comment elles peuvent réaliser une grande rentabilité financière en réorientant les quotas de poudre de lait subventionnés de leur destination initiale et de s'approprier un maximum des primes de l'Etat.

4.1 TYPOLOGIE DES INDUSTRIES LAITIÈRES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ÉTUDE

Au niveau de notre zone d'étude, l'industrie laitière a connu un développement très rapide de ses capacités de production grâce aux investissements privés attirés par la dynamique des marchés du lait et des produits laitiers. Le développement de ces laiteries a permis de limiter la variation spatiale et temporelle de la collecte, et également la mise en place de dynamiques organisationnelles au niveau des différents bassins de production.

Selon les statistiques fournies par la Direction du Commerce et des Prix de la Wilaya (DCP, 2013), une grappe d'une vingtaine d'industries laitières est actuellement en activité (production du lait en sachet, des fromages, des yaourts et produits à base de lait). Un premier travail de dépouillement des documents fournis par cette Direction, a permis de dégager une première typologie parmi toutes ces entreprises laitières qui exercent leur activité au niveau de la zone d'étude. Cette typologie prend en compte comme variable discriminante la source de la matière première principale utilisée par les transformateurs pour la fabrication de leurs produits laitiers. De prime à bord, cette typologie fait apparaître trois différents groupes de transformateurs à savoir :

1^{er} groupe : ce sont toutes les unités de transformation laitière qui utilisent exclusivement la poudre de lait comme l'unique matière première pour la fabrication des différents produits laitiers et des produits à base de lait. L'approvisionnement de cette matière première se fait directement sur le marché libre. De ce fait, ces entreprises sont exclues de notre champ d'étude car elles n'ont pas une stratégie d'approvisionnement tournée totalement ou partiellement sur la collecte de la production locale du lait cru. N'ayant pas signé la convention lait avec l'ONIL, ces entreprises sont exclues du nouveau dispositif laitier prôné par l'Etat et par conséquent, elles ne participent pas à la relance de la production laitière nationale ;

2^{eme} groupe : ce sont toutes les laiteries « *dites mixtes* » qui intègrent en partie le lait cru local dans leur processus de production pour certains de leurs produits laitiers (surtout les différents fromages). La complémentarité lait local/lait importé (poudre de lait) est assez forte pour un bon nombre des laiteries et constitue une voix sécurisante pour l'approvisionnement régulier de ces dernières. Les importations permettent de combler le déficit de la production locale irrégulière et trop marquée par la saisonnalité ; mais la production locale crée des revenus pour les éleveurs. Dans ce groupe, les volumes du lait cru collecté présentent une grande disparité entre les différentes entreprises. Celle-ci peut s'expliquer principalement par :

- la taille de l'entreprise et de son poids sur le marché laitier (local et/ou national) ;
- la taille du réseau de collecte de l'entreprise qui dépend des efforts d'investissements spécifiques de chaque laiterie. Pour certaines laiteries, leur réseau de collecte s'étend sur plusieurs Wilayas du Centre du pays ;
- par les gains substantiels qu'offrent les primes de l'Etat en matière de collecte du lait cru et de son incorporation dans la production du lait de consommation ;
- par la force commerciale de chaque entreprise qui ajuste les volumes de production de chaque produit laitier mis sur le marché avec les quantités demandées par les consommateurs ;

➤ de l'image de marque que certaines entreprises tentent de véhiculer sur la qualité de leurs produits laitiers et surtout de leurs origines naturelles (lait de ferme, lait de vache, etc.).

3^{ème} groupe : ce sont seulement quelques unités laitières qui s'approvisionnent uniquement en lait cru local pour la fabrication de leurs produits laitiers. Ces dernières sont fortement dépendantes de cette matière et par conséquent, elles mettent en place des réseaux de collecte plus efficaces.

Grâce à cette première typologie, notre champ d'investigation va se focaliser prioritairement sur les deux derniers groupes. Sept entreprises laitières sur neuf ont été retenues⁸⁷ (enquête systématique) du fait qu'elles pratiquent depuis plusieurs années la collecte du lait cru local, soit d'une façon exclusive dans notre zone d'étude ou bien dépassant les limites administratives de celle-ci. Elles sont également signataires de la « convention lait » avec l'Office National du Lait qui a la charge de la mise en œuvre de la nouvelle politique laitière.

Il est important de faire remarquer que toutes ces laiteries (voir tableau 36), presque de création récente, sont implantées à proximité, voir en *intra-muros*, des principaux centres urbains de la Wilaya. La proximité des marchés de consommation, ajoutée à certains avantages en matière d'accès au marché du travail et de différents services (crédit, assurance, matière première, pièce de rechange, etc.) sont considérés comme des facteurs les plus explicatifs du choix de la localisation de ces entreprises.

Le statut juridique des laiteries de notre échantillon comprend en majorité des SARL (environ 60 %). La prépondérance de la SARL s'explique par les garanties et la souplesse de ces formes juridiques qui offrent à la fois les avantages des sociétés de personnes et ceux des sociétés de capitaux.

Les principaux segments investis dans le secteur laitier par ces entreprises restent dominés par la production du lait pasteurisé LPS, le lait fermenté et enfin les fromages (camembert et Brie). Notons que notre échantillon comprend aussi bien des entreprises mono-segments (04) que des entreprises ayant investi plusieurs segments du marché (03).

⁸⁷ Deux petites fromageries n'ont pas été retenues car elles viennent juste de se lancer dans la collecte du lait cru et par conséquent les volumes ramassés sont faibles ne dépassant pas les 500 litres par jour. De plus, elles ne disposent pas suffisamment de données de leur activité.

Les laiteries retenues dans notre zone d'étude montrent une grande disparité en termes de taille et d'effectifs employés. Trois fromageries emploient de « 01 à 49 » salariés, deux laiteries emploient moins de « 150 salariés » (Matinale et Tifra lait) enfin les deux dernières laiteries (Spa DBK et Pâturage) emploient plus de 250 salariés.

Tableau 36 – Présentation des principales laiteries collectrices implantées dans notre zone d'étude

laiterie	Date de création	statut juridique	Capacité réelle de production (litre/jour)*	Principaux produits	Matière première utilisée	Source de la matière première	Collecte laiterie (l/j)*	Capacité stockage laiterie (l/j)*
SPA laiterie DBK	1974	SPA	350 000	-Lait pasteurisé en sachet - Camembert (GM, PM)	Poudre de lait + lait cru de vache	ONIL (Quota de poudre) Réseau mixte de collecte	82 300	74 000
Laiterie Pâturage d'Algérie	2002	SARL	160 000	-Lait pasteurisé en sachet -Divers types de fromage -Petit lait	Poudre de lait +Lait cru de vache	ONIL (Quota de poudre) Réseau mixte de collecte	20 432	12 500
Laiterie STLD	2004	EURL	20 000 l soit 88 000 boîtes/mois (~2 900 /j) + 40 000 l/j de LPS à base de lait cru	-Camembert - Lait de vache en sachet	Lait cru de vache et de chèvre	Réseau mixte de collecte	60 000	35 600
Laiterie TIFRA	2004	SARL	130 000	-Différents types de fromages -Petit lait	Lait cru de vache et de chèvre	Réseau mixte de collecte	22 500	10 000
Laiterie Matinale	2007	SARL	60 000 à 70 000	-Lait en sachet - Petit lait	Poudre de lait + lait cru de vache	ONIL (Quota de poudre) Réseau mixte de collecte	22 680	12 000
Fromagerie GADI	1992	SNC	5 000	Camembert	Lait cru de vache	Réseau mixte de collecte	6 000	4 000
TALA ALAM	2000	SARL	20 000	Camembert	Lait cru de vache	Réseau mixte de collecte	9 175	5 050
Total			~ 800 000 Eq/l/j				~223 000	~153 000

Source : Direction du Commerce et des Prix (DCP), 2013.

*Situation des capacités (fin décembre 2012)

Dans leur majorité, ces laiteries adoptent des stratégies commerciales et des réseaux de distribution visant de plus en plus le marché national qui leur offre plus d'opportunités par rapport à celui du marché local dont les parts de marché sont limitées et difficilement détrônables.

A l'exception de l'ancienne laiterie publique (SPA DBK), qui collecte moins de 30 % de ces besoins en lait cru dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, toutes les autres laiteries privées concentrent davantage leurs efforts de collecte de lait cru (entre 90 et 100 %) dans les limites géographiques de la Wilaya.

Enfin, Il est à noter que la majorité de ces laiteries a pu bénéficier lors de leur création⁸⁸ et de leur extension, soit d'une façon directe ou indirecte (soutien FNRDA) et à niveaux différents, de certaines subventions et des aides publiques, des crédits bancaires bonifiés et enfin des exonérations d'impôts pour les laitières situées dans des zones défavorables⁸⁹ (zone de montagne).

Parmi ces entreprises retenues, deux sous-groupes distincts se profilent à savoir :

a. *le premier sous-groupe :*

Il concerne toutes les laiteries qui produisent, en totalité ou en partie, du lait pasteurisé standard, reconstitué à partir de poudre de lait, dont le prix⁹⁰ de vente aux consommateurs reste administré et fixé par l'Etat à 25 DA/l. Pour la production de ce lait, ce groupe bénéficie d'un quota de poudre de lait subventionné à un prix hors marché qui reste constant durant toute l'année (159 DA/kg de poudre).

Il faut noter, que ce quota est calculé par l'ONIL en fonction des capacités de production journalière de chaque laiterie mais aussi, de sa localisation géographique (zones exclusives de marché pour chaque laiterie). En effet, ce quota peut faire l'objet d'une révision (souvent à la baisse) en fonction des besoins totaux en lait de la population d'une zone ainsi que du nombre total de laiteries produisant le même type de lait et qui sont actives dans cette même zone.

⁸⁸Création de laiterie (pasteurisation/transformation) de capacité minimale de 5 000 litres/jour. 40 % plafonné à 4 000 000 DA. Création d'un atelier de transformation du lait de chèvre en fromage fermier : 40 % plafonné à 250 000 DA. -Création de centre de collecte de lait cru de capacité minimale de 1 000 litres/jour et matériel d'entreposage réfrigérant (cuves ou tanks) ; 50 % plafonné à 300 000 DA. Acquisition de citerne réfrigérante isotherme spécifique au transport du lait ; Soutien plafonné à 50 % (C 2000 litres-200 000 DA et C 6 000 litres - 400 000 DA).

⁸⁹ La laiterie Matinale était d'abord installée dans une zone de montagne. Elle a été transférée par la suite au chef-lieu de la Wilaya.

⁹⁰ Ce prix est composé du prix de revient du lait + une marge bénéficiaire au niveau de la laiterie (22,40 DA/l + 0,95), d'une marge réservée aux distributeurs privés (0,95 DA/l) et enfin d'une marge bénéficiaire au niveau du détaillant (0,70 DA/l).

Depuis 2009, un quota total inchangé de poudre de lait est attribué par l'ONIL pour les quatre laiteries⁹¹ de la Wilaya de Tizi-Ouzou qui produisent du lait LPS à prix administré. En 2012, ce quota représente 1,1 % du volume total national distribué par l'ONIL. Le tableau 37 et le graphique 20 nous renseignent sur le volume du quota et sa répartition entre les différentes laiteries.

Tableau 37 - Répartition du quota de poudre de lait de l'ONIL entre les quatre principales laiteries produisant du lait pasteurisé (LPS) de la Wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2012 (Unité : Tonne/mois)

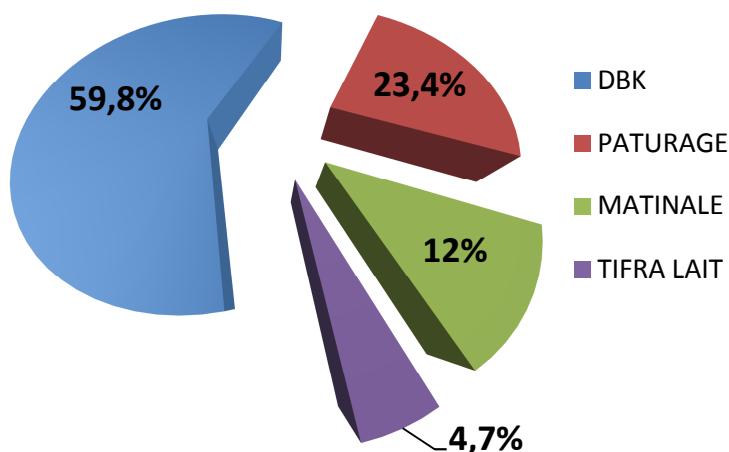
	Laiterie DBK*	Laiterie PATURAGE	Laiterie MATINALE	TIFRA LAIT	Total quota mensuel wilaya
Poudre de lait 26 % de MG	467	182	94	37	780
Poudre de lait 0 % de MG	363	142	73	28	606
Total de poudre de lait	830	324	167	65	1 386
Total production du lait pasteurisé LPC (litre/jour)	268 608	120 000	50 000	20 000	458 608**

Source : DSA, 2013.

*Cette laiterie appartient au groupe GIPLAIT, ce qui l'oblige à produire au moins 50 % des besoins du marché local en lait pasteurisé subventionné. En 2012, elle produit 59,8 % de la production totale de la wilaya. Le reste de cette production est partagé entre les trois entreprises privées (23,4 % laiterie Pâturage, 12 % Matinale et 4,7 % TIFRA LAIT).

**Sur la base d'une population totale de 1,2 millions d'habitants en 2012, la consommation annuelle moyenne par habitant du lait LPS est d'environ 140 litres c'est-à-dire plus du triple de la moyenne nationale (soit 43 l/hab./an en 2012).

Graphique 20 - Répartition en % du quota de poudre de lait entre les laiteries de la Wilaya de Tizi-Ouzou pour l'année 2012



Source : DSA, 2013.

⁹¹ Les laiteries doivent obligatoirement payer l'ONIL à l'avance leurs quotas mensuels de poudre de lait afin de les empêcher d'acheter sur le marché libre au moment où les prix sont bas.

Il est à préciser que pour bénéficier de ces quotas de poudre de lait, les laiteries doivent obligatoirement développer des réseaux de collecte pour valoriser le lait cru local en l'intégrant dans la production du lait de consommation. Selon la convention « *ONIL-laiterie* », le lait cru local doit être intégré exclusivement dans la production du lait pasteurisé. A ce stade, les laiteries bénéficient d'une prime « *dite d'intégration* » de 4 DA pour chaque litre de lait cru combiné avec la poudre de lait afin de produire un lait standard pasteurisé dont le prix de vente aux consommateurs reste toujours fixe à 25 DA/l. Cette prime peut être également de 6 DA/l seulement dans le cas où la laiterie revend directement aux consommateurs le lait cru à un prix libre (\approx 40 DA/l soit 60 % du prix LPS) après une simple pasteurisation et mise en sachet portant les indications « lait cru de vache ».

Depuis 2011, Les laiteries qui utilisent totalement leur capacité pour la production du lait pasteurisé conditionné (LPS) avec du lait cru au prix soutenu de 25 DA, verront leur prime d'intégration passer à 7,5 DA par litre. En outre, toute laiterie qui intègre du lait cru, à raison de plus de 50 % de ses capacités de production verra sa prime d'intégration passer à 5 DA/litre.

b. le deuxième sous-groupe :

Il concerne les laiteries qui ne produisent pas le lait standard à base de la poudre de lait subventionnée et par conséquent elles ne peuvent bénéficier d'un quota de poudre. En revanche, elles peuvent bénéficier de la prime de collecte du lait cru (5 DA/l) dans le cas où elles développent leurs propres réseaux de collecte (quasi-intégration de la collecte par la laiterie) en ayant un agrément spécial de collecteur délivré par les services agricoles et vétérinaires de la Wilaya.

Certaines laiteries pratiquent simultanément deux systèmes de réseau de collecte c'est-à-dire en plus de leur propre réseau de collecte, elles associent en parallèle des éleveurs-collecteurs et des collecteurs privés qui eux sont rémunérés directement par l'ONIL. Le réseau de collecte peut alors être constitué d'un réseau propre (équipement de la laiterie et collecteurs salariés), accompagné d'une sous-traitance du ramassage du lait à des collecteurs privés. Le lait cru collecté par ces différents réseaux peut être valorisé dans les différents produits laitiers (fromages, yaourts,...) dont leurs prix de vente sur le marché sont libres. Enfin, comme pour le premier sous-groupe, ces laiteries sont concernées aussi par les primes « *dite d'intégration* » du lait cru si elle développe la production du lait de consommation à base de lait cru de vache.

4.2 LA COLLECTE DU LAIT CRU DANS LA ZONE D'ETUDE : forte concurrence des laiteries sur le lait cru

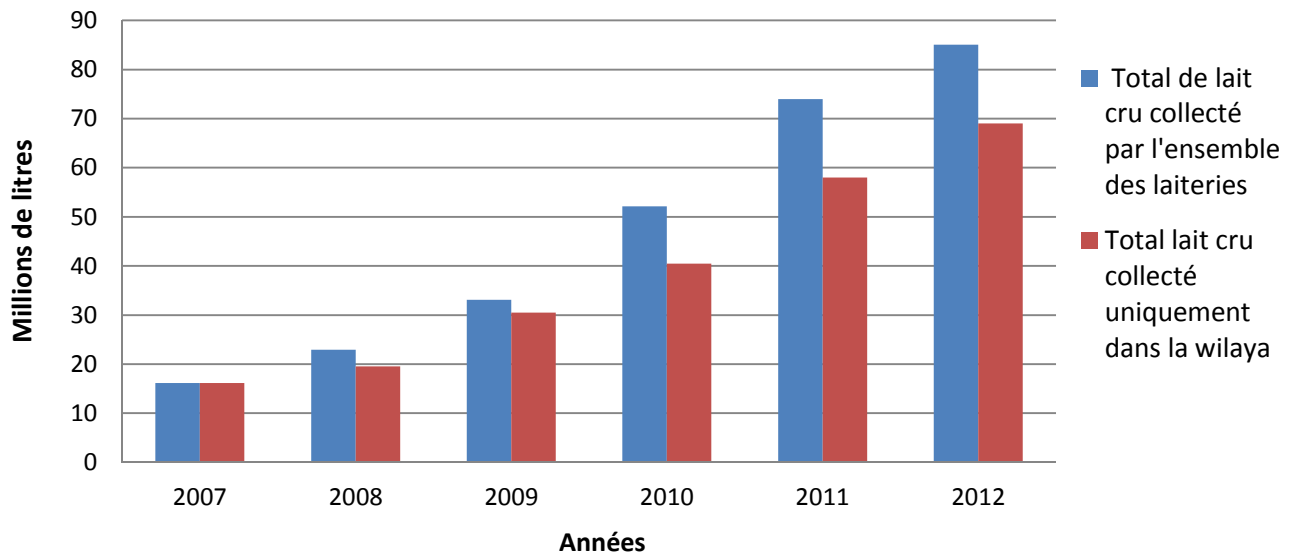
Dans un premier temps, l'analyse porte sur une bonne compréhension de l'organisation et du fonctionnement de la filière locale du point de vue des flux et aussi des stratégies d'approvisionnement des transformateurs. Dans notre zone d'études, le développement du réseau de collecte date d'une dizaine d'années avec l'émergence des laiteries. En effet, ce développement a favorisé la mise en place d'un réseau de collecte régulier et assez étendu, réduisant considérablement le poids du circuit informel. Néanmoins, ce réseau de collecte s'appuie en grande partie sur des systèmes d'élevages traditionnels, extensifs et non spécialisés. L'offre de lait est en relation avec les effectifs de vaches laitières disponibles suivant les différentes saisons.

La forte revalorisation des primes de collecte et d'intégration du lait cru, appuyée par un nouveau schéma de fonctionnement de la filière au niveau locale, ont permis de booster considérablement la collecte du lait cru au niveau de notre zone grâce au concours de l'ensemble des laiteries, qu'elles soient implantées dans la wilaya ou en dehors de celle-ci⁹². Les volumes de lait cru collectés par toutes les laiteries (sept de la zone et deux hors zone), multipliés presque par cinq de 2007 à 2012, passent de 16 millions à plus de 85 millions, soit une augmentation totale de 531,3 %.

La collecte réalisée uniquement dans les limites de la Wilaya de Tizi-Ouzou, enregistre, à son tour, des résultats aussi importants. En 2007, la collecte totale dans la wilaya était d'environ 11,7 millions de litres pour atteindre plus de 69 millions de litres en 2012, soit un croit annuel de presque 100 %. La multiplication des réseaux de collecte a permis de tripler le volume de collecte enregistré dans cette Wilaya (de 24 % en 2007 à 73 % en 2012). Le graphique 21 nous permet de suivre la progression rapide de la collecte réalisée par toutes les laiteries et celle enregistrée uniquement dans la zone d'étude.

⁹²Deux grandes laiteries (Danone et Soummam) localisées dans la Wilaya de Bejaia participent activement dans la collecte du lait cru dans notre zone d'étude c'est-à-dire dans toute la Wilaya de Tizi-Ouzou. Il est vrai aussi que la majorité des laiteries localisées dans la zone d'étude collectent, à leur tour, une partie de leur besoins en lait cru dans les autres Wilayas limitrophes (Bejaia, Boumerdès, Bouira, Médéa,...).

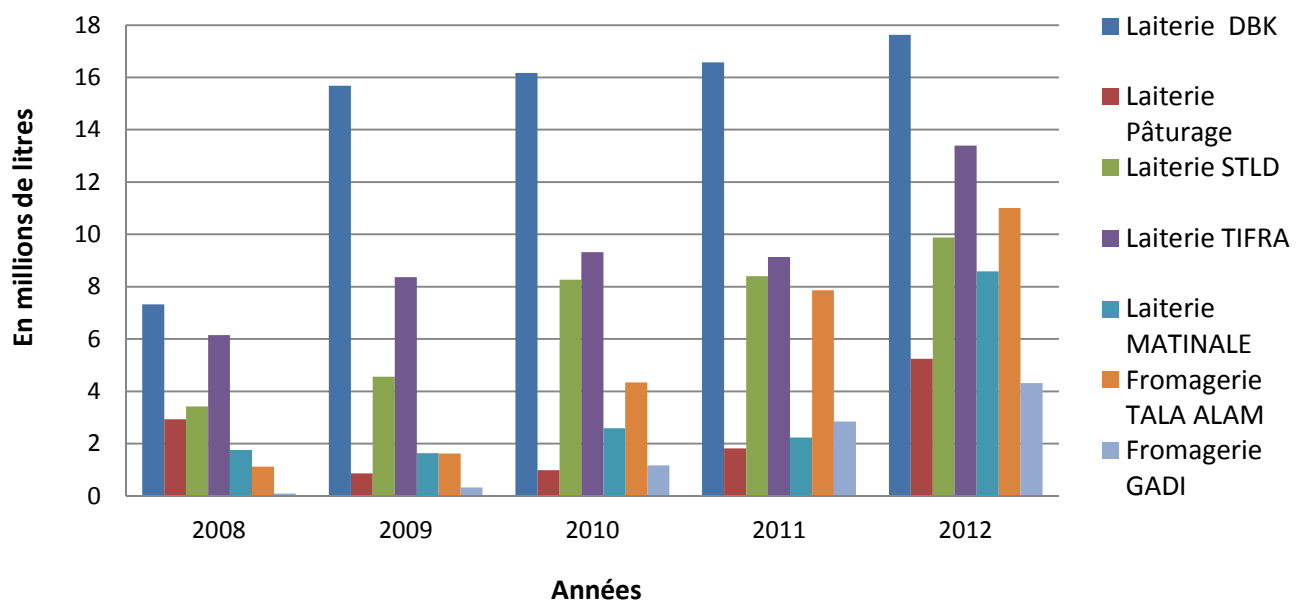
Graphique 21 - Evolution de la collecte globale réalisée par les laiteries de la zone d'étude



Source : Auteur à partir des données des laiteries enquêtées et de la DSA, (2013).

L'évolution des résultats de collecte, réalisée individuellement par chacune des laiteries de la zone d'étude, affiche une progression ascendante, bien que celle-ci soit différente dans la taille, l'expérience et la spécialisation de leur production. Le tableau 38 et le graphique 22 nous retracent parfaitement cette tendance haussière de la collecte totale du lait cru réalisée par chacune de ces laiteries

Graphique 22 - Evolution annuelle de la collecte du lait cru en fonction de chaque laiterie de la zone d'étude



Source : Auteur à partir des données des laiteries et de la DSA (2013).

Tableau 38 – Evolution de la collecte du lait cru en fonction de chaque laiterie collectrice dans la zone d'étude (Unité : Millions de litres)

Nom de la laiterie	2007		2008		2009		2010		2011		2012	
	Qtité	%	Qtité	%	Qtité	%	Qtité	%	Qtité	%	Qtité	%
Laiterie SPA DBK *	8,146	50,5	7,331	32	15,676	47,4	16,171	31,1	16,572	22,4	17,630	20,7
Laiterie pâturage d'Algérie**	0,838	5,2	2,931	12,8	0,863	2,6	0,994	1,9	1,825	2,46	5,246	6,2
Laiterie EURL STLD**	1,608	9,9	3,426	14,9	4,561	13,8	8,272	15,8	8,398	11,35	9,881	11,6
Laiterie SARL TIFRA**	5,253	32,5	6,157	27,7	8,369	25,3	9,326	17,9	9,142	12,36	13,390	15,8
Laiterie MATINALE **	-	-	1,758	7,7	1,635	4,9	2,590	4,97	2,231	3,02	8,584	10,1
Fromagerie TALA ALAM	0,286	1,8	1,127	4,9	1,619	4,9	4,337	8,3	7,867	10,63	11,013	13
Fromagerie SNC GADI**	-	-	0,097	0,4	0,325	0,98	1,166	2,2	2,845	3,84	4,310	5,1
Laiterie Soummam***	-	-	-	-	-	-	4,114	7,9	12,015	16,24	13,540	16
Laiterie Danone ***			-		2,973	8,23	4,964	9,5	5,978	8,08	5,770	8,4
Collecte totale réalisée par toutes les laiteries (07 +02) ****	16,139	100	22,9	100	36,086	100	52,127	100	73,980	100	85,054	100
Total de collecte réalisé par les laiteries de la zone d'étude (07 au total)	16,139		22,9		33,086		43,049		55,6		70,053	
Collecte totale réalisée par les laiteries (07 +02) uniquement dans la wilaya de Tizi-Ouzou*****	11,716		17,833		25,841		40,460		57,859		69,023	

Source : Elaboré sur la base de plusieurs documents de la DSA et des laiteries enquêtées, (2013).

*Collecte sur cinq Wilayas externes à la zone d'étude.

**Collecte sur une Wilaya externe à la zone d'étude.

***Deux grandes laiteries externes à la Wilaya collectent dans la zone d'étude. Elles arrivent à collecter plus de 28 % en 2012 (22,24 % en 2011) du total du lait cru collecté dans la Wilaya. L'entrée de ces deux laiteries renforce davantage la concurrence sur la collecte du lait cru.

**** il s'agit des 07 laiteries de notre zone plus les deux laiteries de la Wilaya de Bejaia et sans limite géographique.

***** il s'agit des volumes collectés uniquement dans la wilaya par toutes les laiteries collectrices (07 +02).

L'examen attentif du graphique montre bien l'intérêt grandissant pour le lait cru surtout de la part des laiteries qui sont nettement spécialisées dans la production des différents « *camemberts* » et qui ne bénéficient guère de quotas de poudre de lait subventionnée (cas des fromageries « *Fermier* », « *SNC Gadi* » et « *Tala Alam* »). En 2012, ces trois fromageries⁹³, malgré leurs petites tailles et leurs faibles capacités de production, ont pu réaliser une collecte de 25 millions de litres sur un total de 70 millions, soit 36 % du total des sept laiteries implantées dans la zone d'étude (25,5 % en 2008).

La forte dépendance pour cette matière première, oblige ces dernières à développer des réseaux de collecte qui intègrent (internalisation par l'entreprise) en grande partie l'opération de ramassage du lait cru au niveau des fermes. Des moyens humains (recrutement des techniciens, des chauffeurs) et matériels (ouverture de centre de collecte avec des tanks de réfrigération, moyens de transport, kits de contrôle de la qualité du lait) sont mobilisés par ces fromageries. Cet effort d'investissement d'actifs spécifiques de collecte est stimulé aussi par les différents avantages qu'accorde l'Etat à ces fromageries (prime de collecte, matériel détaxé, prêt bonifié, ...).

Pour ce qui est des laiteries qui bénéficient de quotas de poudre de lait (DBK, Matinale, Pâturage, et Tifra), leurs volumes de collecte, bien qu'ils soient plus importants que les autres, affichent cependant une évolution moins rapide que celle observée pour les trois petites fromageries. La disponibilité de la poudre de lait (à prix libre ou subventionné) et le recours systématique à son utilisation peuvent en effet annihiler l'effort de collecte du lait cru local surtout lors des périodes de faible production laitière, présentée comme l'une des caractéristiques majeures des systèmes d'élevage de la zone.

De ce fait, la majorité de ces laiteries, ne s'engagent que très faiblement dans l'exercice du ramassage du lait cru au niveau des exploitations. Elles externalisent une grande partie (Pâturage et Tifra) de cette tâche quotidienne aux éleveurs-collecteurs et les collecteurs privés (totalement pour Spa DBK et Matinale) dont la rémunération de leur travail est prise en charge par l'ONIL (prime de collecte de 5 DA/l) (voir tableau 39). Indirectement, cette prime permet à ces laiteries de faire des économies car elle réduit considérablement les charges qui pèsent sur le coût de revient d'un litre de lait cru collecté et acheminé jusqu'à la laiterie.

⁹³ Ayant un agrément spécial « de collecteur de lait cru », délivré par les services vétérinaires de la wilaya, ces fromageries peuvent constituer une micro-entreprise de collecte pour leurs approvisionnement en lait cru. A ce niveau, ces fromageries bénéficient, au même titre qu'un collecteur privé et individuelle, d'une prime de 05 DA par litre de lait cru ramassé dans les exploitations d'élevage.

Tableau 39 – Présentation des modes de collecte et du taux d'intégration du lait cru au niveau des laiteries de notre zone d'étude (Année : 2012)

	Volume global de lait cru collecté par chaque laiterie		Taux moyen d'intégration du lait cru dans la production du lait LPS (en %)
	Par les collecteurs-salariés de la laiterie (en %)	Par les moyens propres des collecteurs privés et éleveurs-collecteurs (en %)	
Laiterie de DBK	00	100	45
Laiterie Pâturage	28,6	71,4	86,7
Laiterie EURL STLD	44,73	55,2	00
Laiterie SARL TIFRA	10,05	90	29,7
Laiterie SARL MATINALE	00	100	87,42
Fromagerie TALA ALAM	49,1	50,9	00
Fromagerie SNC GADI	71	29	00

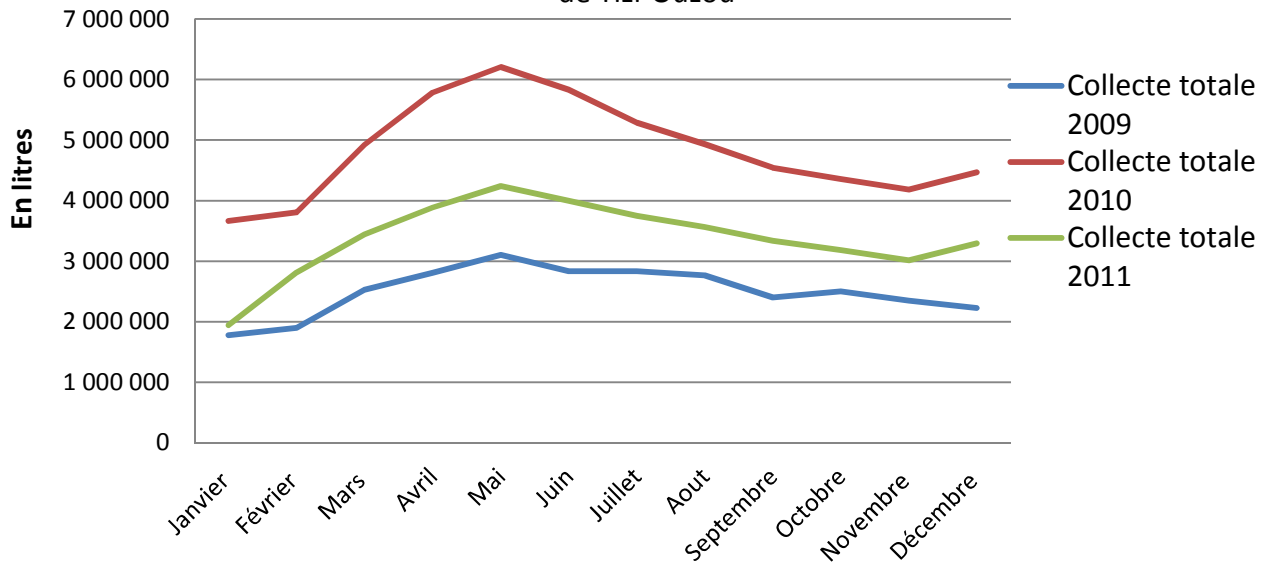
Source : Synthèse à partir des données des laiteries, (2013).

Il faut aussi signaler que l'un des aspects les plus marquants de l'évolution de la collecte de lait cru au niveau de la zone d'étude, est probablement son caractère saisonnier. La saisonnalité de la collecte est bien sûr corrélée à l'évolution de la production laitière, dépendante elle aussi, de la répartition saisonnière des vêlages et à la variation quantitative et qualitative des ressources fourragères.

De ce fait, la variabilité de l'offre laitière dans la zone n'est pas sans conséquence sur la stabilité des flux d'approvisionnement des laiteries et bien évidemment sur la programmation de la quantité de chaque produit laitier à mettre sur le marché.

L'examen du graphique 23, qui retrace l'évolution mensuelle de la collecte du lait cru, réalisée par toutes les laiteries de notre zone, montre une courbe de collecte dont l'allure n'a pas subi une notable modification au fil des années, accentuant ainsi la rigidité de l'offre. Après avoir atteint un point culminant au cours du mois d'avril et de mai, période qui coïncide avec les pics de lactation et une forte disponibilité fourragère, l'allure de la courbe de collecte entame ensuite une décrue assez lente au début (de juin jusqu'à août) et plus rapide et sévère à partir de septembre jusqu'à la fin de l'année où on assiste à une légère reprise. L'amplitude de la variation de cette collecte, c'est-à-dire, entre les périodes de forte et de basse lactation, affiche des écarts de quantités de lait allant souvent du simple au double.

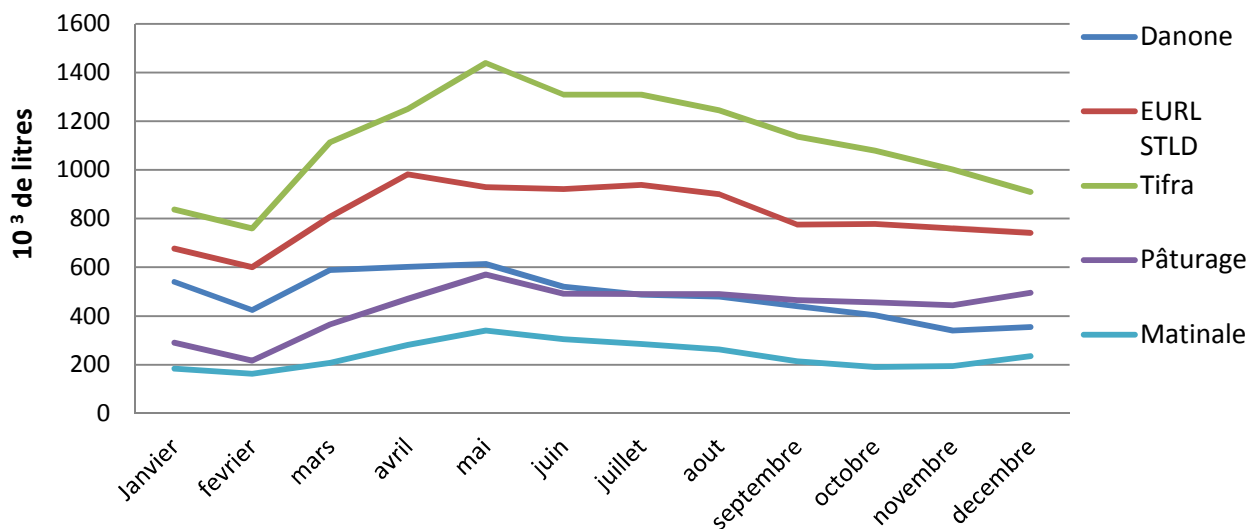
Graphique 23 - Evolution mensuelle de la collecte totale du lait cru réalisée au cours de ces dernières années au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou



Source : Auteur à partir des données des laiteries, (2012).

L'irrégularité des flux laitiers est encore plus visible quand on examine de près l'évolution mensuelle de la collecte de lait cru au niveau de chaque laiterie de notre zone d'étude. À la lumière du graphique 24, on constate en effet que l'allure des courbes de collecte est quasi identique pour toutes les laiteries de la zone, quelles que soient leurs capacités physiques de collecte.

Graphique 24 - Evolution mensuelle de la collecte du lait cru de certaines laiteries au cours de l'année 2012

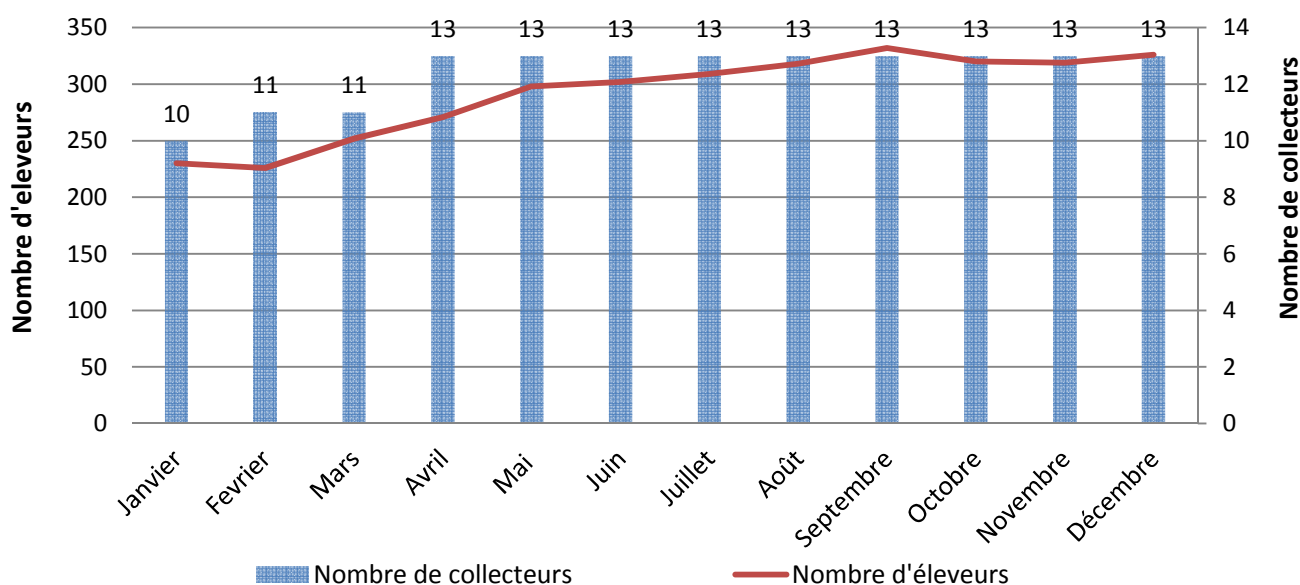


Source : Auteur à partir des données des laiteries et DSA, (2013).

Un autre fait marquant qui influe, de façon indéniable, l'évolution mensuelle de la collecte du lait cru au niveau de chaque laiterie est certainement la variation du nombre des fournisseurs qui approvisionnent quotidiennement les différents centres de collecte des laiteries. Malgré les engagements contractuels qui les lient à leurs laiteries, ces fournisseurs adoptent souvent des comportements opportunistes (en cas de variation du prix, des normes de qualité exigées, de la distance à parcourir,...) qui se soldent par un grand mouvement de « signature / rupture » des contrats, passant ainsi d'une laiterie à une autre, voire plusieurs fois au cours d'une année. Cette instabilité contractuelle se répercute indiscutablement sur les volumes laitiers collectés par chacune des laiteries qui, d'ailleurs, trouvent des difficultés pour stabiliser ce mouvement des fournisseurs.

Pour bien illustrer cette instabilité transactionnelle et ses conséquences sur les flux laitiers au niveau d'une laiterie, le graphique 25, montre clairement la forte relation qui lie l'évolution du nombre de collecteurs à celui du nombre d'éleveurs car il faut préciser que ces derniers sont beaucoup plus attachés à leurs collecteurs respectifs qu'à la laiterie - cliente de leur produit.

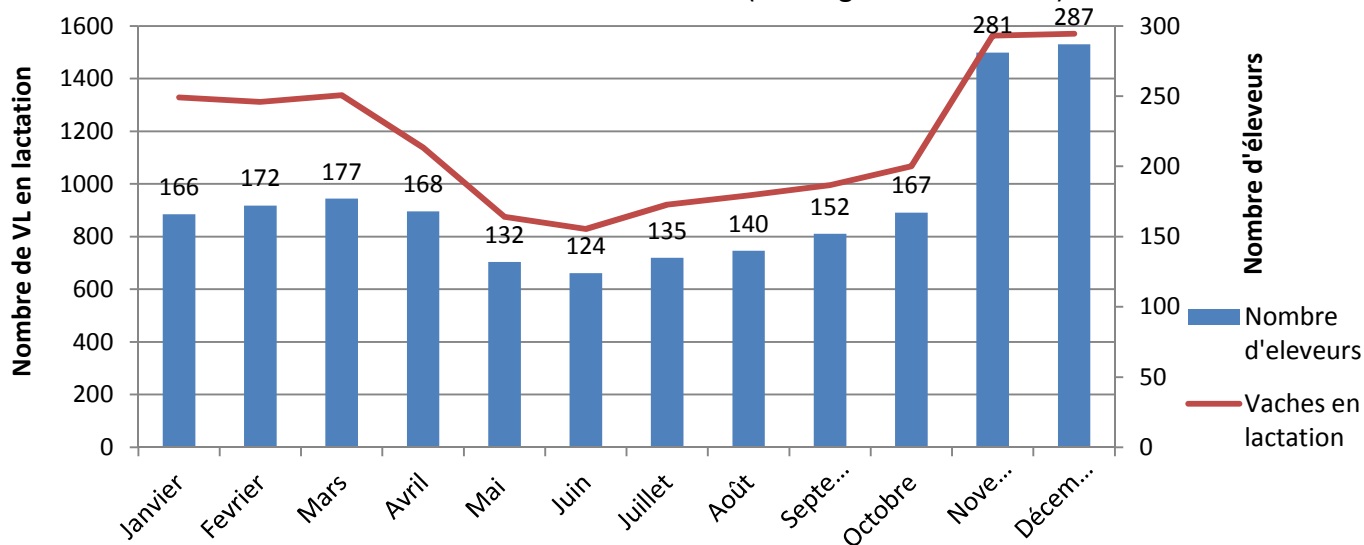
Graphique 25 - Evolution mensuelle du nombre d' éleveurs en fonction du nombre de collecteurs au cours de l'année 2012 (laiterie Pâturage)



Source : Auteur à partir des données de la laiterie Pâturage (2013).

Il est également important de souligner que la variation du nombre d'éleveurs, au cours d'une saison, est un autre facteur d'incertitude pour l'approvisionnement régulier de la laiterie, car du nombre d'éleveurs dépend l'importance numérique des vaches laitière en phase de lactation (donc de production). Le graphique 26 retrace fidèlement la corrélation mensuelle entre l'évolution du nombre d'éleveurs et de la présence numérique de vaches laitières.

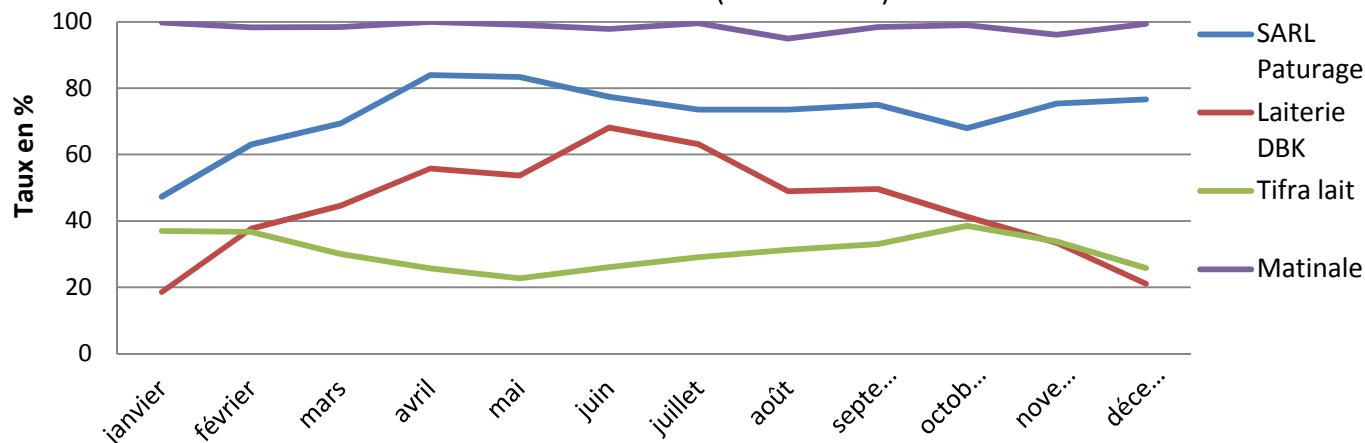
Graphique 26 - Variation mensuelle du nombre d'éleveurs et de vaches laitières en lactation durant l'année 2012 (Fromagerie "SNC Gadi")



Source : Auteur à partir des données de la fromagerie SNC Gadi (2013).

Enfin, la position de chaque laiterie sur un segment du marché laitier et les tendances générales de la consommation au cours des différentes saisons de l'année, conditionnent fortement le choix final de l'orientation du lait cru local dans le processus de fabrication des produits laitiers au niveau de chaque laiterie. La prime d'intégration qu'accorde l'Etat du lait cru dans la fabrication du lait LPS, à prix administré, ne semble pas être assez conséquente pour inciter davantage les laiteries à l'approprier. L'analyse du graphique 27 montre bien la variation mensuelle de l'incorporation du lait cru (taux d'intégration) dans la production du lait pasteurisé (LPS) selon les différentes laiteries signataires de la convention lait.

Graphique 27- Evolution mensuelle du taux d'intégration du lait cru dans la fabrication du lait LPS (Année 2012)



Source : Auteur à partir des données des laiteries et de la DSA, (2013).

A l'exception de la laiterie Matinale et Pâturage, qui affichent des taux d'intégration mensuels du lait cru dans la fabrication du lait LPS très élevés et presque stable durant toute l'année (87,4 % pour la première et 86,7 % pour la seconde), les deux autres laiteries (SPA DBK et TIFRA lait) maintiennent des taux bien inférieurs à la moitié de leur volume de collecte. Ces taux qui évoluent au gré des saisons peuvent être aussi expliqués par les choix commerciaux qu'adoptent les laiteries pour absorber les fortes poussées saisonnières de la demande des consommateurs pour certains produits laitiers (exemple : lait fermenté pendant le printemps et le mois de Carême, fromage en été,...).

Il est vrai aussi qu'en cas d'une grande disponibilité du lait cru, lors des périodes de forte lactation, certaines laiteries orientent une grande partie du lait cru dans la production du lait LPS (faute de débouchés, faible capacité de stockage et de transformation, etc.). A contrario, la diminution ou la raréfaction du lait cru réduit considérablement ce taux d'intégration surtout si la laiterie a une stratégie commerciale basée sur une diversification de la gamme des produits laitiers dont la fabrication de certains nécessite plus du lait cru frais.

4.3 STRATEGIES D'APPROVISIONNEMENT DES LAITERIES ET ORGANISATION DE LA COLLECTE DE LAIT CRU

Une unité de transformation doit faire appel à une multitude de fournisseurs, souvent atomisés et enclavés, d'un même bassin d'approvisionnement pour obtenir les volumes de matière première nécessaire aux économies d'échelle. Ces fournisseurs se trouvent dans des conditions agro – climatiques diverses qui peuvent avoir pour conséquence l'hétérogénéité des lots et l'irrégularité des flux de matière première. En ce sens, l'atomisation de la production agricole au sein d'un bassin de production accroît les incertitudes sur les transactions (Lejars, 2009).

D'après cet auteur, le principal facteur d'incertitude exogène à la transaction tient aux propriétés biologiques de la matière première, en particulier à son instabilité ou sa périssabilité. En effet, cette dernière se manifeste lors de sa conservation au niveau de la ferme après sa traite ou sur les délais de livraison (après la traite, le lait cru doit être livré rapidement). Elle implique de minimiser les temps de transport (Optimiser les flux, les distances entre les unités de transformation...), et rend difficile la constitution de stocks tampons de matières premières. Les approvisionnements à l'unité de transformation doivent se faire à « flux tendus ».

Pour maîtriser l'hétérogénéité des lots et l'irrégularité des flux de la matière brute (lait cru), les unités de transformation sont contraintes de planifier leurs approvisionnements en prévoyant avec leurs fournisseurs une forme de coordination plus complexe que la simple transaction commerciale « achat / vente ». Ces transformateurs sont d'autant plus sensibles aux fluctuations de l'offre, du fait des actifs spécifiques réalisés pour l'acquisition des équipements et les moyens de transport, l'utilisation d'une main d'œuvre plus importante et la mobilisation de crédits. En outre, la périssabilité et le cycle de vie réduit du lait cru imposent la nécessité d'un déroulement rapide de transactions.

Le fonctionnement optimal des industries laitières est en grande partie lié à la régularité des flux du lait cru. En termes de productivité, comme de qualité, les performances du transformateurs-industriel sont donc étroitement dépendantes de l'efficacité des fournisseurs ainsi que du réseau de collecte mis en place. Dans cet ordre d'idée, nous avons entamé un travail d'investigation plus approfondie (enquête pilote⁹⁴) sur trois laiteries dont la taille, la gamme des produits et le positionnement de chacune sur le marché sont totalement différents.

Ce choix est motivé principalement par le fait que ces laiteries adoptent des stratégies différenciées pour l'approvisionnement en matière premières de leurs unités, stratégies pour stabiliser les transactions laitières et réduire les incertitudes qui les entravent. L'accès ou non aux quotas de poudre de lait subventionnée constitue une première réponse pour expliquer le schéma global des réseaux de collecte mise en place par chaque laiterie.

La spécificité et les caractéristiques technologiques des produits laitiers commercialisés sont encore une réponse qui peut expliquer les stratégies des transformateurs. L'efficacité de ces stratégies détermine en grande partie les performances de collecte de chaque laiterie.

4.3.1 Cas d'une grande laiterie appartenant au secteur public

La laiterie Draa-Ben-Khedda, devenue actuellement une SPA (Société par action), après une phase de privatisation des entreprises publiques, est la plus ancienne industrie laitière du centre du pays. Elle a été lancée en 1974, dans le cadre de la politique industrielle laitière de la période post indépendante, pour l'approvisionnement de six Wilayas du Centre, principalement en LPS et certains produits laitiers.

⁹⁴ Enquête réalisée auprès d'un petit échantillon de la population interrogée par la suite, afin de tester les méthodes de collectes utilisées. Elle peut également permettre de vérifier la validité d'un échantillon.

Actuellement, les capacités de production de la laiterie sont de l'ordre de 350 000 l/j dont 40 000 l/j pour les fromages (camembert « *Tassili* »). Cette production lui confère une position dominante dans l'approvisionnement du marché local surtout en LPS (soit 58,5 % du marché local) mais reste fortement concurrencer pour les fromages (~ 23,5 % seulement de la production fromagère au niveau de la wilaya), de la part des nouvelles laiteries privées très dynamiques sur les marchés des produits laitiers à forte valeur ajoutée. La figure 13 nous éclaire sur les différentes sources d'approvisionnement de l'entreprise pour satisfaire ses besoins en matière première :

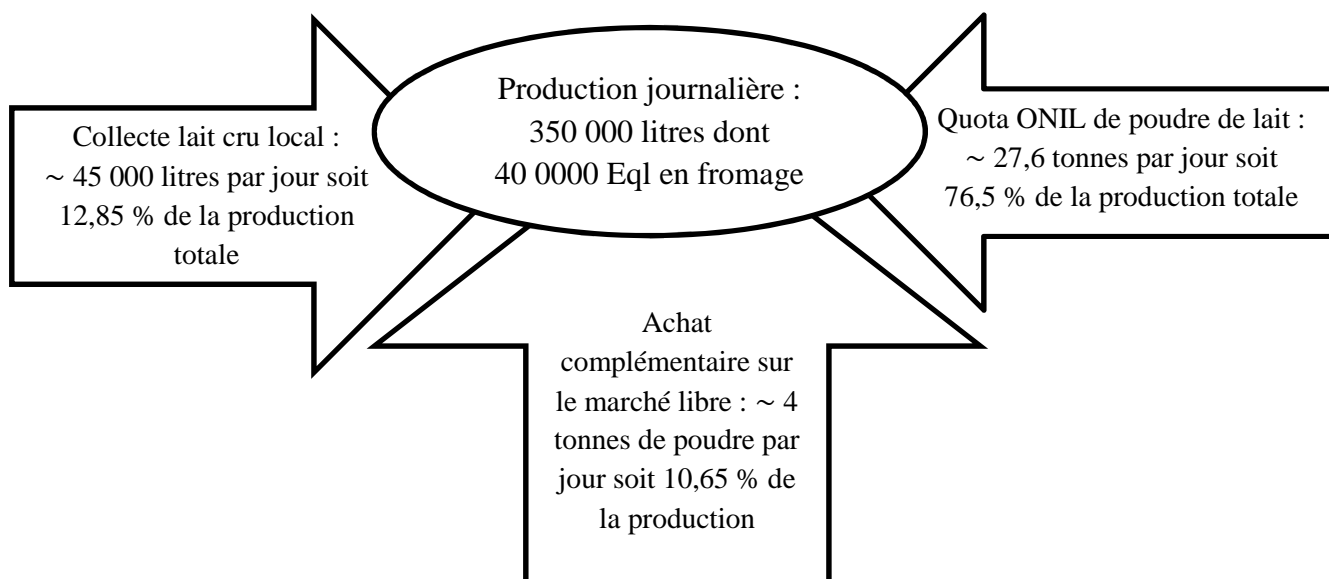
1- achat de quotas⁹⁵ mensuels de poudre de lait (PL à 26 % de MG, PL de 0 % de MG et de la MGLA) de l'ONIL à un prix subventionné et fixe sur toute l'année (159 DA le kg de poudre de lait quel que soit son prix sur le marché mondial) mais qui doivent être réservés exclusivement à la production du LPS dont le prix aux consommateurs est administré par l'Etat à 25 DA/l ;

2- des achats réguliers des différentes poudres de lait sur le marché libre (importateurs privés) dont les prix sont très volatiles car ils dépendent directement des cours mondiaux. Les quantités achetées sont souvent limitées mais complémentaires pour faire face aux besoins grandissants de la laiterie (~ 10 % des besoins totaux de la laiterie) ;

3- une collecte du lait cru local, depuis plusieurs années, en mettant en place un réseau de collecte devenu assez étendu et faisant intervenir plusieurs acteurs (éleveurs, collecteurs, centres de collecte, transporteurs). Les volumes de collecte réalisés, annuellement, par la laiterie sont en nette augmentation, mais ils ne couvrent qu'environ 13 % des besoins totaux de l'entreprise. En outre, presque la moitié de ces quantités de lait cru collecté est orientée dans la production du lait LPS, soit un taux moyen d'intégration annuel de 50,9 % (moyenne calculée sur les douze mois de l'année 2011).

⁹⁵ La détermination du quota laitier n'est pas corrélée au prorata des capacités de production journalières de lait pasteurisé de chaque entreprise mais il se calcule en premier lieu par rapport au nombre de laiteries qui existent dans une même wilaya produisant le lait (LPS) et en second lieu par rapport aussi aux besoins de consommation totale en lait de la population de chaque wilaya (sur la base d'une consommation de lait de 40 l/h/an).

Figure 13 – Les différentes sources d’approvisionnement de la laiterie en matière première (Année 2011)



Source : Réalisé par nous-même sur la base des documents de la laiterie.

Entre autres, l’examen attentif du tableau 40 (statistiques fournies par la laiterie et la DSA), nous a permis, en premier lieu, de bien remarquer le déclin du poids relatif de la collecte de l’entreprise dans la Wilaya. En effet, celui-ci était de 34 % en 2007 pour atteindre moins de 10 % en 2011. Cet état de fait, peut s’expliquer par l’émergence de plusieurs laiteries dans la wilaya qui pratiquent une collecte de lait cru d’une façon efficace.

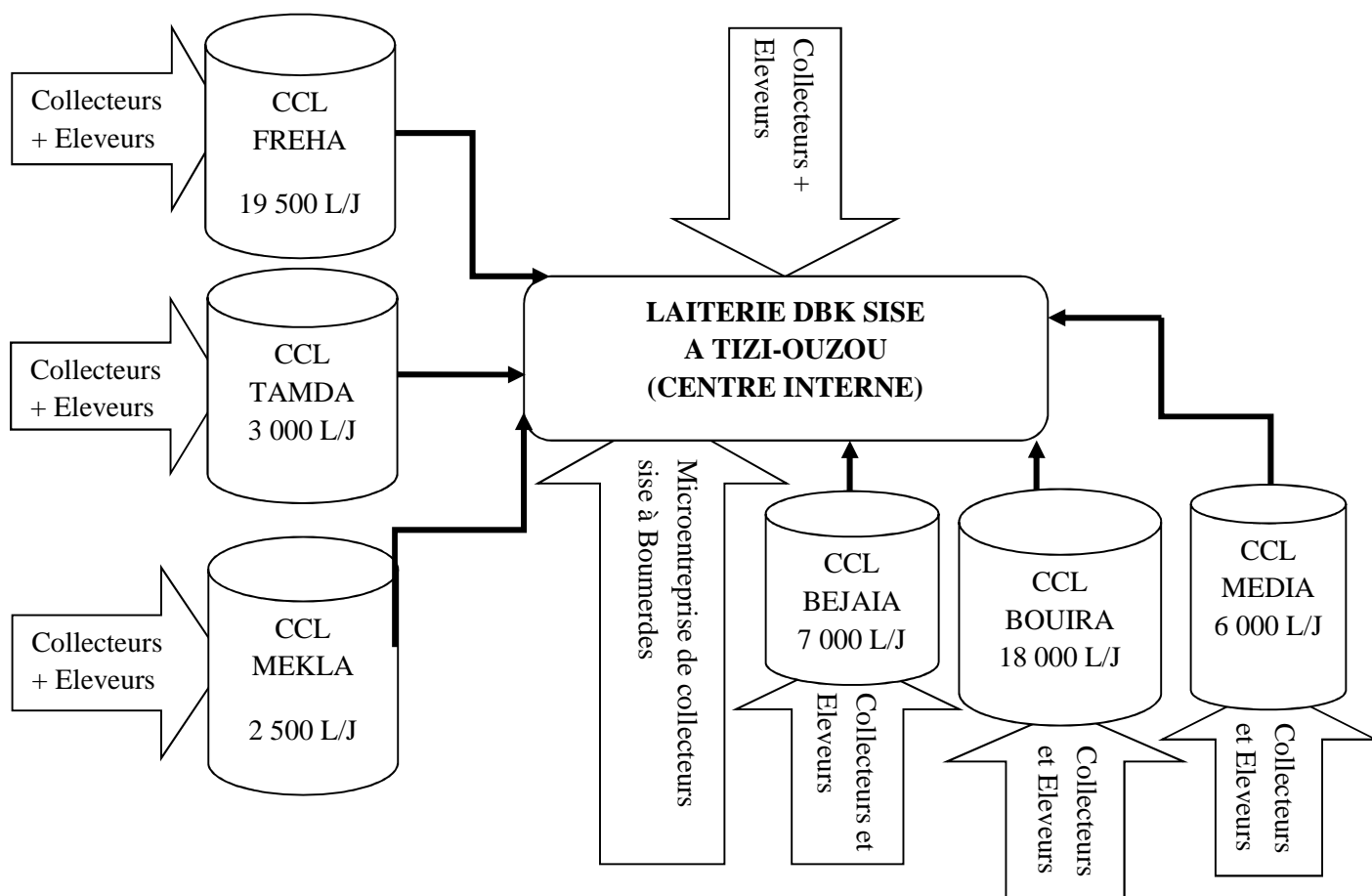
Tableau 40 - Evolution de la part de la collecte de la laiterie DBK dans la collecte totale au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Années	Quantité totale de lait cru collectée au niveau de toute la Wilaya	Quantité totale collectée par la laiterie DBK dans la Wilaya	Part en % de la collecte réalisée par la laiterie dans la Wilaya
2007	11 716	3 974	34
2008	18 237	3 510	19,2
2009	24 620	7 271	29,5
2010	40 460	5 482	13,5
2011	57 859	5 600	9,7

Source : Réalisé sur la base des documents de la laiterie, 2012

Face à cette forte concurrence sur la collecte du lait cru, la stratégie de la laiterie est de développer un réseau plus extensif dépassant les limites de la Wilaya (le rayon de collecte est de plus de 250 km) malgré les coûts de transport qu'il peut engendré (voir figure 14).

Figure 14 - Structure et fonctionnement du réseau de collecte de lait cru de la laiterie DBK (Année 2011)



Source : Réalisé par nous-même sur la base des documents de la laiterie

Actuellement, ces centres de collecte, tous rattachés à l'entreprise, assure une capacité totale de stockage de lait sous froid de 50 000 litres par jour. En outre, l'entreprise dispose d'une capacité de ramassage du lait des centres vers la laiterie (moyen de transport du lait) qui est de l'ordre de 67 000 litres (elles n'étaient que de 42 000 litres en 2010) après l'acquisition de nouvelles citernes isothermes de grand tonnage. Six grands camions - citerne sont mobilisés pour acheminer le lait des centres de collecte vers la laiterie. Le tonnage de ces camions est le suivant :

- 1 camion de 25 000 litres (année d'acquisition 2011)
- 3 camions de 10 000 litres (très bon état)
- 2 camions de 6 000 litres (année 2005)

Grâce au développement de ce nouveau réseau, la laiterie a pratiquement doublé ses quantités de lait cru passant de 8 millions de litres en 2007 à plus de 16 millions en 2011. En outre, environ 66 % de ces quantités de lait viennent des centres de collecte situés à l'extérieur de la Wilaya (voir tableau 41).

La stratégie d'approvisionnement de la laiterie en lait cru s'appuie totalement sur les moyens propres des collecteurs privés et des éleveurs (sous contrat) qui lui assurent le ramassage quotidien du lait cru et viennent ensuite alimenter ses propres capacités de stockage (qu'elles soient au niveau de ses différents centres de collecte ou bien au niveau du centre interne de l'entreprise). Comme il a été déjà évoqué, le choix de ce mode de collecte s'explique par le fait que la rémunération du travail de ramassage de lait cru, confié aux collecteurs ou bien des éleveurs - collecteurs, est prise en charge directement par l'ONIL qui les rétribue en fonction des volumes mensuels livrés à la laiterie.

Tableau 41 - Evolution de la répartition de la collecte du lait cru réalisée par la laiterie selon les différentes Wilayas

Années	Collecte annuelle réalisée (10 ³ L)	Répartition de la collecte par Wilaya									
		Tizi-Ouzou	%	Boumer-des	%	Bouira	%	Media	%	Bejaia	%
2007	8 146	3 974	48,8	1 728	21,2	1 748	21,5	437	11	259	3,2
2008	7 331	3 510	47,9	1 495	20,4	2 222	30,3	-		105	1,4
2009	15 702	7 271	46,3	4 205	26,8	3 373	21,5	-		853	5,4
2010	16 171	5 482	33,9	6 260	38,4	2 629	16,3	869	5,4	931	5,8
2011	16 572	4640	28	6635	40,1	3 400	20,5	1011	6,1	886	5,3

Source : DSA, 2012

Depuis 2009, le recours au contrat comme mode de coordination entre les acteurs de la filière lait (ONIL - laiteries - éleveurs et collecteurs) est devenu un mécanisme de coordination obligatoire afin de mieux identifier les acteurs de la filière et de bien encadrer les différentes transactions laitières.

Actuellement, l'entreprise est en relation contractuelle (contrat formel de fourniture de lait) avec 1 369 éleveurs (ils étaient de 1 066 éleveurs sous contrat en 2010) et de 26 collecteurs privés (21 en 2010) répartis sur cinq Wilayas. Cet accroissement contractuel est un facteur de stabilisation des relations transactionnelle d'où une nette augmentation des volumes du lait réceptionné par la laiterie.

Quant au prix du lait cru payé, par la laiterie aux producteurs, reste un prix unique et fixé en *ex ante* dans le contrat. Il ne fait pas objet d'une renégociation par les éleveurs. De 2009 à 2012, ce prix n'a que très faiblement évolué (de 30 à 32 DA/ l) malgré toutes les augmentations successives des prix des principaux intrants agricoles.

En ce qui concerne le prix de revient⁹⁶ d'un litre de lait cru ramassé et livré à la laiterie (entre 35 à 38 DA/l), celui-ci, dépasse, d'après les calculs de la laiterie, souvent le double du prix du lait obtenu à partir de la recombinaison des différentes poudres de lait (103 grammes de poudre pour un litre de lait, soit l'équivalent de 16,40 DA /l).

Cet état de fait, incite la laiterie à mieux valoriser le lait cru en l'orientant presque totalement vers la fabrication du camembert⁹⁷, même s'il présente souvent un extrait sec relativement bas et qui doit être corrigé avec le la poudre de lait. Dans ce cas de figure, le taux d'intégration du lait cru dans la production du lait LPS est considéré comme nul ce qui prive l'entreprise de la prime de l'ONIL (prime d'intégration de 4 DA/l).

Il arrive aussi que lors des fortes lactations (pics de lactation), où les quantités de lait cru dépassent souvent les capacités de stockage de l'entreprise, celle-ci est amenée soit de le mélanger, en partie, avec la poudre de lait pour produire du LPS ou bien elle peut le revendre directement chez le consommateur après une simple pasteurisation et mise en sachet. L'écart de prix de vente entre ces deux solutions est considérable.

En effet, le prix de vente du lait reconstitué ou recombinaison, soit à base uniquement des différentes poudres de lait (poudre 26 % et de 0 % de M.G.) ou bien mélangé en partie avec du lait cru de vache, est un prix administré par l'Etat pour toutes les laiteries quel que soit leur statut (23,30 DA/l prix usine et 25 DA/l prix consommateur). Par contre, le prix de vente pour le lait pasteurisé à base de lait de vache cru est un prix libre (entre 35 et 40 DA/l) qui peut atteindre jusqu'à 45 DA le litre chez le consommateur mais généralement les quantités mise sur le marché restent conjoncturelles et dérisoires (fort taux de mévente).

⁹⁶ *Le prix de revient du lait cru = Prix d'achat du lait (prix de base + prime de qualité) + coût du transport (des centres vers la laiterie) + couts de gestion des centres de collecte*

⁹⁷ *Le prix d'un kg de camembert « TASSILI » vaut 640 DA, nécessitant que 10 litres de lait cru à raison de 35 à 38 DA/l.*

4.3.2 Cas d'une laiterie privée : la laiterie « Matinale »

La première mise en exploitation de l'entreprise date de 2005. Elle a été rachetée (achat de toutes les actions de l'entreprise) en 2007 par l'actuel propriétaire. Après la réalisation de certains investissements spécifiques, l'entreprise est entrée aussitôt en production. L'entreprise a rapidement pris une bonne part sur le marché du lait pasteurisé au niveau local (~ 30 % du lait LPS) ce qui lui a permis d'ailleurs de tripler son chiffre d'affaires en l'espace de quelques exercices.

Depuis 2009, l'entreprise est signataire d'un contrat de partenariat avec l'ONIL portant sur la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement au développement de la production laitière, de la collecte de lait et son intégration industrielle.

Dans ce contrat, il est prévu que la laiterie s'engage à réaliser un programme d'investissement portant sur le développement et l'intensification de la collecte de lait cru. En contrepartie, un quota mensuel de poudre de lait (167 tonnes / mois) est cédé par l'ONIL avec un prix subventionné (159 DA/kg de poudre de lait).

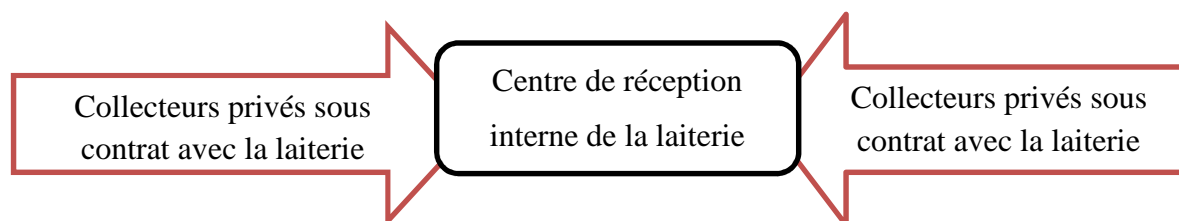
a. **Capacités de production** : Actuellement, la production journalière de la laiterie varie entre 60 à 70 mille litres par jour ce qui représente presque 100 % de ses capacités théoriques de production. Une gamme restreinte de produits laitiers de grande consommation est mise sur le marché à savoir :

➤ le lait pasteurisé et conditionné en sachet d'un litre (LPS) : 20 000 à 30 000 litres par jour dont le prix de vente aux consommateurs est fixé à 25,00 DA/l. (un litre de lait pasteurisé normalisé nécessite un mélange de 58 g de PL de 26 % MG et de 45g de PL de 0 % MG pour avoir un litre de 1,5 % de MG) ;

➤ le lait fermenté (petit lait et lait caillé en sachet d'un litre) : 30 000 à 50 000 l/j ce qui représente plus de 60 % des ventes de l'entreprise.

L'approvisionnement de la laiterie en lait cru n'a débuté qu'en 2008. Le réseau mis en place, comme le montre la figure 15, fonctionne uniquement avec des collecteurs privés (12 collecteurs sous contrat avec la laiterie) qui alimentent directement la laiterie en lait cru. Grâce à sa localisation stratégique (grand centre urbain), cette laiterie engage facilement des contrats avec des collecteurs, attirés non pas par les rares avantages qu'elle leur offre, mais plutôt par la possibilité d'avoir accès quotidiennement au centre urbain, accès qui leur permet de se rapprocher davantage des différentes institutions publiques et privées (administration, banque, assurance,...).

Figure 15- Schéma simple de fonctionnement du réseau de collecte de la laiterie



Source : Réalisé par nous-même.

Il faut signaler que la laiterie n'a pas encore réalisé des investissements spécifiques (achat des cuves, des packs deancements, valisettes de contrôle, de moyens de transport...) pour lancer des centres de collectes externes (ou des points de collecte) qui puissent augmenter les volumes de collecte de lait cru qui restent actuellement à un niveau très faible.

Au niveau de la zone d'étude, la part du volume total de lait collecté par la laiterie reste faible à l'exception de l'année 2012 où on assiste à un bond comme le fait ressortir le tableau 42.

Tableau 42 - Evolution de la part de la collecte de la laiterie « Matinale » dans la collecte totale au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Années	Quantités collectées de lait cru (en litre)			Nombre de collecteurs privés sous contrat	Nombre d'éleveurs sous contrat
	Dans la Wilaya de Tizi-Ouzou	Réalisée par la laiterie	Part en % de la collecte de la laiterie dans la Wilaya		
2008	18 237 359	1 758 235	6,6	-	-
2009	25 841 904	1 635 212	6,3	05	56
2010	40 321 224	2.148740	5,3	14	234
2011	57 859 033	2 529 715	4,4	12	204
2012	69 145 000	8 584010	12,44	15	220

Source : DSA, 2013.

En effet, les quantités de lait cru collectées par la laiterie sont faibles (équivalent de 200 000 litres par mois, soit à peine 7 000 l/j). Représentant ~ 12 % des besoins totaux de la laiterie, le lait cru est fortement incorporé dans la production du lait LPS (en moyenne, 87,4 % en 2012). A ce stade, la laiterie bénéficie d'une prime de 4 DA pour chaque litre de lait cru mélangé avec la poudre de lait pour la production du lait pasteurisé.

Enfin, l'entreprise ne développe pas une politique de soutien et d'aide aux éleveurs pour augmenter et sécuriser ses approvisionnements d'une part, ni fidéliser davantage les éleveurs qui livrent la laiterie d'autre part. De simples contrats d'achat (contrats achat - vente) lient la laiterie avec ses principaux fournisseurs pour lesquels le prix reste l'élément déterminant de la transaction. Ce prix s'aligne généralement sur le prix appliqué par les autres laiteries de la zone.

b. **Contrôle de la qualité du lait cru** : La laiterie possède son propre laboratoire d'analyses pour effectuer les principaux contrôles de qualité du lait cru collecté et aussi vérifier l'innocuité des différents produits laitiers de l'entreprise avant leurs mises sur le marché.

Contrairement aux autres, cette laiterie dispose d'un débitmètre de haute précision (avec certificat d'étalonnage) pour la mesure de la quantité du lait cru de chaque collecteur.



© Photo auteur, 2012

Photo 57 – débitmètre électronique très précis, rapide dans l'exécution et ne présente aucune fuite. Les collecteurs accordent une confiance totale quant aux résultats affichés par la laiterie.

c. **Système de prix** : Le prix définitif du lait cru payé aux éleveurs est calculé sur la base de sa teneur en matière grasse (prix de base plus et/ou moins prime M.G.). Le système « *bonus / malus* » est appliqué aussi par la laiterie. Enfin, le lait cru est valorisé plus dans la production du lait fermenté⁹⁸ (L'ben et Raib) car leurs prix sont libres sur le marché.

Le prix de vente au consommateur (prix détaillant) du lait pasteurisé partiellement écrémé conditionné en sachet polyéthylène est un prix imposé par l'Etat à 25 DA/l (prix administré). Cette forte contrainte, oblige l'entreprise à compresser ses coûts de production pour fabriquer ce lait à un prix de revient (toutes charges comprises) de 23,35 DA/l (prix usine) et rémunère ses distributeurs privés à 0,95 DA/l.

⁹⁸ 1 litre de lait cru produit environ 1,2 litre de petit lait ou de lait caillé.

La marge bénéficiaire au niveau du détaillant n'est seulement que de 0,70 DA/l (25- 24,30 = 0,70 DA). Par contre, les laits fermentés sont des produits dont leurs prix sont libres sur le marché (prix usine 43 DA/l pour le petit lait et 44 DA/l pour le lait caillé) et par conséquent assurent à la laiterie une marge bénéficiaire plus importante que la vente du lait pasteurisé.

d. **Projets futurs de l'entreprise** : La production de lait pasteurisé ne constitue pas un produit hautement stratégique pour l'entreprise car il n'est considéré que comme un produit d'appel, ne nécessitant aucun effort publicitaire pour sa commercialisation. De ce fait, l'entreprise vient de tracer deux objectifs à moyen terme pour élargir et diversifier sa gamme de produits à savoir :

- mise en bouteille du lait pasteurisé (embouteilleuse) ;
- lancement d'une yaourterie (pots de 100 grammes).

4.3.3 Cas d'une fromagerie privé : « Le Fermier »

La fromagerie « *EURL STLD* » est une petite entreprise privée (moins de 50 salariés) située en *intra-muros* du chef-lieu de la commune de Tizi-Ouzou. Depuis sa création (année 2004), elle se spécialise dans la fabrication du camembert de type pâte molle, exclusivement à base de lait cru de vache et de chèvre (en moyenne, 2 900 boîtes de camembert par jour en 2012). Le succès rapide de la fromagerie lui confère une position non-négligeable sur le marché local d'où elle étend sa gamme de produits en fabriquant du lait pasteurisé totalement à base de lait cru (~ 40 mille litres par jour).

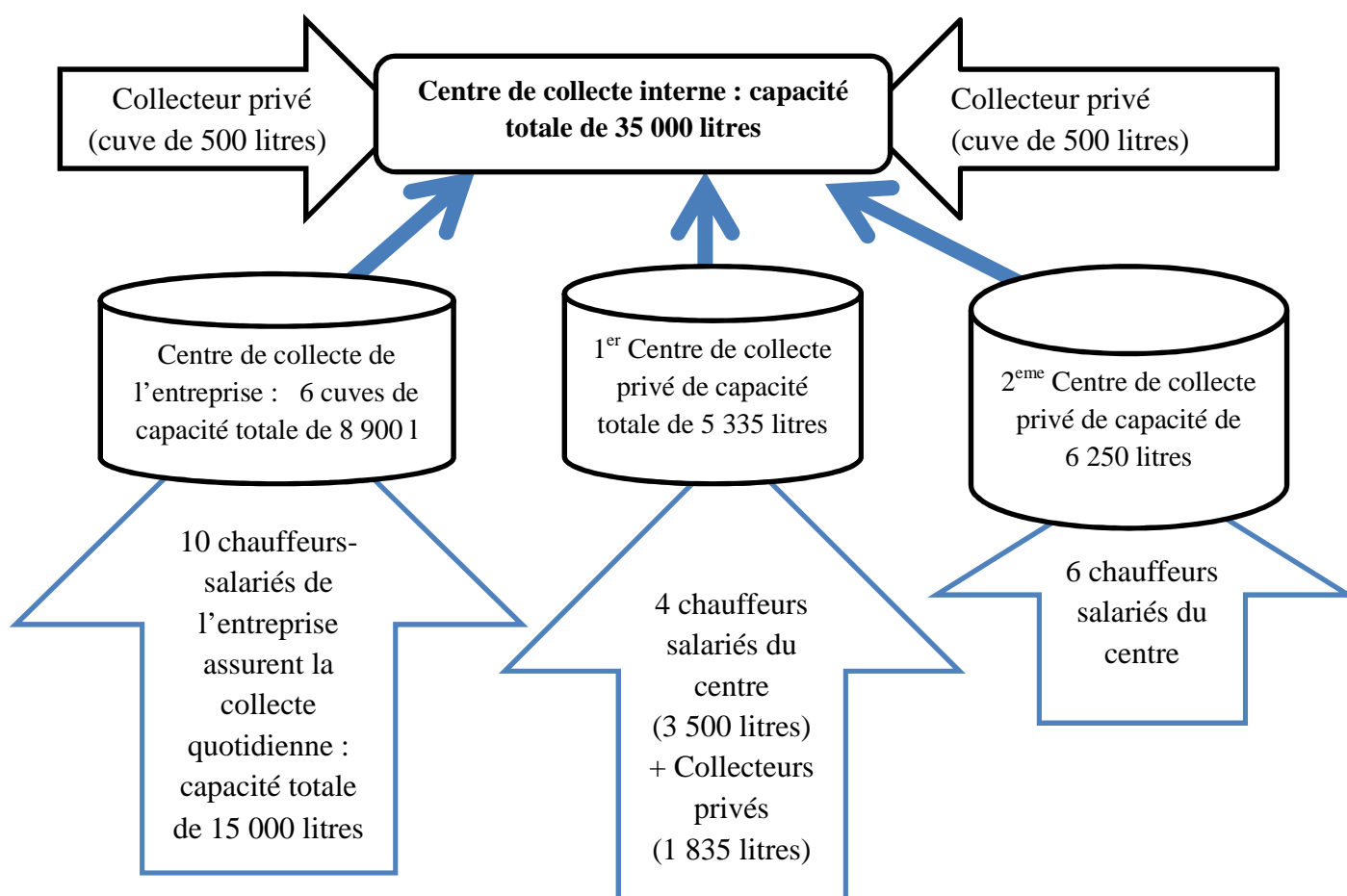
Comme c'est le cas, pour la plupart des laiteries de la région, la fromagerie est signataire de la convention lait avec l'ONIL, convention qui lui permet de bénéficier, non pas d'un quota de poudre de lait subventionnée, mais de certaines primes qu'accorde l'Etat (primes de collecte et d'intégration) dans le cadre de sa politique de développement de la filière laitier locale.

En 2012, la fromagerie arrive à collecter presque 10 millions de litres (~ 27 mille litres par jour) soit 14 % du total de la collecte réalisée dans notre zone d'étude. Elle collecte aussi presque 65 mille litres de lait de chèvre, ce qui place la fromagerie leader et spécialiste dans la collecte et la transformation de ce type de lait. Plus de 97 % du lait collecté par l'entreprise ne dépassent les limites géographiques de la zone d'étude, ce qui accentue davantage la concurrence des laiteries dans cet espace. Enfin, les investissements spécifiques réalisés par cette fromagerie ont permis à cette dernière d'internaliser à hauteur de 44,73 % du volume totale de lait collecté et transformé par la laiterie.

Le reste du volume de collecte (~ 55 %) est assuré par deux centres de collecte privés et des collecteurs indépendants. L'une des particularités de cette fromagerie réside dans l'architecture de son réseau de collecte (voir figure 16). Celui-ci est composé par :

- un seul centre de collecte, attaché à la fromagerie, d'une capacité de 8 900 litres et situé à 40 km de l'unité : Actuellement dix (10) collecteurs - salariés (07 au début) assurent le ramassage quotidien du lait cru pour le centre. La capacité totale de cette flotte de collecteurs est 15 000 l/j (13 500 l/j au début) ;
- 2 centres de collecte privés (situés à ~ 30 km de l'unité) : 6 chauffeurs - salariés sont employés par le premier centre et 04 par le second. Leur capacité journalière de collecte est de 11 500 litres (6 250 pour le premier et 5 335 pour le second) ;
- 02 petits collecteurs indépendants qui approvisionnent directement la laiterie (~ 800 à 1000 l/j pour chacun).

Figure 16 –Schéma d'approvisionnement de la fromagerie (situation décembre 2012)



Source : Réalisé sur la base des documents de la fromagerie.

La stratégie commerciale de cette entreprise est dictée par le jeu de substitution entre les deux principaux produits laitiers qu'elle met sur le marché. En effet, lors des périodes de forte lactation, une grande partie du lait cru non transformé en fromage (difficultés d'augmenter les volumes de vente) est revendu directement aux consommateurs après une simple pasteurisation et mis en sachet d'un litre en polyéthylène et dont le prix de vente sur le marché est libre (36 DA/l, soit presque une fois et demie que celui du lait LPS). À contrario, lors des périodes de faible lactation, la fromagerie s'assure d'abord de la production habituelle des quantités de fromage pour ensuite mettre sur le marché, en cas de surplus de lait cru, le lait de consommation frais en sachet. Une prime de 6 DA est accordée par l'Etat pour chaque litre de lait cru vendu en lait de consommation ($36 - 6 = 30$ DA /l, soit un prix légèrement moins du celui payé aux producteurs).

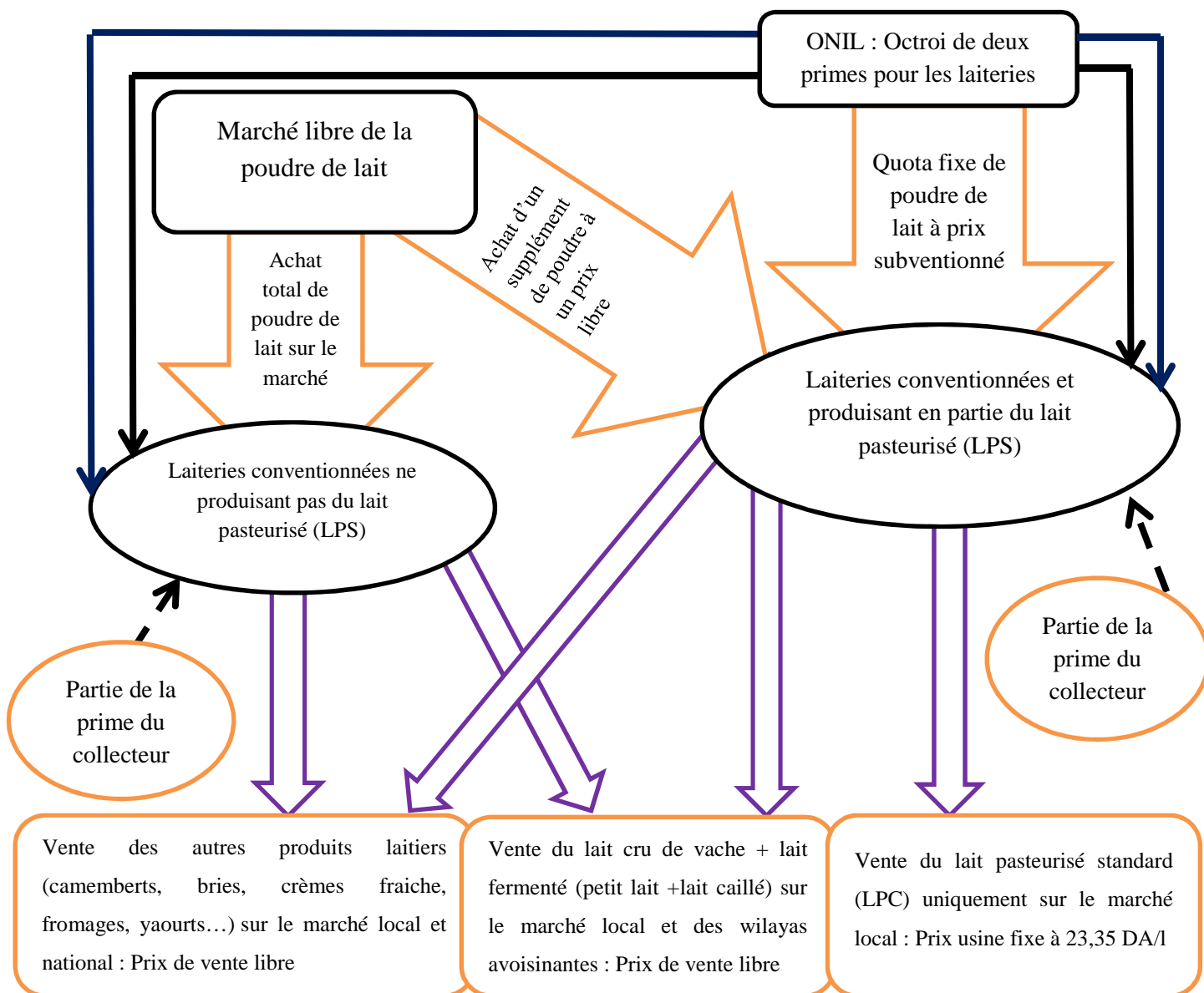
Quant à la politique de prix, l'entreprise impose aux producteurs souvent un prix souvent inférieur à celui pratiqué par la plupart des autres laiteries de la région. Ce prix est généralement fixe et non négociable durant toute l'année. Les besoins grandissants de la fromagerie et sa dépendance totale pour le lait cru local expliquent cet état de fait, c'est-à-dire la volonté de l'entreprise de maintenir un prix bas malgré la forte concurrence sur ce produit.

4.4 CALCULS DES MARGES BENEFICIAIRES DES LAITERIES

En ce qui concerne le revenu des laiteries (ou bien les marges bénéficiaires), on peut, en première lieu, schématiser globalement toutes les sources du revenu des laiteries (voir figure 17) et, en second lieu, de repérer toutes les stratégies que peuvent adopter ces laiteries afin de maximiser davantage leurs revenus en tenant compte plusieurs paramètres (politique des quotas de poudre de lait, la disponibilité et la qualité du lait cru, système de prix, l'évolution des primes de l'Etat, techniques de fabrication,..).

Sur le plan de la rentabilité financière des industries laitières, le calcul des marges bénéficiaires effectuées sur certains produits laitiers les plus commercialisés dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, nous font ressortir des écarts importants entre ces produits laitiers (voir tableau 43).

Figure 17- Les principales sources du revenu global des laiteries et de sa composition



Source : De l'auteur

Légende :




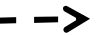
-  Vente directe par l'entreprise et/ou par distributeur privé sur les différents marchés
-  Prime d'intégration ONIL
-  Prime de collecte ONIL en fonction des volumes laitiers ramassés.
-  Partie négociée sur la prime du collecteur privé

Tableau 43 - Calcul des marges bénéficiaires de certaines laiteries pour les principaux produits laitiers commercialisés au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou. (Prix courants de 2012)

Produits laitiers fabriqués en fonction de l'origine de la matière première	Source et prix d'achat de la matière première			Charges totales liées à la transformation (emballage, main d'œuvre, énergie,...)	Marge de la laiterie DA/l	Prime de l'ONIL DA/l	Prix de vente (prix usine) ***
	Poudre de lait ONIL*	Poudre de lait du marché*	Lait cru de collecte **				
Lait pasteurisé LPS (à base d'une norme de 103g de poudre)	16,40 DA/l	-	-	≈ 6,00 DA/l	+ 0,98	-	23,35DA/l
Lait pasteurisé recombéné (poudre de lait + lait cru)	16,40 DA/l		≈ 34,00 à 38,00 DA/l	≈ 6,00 DA/l	$\frac{-2}{3,5}$ à -	Prime Intégra (+ 4,00)	23,35DA/l
Lait fermenté à base du lait cru (petit lait + lait caillé)	-	-	≈ 34,00 à 38,00 DA/l	≈ 6,00 DA/l	≈ 4,00 à 6,00	Prime Collecte (+ 5,00)	43,00 et 44,00 DA/l
Lait fermenté à base de lait de poudre (petit lait + lait caillé)	-	360,00 à 380,00 DA/kg	-	≈ 6,00 DA/l	≈ 4,00 à 6,00	-	43,00 et 44,00 DA/l
Camembert à base de lait cru (boite de 250g) :	-	-	≈ 34,00 à 38,00 DA/l	30,00 à 35,00 DA	30,00 à 35,00	Prime Collecte (+ 5,00)	150,00 à 175,00 DA/boite
Camembert à base de poudre de lait (boite de 250g)	-	360,00 à 380,00 DA/kg	-	30,00 à 35,00 DA	+40,00 à +50,00	-	150,00 à 170,00 DA/boite
Lait cru de vache pasteurisé	-	-	≈ 34,00 à 38,00 DA/l	≈ 6,00 DA/l	+1,00 à 5,00	Prime Intégra (+6,00)	45,00 DA/l
Lait cru de vache pasteurisé	-	-	≈ 34,00 à 38,00 DA/l	≈ 6,00 DA/l	$\frac{-16,25}{-20,00}$ à	Prime Intégra (+7,50)	23,35DA/l

Source : Auteur sur la base des documents comptables des laiteries, 2013.

* En 2012, 1 kg de lait en poudre ONIL coûtait 159 DA/kg alors que sur le marché libre il était entre 360 à 400 DA/kg).

**Le coût de la collecte du lait cru peut se calculer de plusieurs façons et selon le système de collecte adopté par chaque laiterie et ses relations avec leur collecteurs privés (sur la base d'un litre de lait cru à 32 DA/l en 2012) :

a- Au niveau du centre de collecte = prix d'achat du lait cru + primes de qualité + charges totales du centre de collecte + coût de transport – [prime de 5 DA/l de l'ONIL+ taux prélevé sur la prime du collecteur privé]

b- Au niveau de la laiterie = prix du lait cru + primes de qualité + charges totales – [prime de collecte de l'ONIL]

***Le prix de vente = coût de revient [≈ 90% de charges opérationnelles (matière première, énergie, carburant, emballage...)] + ≈ 9% de charge de structure (amortissement, frais personnel,...) + 1% impôt et taxe] + marge bénéficiaire

Comme le lait pasteurisé est considéré juste comme un produit d'appel, et que ce son prix de vente reste réglementé par l'Etat, sa marge bénéficiaire ne peut être que très faible (inférieur à 1DA/l) et par conséquent, il ne peut être considéré comme un produit stratégique et prioritaire pour toutes les industries laitières. Ces faibles marges bénéficiaires (voir négatives pour certaines laiteries) sont aussi constatées pour le lait cru intégré aux différentes poudres de lait pour la fabrication du lait pasteurisé et que même les primes d'intégration qu'accorde l'ONIL, pour ce genre de produit, ne peuvent compenser ces écarts négatifs, entre le prix de vente et le coût de revient du lait pasteurisé.

Les marges bénéficiaires importantes sont plutôt rechercher dans les autres produits laitiers de transformation (surtout les différents types de camembert). En effet, la vente libre de ces produits procure des marges assez conséquentes (rapport de 1/40 par rapport au lait pasteurisé) ce qui constitue le « cœur du métier » de certaines laiteries.

Enfin, cette forte disparité des marges renforce davantage le choix de la plupart des laiteries vers les produits de transformation bien qu'elles soient tenues de respecter la convention signée avec l'ONIL, c'est-à-dire de produire une quantité bien précise de lait pasteurisé en contrepartie d'un quota mensuel de poudre de lait subventionné.

4.5 LES DIFFERENTES STRATEGIES DE MAXIMISATION DU REVENU DES LAITERIES

Après les moult entretiens engagés avec les responsables de la plupart des laiteries de notre zone d'étude ainsi que les observations directes réalisées sur le terrain, nous avons pu faire sortir les principaux déterminants qui expliquent en grande partie les différentes stratégies des laiteries pour augmenter davantage leurs bénéfices, tout en s'assurant d'une forte appropriation des différentes primes qu'accorde l'Etat pour développer la filière locale. Les principales stratégies des laiteries sont résumées comme suit :

➤ les laiteries produisant en totalité ou en partie du lait pasteurisé (LPS) négocient davantage les quotas de poudre de lait fixés déjà par ONIL car, souvent, ils sont bien inférieurs aux capacités de production de ces laiteries. Un quota plus important est synonyme d'une meilleure sécurité dans l'approvisionnement en matières premières d'une laiterie mais assure aussi une plus forte flexibilité pour la laiterie dans l'affectation de ce quota entre les différents produits laitiers à fabriquer ;

➤ les laiteries substituent une partie du quota de la poudre de lait ONIL de meilleure qualité par une poudre de lait de moindre qualité (achetée sur le marché libre) pour la fabrication, non pas du lait pasteurisé, mais des produits laitiers de forte valeur ajoutée. Comme les contrôles ne sont pas souvent efficaces et rigoureux des services⁹⁹ concernés, une grande partie du quota de la poudre de lait est carrément orientée pour la production des autres produits laitiers à forte valeur ajoutée ;

➤ pour la production du lait pasteurisé, la laiterie peut agir sur les normes¹⁰⁰ et les techniques de reconstitution et de recombinaisons des différentes poudres de lait en fonction de leurs prix et de leurs disponibilités sur le marché mais aussi du prix du lait cru payé aux éleveurs. En outre, la laiterie peut intégrer en totalité ou en partie le lait cru collecté dans la production du lait pasteurisé (LPS) avec les différentes poudres de lait (prime d'intégration de 4 DA/l). elle peut aussi le revendre directement au consommateur, après une pasteurisation, avec un prix libre (plus une prime de 6 DA/l). Bien que l'Etat leur accorde une prime de 7,5 DA/l, les laiteries restent moins attirées par une vente directe du lait cru à un prix administré à 23,35 DA/l pour le consommateur ;

➤ disposer d'un agrément de collecteur pour en bénéficier de la prime de l'Etat : Toutes les laiteries installent plusieurs centres de collecte de grande capacité pour maximiser les volumes de collecte de lait cru : A ce niveau, la laiterie bénéficie d'une prime « dite de collecte » de 5 DA/l si elle réalise elle-même le ramassage du lait. Elle négocie aussi une partie de la prime du collecteur privé quand celui-ci ne livre pas directement la laiterie ;

➤ recours à la vente directe du lait cru pour les autres laiteries de la région (marché inter-entreprises) à des prix différenciés au moment où les capacités de collecte et de transformation sont atteintes ;

➤ objectif d'intégration de l'amont de la filière : garantir et sécuriser les approvisionnements de l'entreprise en lait cru sur une longue période (création d'étables et importation de vaches laitières, contrats spécifiques avec les éleveurs, développer les réseaux de collecte...);

⁹⁹ Services de contrôle et de suivi de l'ONIL avec l'appui de la Direction Agricole de chaque Wilaya.

¹⁰⁰ Un litre de lait LPS = 45 grammes de poudre de 0 % + 58 grammes de poudre de 26 % + 900 ml d'eau = 103 grammes de poudre de lait + 900 ml d'eau.

- objectif d'intégration de l'aval de la filière lait : Intégration d'une grande partie de la distribution des produits laitiers par l'entreprise et ouverture des dépôts de ventes en gros dans les grandes zones de consommation ;
- diversifier la gamme de produits laitiers surtout pour les produits à forte valeur ajoutée et aussi des produits de longue conservation (UHT, embouteillage, tétra-pack,..) ;
- de mieux planifier la production de certains produits laitiers en fonction des saisons et surtout des périodes bien particulières de l'année (mois de Carême, fêtes religieuses, été, hiver,...).

CONCLUSION

L'amont de la filière laitière continue d'être soumis à un ensemble de contraintes qui limite son essor et qui comprennent aussi bien le faible niveau technique des éleveurs que la défaillance des principaux marchés (Crédit, foncier, assurance, intrants,...). Les visites réalisées au niveau des exploitations montrent bien les difficultés des éleveurs pour l'accès aux différents crédits bancaires car ils ne disposent pas souvent de garanties hypothécaires (absence d'acte de propriété) et leurs capacités de remboursement des emprunts sont fragiles vu le caractère aléatoire de leurs revenus. L'accès au foncier qui permet d'assurer une grande partie de l'autonomie alimentaire du cheptel constitue aussi une entrave majeure au développement de ces exploitations. La location de terre reste le seul moyen pour atténuer la forte dépendance alimentaire des marchés d'aliments du bétail et ceci malgré les prix exorbitants de cette location. Enfin, la petitesse et l'exiguïté de la plupart de ces étables constituent aussi un handicap majeur pour une meilleure économie d'échelle et qualité hygiénique de la traite.

Malgré toutes ces contraintes, la majorité des exploitations visitées développe un système d'élevage beaucoup plus orienté vers la production laitière compte tenu du choix des races purement laitières (Montbéliarde, Holstein, et la race Fleckvieh).

Cet état de fait peut s'expliquer principalement par les différentes primes et subventions qu'accorde l'Etat d'une façon directe ou indirecte pour le développement de la filière lait. En effet, une prime liée directement à la production de lait de vache (12DA/l), qui représente presque le tiers du prix d'un litre imposé par les laiteries, est accordée par l'Etat aux éleveurs.

Cette prime constitue, à elle seule, une véritable incitation à la production laitière. En plus, dans les contrats proposés aux éleveurs, les laiteries s'engagent à réceptionner l'intégralité du lait fourni par l'éleveur ce qui lui assure la garantie d'un débouché et d'un revenu stable.

Enfin, le passage régulier des collecteurs chez les éleveurs contractuels présente des avantages indéniables pour ces derniers car ils les déchargent du transport quotidien du lait de la ferme jusqu'à la laiterie (le coût du transport reste à la charge du collecteur). Ils entretiennent avec eux des relations souvent particulières basées sur la confiance, l'entraide et l'assistance.

Le suivi de 50 exploitations laitières, dans les conditions d'élevage et des prix actuels des principaux intrants, dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, a révélé l'existence d'une kyrielle de modes d'élevage bovin et que la spécialisation laitière est loin d'être l'objectif de la majorité des exploitations. Cet état de fait contredit cependant les objectifs prioritaires de la politique laitière.

Celle-ci reste insuffisante pour produire un effet « mécanique » au niveau des éleveurs hétérogènes et qui adoptent, dans leur majorité, des stratégies plutôt de diversification des revenus afin de réduire les risques liés aux contraintes de production laitière (accès au foncier, disponibilité alimentaire,..) et au système de prix appliqué à tous les niveaux de la filière (fixation d'un prix bas du lait cru par les laiteries, prix des intrants exorbitants, prime de production faible,..).

Les résultats de nos enquêtes de terrain font ressortir que les petits et les moyens éleveurs dominent largement les systèmes d'élevage présents dans la région. Cette forte proportion d'éleveurs adopte une stratégie presque similaire. Celle-ci consiste à maintenir soit des effectifs réduits ou bien, dans le meilleur des cas, accroître le cheptel, mais d'une façon lente et bien contrôlée. Cette stratégie, plutôt sécuritaire, est préférée chez un bon nombre d'éleveurs (averses aux risques), à une rentabilité hypothétique de la production laitière, rentabilité qui nécessite à la base des investissements importants (étable moderne, matériel de traite, matériel agricole, autonomie fourragère,..). Pour preuve, le calcul du prix de revient du lait, chez un grand nombre d'éleveurs, est souvent supérieur au prix du lait cru fixé par les laiteries. Sans la contribution de la prime de production, le prix de revient devrait être encore plus élevé que celui qui prévaut sur le marché, ce qui n'est pas sans conséquence sur la survie des exploitations.

L'intérêt grandissant pour la collecte du lait cru se manifeste clairement par l'installation d'un grand nombre de centres de collecte au niveau de la zone d'études. Leur proximité avec les zones de production et la facilité de leur accès ont contribué largement à l'amélioration des taux de collecte enregistrés, au niveau de la wilaya, depuis ces dernières années. Néanmoins, leurs localisations géographiques ne couvrent pas totalement le territoire de la zone d'étude, au risque de voir l'exclusion d'un grand nombre de petits éleveurs éloignés et enclavés des services de ces centres.

Ces derniers, appartiennent dans leur majorité, aux laiteries de la zone. Ils sont relativement bien équipés en matériel de stockage et de refroidissement du lait cru, matériel qui concourt fortement à la concentration de l'offre atomisée et garantie des flux laitiers rapides et sécurisés entre les zones de production et les unités de transformation. Bien que les niveaux de contrôle de la qualité du lait cru soient différents d'un centre à un autre, il est clair que la présence de ces centres a considérablement amélioré le niveau hygiénique du lait cru et du matériel qui le véhicule (bidons, cuves, tanks, ...).

L'organisation et le fonctionnement quotidien de ces centres affichent un certain degré d'efficacité dans la gestion des flux laitiers. Les volumes de lait cru réceptionnés, par la plupart des centres, ne cessent d'augmenter d'année en année grâce à un afflux de plus en plus important de fournisseurs, attirés par certains avantages que leur offrent ces centres, avantages recherchés bien au-delà du prix du lait cru proposé.

Le niveau relationnel joue un rôle important dans les transactions laitières entre ces centres de collecte et leurs fournisseurs. La nature des relations dépasse souvent le cadre strict d'une simple relation marchande. L'appartenance familiale ou villageoise, l'expérience et la réputation sont généralement la matrice de base de ce maillage relationnel.

Quant à l'apparition des centres de collecte privés dans l'organigramme de la filière locale, celle-ci ne fait que renforcer la concurrence sur le ramassage du lait cru qui est fortement corrélé à la disponibilité du produit qui ne croît que faiblement dans la région. Enfin, la rentabilité de ces centres est assurée actuellement, en grande partie, par la prime que leur accorde l'Etat dans le cadre du développement de la filière locale. Néanmoins, plusieurs formules commerciales contractualisées commencent à se mettre en place entre ces centres et les laiteries, formules qui augmentent et sécurisent les revenus de ces centres. Enfin, l'analyse du réseau de collecte de lait cru, au niveau de notre zone d'étude, nous a permis encore de relever quelques traits marquants :

- la plupart de ces centres sont bien localisés (accès libre) et disposent d'un matériel souvent neuf et de grande capacité pour le stockage et le refroidissement du lait cru et divers matériel de contrôle de qualité du lait. La fourniture totale de ces équipements est assurée par les différentes laiteries qui restent propriétaires de ces équipements ou bien les cèdent aux propriétaires de certains centres de collecte privés sous la forme d'une location-vente ;
- l'approvisionnement quotidien de ces centres est assuré en grande partie par des collecteurs qu'ils soient salariés ou indépendant. Par contre, le nombre d'éleveurs qui alimentent directement les centres tend à diminuer d'année en année en accord avec la croissance du nombre de collecteurs dans la région ;
- le contrôle de la qualité du lait cru au niveau de la majorité de ces centres se limite seulement à l'analyse de deux à trois paramètres qui sont : la densité, l'acidité et parfois la teneur en matière grasse du lait ;
- certains de ces centres disposent d'un hangar pour le stockage et la distribution des différents aliments de bétail que la laiterie achète auprès des fabricants à des prix préférentiels calculés sur la base du nombre exact d'éleveurs qui sont sous contrat avec la laiterie.

La performance globale de la filière laitière est étroitement liée à l'efficacité de différents types de collecteurs, efficacité qui peut réduire les asymétries informationnelles, entre les acteurs de base, les coûts de transaction laitière, du stade de la production jusqu'à la transformation, et enfin les risques de dégradation de la qualité d'un produit hautement périssable.

Pour ce qui est du nombre de collecteurs de lait cru, qu'ils soient chauffeurs-salariés d'une laiterie, éleveurs-collecteurs ou collecteurs indépendant, leur nombre ne cesse d'augmenter depuis ces dernières années ce qui explique l'accroissement significatif des taux de collecte dans la zone d'étude. Ils contribuent positivement à l'efficacité globale du réseau de collecte.

L'octroi de la prime de collecte (5 DA/l) par l'Etat, dans le cadre du soutien de la filière locale, est à l'origine de l'attrait d'un grand nombre de jeunes collecteurs dans la filière, contribuant efficacement à la concentration d'une offre dispersée du lait cru et un approvisionnement régulier des laiteries. En plus, de l'opportunité réelle de création d'emplois dans la région d'étude, la collecte du lait cru procure un revenu net mensuel très important comparativement au salaire de base national.

Le suivi de deux jeunes collecteurs nous a révélé la forte rentabilité de cette activité malgré les fortes contraintes qui en limitent l'accès (financement conséquent pour l'achat du matériel adéquat de collecte, connaissance du terrain, rayon de collecte assez court, mauvaise répartition des zones de production,...). Néanmoins, ce revenu reste très hypothétique pour les collecteurs privés qui dépendent fortement des primes de l'Etat, primes qui peuvent être réduites ou supprimées dans les futures politiques laitières.

Enfin, en ce qui concerne le maillon de la transformation au niveau de cette filière, les multiples visites et entretiens que nous avons effectués, nous ont permis de relever une forte concurrence entre ces industries pour la valorisation du lait cru local surtout dans les produits laitiers à forte valeur ajoutée. L'émergence rapide de ces industries laitières a contribué tangiblement à la croissance de l'offre de lait cru bien qu'elles soient confrontées, d'une façon récurrente, au problème de la régularisation et de la sécurisation de leurs approvisionnements.

Ce regain d'intérêt pour le lait local, s'explique en premier lieu par la forte demande urbaine en produits laitiers nouveaux et de qualité mais aussi par un objectif d'appropriation de certaines primes qu'accorde l'Etat aux industriels pour collecter (5 DA/l) et transformer (4 DA/l) le lait cru local.

En effet, la politique laitière de l'Etat qui consiste à promouvoir la production du lait cru local en accordant différentes primes aux acteurs clés de la filière locale a suscité un intérêt grandissant pour la valorisation du lait cru local. Le nombre de ces laiteries a connu un accroissement rapide et considérable, accompagné au même temps d'un niveau d'investissement important dans l'acquisition du matériel frigorifique (grandes cuves réfrigérantes), des moyens de transport du lait cru (camions de grand tonnage), dans les aménagements des nouveaux centres et de points de collecte et enfin dans la modernisation des laboratoires d'analyse.

Pour une meilleure sécurisation et rentabilité de ces investissements, la plupart de ces laiteries convergent vers une logique de maximisation des volumes de collecte de lait cru, soit en multipliant leurs sources d'approvisionnement, ou bien étendre leur rayon de collecte sur plusieurs centaines de kilomètres. Plusieurs types de contrats, allant du simple contrat ponctuel jusqu'à une intégration verticale partielle (achat de vaches laitières pour les éleveurs) en passant par des contrats de spécificité de produit et de facteurs de production, sont engagés entre ces industriels et leurs principaux fournisseurs du lait cru (éleveurs, collecteurs et centres de collecte privés) pour assurer un approvisionnement régulier et stabiliser les transactions laitières.

Néanmoins, l'intérêt porté sur la collecte du lait local diffère selon ces industriels. S'agit-il beaucoup plus d'un appoint à la production pour satisfaire l'ambition de la nouvelle politique laitière ? Est-elle destinée à la production de certains produits spécifiques ? Ou bien dispose-t-on d'un « marché de niche » sur lequel elles peuvent valoriser l'origine locale du produit ?

Quant au niveau de la collecte du lait cru, maillon faible de la filière, celle-ci a connu une progression fulgurante depuis ces dernières années au niveau de notre zone d'étude. L'arrivée d'un grand nombre d'acteurs dans la filière locale (nouvelles laiteries, fromageries, collecteurs privés,...), attirés par certains avantages (demande en hausse, présence de subventions et de primes, image de marque du lait cru, ...), explique nettement l'amélioration du taux de collecte obtenu (de 24 % en 2007 à 73 % en 2012) et cela malgré les fortes pesanteurs qui caractérisent les systèmes de production dans la zone d'étude (petitesse des exploitations, saisonnalité de la production, atomisticité des producteurs, ...).

L'examen individuel de la collecte du lait cru, au niveau des laiteries, implantées dans la zone d'étude, confirme la progression ascendante de celle-ci, bien que ces laiteries soient différentes dans la taille, l'expérience et la spécialisation de leurs productions.

L'analyse des stratégies de gestion de l'approvisionnement et des liens entre les différents acteurs est effectuée par une étude fine des transactions et des différents mécanismes de coordination. Les schémas d'organisation des réseaux de collecte ont permis pour chaque laiterie d'identifier les sources de son approvisionnement et de diagnostiquer les différents types de transactions engagés avec les différents fournisseurs.

La configuration des réseaux de collecte de certaines laiteries montre bien des particularités assez marquées d'une laiterie à une autre. Les types de produits laitiers les plus commercialisés et la disponibilité régulière des quotas laitiers subventionnés sont les deux facteurs majeurs qui conditionnent toute la stratégie des laiteries. Autrement dit, plus les laiteries sont dépendantes du lait cru pour la fabrication de leurs produits principaux, plus leurs réseaux de collecte sont importants et ramifiés, utilisant davantage les collecteurs privés qui sont rémunérés directement par l'Etat. De l'autre côté, la disponibilité des quotas laitiers assure une grande sécurité d'approvisionnement de certaines laiteries (entre 76 à 90 %) de notre zone d'étude même si elles développent en parallèle des réseaux de collecte en fonction de leurs moyens et de l'évolution de la gamme de leurs produits laitiers à commercialiser.

Ces laiteries occupent une position centrale dans le schéma de fonctionnement de la filière locale, position qui leur permet de piloter les différentes incitations qu'accorde l'Etat dans le cadre de la nouvelle politique laitière et d'orienter une grande partie à leur profit. La logique de l'incitation des laiteries à mettre à disposition le lait pasteurisé standard LPS sur le marché n'a pas changé.

La véritable incitation provient, en effet, du fait qu'en contrepartie de ce « service public », les laiteries bénéficient des aides à la collecte de lait cru local (5 DA après 2009) qu'ils peuvent, de plus, valoriser à prix libre, en particulier en élaborant des produits transformés à plus forte valeur ajoutée tels que les fromages. Pour preuve, le calcul des marges bénéficiaires de certains produits laitiers les plus commercialisés fait ressortir des écarts importants. Ceci conforte clairement le choix micro économique des laiteries pour ces produits de forte valeur au détriment du lait standard.

CHAPITRE 7

***ANALYSE DES TRANSACTIONS LAITIÈRES ET LES TYPES DE CONTRATS
ENGAGÉS ENTRE LES ACTEURS DE BASE DE LA FILIÈRE LOCALE***

Introduction

La théorie économique néoclassique standard du marché aborde la coordination du point de vue de la présence de transactions non personnalisées et de l'efficacité du prix (Diye, 2006). Cette approche suppose une homogénéité des biens échangés et une information parfaite des partenaires de l'échange. Dans le cas des marchés laitiers, comme la plupart des produits agricoles, les asymétries d'information sont importantes et la forte atomicité de l'offre rend coûteuse l'acquisition de l'information. Donc, il existe d'autres mécanismes permettant la coordination des échanges. Selon Jaffee (1992), le recours aux mécanismes de coordination hybrides peut permettre les échanges sur les marchés. Les mécanismes de coordination peuvent certes se baser sur le système de prix mais doivent également prendre en compte les aspects non marchands des transactions notamment les règles sociales : relations de confiance, réputation, réseaux. Les relations personnelles peuvent en effet jouer un rôle important dans la recherche de partenaires et le déroulement des transactions. Une bonne maîtrise du fonctionnement des marchés laitiers passe nécessairement par un examen détaillé de ces différents mécanismes en ayant recours à une approche microéconomique de la coordination des transactions entre les acteurs.

Le contrat est avant tout un ensemble d'engagements réciproques entre deux parties destinées à leur permettre d'économiser sur les « *coûts de transaction* » (Brousseau, 2005). Ces coûts renvoient aux dépenses que les individus doivent consentir pour rechercher un partenaire et négocier les termes de l'échange (coûts *ex-ante* qualifiés de coûts d'« écriture ») auxquels s'ajoutent les dépenses réalisées une fois que le contrat signé (coûts *ex-post* qualifiés de coûts de « *gouvernance* »). En effet, il existe un décalage temporel entre le moment où l'accord est scellé et où il est exécuté (ibid.). Selon cet auteur, ce décalage peut être à l'origine d'inadaptations car les parties peuvent ne pas avoir correctement prévu l'avenir, à la fois parce qu'elles ont des capacités de décision bornées (concept de « *rationalité limitée* ») et parce que l'avenir est incertain. Les obligations souscrites *ex ante* peuvent donc les conduire à adopter des comportements qui ne sont pas les meilleurs possibles *ex-post*, ce qui génère des coûts dits de « *mal adaptation* » auxquels peuvent s'ajouter des coûts liés aux renégociations et conflits qui s'en suivent.

Dans le cadre de ce dernier chapitre, on va se concentrer sur l'examen exhaustif des différents contrats formels qui lient les laiteries et leurs principaux fournisseurs de lait cru. Cet examen apportera des éléments essentiels sur les pratiques contractuelles dans un processus de coordination verticale d'une filière en dynamique, propulsée par les différents soutiens et subventions de l'Etat.

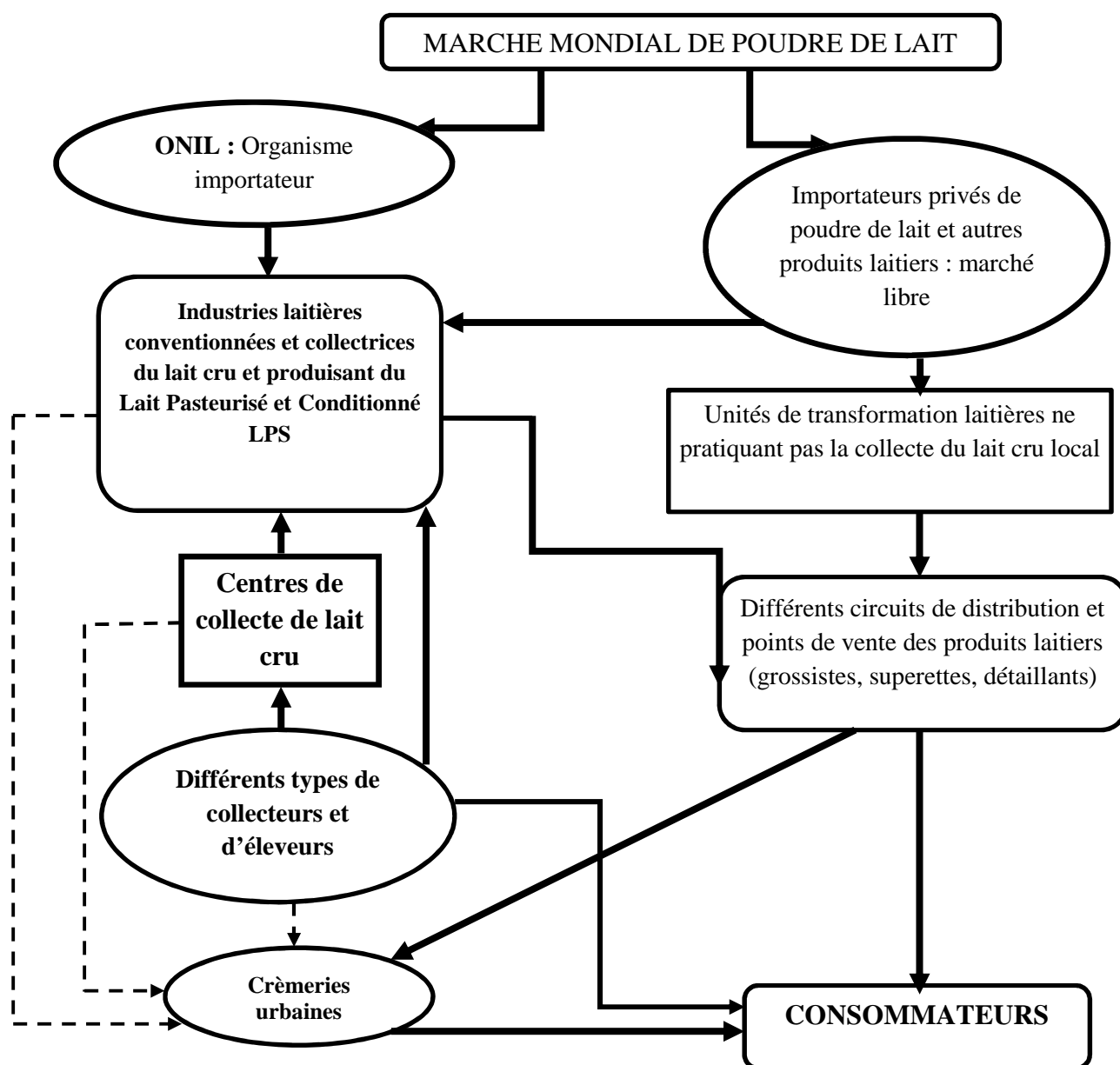
Le niveau d'application des engagements contractuels de la part des co-contractants ainsi que la nature des sanctions encourues, en cas de non-respect des clauses des contrats, sont autant d'éléments qui vont nous renseigner du degré d'efficacité de ces contrats et de leurs impacts sur la performance globale de la filière locale.

Il sera question ensuite d'inventorier tous les différents services qu'apportent, annuellement, les laiteries à leurs éleveurs respectifs, apport qui déterminera la nature du contrat proposé par les laiteries et ses conséquences sur les transactions laitières. La comparaison des efforts et de la nature des soutiens et d'assistances des laiteries vis-à-vis de leurs éleveurs permettra également de mesurer le degré de participation et/ou de convergence de ces laiteries dans le développement de la production laitière locale, développement qui reste l'objectif prioritaire de la politique laitière de l'Etat.

1. L'impact de la mise en œuvre de la politique laitière sur le fonctionnement de la filière locale

La mise en place de la nouvelle politique laitière a une incidence considérable sur la structuration de la filière laitière locale mais également sur les modes de coordination des échanges. Après le fort dynamisme qu'a connu la filière laitière locale au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou, le schéma de la structure de cette dernière ainsi que son fonctionnement général a subi des mutations importantes qu'on peut illustrer dans la figure suivante.

Figure 2 - Structure et organisation générale de la filière laitière au niveau de la Wilaya

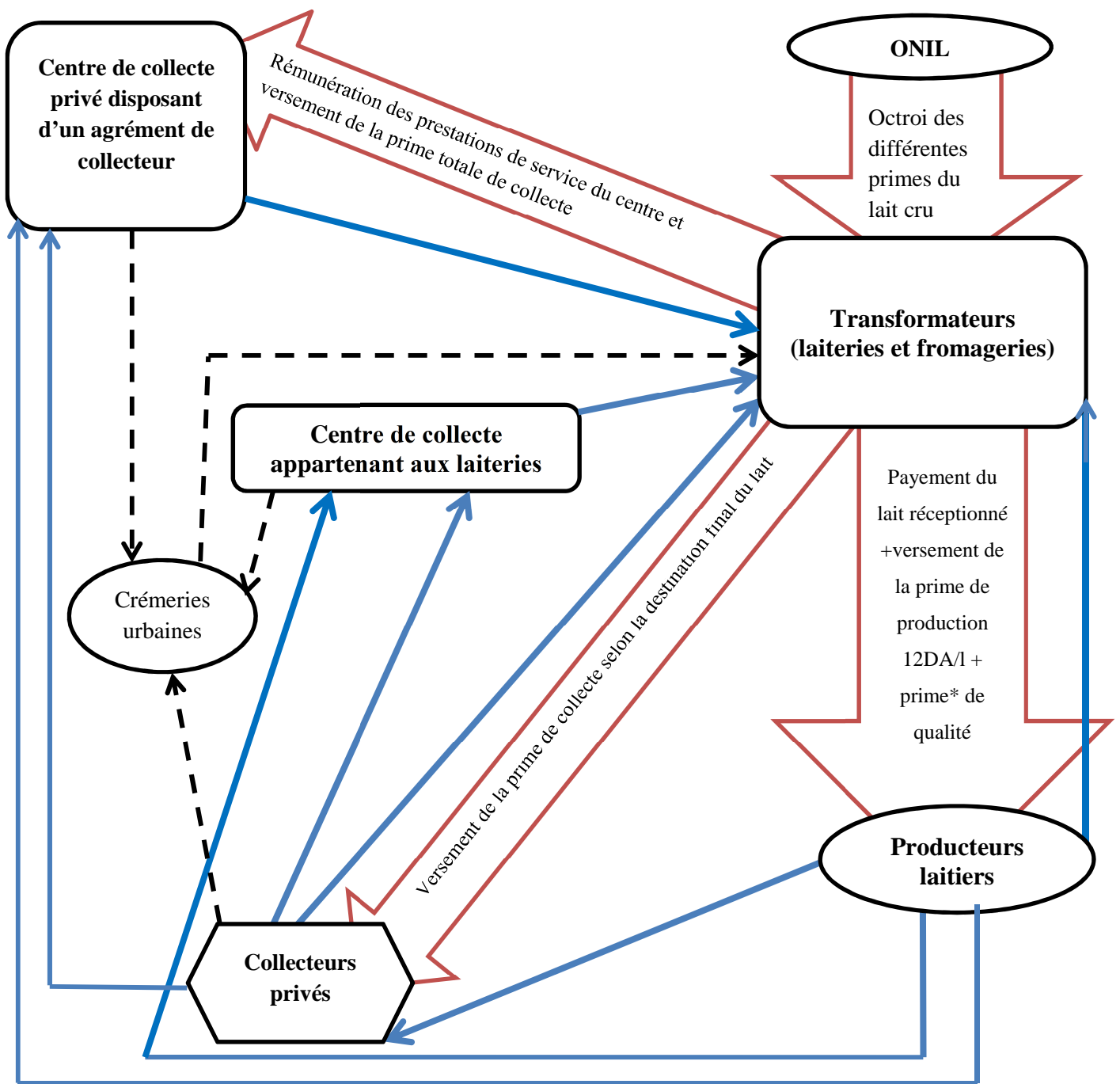


Source : De l'auteur

Légende : ———> Circuit des laiteries (formel)
 - - - -> Circuit informel

En outre, ce nouveau schéma de fonctionnement à modifier principalement les flux (physiques et financiers) au sein de la filière. La figure 19 retrace fidèlement ces différents flux et les rapports qu'ils créent entre les différents acteurs de base de la filière.

Figure 19 - Le schéma des flux physique et financiers au niveau de la filière laitière locale



Source : De l'auteur

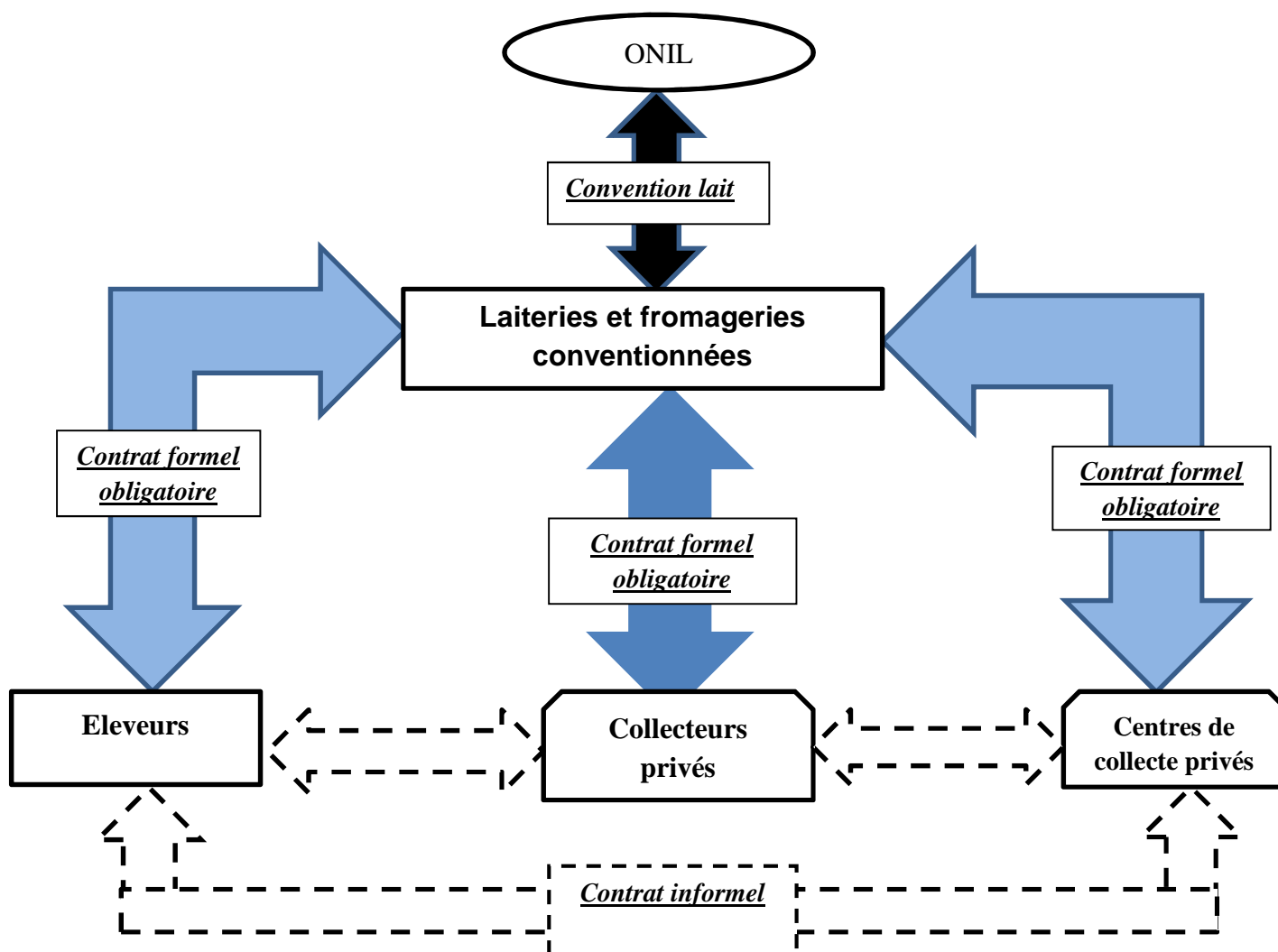
* Elle peut être négative si le lait est de mauvaise qualité.

Légende :

- Flux physiques (circuit formel du lait cru)
- Flux financiers
- - - Flux physiques (circuit informel du lait cru)

Enfin, le nouveau schéma de fonctionnement a permis de renforcer la coordination verticale au sein de la filière. Celle-ci évolue vers un plus grand resserrement entre les acteurs de base en s'appuyant sur des contrats écrits et formels pour échanger un produit spécifique. En effet, le recours obligatoire à ce mode de coordination a considérablement amélioré la stabilité transactionnelle au sein de la filière locale. Néanmoins, ces transactions reposent également sur des engagements contractuels informels entre les éleveurs, les éleveurs et collecteurs privés et enfin éleveurs et centres de collecte privés (voir figure 20).

Figure 20 - Relations contractuelles entre les acteurs de base de la filière laitière locale



Source : De l'auteur

L'examen du tableau 44 nous renseigne sur l'évolution rapide de la contractualisation formelle engagée entre les laiteries et leurs fournisseurs dans notre zone d'étude.

Tableau 44 - Evolution des engagements contractuels des laiteries avec leurs principaux fournisseurs de lait cru (moyenne annuelle)

	2009		2010		2011		2012	
	Nombre éleveurs (Nbre VL)	Nombre collecteurs	Nombre éleveurs (Nbre VL)	Nbre collecteurs	Nbre éleveurs (Nbre VL)	Nbre collecteurs	Nbre éleveurs (Nbre VL)	Nbre collecteurs
Laiterie DBK	993 (5 033)	20	1 200 (6 053)	25	1 790 (8 754)	35 (08)*	1 670 (7 548)	34 (14)*
Laiterie pâturage	36 (285)	01	47 (341)	01	142 (735)	6*	251 (1 235)	12*
Laiterie STLD	366 (1 879)	03	556 (2 712)	03	585 (3 058)	03*	605 (3 498)	05 (04)*
Laiterie TIFRA	357 (2 301)	06	552 (3 645)	13	714 (4 120)	14 (10)*	660 (3 075)	23 (21)*
Matinale	56 (300)	05	180 (1 034)	14	234 (1 145)	12 (10)*	175 (874)	20 (19)*
Fromagerie GADI	21 (135)	01	63 (470)	01	124 (745)	02*	138 (1 083)	04(03)*
TALA ALAM	52 (372)	01	162 (872)	01	270 (1 563)	03*	364 (2 062)	05 (04)*
Danone	-	-	222 (1 359)	01	254 (1 458)	01*	301 (1 697)	01*
Soummam	-	-	268 (1 321)	01	436 (3 564)	14*	789 (5 253)	19*
Total	1 881 (10 305)	37	3 262 (17 807)	60	4 549 (25 142)	90 (57)*	4 953 (26 325)	125 (95)*
Moyenne	~ 5 vl / éleveur	~ 51 éleveurs / collecteur	~ 6 vl/éleveur	~ 54 éleveurs/ collecteur	~ 5 vl / éleveur	~ 50 éleveurs/ collecteur	~ 5 vl / éleveur	~ 40 éleveurs / collecteur

Source : Elaboré par l'auteur sur la base des documents des laiteries

*Collecteurs au niveau de la zone. **Non comptabilisé les chauffeurs- ramasseurs salariés des laiteries

La lecture du tableau 44 fait ressortir qu'en 2012, plus de 75 % des éleveurs de la zone d'étude, sont sous contrat avec les différentes laiteries qui collectent le lait cru (DSA, 2013). Cette contractualisation touche, actuellement, 62,2 % de l'effectif total des vaches laitières de la région d'étude (elle était de 26,7 % en 2008).

De même, le nombre de collecteurs indépendants (privés), signataires de contrat de livraison du lait cru, a quasiment doublé, dans la région, passant ainsi de 37 à 95 collecteurs entre 2009 et 2012. Cet accroissement des collecteurs, plus rapide que celui observé pour les éleveurs, a sensiblement réduit le taux moyen de couverture des éleveurs pour chaque collecteur, taux qui n'est pas sans conséquence sur l'avenir de ces collecteurs surtout si les conditions de base de la production laitière et le niveau technique des éleveurs ne vont pas dans le sens d'une amélioration rapide et durable.

L'attrait et la fidélité des éleveurs et collecteurs autour de certaines laiteries tirent leurs explications du niveau de solvabilité de chaque laiterie, de son respect des délais de paiement (y compris les primes) et le respect des différents engagements contractuels. Le prix du lait cru appliqué, la distance à parcourir et le degré de contrôle de la qualité (nombre de tests) sont autant de facteurs supplémentaires qui conditionnent le choix des fournisseurs de la laiterie à approvisionner.

2. Les transactions laitières dans notre zone d'étude

Cette analyse est menée à partir d'un référentiel théorique (Brousseau, 2002) qui met en avant les concepts d'incertitude, d'opportunisme¹⁰¹, de spécificité¹⁰² des actifs et de coûts de transaction. Elle permet de mettre en évidence certaines particularités des relations contractuelles entre transformateur et fournisseurs de lait au sein de la filière laitière locale.

Selon Williamson (1975), l'incertitude peut être conçue comme la conséquence de la contingence et de la complexité des choses. Elle peut également provenir de l'opportunisme des agents, c'est-à-dire de l'incertitude quant aux comportements d'autrui.

¹⁰¹ *L'opportunisme implique intérêt personnel et ruse. Il s'agit d'une notion plus large que celles de sélection adverse et d'aléa moral (Saussier et Billon, 2007).*

¹⁰² *On entend par spécificité le degré avec lequel un actif peut être redéployé dans un usage et pour un usager alternatif sans perte de valeur. Un actif est ainsi spécifique lorsque sa valeur est plus faible dans des utilisations alternatives comparativement à celle qu'il possède dans l'usage particulier pour lequel il a été conçu (Williamson, 1994, 1996). Selon Saussier et Billon (2007), la spécificité des actifs peut prendre au moins six formes différentes : la spécificité de site, lié aux caractéristiques physiques du produit, d'actifs dédiés, d'actifs humains, de marque et enfin la spécificité temporelle.*

Dans les filières agro-alimentaires, les incertitudes liées à la mise en œuvre de l'itinéraire technique et aux caractéristiques structurelles des exploitations agricoles au sein d'un bassin de culture confèrent aux transactions entre fournisseurs et transformateur un fort degré de spécificité (Lejars, op.cit.).

2.1 La spécificité des transactions

Les transactions entre producteurs et industriels ont un fort degré de spécificité. La spécificité des transactions est liée à des contraintes temporelles et géographiques. La dégradation rapide du lait cru impose un fonctionnement en flux tendu des chaînes de traitement et d'approvisionnement de l'unité de transformation et rend impossible la constitution de stocks de ce produit. De même, la délocalisation, la fermeture ou l'ouverture d'une usine sur un bassin de production et les investissements liés à la modernisation de l'élevage génèrent des coûts trop élevés pour les industriels comme pour les éleveurs en cas de sortie de la transaction. Au niveau industriel, les investissements dans l'entreprise sont importants, parfois idiosyncrasiques¹⁰³, et le retour sur investissement s'échelonne sur plusieurs années. Au niveau des exploitations, toute augmentation du cheptel se traduit par des risques supplémentaires en terme financier, alimentaire, et sanitaire.

Fournisseurs et industriels font face à un problème d'irréversibilité (Lejars, op.cit.). Une fois engagés dans la relation, les fournisseurs dépendent souvent de l'activité de transformation pour l'écoulement de leurs produits. Compte tenu des coûts de transport du lait cru, les éleveurs peuvent difficilement avoir d'autres moyens de livraison que ceux offerts par l'usine présente sur leur bassin de production. Parallèlement, les industriels sont dépendants du maintien de l'activité d'élevage dans leur zone d'activité au risque de voir une bonne partie d'éleveurs abandonner leurs activités pour d'autres plus rentables et moins risquées.

Compte tenu des spécificités et des incertitudes analysées ci-dessus, le contrat entre laiterie et producteur dépend d'un dispositif de coordination et de mécanismes incitatifs spécifiques. Pour maîtriser les incertitudes et les risques techniques que les caractéristiques de la matière première font peser sur l'activité de transformation, l'industriel est dans l'obligation de planifier soigneusement (ibid.) ses approvisionnements en s'articulant davantage avec ses fournisseurs et en prévoyant une forme de coordination plus complexe que la simple transaction commerciale d'achat / vente. De plus, pour limiter l'opportunisme, il doit mettre en place des dispositifs de surveillance et d'incitations spécifiques.

¹⁰³ *Un actif idiosyncrasique est à la fois très spécialisé et unique (Brousseau, 1993).*

2.2 Des transactions marquées par de fortes asymétries d'informations

Comme dans la plupart de filières agro-alimentaires, les relations contractuelles entre producteur et transformateur sont caractérisées par de fortes asymétries d'informations, occasionnant des comportements opportunistes.

2.2.1 Aléa moral et opportunisme des agents

L'aléa ou risque moral résulte de la rationalité des agents économiques qui les pousse à ne pas respecter un contrat si cela leur permet d'améliorer leur situation personnelle. Cette conception particulière de la rationalité, qualifiée d'opportunisme, est décrite par Williamson (1975). Cette hypothèse signifie que les agents sont suffisamment rationnels pour systématiquement tenter d'exploiter les défauts des arrangements contractuels qu'ils établissent. L'opportunisme s'exprime entre autres, à cause de l'inobservabilité de certaines prestations.

Dans la filière lait, la qualité et la quantité du produit échangé ne peuvent pas être bien observées et estimées sans le recours à des techniques et des moyens particuliers. Sur l'industriel pèse donc un risque moral. Le comportement de l'éleveur dans son activité de production s'apparente pour le transformateur à une action cachée. Les risques d'opportunisme au sein des filières sont donc importants. Pour remédier à cette situation et limiter les risques, le transformateur peut avoir recours à plusieurs stratégies (Lejars, op.cit.) :

a. Les dispositifs de contrôle

Afin de prévenir les manifestations de l'opportunisme des contractants et de garantir l'exécution des contrats, les transformateurs ont aménagé des systèmes de surveillance qui consistent à mesurer la quantité et la qualité des lots livrés. Certaines laiteries exigent de leurs chauffeurs - ramasseurs et/ou des collecteurs privés d'effectuer le test d'acidité sur le lait au niveau des fermes et ensuite de bien mesurer sa quantité, qui se trouve souvent dans des bidons de contenance différente. Des tests supplémentaires sont encore réalisés au niveau des centres de collecte qu'ils soient rattachés à une laiterie ou bien appartenant à un privé. A ce stade, les gérants de chaque centre appliquent un certain nombre de tests sur la qualité du lait de ses fournisseurs, tests qui obéissent à l'exigence qualitative de chaque laiterie. Enfin, des contrôles ultimes sont effectués sur le lait réceptionné directement au niveau de la laiterie, quelle que soit sa provenance (éleveurs, collecteurs et voire même de ses propres centres de collecte). Si ce n'est pas le cas, ces livraisons peuvent être refusées. Le cas échéant, une rupture de contrat est envisageable.

b. Les dispositifs d'incitation et de paiement éleveurs

Les mécanismes incitatifs ont pour objectif de pousser les acteurs à adopter le meilleur comportement possible. Dans les théories des contrats, selon les hypothèses, les systèmes d'incitations se substituent partiellement ou totalement aux mécanismes de surveillance et de contrôle.

Toutefois, en pratique, les deux sont souvent couplés. Le paiement s'effectue en fonction du volume de lait cru réceptionné par la laiterie et de sa qualité. Un système de bonus (prime additionnée au prix du lait) est appliqué par toutes les laiteries pour inciter les éleveurs à offrir un lait de qualité supérieure. En parallèle, un système de sanction (prélèvement sur le prix du lait) est en vigueur pour le lait qui ne remplit pas les normes de qualité arrêtées par chaque laiterie. De plus, ce système vise beaucoup plus à dissuader les éleveurs et les collecteurs fraudeurs (écrémage et mouillage du lait).

2.2.2 Information cachée et sélection adverse

L'éleveur, de son côté, subit aussi un risque inhérent à un autre type d'asymétrie informationnelle : le risque de sélection adverse. Il s'agit de la défiance généralisée qui naît dès lors qu'il n'existe pas un « *catalogue* » connu de tous et spécifiant les caractéristiques de tous les biens échangés ou susceptibles de l'être. Comme l'éleveur ne connaît pas précisément les conditions de marché en aval, il est soumis au comportement loyal (ou déloyal) du transformateur par rapport aux résultats des différentes analyses physico-chimique et bactériologiques effectués sur le lait, de la précision du jaugeage des volumes de lait livré et enfin de la méthode de calcul choisie par la laiterie pour rémunérer le producteur. La transaction industrielle - éleveurs présente donc quelques particularités :

(i) une forte dépendance entre les fournisseurs et les transformateurs

(ii) un fort degré d'incertitude lié aux caractéristiques de la matière première et aux aléas de production

(iii) des asymétries d'information générant des comportements opportunistes

Les flux de la matière première, en particulier le lait cru, reposent sur des engagements différenciés et complexes entre éleveurs, collecteurs et transformateurs. Ces transactions sont de natures bilatérales, ou liées à d'autres services agricoles (fournitures d'intrants, crédits,...).

3. Les transactions bilatérales

3.1 Eleveur - éleveur collecteur et éleveur - collecteur privé

Les transactions bilatérales à la collecte sont des accords entre les éleveurs et éleveurs-collecteurs ou entre les éleveurs et les collecteurs indépendants pour le transport et la livraison du lait cru. Dans le cas du transport à tour de rôle, les éleveurs sont directement impliqués dans la transaction.

Tout en garantissant une place suffisante de transport pour la livraison de leur lait cru, certains éleveurs acceptent le ramassage et la livraison du lait des autres éleveurs, souvent proches des uns et des autres, et ne produisant pas de quantités lait importantes (1 à 2 bidons de 20 à 25 litres). A ce niveau de la transaction, il n'y a pas de rémunération (système d'entraide) et les accords sont tacites.

Cependant, ce système d'entraide entre les éleveurs tend à disparaître à cause de la présence de plus en plus de collecteurs privés (y compris les chauffeurs salariés des laiteries et des centres de collecte privés) souvent équipés de moyens de transport (avec cuves isothermiques) mieux adaptés au relief de la zone et capables d'atteindre des endroits très éloignés et totalement enclavés. En outre, la rémunération de ces collecteurs n'est pas à la charge de l'éleveur. Elle est garantie totalement par l'Etat qui accorde à ces collecteurs privés, via les laiteries, une prime de collecte de 5 DA par litre ramassé et livré aux transformateurs.

Des accords souvent informels mais assez crédibles sont engagés à ce niveau entre ces collecteurs privés et les éleveurs qui sont surtout éloignés des centres urbains, enclavés et démunis de moyens de transport. Les liens familiaux et/ou ethniques, la réputation et surtout la confiance sont les déterminants de base des relations qui lient les éleveurs et les collecteurs privés. Cette confiance est basée non seulement sur la réputation acquise après des transactions répétées, mais également à travers les relations non marchandes entretenues avec les éleveurs (règlement des conflits entre éleveurs et éleveurs - collecteurs, des avances numéraires, achats divers en ville,...). Tout un système d'entraide, d'échange d'informations, et voire même de solidarité, s'installe entre ces acteurs et renforçant ainsi durablement leurs relations.

3.2 Collecteur privé – laiterie

Les transactions bilatérales à la livraison sont celles qui se déroulent entre les collecteurs privés et les laiteries. Dans ce cas, les collecteurs assument seulement une fonction d'intermédiation entre les éleveurs, moins préoccupés par la livraison du lait (délégation de responsabilité sur le produit), et les industries laitières, qui se déchargent d'une tâche contraignante qui leur permet, par la même occasion, de réduire les coûts excessifs de la collecte du lait cru.

Les laiteries ont des relations privilégiées avec ces collecteurs privés. Leurs rôles d'interface et de prestataire de services apportent une contribution majeure à l'efficacité du réseau de collecte des laiteries. Ils concourent à la concentration de l'offre donc à la réduction spatio-temporelle et financière de la collecte.

Les liens privilégiés avec ces collecteurs donnent des avantages informationnels que les laiteries exploitent pour une meilleure maîtrise des incertitudes sur les quantités et la qualité du lait de chaque éleveur de la région. Ils sont considérés aussi comme les seuls « porte-parole » des éleveurs vis-à-vis de leur laiterie car ces collecteurs sont capables de négocier des aides et des moyens pour leurs éleveurs qui expriment le besoin. Enfin, ces collecteurs ne participent pas aux échanges laitiers et de plus, leur rémunération est garantie totalement par l'Etat.

4. Les transactions liées : très peu de laiteries engagées

Pour consolider leurs réseaux de collecte et garantir la stabilité de leur approvisionnement en lait cru, plusieurs contrats avec fourniture de services sont proposés par certaines laiteries. Ces dernières accordent prioritairement à leurs propres éleveurs des aides financières sous forme de crédits et du matériels spécifiques afin d'améliorer la production laitière en quantité et en qualité et, par ricochet, augmenter le degré de fidélité des éleveurs vis-à-vis de la laiterie.

Différents types de crédits¹⁰⁴ (remboursement souvent en équivalent lait sur une période de 10 mois et sans intérêt), ainsi que des cuves¹⁰⁵ de stockage de lait de 500 à 1 000 litres et enfin différents intrants à des prix préférentiels (aliments de bétail¹⁰⁶, poudre de lait pour veaux, bidons en inox,...), sont accordés par ces laiteries.

¹⁰⁴ Ces crédits sont destinés normalement pour l'achat de nouvelles vaches laitières, des équipements et de l'aliment de bétail. Souvent ces crédits sont déviés de leur vocation d'initial par les éleveurs (construction, fête,...).

¹⁰⁵ En 2011, le prix d'une cuve est de 450 000 DA.

¹⁰⁶ Plus de 20 % de réduction par rapport au prix du marché. La laiterie réalise un achat groupé aux noms de ses éleveurs sous contrat.

En contrepartie de ces aides, les laiteries confisquent, à leur niveau, le cachet personnel de l'éleveur pour que ce dernier ne puisse rompre son contrat sans que sa situation ne soit totalement assainie vis-à-vis de sa laiterie.

Cependant, il faut préciser que les moyens et les efforts financiers mobilisés par chaque laiterie sont en fonction de son degré de dépendance vis-à-vis du lait cru pour la fabrication de produits laitiers nécessitant à la base du lait frais. La disponibilité de la poudre de lait (quota mensuel de l'ONIL) et les types de produits laitiers mis sur le marché (lait LPS, lait fermenté,...) sont des facteurs qui expliquent, pour d'autres laiteries, leurs faibles niveaux d'intervention (voire nuls pour 02 laiteries), dans le soutien et le développement de la production laitière locale.

De plus, il est à noter qu'aucune laiterie n'apporte une assistance technique à ses éleveurs, c'est-à-dire, un suivi permanent au niveau des étables, par des techniciens de la laiterie, pour introduire des nouvelles techniques de production, de gestion et d'organisation.

Pour appréhender les stratégies microéconomiques et expliquer le positionnement des laiteries par rapport aux objectifs de développement et de la valorisation de la production locale, objectifs qui constituent la pierre angulaire de la politique laitière nationale, nous avons retracé l'évolution du degré d'implication ou de contribution des laiteries vis-à-vis de leurs éleveurs sous contrat. Autrement dit, identifier la nature des aides et des services accordés et de comprendre les logiques qui les sous-tendent.

Les tableaux 45 et 46, nous résumant les services apportés aux éleveurs par quelque laiteries¹⁰⁷ pendant ces dernières années. L'une, de ces dernières, dépend totalement du lait cru pour la fabrication de ces produits (« le Fermier ») et qu'une deuxième dispose, en plus de la collecte du lait local, un quota mensuel de poudre de lait à prix subventionné (« Tifra Lait »). La troisième (« laiterie Danone ») dépend, quant à elle, fortement du marché libre de la poudre de lait (marché mondial ou local) mais elle reste dynamique dans la collecte du lait cru pour satisfaire les attentes des consommateurs exigeants de plus en plus des produits à base de lait frais.

¹⁰⁷ On se limite à trois laiteries seulement faute de disponibilité documentaire et des données fiables. De plus, 02 autres laiteries ne pratiquent aucune politique d'aide et d'assistance à leurs éleveurs sous contrat.

Tableau 45 - Evolution des différentes aides apportées aux éleveurs sous contrat avec la laiterie

« Tifra »

Années		2009	2010	2011	2012
Nature des aides					
Crédits financiers	Nombre de crédits accordés	07	09	08	14
	Crédits plafonnés à (en DA) :	100 000	100 000	200 000	200 000
	Montant moyen / crédit (en DA)	80 000	65 000	150 000	120 000
	Moyenne vache en lactation /éleveur bénéficiaire	15	22	26	18
Part éleveur bénéficiaires / total éleveurs sous contrat avec la laiterie		1,4 %	1,63 %	1,12 %	2,12 %
Cuves de réfrigération	Total cuves distribuées	6	06	05	07
	Moyenne vache en lactation /éleveur bénéficiaire	22	17	20	15
Part éleveurs bénéficiaires / Total éleveurs sous contrat avec la laiterie		1,7 %	1,08 %	0,7 %	1,06 %
Aliment de bétail	Quantité (tonne)	-	-	-	-
	Nombre d'éleveurs bénéficiaires	-	-	-	-
Part éleveurs bénéficiaires / Total éleveurs sous contrat avec la laiterie		-	-	-	-
Bidons en inox	Total bidons en inox**	60	55	40	80
	Moyen bidon / éleveur	4	5	4	5
	Nombre d'éleveurs bénéficiaires	24	15	19	16
Part éleveurs bénéficiaires / Total éleveurs sous contrat avec la laiterie		6,7 %	2,7 %	2,66 %	2,4 %
Nombre total des éleveurs sous contrat*		357	552	714	660
Total (cumulé) éleveurs sous contrat ayant bénéficiés de toutes les aides de la laiterie		37 au total (10,36 %)	30 au total (5,43 %)	32 au total (4,48 %)	45 au total (6,81 %)

Source : Réalisé par nous-même sur la base des documents de la laiterie

Tableau 46 - Evolution des différentes aides apportées aux éleveurs sous contrat avec la fromagerie « Fermier »

Années		2009	2010	2011	2012
Nature des aides					
Crédits financiers	Nombre de crédits accordés	6	11	15	21
	Crédits plafonnés à (en DA) :	200 000	200 000	250 000	300 000
	Montant moyen / crédit (en DA)	~ 120 000	~ 90 000	~ 140 000	~ 110 000
	Moyenne vache en lactation /éleveur bénéficiaire	15	22	19	26
Part éleveur bénéficiaires / total éleveurs sous contrat avec la laiterie		1,8 %	2,56 %	2,7 %	3,31 %
Cuves de réfrigération	Total cuves distribuées	4	7	6	5
	Moyenne vache en lactation /éleveur bénéficiaire	13	11	17	22
Part éleveurs bénéficiaires / Total éleveurs sous contrat avec la laiterie		1,2 %	1,63 %	1,07 %	0,8 %
Aliment de bétail	Quantité (tonne)	4 00	550	6 00	1 120
	Nombre d'éleveurs bénéficiaires	58	80	75	144
Part éleveurs bénéficiaires / Total éleveurs sous contrat avec la laiterie		17,2 %	18,6 %	13,46 %	22,7 %
Bidons en inox	Total bidons en inox**	100	140	80	60
	Moyen bidon / éleveur	5	9	7	8
	Nombre d'éleveurs bénéficiaires	17	15	11	7
Part éleveurs bénéficiaires / Total éleveurs sous contrat avec la laiterie		5,05 %	3,5 %	1,97 %	1,1 %
Nombre total des éleveurs sous contrat*		337	430	557	634
Total (cumulé) éleveurs sous contrat ayant bénéficiés de toutes les aides de la laiterie		95 soit 28,2 % du total	113 soit 26,3 % du total	119 soit 21,4 % du total	177 soit 27,9 % du total

Source : Réalisé sur la base des documents de la laiterie.

* Ce nombre d'éleveurs cache tous le mouvement entre les nouveaux contrats signés et ceux qui ont été résiliés au cours de l'année.

**Le prix varie de 5 000 à 9 000 DA

A la différence de ces deux premières, la laiterie « *Danone* » propose, en plus des autres services communs, un financement complet de modules de vaches laitières importées (voir tableau 47). En contrepartie, elle exige de l'éleveur, un engagement contractuel formel stipulant le remboursement de la laiterie en nature (livraison exclusive et intégrale du lait cru à la laiterie) et selon un échéancier bien arrêté (sur plusieurs années et sans aucun intérêt). En outre, elle met à la disposition de ses éleveurs des assurances multirisques à des taux préférentiels pour la sauvegarde de leurs exploitations.

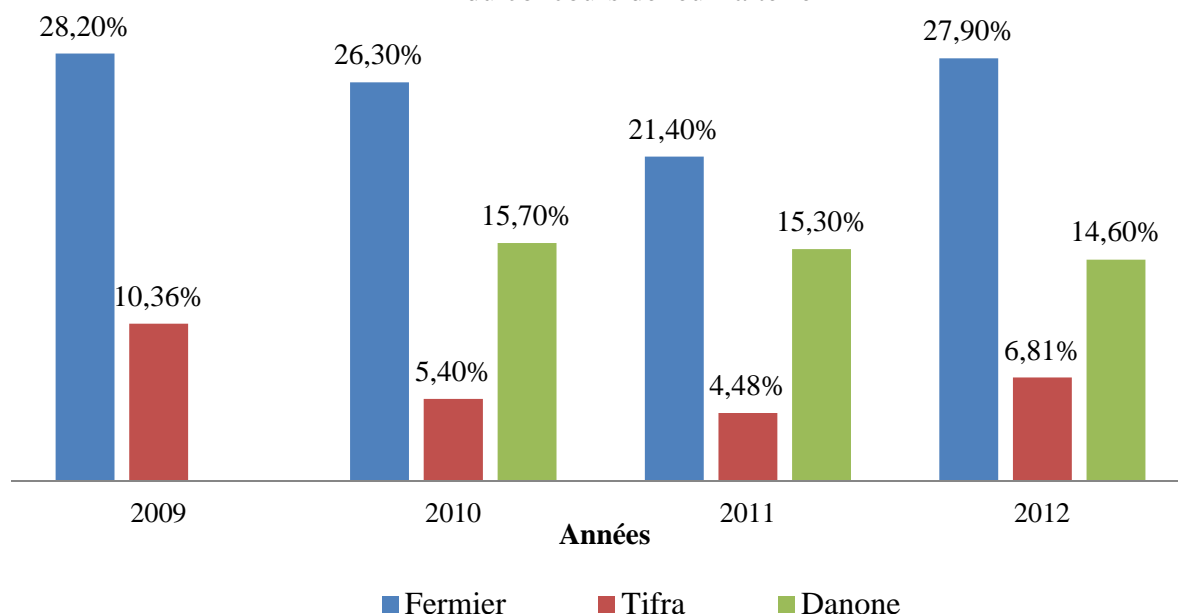
Tableau 47 - Evolution des différentes aides apportées aux éleveurs sous contrat avec la laiterie « *Danone* » dans la zone d'étude

Années		2010	2011	2012
Nature des aides				
Module de vaches laitières	Nombre d'éleveurs bénéficiaires d'un module	05	7	11
Part éleveur bénéficiaires / total éleveurs sous contrat avec la laiterie		2,52 %	2,75 %	3,65 %
Assurance multirisque	Nombre d'éleveurs bénéficiaires	8	13	17
Part éleveurs bénéficiaires / Total éleveurs sous contrat avec la laiterie		3,6 %	5,11 %	5,64 %
Bidons en inox	Total bidon en inox	110	76	48
	Moyen bidon / éleveur	05	04	03
	Nombre d'éleveurs bénéficiaires	22	19	16
Part éleveurs bénéficiaires / Total éleveurs sous contrat avec la laiterie		9,9 %	7,48 %	5,31 %
Nombre total des éleveurs sous contrat		222	254	301
Total (cumulé) éleveurs sous contrat ayant bénéficiés de toutes les aides de la laiterie		35 au total (15,7 %)	51 au total (15,3 %)	44 au total (14,6 %)

Source : de l'auteur sur la base des documents de la laiterie

En résumé, l'analyse du graphique 28, nous permet de constater que les niveaux cumulés de contributions ou de fournitures de services réalisés, en général, par ces trois laiteries, sont faibles et nettement sélectifs ce qui limitent davantage l'accès des petits éleveurs aux différents services.

Graphique 28 - Evolution du nombre d'éleveurs cumulé ayant bénéficié du concours de leur laiterie



Source : de l'auteur sur la base des documents des trois laiteries

Le fort taux de non-remboursement des prêts, surtout financiers, et le risque élevé d'abandon de l'activité d'élevage chez un grand nombre de petits éleveurs sont les deux causes majeures qui orientent la stratégie des laiteries vers une recherche plus sélective de ses fournisseurs, recherche qui privilégie des éleveurs dont les effectifs de vaches laitières sont souvent supérieurs à la moyenne de la région. L'expérience, la spécialisation dans la production laitière ainsi que la bonne réputation de l'éleveur sont des critères de plus en plus recherchés par la laiterie pour constituer un véritable noyau de producteurs performants et durable.

Il ressort aussi que les situations financières (capacité d'autofinancement) et le poids relatif du chiffre d'affaires (volume de ventes) de chaque laiterie peuvent constituer des entraves supplémentaires qui peuvent réduire l'effort de soutien de l'entreprise pour l'amélioration de la production laitière locale. L'absence des aires de stockages appropriés, au niveau de certaines laiteries, pour la distribution des différents intrants agricoles (aliment de bétail, bidons,...) limite les offres de service pour les éleveurs.

Le cautionnement des divers crédits intrants accordés aux producteurs n'est pas assuré par des cercles de caution solidaire¹⁰⁸ dont les laiteries peuvent solliciter en cas de rupture de contrat ou de défaut de remboursement.

De plus, le manque d'organisation (problème de coordination horizontale des fournisseurs) qui caractérise la profession d'élevage dans la zone d'étude (absence de groupements d'éleveurs, de coopératives et/ou d'associations actives), accentue l'exclusion des petits éleveurs qui, individuellement, ne peuvent solliciter et négocier avec les laiteries des services et des financements mieux adaptés et plus avantageux.

5. Analyse des relations contractuelles entre l'industrie laitière et les fournisseurs de lait cru

Brousseau (1993) propose une grille permettant de repérer les différents éléments constitutifs d'un contrat. Pour lui, ces derniers reposent sur sept clauses. Chaque clause peut être constituée de 2 à 4 modalités. La coordination stratégique (clause A) met l'accent sur la fixation de l'objet de la transaction. Pour la coordination organisationnelle (clause B), il s'agit de savoir comment les agents s'organisent pour satisfaire les objectifs fixés précédemment. Pour la coordination opérationnelle (clause C), elle concerne la date et le lieu de livraison ainsi que les opérations de service que les agents fournissent. Le système de garanties (clause D) et le mécanisme de punition (clause E), sont mis en place pour se méfier du comportement opportuniste. En réalité, le revenu de chaque co-contractant dépend du comportement de l'autre. Il s'agit donc de deux mécanismes garantissant le respect du contrat ou la réalisation des engagements. La clause F concerne la rémunération et l'assomption du risque. Il s'agit de savoir le montant de la commission et qui supporte les risques techniques ou ceux dus aux aléas du marché. Enfin, la durée du contrat (court ou long terme) est fixée par la clause G.

Dans le cadre de l'analyse de la coordination contractuelle au sein de la filière laitière locale au niveau de notre zone d'étude, nous avons examiné les principaux contrats¹⁰⁹, écrits et formels, engagés entre les transformateurs et leurs principaux fournisseurs de lait cru.

¹⁰⁸ Le principe de base est l'adhésion volontaire des producteurs à un cercle de caution solidaire dont tous les membres se cooptent et s'engagent les uns envers les autres.

¹⁰⁹ Les contrats d'achat-vente, dont le prix reste le seul déterminant de la coordination, sont assez fréquents entre les acteurs de base de la filière dans la zone d'étude.

À travers l'examen des principales clauses qui y figurent dans les contrats signés, entre les laiteries et leurs fournisseurs de lait cru, il sera possible de vérifier leur degré d'exécution ou d'applicabilité par ces acteurs, engagés dans les transactions laitières, en les confrontant aux différents résultats issus de nos observations de terrain, des discussions de groupe, des suivis d'acteurs et des différentes enquêtes de terrain (voir tableaux 48 et 49). Les écarts observés, considérés comme sources d'inefficiences, peuvent être réduits, seulement si ces contrats doivent être renforcés par des « *enfancements* » publics et privés capables d'arbitrer en cas de litige, à moindre coût, et de contraindre les acteurs à mieux respecter leurs engagements respectifs.

Tableau 48 - Analyse des principales clauses du contrat formel liant les laiteries aux éleveurs

Clauses		Clause initial dans le contrat	Ecart constatés dans l'application	Nature du contrat
Clauses A, B et C	Caractéristique du lait	<p>-Lait tirant 34 gramme de matières grasse, non mouillé ni écrémé</p> <p>-Non mélangé avec le colostrum, et non issu de vaches malades ou traitées aux antibiotiques</p> <p>Réfrigéré à une température de 4° à 8°c ;</p> <p>Non ne contenant pas d'impuretés physiques, ni être coloré, ni avoir de mauvaise odeur ;</p> <p>de densité à 20° C, comprise entre 1028 et 1033</p> <p>-Non acide au moment de l'enlèvement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de contrôles inopinés des techniciens des laiteries au niveau des étables. - Faible moyen de contrôle chez les collecteurs - Cas de mouillage assez fréquent - Acidité et température rarement respecté surtout en été 	<p>Autorité centralisée (hiérarchique) :</p> <p>La laiterie a un pouvoir discrétionnaire sur les caractéristiques du lait</p>
	Quantité	<p>- Evaluée en fonction des vaches laitières déclarées par l'éleveur</p> <p>-Exclusivité et intégralité</p> <p>-Fournir à la laiterie, exclusivement du lait cru frais de vache avec les spécifications conformes à la législation en vigueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune limite de la quantité de lait à livrer au cours de l'année - L'éleveur reste le seul arbitre de la répartition de sa production laitière (autoconsommation, alimentation du cheptel, vente directe, crèmerie,...) - Apport du lait supplémentaire de certains éleveurs n'ayant pas d'agrément ou d'attestation d'éleveur (avec partage des primes de l'Etat) - Aucune limite de la quantité de lait à la réception (sous réserve du respect de toutes les qualités physicochimiques) - Problème de jaugeage du lait à tous les niveaux 	<p>Autorité décentralisée :</p> <p>les quantités de lait produites et livrés par les éleveurs ne peut être maîtrisées (l'éleveur peut aussi modifier son système de production)</p>
	Heure et lieu de ramassage	<p>Chaque matin au niveau de l'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction de la disponibilité et du planning du collecteur - Le ramassage peut se faire à des endroits différents (sur la route du collecteur, le commerçant du village,..) et à des heures différentes (le soir ou la nuit). 	<p>Routine : Opération de collecte routinisée et adaptative</p>
	Fourniture de services	<p>En fonction des moyens disponibles, à accompagner l'éleveur pour améliorer les conditions d'élevage et augmenter les quantités de lait en apportant une assistance technique multiforme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elle concerne uniquement certaines laiteries fortement dépendantes du lait cru. - Les services fournis par les laiteries ne sont pas assez diversifiés. - Ils ne touchent pas un grand nombre d'éleveurs (hautement sélectifs) 	<p>Otage unilatéral : la laiterie confisque le cachet de l'éleveur</p>

Clauses		Clause initial dans le contrat	Ecart constatés dans l'application	Nature du contrat
Clauses D et E		La laiterie se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés au niveau des élevages	- Aucun contrôle n'est effectué directement par les laiteries au niveau des étables. - Contrôle uniquement de l'acidité du lait, par le biais du collecteur (privé et/ou autres), au moment du ramassage du lait à la ferme	L'autorité centralisée (hiérarchique) : contrôle multiples de la qualité du lait (à la ferme, au centre et à laiterie)
Clause F	Prix du lait (DA/litre)	- Prix unique pour tout type de lait de vache - le prix est fixé pour toute l'année	-Prix non négocié. Il est fixé unilatéralement par la laiterie. - Prix ajusté sur les cours du marché mondial et non sur les coûts de production - Aucune possibilité de renégocier le prix par l'éleveur. Il est preneur de prix - Certaines laiteries modifient le prix en fonction des saisons, sans aucun préavis et accord des éleveurs - Le prix réel appliqué est souvent inférieur à celui affiché (moins les pénalités liées à la qualité du lait)	L'autorité centralisée (hiérarchique) : la laiterie à un pouvoir discrétionnaire sur le montant du prix du lait cru, les primes de qualité et aussi du délai de paiement -Rémunération proportionnelle à l'effort du producteur
	Primes de qualité	-Système bonus-malus pour la M.G. fixé en ex ante. Il concerne toutes les laiteries -Autres bonifications : prime de matière protéique, germes...).	-Le plus souvent, il s'agit uniquement de la prime de M.G. -Aucun moyen pour l'éleveur de vérifier les résultats. ils sont affichés par la laiterie mensuellement sur le bulletin de paie	
	Délai de paiement	-A régler, sur la base des factures, dans un délai de 15 jours, le prix d'achat du lait cru et la subvention. -A verser les primes dans les mêmes délais. -Paiement par chèque bancaire ou par virement auprès de la BADR	-Toutes les laiteries s'accordent sur un paiement différé et mensuel. - Plusieurs mois de retard sont observés pour le versement de la prime de production de l'Etat. - la laiterie peut exercer un pouvoir (ou du chantage) de rétention des primes.	
Clause G	Durée du contrat Reconduct	Effet à partir de la date de signature Durée égale à 12 mois à partir de la date de signature Reconduction tacite	-La durée est rarement respectée. -Sans aucune possibilité de négocier une des clauses	Court terme avec possibilité de sortie de la relation
Litige et conflit		Règlement à l'amiable	Aucune poursuite judiciaire de la part des acteurs (lenteur judiciaire et coût excessif dissuadent les acteurs)	Décentralisé

Source : De l'auteur

Tableau 49 - Analyse des principales clauses du contrat formel liant les laiteries aux collecteurs privés

Clauses		Clause initial dans le contrat	Ecarts constatés dans l'application	Nature du contrat
Clauses A, B et C	Caractéristique du lait	<p>-Elles sont identiques à celles appliquées à l'éleveur</p> <p>-Les résultats d'analyses feront l'objet de communication officielle à l'attention du collecteur et aux producteurs</p>	<p>-Les collecteurs sont parfois enclins à la fraude (Mouillage du lait, lait acide,...) et à la recherche des laiteries moins exigeantes dans le contrôle de la qualité du lait.</p> <p>-La plupart des collecteurs privés sont en contact permanent avec les gérants des crèmeries (en cas de refus du lait par la laiterie)</p> <p>-Les résultats d'analyses ne sont jamais remis en cause par les collecteurs par manque d'expertise (connaissances) et des moyens de vérification.</p>	<p>Autorité centralisée (hiérarchique) : La laiterie a un pouvoir discrétionnaire sur les caractéristiques du lait.</p> <p>Autorité décentralisée : la laiterie et le collecteur ne peuvent arrêter la quantité journalière de lait cru à livrer</p>
	Quantité	<p>-Engagement à livrer de manière exclusive l'intégralité du lait cru à la laiterie</p> <p>-Les quantités sont établies sur la base d'un cheptel de vaches laitières appartenant à un ensemble de producteurs.</p> <p>-Le collecteur s'engage à fournir à la laiterie exclusivement du lait cru de vache avec les spécifications conformes à la législation en vigueur</p> <p>-La laiterie s'engage à réceptionner l'intégralité du lait fourni par le collecteur</p>	<p>- Aucune mesure et contrôle ne peuvent contraindre le collecteur à livrer une partie du lait vers à autre circuit (crèmerie)</p> <p>- Les quantités livrées quotidiennement varient fortement. elles sont rarement identiques à celles déclarées au moment de la signature du contrat</p> <p>- Les collecteurs subissent souvent des pertes lors du jaugeage du lait cru soit au niveau des centres de collecte ou bien au niveau des laiteries (absence d'équipements performants et bien étalonnés)</p>	
	Heure et lieu de livraison du lait	<p>Normalement tous les matins avant 10 h 00</p> <p>Soit au niveau des centres de collecte de la laiterie ou bien directement à la laiterie</p>	<p>- Heures de livraison rarement respectées : les livraisons se font à longueur de la journée et même pendant la nuit.</p> <p>- Le montant de la prime et la distance kilométrique orientent le choix du lieu de livraison du lait cru des collecteurs</p>	<p>Routine : lieu de livraison désigné</p> <p>Autorité décentralisée : adaptation du temps de la livraison en fonction des saisons</p>
	Fourniture de services	<p>Accompagner le collecteur pour améliorer les conditions de collecte et augmenter les quantités de lait cru en apportant une assistance technique multiforme</p>	<p>Aucune assistance et aides apportée aux collecteurs par les laiteries</p>	<p>Pas d'otage</p>

Clauses		Clause initial dans le contrat	Ecart constatés dans l'application	Nature du contrat
Clauses D et E		Actifs non mentionnés dans le contrat des deux parties	-Les collecteurs privés sont propriétaires de leurs matériels de transport. Ils assument la totalité de l'entretien du matériel. -Pas de mécanismes de surveillance du travail du collecteur et absence de mesures coercitives	Aucun système de garantie des actifs Autocontrôle des flux laitiers par la laiterie
	Clause F	Prime de collecte (DA/litre) Le montant de la prime de collecte est réglé sur la base des bons quantitatifs de réception (en 3 exemplaires) dûment signé par l'éleveur et le collecteur d'une part et le collecteur - laiterie d'autre part.	-Les laiteries ont un pouvoir de gestion de la prime des collecteurs privés. Elles communiquent mensuellement, pour l'ONIL, les volumes de lait ramassé par chaque collecteur. -Les collecteurs sont parfois victimes d'un <i>holdup</i> de leur prime de collecte versée par l'Etat de la part de certaines laiteries qui ne versent pas la totalité de cette dernière. - Aucune laiterie n'accorde de prime spécifique pour le collecteur privé soit pour augmenter les volumes ou bien rechercher un lait de meilleures qualités.	L'autorité centralisée (hiérarchique) : la laiterie à un pouvoir discrétionnaire sur le calcul du montant global de la prime du collecteur et du délai de paiement -Rémunération proportionnelle à l'effort du collecteur
	Délai de paiement - Le paiement se fera par virement ou par chèque bancaire BADR sur la base du total des volumes collectés établis par les bons de collecte. - Le délai de paiement n'est pas explicité	Généralement, les laiteries pratiquent un paiement différé et mensuel		
Clause G	Durée du contrat Reconduction	- Elle est normalement annuelle - La convention entre en vigueur dès sa signature	- Les collecteurs multiplient la signature de contrats avec plusieurs laiteries à la fois. - Parfois la durée du contrat ne dépasse pas un mois	Court terme avec facilité de sortie de la relation
		Tacite reconduction	Aucune renégociation n'est possible	
Litige et conflit		Tout litige ou différend pouvant survenir, entre les deux parties, lors de l'exécution de la présente convention sera soumis au règlement à l'amiable.	-Forte taux de résiliation des contrats de la part des collecteurs (sans préavis et motivation).	Décentralisé

Source : De l'auteur

A la lumière des tableaux 48 et 49, il ressort que la majorité des clauses des contrats, sont souvent mal ou partiellement appliquées par les acteurs de base de la filière. A l'exception des systèmes de contrôle de la quantité et de la qualité du lait cru mis en place par les laiteries, ces dernières n'appliquent aucun système de surveillance et de suivi des conditions de la production au niveau des étables et des conditions de transport du lait de la part des collecteurs. Ces laiteries n'apportent aucune assistance technique à leurs fournisseurs, bien que celle-ci soit mentionnée dans le contrat initial.

Toutefois, ces contrats restent en faveur des laiteries qui détiennent, en l'absence « *de producteur collectif* », des pouvoirs supplémentaires en matière de fixation de prix du lait cru, du montant des primes et des sanctions liées à la qualité du lait et enfin du mode de paiement des fournisseurs. La position généralement faible de ces agriculteurs, en tant qu'entrepreneurs individuels, augmente le risque du pouvoir de marché des laiteries.

De plus, la gestion et l'affectation des primes de production et de collecte, octroyées par l'Etat, pour les fournisseurs de lait cru sont confiées à ces laiteries ce qui leur confèrent un pouvoir supplémentaire sur les éleveurs et les collecteurs. Enfin, le pouvoir des laiteries se manifeste encore dans la confiscation des cachets humides des éleveurs (otage), confiscation qui contraint les éleveurs à subir parfois les comportements opportunistes de ces laiteries (changements de prix, refus du lait, calcul opaque des factures, ...). Ces dernières ne sont pas sanctionnées, à leur tour, sur des défaillances observées, comme les retards dans le ramassage du lait cru, l'approvisionnement irréguliers en intrants des producteurs et du paiement tardif des primes.

Le rythme de rupture des contrats, basés seulement sur une coordination par les prix, entre les ces acteurs de base est assez élevé dans la zone d'étude. Néanmoins, ces fréquentes ruptures permettent surtout aux éleveurs et collecteurs de sortir de la transaction sans aucune contrainte ou sanctions de la part des laiteries. En ce qui concerne les contrats avec fourniture d'intrants (voire d'actifs productifs), bien qu'ils ne soient faiblement proposés par les laiteries, affichent, au contraire, une meilleure stabilité contractuelle et renforce la coordination au sein de la filière locale.

Conclusion

La mise en œuvre du nouveau schéma de fonctionnement de la filière au niveau locale a accéléré le processus de contractualisation entre les acteurs pour l'échange du lait cru. Plusieurs types de contrats sont soumis par les laiteries à leurs fournisseurs pour la livraison du lait cru, contrats qui leur permettent de réduire l'incertitude qui pèse sur l'approvisionnement d'un produit spécifique. En outre, ces contrats facilitent la planification des activités, réduisent les risques dus à l'évolution des prix, facilitent la coordination avec les fournisseurs et les acheteurs, réduisent les risques de perte de recettes et abaissent les coûts de recherche de marchés. Les contrats améliorent le contrôle de la qualité et améliorent le flux de production.

En l'absence d'un cadre institutionnel organisé capable de mener des négociations de chaque clause contractuelle avec les laiteries, les fournisseurs, attirés plus par les primes de l'Etat, acceptent cependant la signature (« *signature à l'aveugle* ») des contrats (« à prendre ou à laisser ») largement en faveur des laiteries. De leur côté, ces dernières, n'accordent que peu de contrats spécifiques aux éleveurs, au risque élevé du non-remboursement des prêts financiers de la grande majorité de petits éleveurs et du caractère aléatoire et non durable de leur activité. Cet état de fait accentue l'exclusion un grand nombre de petits éleveurs d'un accès aux intrants agricole et aux crédits.

Cependant, il est clair, que les engagements contractuels, dans leur ensemble, ne sont pas souvent exécutés dans leur totalité par les acteurs car les sanctions sont rarement appliquées. Ceci augmente les comportements opportunistes des acteurs conscients, quand cas de recours au système légal (juridique), celui-ci peut être plus compliqué et onéreux.

Il est clair que ces différents contrats, bien qu'ils soient difficiles d'en évaluer finement, ont contribué, dans une moindre mesure, à réduire les incertitudes des co-contractants pour produire, transporter, contrôler et transformer le lait cru. Les asymétries d'information entre les acteurs ainsi que les coûts de transaction élevés et non maîtrisés, aux différents stades de la filière, sont autant de facteurs qui peuvent oblitérer la performance globale de la filière. Il est donc impératif d'inciter les acteurs de se coordonner davantage sur la base d'engagements contractuels crédibles et de favoriser des contrats spécifiques ou liés de long terme pour stabiliser davantage les relations contractuelles entre les acteurs de base de la filière.

L'inexécution de certains engagements dans les contrats trouve difficilement une sanction par l'application du droit. Sans l'arbitrage d'une partie tierce et des mécanismes « *d'enforcement* » de ces contrats, les transactions laitières risquent une perte d'intensité et de crédibilité. Les mécanismes centrés uniquement sur la confiance sont insuffisants et limités dans une filière qui se développe rapidement et faisant encore appel à de nouveaux acteurs. Une autorité de régulation (interprofession) dont la vocation est de contrôler et de sanctionner le non-respect des engagements contractuels est plus que nécessaire pour pallier aux insuffisances de l'incomplétude des contrats et l'inefficacité de l'appareil juridique.

Cependant, les pouvoirs publics, considérés comme un médiateur possible, pourraient favoriser les rencontres entre les acteurs de la filière avant la signature des contrats. Ces pouvoirs publics doivent en définir au préalable des dispositions contractuelles minimales qui protégeraient les droits élémentaires des producteurs. Ils pourraient veiller à ce que ces dispositions minimales apparaissent dans tous les contrats (traduction des documents, transparence complète dans les détails et dispositions du contrat, formules de prix et normes de qualité clairement définies, système de règlement des différends mutuellement acceptable et économiquement abordable, etc.). Ces actions doivent être accompagnées par une sensibilisation et une formation des producteurs afin qu'ils puissent négocier les contrats de manière efficace. Certains considèrent que les pouvoirs publics pourraient mettre en place des mécanismes d'arbitrage auprès desquels les agriculteurs pourraient demander réparation immédiate ou transmettre leur plainte, ce qui faciliterait aussi les règlements à l'amiable. De cette façon, les pouvoirs publics contribueraient à améliorer l'exécution des clauses contractuelles.

CONCLUSION GENERALE

La faible performance des filières locales est souvent l'argumentaire présenté pour justifier les politiques d'intensification de la production laitière, politiques qui interpellent davantage l'intervention de l'Etat dans la régulation des filières agricoles, jugées stratégiques. Souvent, ces interventions nécessitent des enveloppes budgétaires assez conséquentes dont les modes d'affectation et de répartition sont controversés et constituent souvent une source de distorsion des marchés agricoles.

Paradoxalement, l'intervention publique est sollicitée pour mettre en œuvre des politiques de sécurité alimentaire afin de garantir les besoins essentiels des populations. En Algérie, les besoins en produits laitiers sont satisfaits par les importations massives de poudre de lait, essentielles pour le fonctionnement presque quasi-exclusif des industries laitières. Pour réduire cette extraversion de la filière, une nouvelle politique, avec des incitations plus ciblées et plus valorisantes, est mise en place, depuis la crise alimentaire de 2007-2008. Cependant, cette politique n'a pas conduit à un véritable changement structurel de la filière car les importations n'ont pas cessé d'augmenter, d'année en année, bien que la production locale ait quasiment doublée en l'espace d'une décennie. La forte croissance de la demande interne, tirée principalement par l'augmentation des revenus et l'urbanisation accélérée, conjuguée au faible taux de collecte de la production locale, par le circuit officiel des laiteries, peuvent expliquer en partie l'échec de l'un des objectifs de la politique laitière. La question demeure donc sur la contribution que peuvent apporter les filières locales dans la réalisation de certains objectifs qui ne sont pas souvent économiques et financiers. C'est pourquoi une bonne maîtrise du fonctionnement de la filière laitière locale devrait favoriser la recherche de solutions ou, pour le moins, alimenter la réflexion.

En effet, dans le cadre de cette thèse, nous avons fixé, dans un premier temps, l'objectif d'évaluer l'impact de la nouvelle politique laitière prônée par l'Etat, dans un contexte international particulier, sur la performance globale de la filière lait et déceler ensuite les répercussions de celle-ci sur les comportements et les stratégies des acteurs de base de la filière. Il était question aussi de confirmer dans quelles mesures le recours aux contrats formels obligatoires peut-il améliorer la coordination des échanges d'un produit hautement périssable et qui nécessite des transactions rapides. L'efficacité de la coordination des acteurs de la filière locale, dans un contexte institutionnel en mutation, était présentée comme une solution qui peut améliorer la performance globale de la filière et que celle-ci doit être renforcée par d'autres mécanismes institutionnels pour arriver à des engagements contractuels plus crédibles et stables de la part des acteurs.

Analysée sur longue période, la politique laitière a clairement affiché sa priorité : la satisfaction à bas prix d'une partie significative des besoins en protéines d'une population croissante émigrant vers les villes. Le rôle de l'industrie laitière était donc principalement de reconstituer, de conditionner et de redistribuer le lait issu de la poudre importée. L'attention croissante portée à la sécurité alimentaire et à la charge budgétaire de ces importations a amené l'Etat à développer une politique favorable à la croissance de la production locale et de sa collecte. Cette politique basée sur des aides aux différents niveaux de la filière, s'est appuyée sur le tissu industriel garant de la qualité sanitaire du lait collecté. Force est de constater que malgré un succès certain, une part significative de la production (1,165 / 3,088 milliards de litres, soit ~ 38 %) n'est pas collectée vers l'industrie, mais reste distribuée par le circuit qualifié d'informel. Cet état de fait, renforce encore l'attention à donner au secteur informel qui gère plus des ¾ de la production nationale, qui est exclu en tout ou partie du système d'aides publiques, mais qui échappe également totalement aux différents systèmes de contrôle de qualité du lait cru, pouvant mettre en péril la santé publique des consommateurs.

N'est-on en présence que d'autoconsommation, d'habitudes, de retard ou d'inertie ? Est-ce la conséquence de la forte hétérogénéité des structures de production, d'une répartition très inégale géographiquement du tissu industriel ? Ou des mécanismes économiques spécifiques gèrent-ils ce secteur et le rendent moins sensible aux incitations mises en place ? Un travail de recherche complémentaire sur cette question serait d'une grande utilité pour mieux éclairer la politique laitière algérienne.

Du point de vue du consommateur et de la politique sociale, la politique laitière est cohérente avec les lois tendanciennes de la consommation alimentaire qui décrivent le remplacement progressif des biens de première nécessité par des biens de confort au fur et à mesure de la croissance des revenus. Elle permet aux revenus modestes de se nourrir à prix réel décroissant et laisse le marché déterminer le prix des produits laitiers transformés à plus forte valeur ajoutée, en l'absence de subventions. La politique laitière est ainsi conforme à la politique sociale.

L'ensemble des choix des outils publics réalisés pour la politique laitière représente un compromis contraint mais pertinent : assurer la satisfaction des besoins de base de la population, bénéficier de l'avantage comparatif du prix mondial, mais désormais volatil et à la hausse, développer la production intérieure dans un souci de sécurité alimentaire, de développement et de maintien d'emplois ruraux. Le débat porte principalement sur le dosage relatif de ces différents leviers et en conséquence sur la définition de ses bénéficiaires.

Enfin, il est pertinent de s'interroger sur l'orientation future de la politique laitière qu'il faut adopter dans un contexte mondial caractérisé de plus en plus par une globalisation des échanges économiques, fortement inspirée par des politiques libérales. Il est aussi légitime de s'interroger sur les conséquences d'une telle politique laitière, si les ressources financières qu'accorde l'Etat actuellement, sous forme de subventions et de primes, viennent à diminuer ou à disparaître complètement, compromettant ainsi la stabilité de l'approvisionnement du marché national en lait et différents produits laitiers.

Au niveau local, la mise en œuvre de la nouvelle politique laitière, appuyée d'un nouveau schéma de fonctionnement et d'un budget spécial pour le développement de la production locale, a suscité une véritable dynamique au sein de la filière. Dans le cas de notre zone d'étude, ce dynamisme se traduit par l'amélioration notable de la production laitière et de sa forte collecte par le circuit officiel des laiteries, réduisant ainsi le poids du circuit informel, moins soucieux de la qualité du lait.

Ce dynamisme se manifeste également par la présence d'un grand nombre d'acteurs mais de l'entrée aussi des nouveaux qui concourent à la production, le ramassage et la transformation du lait local. Cependant, ce dynamisme observé au niveau de la filière locale nécessite un cadre réglementaire public et privé, mieux adapté et évolutif, pour assurer des transactions laitières avec un plus grand resserrement des liens verticaux.

Au niveau de la production, les revenus dégagés par la production laitière doivent être socialement assez équitables pour inciter les producteurs à améliorer leurs rendements en réalisant plus des investissements productifs. En effet, les producteurs visent à maximiser les revenus issus de la livraison du lait cru et d'en assurer leur régularité dans le temps afin de couvrir les charges et les besoins qui pèsent sur l'exploitation. Néanmoins, la concurrence des laiteries pour la collecte du lait cru a considérablement réduit les risques de débouché de la production laitière des éleveurs car ces laiteries, à travers leurs multiples centres de collecte, offrent le plus de garanties pour l'achat du lait, achat qui est sans limite et non soumis à des restrictions saisonnières.

De plus, le problème récurrent de l'accès aux différents intrants agricoles pour les éleveurs, bien qu'il soit sélectif et non généralisé à tous les éleveurs, est résolu en partie par des contrats-liés avec un certain nombre de laiteries, plus ou moins dépendantes du lait cru local pour la fabrication de produits laitiers à base de lait frais.

Le développement du secteur de la transformation, grâce l'émergence rapide des laiteries, a eu un impact indéniable dans la structuration de la filière locale. Ces laiteries ont largement contribué à la concentration de l'offre atomisée de lait cru disponible en permettant ainsi de réduire les fortes spécificités temporelles et spatiales de la production laitière. Elles ont également contribué, à mettre en place des réseaux de collecte assez ramifiés drainant, actuellement, plus de 70 % du lait disponible dans la zone d'étude.

Ce regain d'intérêt pour le lait local, s'explique en premier lieu par la forte demande urbaine en produits laitiers nouveaux et de qualité mais aussi par un objectif d'appropriation de certaines primes qu'accorde l'Etat aux industriels pour collecter (5 DA/l) et transformer (4 DA/l) le lait cru local. En effet, la politique laitière de l'Etat, qui consiste à promouvoir la production du lait cru local en accordant différentes primes aux acteurs clés de la filière locale, a suscité un intérêt grandissant pour la valorisation du lait cru local. Le nombre de ces laiteries a connu un accroissement rapide et considérable, accompagné au même temps d'un niveau d'investissement important dans l'acquisition du matériel frigorifique (grandes cuves réfrigérantes), des moyens de transport du lait cru (camions de grand tonnage), dans les aménagements des nouveaux centres et de points de collecte et enfin dans la modernisation des laboratoires d'analyses.

Pour une meilleure sécurisation et rentabilité de ces investissements, la plupart de ces entreprises convergent vers une logique de maximisation des volumes de collecte de lait cru soit en multipliant leurs sources d'approvisionnement soit en étendant leur rayon de collecte sur plusieurs centaines de kilomètres. Plusieurs types de contrats, allant du simple contrat ponctuel jusqu'à une intégration verticale partielle (achat de vaches laitières pour les éleveurs) en passant par des contrats de spécificité de produit et de facteurs de production, sont engagés entre ces industriels et leurs principaux fournisseurs du lait cru (éleveurs, collecteurs et centres de collecte privés) pour assurer un approvisionnement régulier et stabiliser les transactions laitières. Néanmoins, l'intérêt porté sur la collecte du lait local diffère selon ces industriels. S'agit-il beaucoup plus d'un appoint à la production pour satisfaire l'ambition de la nouvelle politique laitière ? Est-elle destinée à la production de certains produits spécifiques ? Ou bien dispose-t-on d'un « marché de niche » sur lequel elles peuvent valoriser l'origine locale du produit ?

Cependant, si le développement des laiteries a permis de concentrer l'offre atomisée et de réduire les incertitudes temporelles de la production, ce n'est pas le cas des incertitudes comportementales en rapport avec l'opportunisme des fournisseurs lors des transactions.

Les stratégies adoptées par les éleveurs et les laiteries visent essentiellement la sécurisation des débouchés et la maximisation des revenus laitiers. Le circuit des laiteries est ainsi plus efficace que celui de l'informel du fait de cette capacité à recourir à différents mécanismes de coordination hybride pour assurer l'approvisionnement.

Le recours aux contrats formels, entre les laiteries et ses fournisseurs est devenu le mode obligatoire de coordination verticale dans les transactions laitières. Bien qu'il soit relativement récent, ce nouveau mécanisme institutionnel a contribué largement à réduire les comportements opportunistes des co-contractants et améliorer le processus d'échange en minimisant certains coûts de transaction relatifs aux moyens de transport du lait (camion grand tonnage), de stockage et de refroidissement (réduction des pertes) et enfin de contrôle de qualité du lait cru (risque de transformation et de marché). De même, les asymétries d'information entre les différents acteurs, et les coûts qui leur sont associés pour les réduire, ne constituent plus un obstacle majeur lors des transactions depuis l'arrivée d'un grand nombre de collecteurs privés dans la zone.

La présence du collecteur privé comme intermédiaire permet de renforcer les relations transactionnelles. Dans le cas des relations éleveur-transformateur, le choix d'un contrat spécifique passe par la confiance qu'il porte au collecteur privé car ce dernier est doté d'un capital social et informationnel primordial pour les deux partenaires de l'échange. Cependant, ce collecteur privé assure partiellement une fonction de tierce partie. En effet, il n'a pas de pouvoir d'« *enforcement* » de ces contrats. La nature informelle de la relation contractuelle avec l'éleveur, reposant sur des ententes tacites et non formalisées, rend également inopérante l'application des sanctions en cas de comportements opportunistes.

Les liens privilégiés permettent de combler le déficit dans la circulation de l'information mais également de pallier les risques relatifs à la forte saisonnalité de l'offre (incertitude de l'approvisionnement). Cependant, si ces liens sont efficaces dans l'acquisition de l'information et la constitution du réseau d'approvisionnement, ils ne sont pas suffisants pour garantir l'exécution des transactions. Les mécanismes de réputation jouent un rôle prépondérant dans la confiance entre les différents partenaires et la stabilisation des liens marchands.

Le développement de la contractualisation a des effets perceptibles sur les actifs spécifiques qui sont déployés par les co-échangistes pour faciliter leurs transactions. Ces actifs prennent la forme de transactions collectives ou bilatérales et transactions liées. Les actifs consentis dans les relations spécifiques permettent ainsi d'établir la confiance nécessaire entre les partenaires.

La confiance s'acquiert à travers des liens de proximité familiale, villageoise, ethnique et géographique mais elle est également en rapport avec la réputation du partenaire. Elle repose aussi sur le respect des différents engagements par les partenaires de l'échange, respect qui est difficile à obtenir en l'absence de sanctions en cas de comportement déviants des partenaires.

Cependant, la logique de fidélisation crée une situation de pouvoir de marché en faveur des laiteries qui pourrait être préjudiciable aux éleveurs. En effet, les comportements opportunistes de la part des laiteries sont assez fréquents : fixation du prix du lait et sa forte variation, le mode de calcul des primes de qualité, recours aux quotas de poudre de lait. Les mécanismes contractuels centrés simplement sur la confiance sont ainsi insuffisants pour une garantie des transactions et une durabilité de la relation.

La difficulté de mettre en place des dispositifs institutionnels dans ce cas est liée aux coûts d'adaptation lors de la mise en place des mécanismes formels. La mise en place de mécanismes d'« *enforcement* » des contrats peut contribuer à une augmentation considérable des coûts de transaction, de résolution des contentieux ou à l'affaiblissement des contrats implicites qui gouvernaient les relations (Williamson, op.cit.).

Les innovations organisationnelles à travers les groupements laitiers et les cadres de concertation peuvent jouer un rôle important dans la mise en place de dispositifs contractuels plus efficaces. L'action collective autour de la production, la collecte et la vente du lait contribuent au renforcement des liens transactionnels. Les groupements et les cadres de concertation constituent ainsi un cadre de renforcement des dispositifs bilatéraux de coordination. Ces dynamiques organisationnelles constituent une formalisation des dispositifs sociaux préexistants. En effet, les liens familiaux et relationnels à l'origine de la constitution des réseaux d'approvisionnement étaient consolidés par les mécanismes de sanction au niveau du groupe.

Ces mécanismes de sanction par le groupe sont également utilisés dans le cadre des transactions au niveau des groupements laitiers. Malheureusement, la faiblesse institutionnelle constatée dans notre zone d'étude, c'est-à-dire une absence presque totale de groupements laitiers, d'associations d'éleveurs et de collecteurs, de coopératives agricoles ou laitières, auront des répercussions néfastes dans l'organisation de la filière et affaibliront davantage le poids de négociations des éleveurs pour des contrats moins iniques. Le déséquilibre de la filière locale, entre un aval plus concentré et bien informé et un amont dispersé et mal organisé, risque d'annihiler tous les efforts consentis, publics et privés, pour améliorer la performance globale de la filière.

Le cadre institutionnel défini par la nouvelle politique laitière avec la mise en place d'interprofessions, et des comités régionaux d'interprofession peut répondre à cette préoccupation et constituer une opportunité pour la prise en compte des dynamiques existantes, une stratégie participative de co-construction des politiques entre acteurs des filières et pouvoirs publics.

Une politique pertinente de développement laitier ne peut pas être menée sans une prise en compte de la réalité des systèmes de production qui sont les plus répandus. En effet, le développement des filières laitières locales passe ainsi par des politiques adaptées et permettant de maintenir la cohésion du système productif global et d'un élevage multifonctionnel. C'est certainement là où se situent les limites des politiques d'intensification qui prônent une modification complète des systèmes de production sans la prise en compte de la rationalité économique des éleveurs qui sont les acteurs déterminants de la performance des filières locales.

Les politiques de développement laitier doivent ainsi mettre l'accent sur des mesures incitatives d'appui à la filière par l'offre de service, par la facilitation de l'accès au crédit et aux intrants, par l'amélioration de la réglementation et la promotion de la qualité des produits laitiers. Ces actions doivent être prioritaires pour réduire toutes les entraves qui limitent la modernisation de l'amont de la filière

En conclusion, les résultats de notre recherche peuvent servir de base pour approfondir l'analyse des mécanismes de choix des outils de régulation publique et la pertinence des politiques publiques de développement de la filière laitière locale. L'enjeu d'une analyse des politiques est important avec les changements de l'environnement institutionnel des filières par la mise en place de la politique agricole générale et laitière, l'émergence du secteur privé dans la production, la transformation et la distribution des produits, la mise en place des organisations professionnelles et des interprofessions.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amellal R., (1995). *La filière lait en Algérie : entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance*. Options Méditerranéennes, Sér. B / n°14, Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000- CIHEAM, p. 229-238.
- Audette R., Larivière S., et Martin F., (1995). *Guide de réalisation d'une étude de filière*. Agence Canadienne de Développement International (ACDI), 55p.
- BAD, (2012). *L'économie politique de la sécurité alimentaire en Afrique du Nord. Note économique*, 36p.
- Baillard D., (2008). *Comment le marché mondial des céréales s'est emballé*. Journal « le Monde Diplomatique » n° 650, pp 12-13.
- Banque d'Algérie, (2013). *Rapports 2012 : Evolution économique et monétaire en Algérie*, 169p. Document accessible en ligne sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba2012/rapportdactivite2012.pdf>
- Bedrani S., Bouaita A., (1998). *Consommation et production du lait en Algérie : éléments de bilan et perspectives*. *Revue du CREAD* n° 44, Alger, p.44-70.
- Bedrani S., Chehat F., Ababsa S., (2001). *L'Agriculture Algérienne en 2000 : une révolution tranquille*. Le PNDA, perspective agricole n° 01, INRA, 60p.
- Bencharif A., (2001). *Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : état des lieux et problématiques*. Options Méditerranéennes, Série B/ n° 32, CIHEAM, p. 25-46.
- Bessaoud O., (1994). *L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963–1992)*. Options Méditerranéennes, Sér. B / n°8. Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée, 16p.
- Bijman J., (2008). *Contract farming in developing countries: an overview*. Wageningen University Department of Business Administration, document de travail.
- Bouazouni O., (2008). *Etude d'impact des prix des produits laitiers alimentaires de base sur les ménages pauvres Algériens*. Programme Alimentaire Mondial (PAM), 93p. Document accessible en ligne sur : <http://home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp194575.pdf>
- Boukais M., (2010). *Communication relative à l'approvisionnement du marché national en produits alimentaires de large consommation*. Ministère du Commerce, 12p. Document accessible en ligne sur : <http://www.mincommerce.gov.dz/seminaire/present1.htm>
- Boukella M., (2008). *Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire*. Fondation Frederich Ebert : « l'Algérie de demain, relever les défis pour gagner l'avenir », 51 p. Document accessible en ligne sur : <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/06410.pdf>
- Boukella M., (1996). *Les industries Agro- alimentaires*. Options méditerranéennes n°19, CIHEAM CREAD, 40p.
- Boulahchiche N., (1997). *Etude des systèmes de production bovins : caractéristiques structurelles et fonctionnelles de quelques exploitations agricoles à élevage bovin en Mitidja*. Thèse de Magister, INA El Harrach – Alger, 220p.

Boussard J.M., Delorme H., (2007). *La régulation des marchés agricoles internationaux : un enjeu décisif pour le développement*. Edition L'Harmattan, 337 p.

Boutonnet J.P., (2000). *Compétitivité des productions animales en Afrique subsaharienne et à Madagascar*. Direction générale de la coopération internationale et du développement, Ministère des affaires étrangères, France ,100p.

Boutonnet J.P., Griffon M., Viallet D., (2000) : *Compétitivité des productions animales en Afrique subsaharienne*. CIRAD-EMVT, Montpellier, France 94 p.

Bouyacoub A., (2012). *La consommation des ménages 1962-2012 : quelles caractéristiques ? Colloque international : Algérie : cinquante ans d'expériences de développement*. Etat-Société-Economie, 11p. Document accessible en ligne sur :

http://www.cread-dz.org/cinquante-ans/Communication_2012/BOUYACOUB.pdf

Brokken R.F., et Senait Seyoum (Ed.) (1992). *Dairy marketing in sub-Saharan Africa*. Proceedings of a symposium held at ILCA (International Livestock Center for Africa), Addis Ababa, 392p.

Brousseau E., (2005). *La sanction adéquate en matière contractuelle : une analyse économique*. In Les Petites Affiches, 2005. 15 p.

Document accessible en ligne sur : http://brousseau.info/pdf/2005_EB-sanction.pdf

Brousseau E., et Glachant J.M., (2002). *The economics of contracts and the renewal of economics*. In Brousseau E., et J.M., Glachant (ed.), *The Economics of Contracts*, Cambridge (Royaume-Uni): Cambridge University Press. pp. 3-31.

Brousseau E., (2000). *La gouvernance des processus de coopération*, in B. Bellon, C. Voisin, A. Plunket (eds), *La coopération industrielle*, Economica, Paris.

Brousseau E., (1993). *L'économie des contrats. Technologie de l'information et coordination interentreprises*, PUF, Paris, 368p.

Catelo M.A., et Costales A., (2008). *Agriculture contractuelle et autres institutions de marché : des mécanismes pour intégrer les petits éleveurs à la croissance et au développement du secteur de l'élevage*. Initiative pour des politiques en faveur des pauvres (PPLPI) dans les pays en développement, 12p.

Document accessible en ligne sur :

http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/pplpi/docarc/execsumm_wp45.pdf

CBL, (2013). *Rapport annuel 2013 – année d'activités 2012*, 60p. Disponible à l'adresse : ww.bcz-cbl.be/www/images/stories/pdf/public/Menus_website_FR/1_Organisation/3_Rapport_Annuel/2013_05_30_JAARVERSLAG_FR.pdf

Chatellier V., (2010). *La PAC et ses mécanismes actuels et futurs de régulation des marchés agricoles*. Notes et études socio-économiques n° 34, pp.7-35.

Chatellier V., (2008). *Le marché des produits laitiers, de l'euphorie conjoncturelle aux réalités structurelles*. Bulletin des GTV 45 : pp.19-24.

Chehat F., Bir A., (2008). *Le développement durable de systèmes d'élevage durables en Algérie : Contraintes et perspectives*. In Colloque international « Développement durable des productions animales : enjeux, évaluation et perspectives », Alger-Algérie, 10p.

Document accessible en ligne sur : http://www.ensa.dz/IMG/pdf/actes_du_colloque_4-CP2.pdf

Cherfaoui A., (2009). *La portée du concept de groupe stratégique : application au secteur laitier privé en Algérie*. Thèse (Dr. d'Université en Economie et Gestion) : Université de Montpellier 1, (France), 246p.

Cherfaoui M.L., Mekersi M., Amroun M., (2004). *Le programme national de réhabilitation de la production laitière : objectifs visés, contenu, dispositif de mise en œuvre et impacts obtenus* ; Recherche agronomique n° 14, pp.65-77.

CNIEL, (2013). *Economie laitière en chiffres*. Édition 2013, 179p.

Coase R., (1937) .*The Nature of the Firm*. *Economica* 1937 New Series, vol. 4, n° 16, pp. 386-405.

CSAO/OCDE, (2011). *Hausse structurelle et volatilité des prix*. Portail de l'Afrique de l'Ouest (www.portailouestafrique.org)

Da Silva C.A.B., (2005). *The growing role of contract farming in agri-food Systems development: drivers, theory and practice*. Agricultural Management, Marketing and Finance Service FAO, Rome, 38p. Document accessible en ligne sur : http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/ags/publications/AGSF_WD_9.pdf

Desmas S., (2005). *Analyse comparative de compétitivité : le cas de la filière tomate dans le contexte euro-méditerranéen*. Mémoire de Fin d'Etudes pour Diplôme d'Agronomie Approfondie (D.A.A.) Economie-Gestion, option PEAE, CIHEAM-Montpellier, 75p.

Dia D.J., (2009). *Les territoires d'élevage laitier à l'épreuve des dynamiques politiques et économiques : Éléments pour une géographie du lait au Sénégal*. Thèse de Doctorat de Troisième Cycle, Université Cheikh Diop de Dakar- Sénégal, 336p.

Diarra A., (2009). *Echanges internationaux et développement de l'élevage laitier sénégalais*. Thèse de Doctorat en Science Economique, Paris-Sud 11, France, 306p.

Dièye P.N., (2006). *Arrangements contractuels et performances des marchés du lait local au sud du Sénégal : les petites entreprises de transformation face aux incertitudes de l'approvisionnement*. Thèse de doctorat en agro-économie. Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier (France), 175p.

Direction des Services Agricoles, (2013). *Statistiques agricoles de la Wilaya de Tizi-Ouzou*, Wilaya de Tizi-Ouzou.

Direction du Commerce et des Prix, (2013). *Sous- direction de l'information et des statistiques*. Wilaya de Tizi-Ouzou.

Duteurtre G., (1998). *Compétitivité prix et hors prix sur le marché des produits laitiers d'Addis-Abeba (Ethiopie) : la production fermière face à ses nouveaux concurrents*. Thèse de doctorat en agroéconomie. ENSAM (Montpellier, France), 354p.

FAO, (2013). *Etat de l'insécurité alimentaire dans le monde*, Rome, 4p. Document accessible en ligne sur : <http://www.fao.org/docrep/018/i3458f/i3458f.pdf>

FAO, (2013). *Perspectives de l'alimentation : les marchés en bref*, 19p. Document accessible en ligne sur : <http://www.fao.org/docrep/019/i3473f/i3473f.pdf>

- FAO - RADP, (2012). Cadre programmation par pays : Algérie (2013–2016), 129p.
Document accessible en ligne sur : ftp://ftp.fao.org/OSD/CPF/Countries/Algeria/ALG_CPF_2013-2016.pdf
- FAO, (2009). *La situation des marchés des produits agricoles Flambée des prix et crise alimentaire : expériences et enseignements*. FAO –Rome, 66p.
Document accessible en ligne sur : <http://www.fao.org/3/a-i0854f.pdf>
- Ferrah A., (2006). *Aides publiques et développement de l'élevage en Algérie : Contribution à une analyse d'impact (2000-. 2005)*. Cabinet GREDAAL.COM., 10p.
- Fok A. C. M., et Tazi S., (2004). *Lessons learnt to overcome the costly and uncertain institutional re-arrangements under the globalization process: The African cotton case*. The 85th EAAE Seminar, Florence, Italy, Sept. 8-11, 2004. 16p.
- Fontan C., (2006). *L'outil filière agricole pour le développement rural*. Centre d'Economie du développement, Université Montesquieu Bordeaux IV, document de travail n° 124, p.24.
Document accessible en ligne sur : <http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt124.pdf>
- FranceAgriMer, (2013). *Le marché mondial du lactosérum*. Les synthèses de FranceAgriMer, 12p.
Document accessible en ligne sur : <http://www.franceagrimer.fr/content/download/26218/220370/file/SYN-LAI-2-Lactos%C3%A9rum.pdf>
- FranceAgriMer, (2011). *Production animale et contractualisation : histoire et enjeux*. Les synthèses de FranceAgriMer, 12p. Document accessible en ligne sur : <http://www.franceagrimer.fr/content/download/7120/41518/file/contract-07-2011.pdf>
- Gafsi M.,et Mbetid-Bessane E., (2002). *Les producteurs de coton face à la libéralisation de la filière : le cas Centre-Afrique*. Les Cahiers d'Outre-Mer, 13p.
Document accessible en ligne sur : <http://com.revues.org/964>
- GATT, (1988). *Le Marche mondial des produits laitiers, Arrangement international relatif au secteur laitier*. Neuvième rapport annuel, GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), Genève, 60p.
- GEB-CNIEL, (2013). *Marché mondiaux des produits laitiers en 2012 : Expansion mouvementée*. Dossier économie de l'élevage, Département d'Economie de l'Institut d'élevage, n° 435, 71p.
- GEB-CNIEL, (2012). *Marché mondiaux des produits laitiers en 2011 : Anticyclone prolongé*. Dossier économie de l'élevage, Département d'Economie de l'Institut d'élevage, n° 421, 67p.
- Ghozlane F., Belkheir B., Yakhlef H., (2010). *Impact du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole sur la durabilité du bovin laitier dans la wilaya de Tizi-Ouzou (Algérie)*. NEW MEDIT n° 3, p. 22-27.
- Gibon A., Sibbald A.R., Flamant J.C., Lhoste P., Revilla R., Rubino R., Sorensen J.T., (1999). *Livestock farming systems research in Europe and its potential contribution for managing towards sustainability*. In livestock farming. Livestock Production Science. 61, pp. 21- 137.
- Gouin D-M., (2005). *La performance économique comparée des systèmes de régulation du secteur laitier, une analyse internationale*. Notes et études socio-économiques n° 24, p. 99-133.

Gouin D-M., (2004). *La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent*. Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation, Université Laval, 134p.

Document accessible en ligne sur : <http://go5quebec.ca/fr/pdf/RapportFinalFraLaitier.pdf>

Griffin N.I., (1995). *Prospects for Dairying in Developing Countries*. In IDF (Ed.), Paper presented at IDF Symposium "Milk Policy on Trial": The Next Decade, Vienna, 13p.

Grosclaude J-Y., (2009). *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord*. Options Méditerranéennes B 64, pp.5-6.

Guerra L., (2007). *Contribution à la connaissance des systèmes d'élevage bovin*. Thèse d'Ingénieur d'état en agronomie option production animale, Université Farhat Abbas, Sétif- Algérie, 142p.

Hobbs J.E., et Young L.M., (2001). *Les liens verticaux dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire au Canada et aux Etats-Unis*. Agriculture et Agroalimentaire Canada, juin 2001, 97p.

Document accessible en ligne sur : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/A22-226-2001F.pdf>

HSBC, (2011). *The World in 2050*. Quantifying the shift in the global economy, 46p.
Document accessible en ligne sur :

http://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/csgr/green/foresight/economy/2011_hsbc_the_world_in_2050_-_quantifying_the_shift_in_the_global_economy.pdf

Hugon P., (2007). *Méso analyse de filières et politiques publiques. Illustration par les filières cotonnières en Afrique. Concept et méthodes en économie des filières*. Montpellier, 36p.

Jaffee S. M., (1995). *Transaction Costs, Risk and the Organization of Private Sector Food Commodity Systems*, in Jaffee S. et Morton J. (Ed.), *Marketing Africa's High-Value foods: Comparative Experiences of an Emergent Private Sector*, Kendall/Hunt Publishing, Dubuque, Iowa, pp. 21-6.2

Jaffee S. M., (1992). *How private enterprise organised markets in Kenya*. Washington: world Bank. 44 p. (World Bank working papers staff; n° 823)

Janick P., (2011). *La scène laitière dans le Monde et en Europe : Entre rupture et continuité*. Journées CEREL, Rennes, 53p. Document accessible en ligne sur :

http://www.cerel.org/laitop/images/LAITOP/ACTUALITES/ph_jachnick.pdf

Jensen M., et Meckling W., (1976). « *Theory of the firm: managerial behavior, agency cost, and ownership structure* » *Journal of Financial Economic*, 1976, pp. 305-360.

Kaci M., Sassi Y., (2007). *Rapport sur les industries laitières et des corps gras*. Recueil des fiches sous sectorielles, EDPme, pp.7-45.

Kali S., Benidir M., Ait Kaci K., Belkheir B., et Benyoucef MT., (2011). *Situation de la filière lait en Algérie : approche analytique d'amont en aval*. *Livestock Research for Rural development* 23 (08). Document accessible en ligne sur : <http://www.Irdd.org/Irrd23/8/Kali23179.htm>

Key N., et Runsten D., (1999). *Contract farming, smallholders, and rural development in Latin America: the organization of agroprocessing firms and the scale of outgrower production*. *World Development*, 27, pp.381-401.

- Key N., et McBride W., (2003). *Production Contracts and Productivity in the U.S. Hog Sector*, American Journal of Agricultural Economics, 85: pp.121-33.
- Kherzat B., (2007). *Essai d'évaluation de la politique laitière en perspective de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce et à la Zone de Libre Echange avec l'Union Européenne*. Thèse de Magister, INA-Alger, 116p.
- Knips V., (2005). *Developing Countries and the Global Dairy Sector: Part I Global Overview*. PPLPI Working Paper No 30, FAO, 58p.
Document accessible en ligne sur : <http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/pplpi/docarc/wp30.pdf>
- Lejars C., (2009). *Organisation des approvisionnements et systèmes de paiement dans les filières agro-alimentaires : analyse appliquée aux filières canne à sucre*. Thèse de Doctorat en Sciences économiques, sociales et de gestion, Agro Paris Tech- France, 309p.
- Lemeilleur S., Tozanli S., Bencharif A., (2009). *Dynamique des acteurs dans les filières agricoles et agroalimentaires* in Options Méditerranéennes, (Série B). Etudes et Recherches, n°64, pp.93-141.
- Lepage F., (2011). *Application de la gouvernance élargie dans les très petites entreprises. Analyse comparative des exploitations laitières France/Québec*. Thèse de Doctorat, laboratoire MOISA, Montpellier SupAgro- France, 365p.
- Lerin F., Lemeilleur S., Petit M., (2009). *Volatilité des prix internationaux agricoles et alimentaires et libéralisation en Afrique du Nord*. In Options Méditerranéennes, Série B 64, CIHEAM, pp. 9-49.
- Little P.D., Watts M.J., (1994). *Living under contract: contract farming and agrarian transformation in Sub-Saharan Africa*. Madison [etc.], University of Wisconsin Press.
- MacDonald, J.M., Korb P., (2008). *Agricultural Contracting Update: Contracts in 2005*. Dept. of Agriculture, USDA, Economic Research Service. Agricultural Information Bulletin No 35, 30p.
- MacDonald J.M., et Korb P., (2006). *Agricultural Contracting Update: Contracts in 2003*. USDA Economic Research Service. Economic Information Bulletin No 9, 32p.
- MacNeil, I.R., (1974). *The Many Futures of Contract Southern California*. Law Review, 47, pp.691-816.
- MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), (2013). *Commerce extérieure agricole, période 2000 - 2012*.
- MADR, (2010). *Analyse globale des filières agricoles : filière lait*, 23p.
- MADR, (2010). *Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie*, 7p.
Document accessible en ligne sur : <http://www.minagri.dz/pdf/Presentat%20rar.pdf>
- MADR, (2005). *Le PNDA, Dispositif de soutien par le FNRDA*, 13p.
- Malassis L., Ghersi G., (1992). *Initiation à l'économie agro-alimentaire*. Universités francophones, UREF. Editions Hatier – AUPELF, 335p.
- Malassis L., Ghersi G., (1996). *Traité d'économie agroalimentaire*. Tome 1. Economie de la production et de la consommation : méthodes et concepts. 2ème édition, Paris : Cujas. 393p.

- Martinez S.W., et Reed Al., (1996). *From Farmers to Consumers: Vertical Coordination in the Food Industry*. U.S. Department of Agriculture. Economic Research Service, AIB-720.
- Masten S.E., (2000). *Contractual Choice*, in B.Boukaert, G.DeGeest (éd.), *Encyclopedia of Law and Economics*, Edward Elgar Publishing and the University of Ghent.
- Mazoyer M., (2008). *La situation agricole et alimentaire mondiale*. OCL, vol 6, pp. 385-390.
- Méditerranée, (2012). *La diète méditerranéenne régionale durable*. CIHEAM- Presses de sciences po, 528p. Document accessible en ligne sur : http://www.ciheam.org/images/CIHEAM/PDFs/Publications/Mediterra/2012/vo/fr/_Mediterra_2012_COMPLET_WEB_FR.pdf
- Ménard C., et Valceschini E., (2005). *New institutions for governing the agri-food industry*. *European Review of Agricultural Economics*, 32(3) : pp.421-440.
- Ménard C., (2004). *The Economics of Hybrid Organizations*. *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 160 (3) : pp.345-376.
- Ménard C., et Klein P.G., (2004). *Organizational issues in the agrifood sector: toward a comparative Approach*. *American Journal of Agricultural Economics* 86 (3): pp.746-751.
- Ménard C., (1996). *On Clusters, Hybrids and Other Strange Forms: The Case of the French Poultry Industry*. *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 152: pp.154-183.
- Merouane A., (2009). *Essai de prévision de la valeur nutritive des feuilles et la pulpe d'arganier*. Thèse d'ingénieur d'Etat en biologie. Faculté des sciences agronomiques et des sciences biologiques de Chlef-Algérie, 133p.
- Miles M.B., et Huberman A.M., (2003). *Analyse des données qualitatives*. 2^{ème} Edition, de Boeck ,632p.
- Miller C., Jones L., (2013). *Financement des chaînes de valeur agricoles : Outils et leçons*. FAO. Rome, 316p. Document accessible en ligne sur : <http://www.fao.org/docrep/018/i0846f/i0846f.pdf>
- Montigaud J.C., (1992). *L'analyse des filières agro-alimentaires : méthodes et premiers résultats*. Economies et Sociétés. Série développement agro-alimentaire, AG, n° 21.
- Mouhouche B., (2010). *Maîtrise de la pratique de l'aridoculture comme palliatif au manque d'eau en Algérie*, 2p. Document accessible en ligne sur : http://www.riob.org/IMG/pdf/Brahim_Mouhouche_non_programme_TR4.pdf
- Nedjraoui D., (2003). *Profil fourrager : Algérie* FAO, 30p. Document accessible en ligne sur : <http://www.fao.org/ag/agp/AGPC/doc/Counprof/PDF%20files/Algeria-French.pdf>
- North D.C., (2004). *Understanding the Process of Economic Change Princeton*: Princeton University Press.
- North D.C., (1991). *Institutions*. *Journal of Economic Perspective*, vol 5, n°1, pp.97-112.
- North D.C., (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic performance*. Cambridge University Press, New York.

Nouad M.A., (2011). Étude technico-économique de projets de valorisation/gestion de déchets liés à la filière avicole en Algérie, 58p. Document accessible en ligne sur : [http://www.reme.info/fileadmin/user_files/pdf/valorisation-dechets/Expertise_valorisation_des_sous_produits_et_d%C3%A9chets_avicoles_2 .pdf](http://www.reme.info/fileadmin/user_files/pdf/valorisation-dechets/Expertise_valorisation_des_sous_produits_et_d%C3%A9chets_avicoles_2.pdf)

OCDE, (2011). Volatilité des prix agricoles et alimentaires : Vues et perspectives africaines, France, 2p. Document accessible en ligne sur : <http://www.oecd.org/fr/csao/evenements/48178073.pdf>

OCDE, (2006). Evolution des pratiques d'achat dans la distribution et impact sur la structure et la rentabilité des activités agricoles, par Bunte, F. et P. Vavra, Comité de l'agriculture, Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des Pêcheries de l'OCDE, Paris.

OCDE/FAO, (2011). Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2011-2020. Document accessible en ligne sur : <http://www.oecd.org/site/oecd-faoagriculturaloutlook/48202145.pdf>

OCDE/FAO, (2008). Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2008-2017, 83p. Document accessible en ligne sur : <http://www.oecd.org/fr/echanges/echanges-agricoles/40716017.pdf>

Office National des Statistiques, (2013). Premiers résultats de l'Enquête Nationale sur les Dépenses de Consommation et le Niveau de Vie des Ménages 2011, 20p. Document accessible en ligne sur : http://www.ons.dz/IMG/pdf/Donnee_statistique_Avril_2013_TER3.pdf

Oxfam, (2011). Cultiver un avenir meilleur. www.oxfam.org/grow

Oya C., (2012). *Contract Farming in Sub-Saharan Africa: A Survey of Approaches, Debates and Issues*. Journal of Agrarian change, Vol. 12 n° 1, pp.1-33.

Padilla M., Bencharif A., (2001). *Approvisionnement alimentaire des villes : concepts et méthodes d'analyse des filières et marchés*. In : Padilla M. (ed.), Ben Saïd T. (ed.), Hassainya J. (ed.), Le Grusse P. (ed.). Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : état des lieux, problématique et méthodologie pour la recherche. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 259-277. (Options méditerranéennes. Série B : Etudes et recherche ; n° 32)

Porter M., (1991). *Towards a Dynamic Theory of Strategy, Strategic Management*. Journal, winter, vol 12, pp. 95-117.

Porter M., (1990). *Choix stratégiques et concurrence*. Economica, 1982. L'avantage concurrentiel, Interédition, 1982. *The competitive advantage of nations*, The Free Press.

Poupart J., (1997). *L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques*. La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques, Gaétan Morin éditeur : pp.173-209.

Rastoin J.L., (2001). *Economie et stratégie agro-industrielle : le système alimentaire*. Montpellier : ENSAM : Département des sciences économiques et de gestion. Support pédagogique. 195p.

Reardon T., et Hopkins R., (2006). *The supermarket revolution in developing countries: policies to address emerging tensions among retailers and between retailers and suppliers*. European Journal of Development Research, 18: pp.522-545.

Reardon T., et Timmer C., (2007). *Transformation of markets for agricultural output in developing countries since 1950: how has thinking changed?* In : Elsevier, (éd.) Handbook of Agricultural Economics.

RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat), (2008). Population résidente par âge, par sexe et par wilaya, 8p. Document accessible en ligne sur : http://www.ons.dz/IMG/pdf/pop3_national.pdf

Royer A., (2009). *Analyse économique néo - institutionnelle de la mise en marché collective : Application au secteur laitier du Québec*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne – France, 349p.

Saussier S., Billon A.Y., (2007). *Economies des coûts de transaction*. Edition la Découverte, Paris, 108p.

Soukehal A., (2013). Communications sur la filière laitière. Colloque relatif à « La sécurité alimentaire : quels programmes pour réduire la dépendance en céréales et lait ? » 20p.

Souki H., (2009). *Les stratégies industrielles et la construction de la filière lait en Algérie : portée et limites*. In Revue trimestrielle Campus N°15 Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, pp.3-15.

Tavernier K., (2003). *Les mesures de soutien aux filières vivrières dans les pays en développement*. SOLAGRAL - France, 44p.

Terpend N., (1997). *Guide pratique de l'approche filière. Le cas de l'approvisionnement et de la distribution des produits alimentaires dans les villes*. FAO- Rome, 34p.

Document accessible en ligne sur : <http://www.fao.org/3/a-x6991f.pdf>

USDA, (2008). *Grain Inspection, Packers and Stockyards Administration*, GIPSA SR-0801.

Document accessible en ligne sur : http://archive.gipsa.usda.gov/pubs/2006_stat_report.pdf

Vavra P., (2009). *Role, usage and motivation for contracting in agriculture. OCDE food, agriculture and fisheries*. working papers, n° 16, OCDE publishing, 37p.

Document accessible en ligne sur : <http://www.oecd.org/tad/agricultural-trade/43057136.pdf>

Wade I., (2009). *Systèmes d'information de marché, coordination et gestion des risques dans les filières agricoles : cas des produits maraîchers au Sénégal*. Thèse de Doctorat, laboratoire MOISA, SupAgro Montpellier, 277p.

Walshe M.J., Grindle J., Nell A., Bachman M., (1991). *Dairy development in Sub-Saharan Africa: a study of issues and options*. World Bank Technical Paper, 135. Washington DC: The World Bank, 94p.

Williamson O.E., (1996). *The Mechanisms of Governance*. Oxford: Oxford University Press.

Williamson O.E., (1994). *Les institutions de l'économie*. Inter Editions, Paris, 404p.

Williamson O.E., (1985). *The Economic Institutions of Capitalism*. the Free Press, New York

Williamson O.E., (1975). *Markets and hierarchies: Analysis and antitrust Implications*. New York, The free press.

World Bank, (2008). Rapport sur le développement dans le monde : L'agriculture au service du développement, 394p. Document accessible en ligne sur : <http://siteresources.worldbank.org/INTRDM2008INFRE/Resources/French-version-WDR-2008-July-7.pdf>

Zammit N., (2010). *Le nouvel ordre*. Edition Brochée, 344 p.

Sites officiels consultés :

- Banque Africaine de Développement (BAD) : <http://www.afdb.org/fr/>
- Banque d'Algérie : <http://www.bank-of-algeria.dz>
- Banque Mondiale : <http://www.banquemondiale.org/>
- Centre National de l'Information et des Statistiques (CNIS) : www.douane.gov.dz
- Food Agriculture Organisation (FAO) : www.fao.org
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Agricole : <http://www.minagri.dz/>
- Ministère des Ressources en Eau (MRE) : <http://www.mre.dz>
- Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL) : www.onil.dz
- Office National des Statistiques : www.ons.dz
- Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : <http://www.wto.org/indexfr.htm>

ANNEXES

Annexe – 1
Actions soutenues dans le cadre du développement de la filière lait

NOMENCLATURE DES ACTIONS SOUTENUES	MONTANT PLAFONNE	CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Equipements et installation d'abreuvoirs automatiques (tuyauterie et abreuvoirs) Cuve de réfrigération (capacité selon effectif) <u>et</u> Chariot-trayeur <u>ou</u> Equipement de salle de traite	20 000 DA 50 % plafonné 120 000 DA 50 % plafonné 80 000 DA 50 % plafonné 500 000 DA	Exploitant éleveur disposant de 6 vaches laitières au moins. Le soutien aux chariots trayeurs et cuves de réfrigération est élargi aux producteurs de lait caprin disposant de 25 chèvres au minimum. Salle de traite pour un effectif de 40 VL au minimum
<u>Création de centre de collecte de lait cru de capacité minimale de 1000 litres/jour</u> Matériel d'entreposage réfrigérant (cuves ou tanks)	50 % plafonné à 300 000 DA	Exploitant éleveur ou promoteur disposant : - d'un local approprié pour la laiterie et centre de collecte. - Agrément sanitaire délivré par l'Inspection Vétérinaire de Wilaya.
<u>Acquisition de citerne réfrigérante ou isotherme spécifique au transport du lait.</u> Citerne 500 - 2000 litres Citerne 2000 - 6000 litres	Soutien plafonné à 50 % 200 000 DA 400 000 DA	L'acquisition de citerne réfrigérante = ou > à 6.000 litres est limitée aux zones à forte production laitière.
Création de laiterie (pasteurisation/transformation) de capacité minimale de 5000 litres/jour.	40 % plafonné à 4 000 000 DA	Promoteur disposant d'un terrain à construire ou d'un local approprié et d'un agrément sanitaire. Apport financier personnel de 15 % minimum
<u>Création d'un atelier de transformation du lait de chèvre en fromage fermier :</u> Equipements (pasteurisateur de 50 litres, armoire de séchage, d'affinage, plateau d'égouttage, moules....)	40 % plafonné à 250 000 DA	Eleveur et/ou promoteur disposant d'un local approprié et d'un agrément sanitaire délivré par l'inspection vétérinaire de Wilaya
Soutien à l'insémination artificielle bovine	1 500 DA/IF	Soutien versé pour une insémination fécondante (IF)
Soutien à l'insémination artificielle (synchronisation des chaleurs) ovine et caprine	750 DA/IF	
<u>Soutien à la production de reproducteurs</u> Velle à l'âge de 3 mois Génisse gestante (18/24 mois)	5 000 DA 25 000 DA	Velle issue de l'insémination artificielle Soutien cumulé pour le même animal suivi pendant les phases successives d'évolution vers l'âge adulte.
<u>Soutien pépinière production génisses</u> Velle acquise à l'âge de 06 mois Génisse à 12 mois (phase d'élevage) Génisse inséminée (Age 18 mois) Génisse gestante de plus de 5 mois	5 000 DA 10 000 DA 10 000 DA 15 000 DA	Eleveur ou groupement d'éleveur produisant au moins 20 génisses pleines/an issues de l'insémination artificielle et disposant d'infrastructures appropriées et d'un agrément sanitaire.

Source : MADR, 2013.

Annexe 2

CIRCULAIRE PORTANT MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'ENCADREMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

Dans le cadre de la politique de renouveau de l'économie agricole et de renouveau rural, le développement de la production laitière de toutes les espèces (vaches, chèvres, brebis et chamelles) constitue un objectif stratégique et prioritaire. Le niveau actuel du taux de dépendance en lait et produits laitiers constitue un niveau intolérable en matière de sécurité alimentaire.

La présente circulaire a pour objectif de mieux cibler les mesures incitatives pour développer la production, améliorer la rentabilité économique et les revenus des éleveurs laitiers, faciliter et organiser les conditions de la collecte du lait cru, **afin d'intégrer durablement les laiteries dans la production nationale**. Les contrats de performance qui ont été établis au début de l'année 2009 entre les wilaya et le ministère de l'agriculture et du développement rural seront complétés par des contrats en matière de collecte et d'intégration du lait cru entre les laiteries et l'ONIL, de même qu'une convention lie désormais l'ONIL et le ministère et fixe, entre autres, les objectifs assignés à l'ONIL.

Le programme de développement de la filière vise :

- un accroissement des effectifs de vaches laitières ;
- un accroissement des superficies réservées aux fourrages pour permettre une production de 23 millions de quintaux ;
- le développement du programme de transfert d'embryons et d'insémination artificielle pour produire 1,5 million de doses de semence animale (bovine, ovine et caprine), stocker en banque, entre 2009 et 2010, 3 millions de doses et inséminer 400 000 vaches laitières en 2013 ;
- une mise à niveau des étables ;
- un développement conséquent des réseaux de collecte et l'organisation de la filière.

Les perspectives 2009 portent sur une augmentation des effectifs de vaches laitières pour une production laitière attendue de lait de vache de 2,5 Mds de litres dont 1,8 Mds de litres de vache et une quantité de lait susceptible d'être collectée de 618 millions de litres.

1- Mesures incitatives pour améliorer la production laitière

Il est rappelé aux directions des services agricoles et aux opérateurs économiques que d'importantes et diverses mesures d'encouragement ont été prises dans le cadre du soutien par le Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA), notamment celles relatives :

- **aux cultures fourragères** : travaux de sol, semences, engrais, matériel d'irrigation, matériel agricole spécialisé et infrastructures spécialisées.
- **à l'amélioration génétique et l'élevage** des jeunes bovins (soutien à l'insémination artificielle, aux velles et génisses).
- **aux bâtiments et équipements d'élevage** : chariots trayeurs, salles de traite, abreuvoirs automatiques, cuves de réfrigération du lait.
- **à l'aménagement et équipement de centres de collecte et de réfrigération.**

Ces actions de soutiens sur le FNDIA sont réactivées et seront réactualisées chaque fois que de besoin. D'autre part, la loi de finances complémentaire 2008 a accordé des allègements fiscaux afin de diminuer les coûts de production à travers, notamment, la suppression de la T.V.A. sur les matières premières (maïs ; soja) destinées à la fabrication d'aliments du bétail, ainsi que les matières premières pour la fabrication des médicaments à usage vétérinaire. Ces mesures ont été complétées par les facilités de financement de l'exploitation, illustrées par la formule du crédit "RFIG".

2- Nouvelles mesures économiques :

Elles visent essentiellement à améliorer le revenu des éleveurs et à augmenter les taux de collecte du lait cru et son taux d'intégration dans les laiteries.

2.1- Mesures en faveur des éleveurs :

La subvention qui était de 7 DA/L pour le producteur est augmentée à 12 DA/L à compter du 1er janvier 2009. Le prix de base de référence pour la vente aux laiteries étant négocié entre l'éleveur et la laiterie ou le collecteur, cette nouvelle subvention permettra à l'éleveur d'avoir un prix plus rémunérateur pour son lait payé par la laiterie, auxquels peut se rajouter la prime à la collecte de 5 DA/l pour les éleveurs-collecteurs. A ce prix peuvent aussi s'ajouter les primes suivantes :

- prime à la qualité physico-chimique, c'est-à-dire selon le taux de matière grasse et/ou le taux de protéines, versée par les laiteries ;
- prime à la réfrigération du lait à 4°C, versée par les laiteries ;
- prime sanitaire quand les animaux et l'étable répondent au statut sanitaire fixé par les services vétérinaires.

Les primes au taux de la matière grasse, au taux de protéines et à la réfrigération, feront l'objet de négociations entre l'éleveur d'une part et le collecteur et la laiterie d'autre part, en attendant l'élaboration d'un contrat - type au niveau du comité national interprofessionnel du lait.

La prime sanitaire fera l'objet d'une instruction particulière qui spécifiera les dispositions sanitaires rendant éligible à cette prime. D'autre part, afin d'alléger les procédures administratives au niveau des éleveurs, les primes à la production de 12 DA/L et les primes à la collecte leur seront payées par la laiterie en même temps que le prix de base. Cette mesure sera mise en œuvre dans le cadre de nouvelles dispositions régissant les relations entre l'ONIL d'une part et les laiteries d'autre part.

Enfin, les éleveurs peuvent bénéficier de soutiens pour l'acquisition de cheptel et d'équipement d'élevage et de collecte du lait pour la mise à niveau des élevages et la modernisation de leur exploitation.

2.2- Mesures favorisant les taux de collecte du lait cru et d'intégration en laiterie :

Les nouvelles dispositions financières qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2009 sont les suivantes :

- prime de collecte de 05 DA/L au lieu de 04 DA/L précédemment ;
- prime d'intégration de lait cru, pour les laiteries privées et publiques, modulée en fonction des quantités de lait cru collectées et/ou réceptionnées :
 - Inférieures ou égales à 5000 L/J : 2 DA/L ;
 - Supérieures à 5000 L/J : 2.5 DA/L ;
 - Supérieures à 10 000 L/J : 3 DA/L ;
 - Supérieures à 15 000 L/J : 4 DA/L ;

Ne sont éligibles à la prime de collecte que les collecteurs, les groupements d'éleveurs et les laiteries qui auront été agréés à cet effet.

Ne sont éligibles à la prime d'intégration que les laiteries qui fabriquent du lait pasteurisé conditionné. Les laiteries qui ne fabriquent que les produits laitiers (laits fermentés ; fromages, beurres) ne sont pas éligibles à la prime d'intégration. D'autre part, afin de faciliter la collecte du lait cru, il n'est plus exigé de l'éleveur l'agrément sanitaire (pour la collecte), il sera seulement exigé la carte d'éleveur laitier délivré par la chambre d'agriculture de wilaya, ainsi que le numéro d'identification sanitaire délivré par l'inspecteur vétérinaire de wilaya. Tous les laits doivent être collectés, quel que soit leur statut sanitaire.

La mise en œuvre de tout ce dispositif repose sur la convention signée entre le MADR et l'ONIL de même que les dispositions relatives à la collecte et à l'intégration du lait cru, seront définies par des conventions entre l'ONIL d'une part, et les laiteries d'autre part.

Compte tenu de l'urgence d'une meilleure coordination, et de plus amples concertations entre opérateurs économiques et institutionnels de la filière laitière, le comité interprofessionnel du lait, dont la composition a été fixée par arrêté ministériel n° 2001/07 du 6 novembre 2007 est opérationnel depuis février 2009.

Par ailleurs, afin d'assurer une durabilité et une appropriation par tous les acteurs concernés de ce renouveau dans les approches et l'encadrement de la filière lait, d'une part, et permettre un développement harmonieux empreint de la rigueur nécessaire, d'autre part, un corps d'animateurs et de contrôleurs sera constitué. Les membres de ce corps auront pour principale mission l'accompagnement, l'encouragement et le contrôle de l'utilisation ciblée et efficace des subventions publiques.

Annexe - 3

Répartition géographique de la production du lait pasteurisé LPS selon les différentes wilayas (arrêtée par l'ONIL).

Régions	POLES	Wilayas concernées
Région Est	CONSTANTINE	Sétif - Constantine - Mila – Jijel - Oum el Bouaghi
	ANNABA	Annaba - El Tarf - Guelma - Souk Ahras - Skikda
	BATNA	Batna - Msila - Khenchela - Tébessa - El Oued - Biskra
Région Centre	ALGER	Alger- Blida - Tipaza - Ain Defla- Médéa
	T IZI OUZOU	Tizi Ouzou –Bejaïa – Boumerdès – Bouira- Bordj Bou Arreridj
	GHARDAIA	Ghardaïa- Tamenghasset- Illizi - Ouargla - Laghouat - Djelfa
Région Ouest	ORAN	Sidi bel Abbas- Tlemcen- Oran- Mascara- Ain Temouchent- Saida
	MOSTAGANEM	Mostaganem - Relizane - Chlef - Tiaret - Tissemsilt
	BECHAR	Bechar - Adrar - Tindouf - El Bayadh – Naama

Source : ONIL, 2013.

Annexe 4

Convention Régulation Du Marché National du Lait (ONIL – LAITERIES)

Entre,

L'Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers, par abréviation « **EPIC ONIL** » dont le siège social est sis, 38 F, Rue DIDOUCHE Mourad, inscrit au registre de commerce sous le N° 07 B 0977578 du 06 Août 2007 et représenté par son Directeur Général, **ayant** tout pouvoir à l'effet de la présente convention, ci-après désigné « **Office** ».

D'une part,

Et,

La Laiterie « » dont le siège est sis,

- Inscrite au registre de commerce sous le n° du

- Disposant du numéro d'agrément sanitaire sous le n° du

Et représenté par, Monsieur en qualité de Directeur Général/Gérant, ayant tout pouvoir à l'effet de la présente convention, ci-après désigné « **la Laiterie** ».

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant,

- le plan du renouveau de l'économie nationale agricole relative à l'intensification de la production nationale de lait cru et son intégration dans l'industrie laitière.

- L'intérêt accordé à la régulation du marché national du lait pasteurisé conditionné en sachet, en matière d'approvisionnement et de distribution.

- La nécessité de réhabiliter et de promouvoir la filière lait dans toutes ses fonctions économique et sociale.

- La nécessité de promouvoir un partenariat entre l'Office, en sa qualité d'instrument de régulation et la Laiterie, en sa qualité d'opérateur économique.

- Les missions assignées à l'Office portant, notamment, sur l'organisation, l'approvisionnement, la régulation et la stabilité du marché national du lait pasteurisé conditionné en sachet.

- La convention spécifique, conclu entre l'Office et la Laiterie, portant sur la mise en œuvre du dispositif ministériel d'accompagnement à l'intensification et au développement de la production laitière nationale, à la collecte de lait, et à son intégration dans l'industrie de transformation laitière.

Vu,

- Le Décret N° 72-59 du 21 Mars 1972, réglementant le marché du lait.

- Le Décret Exécutif N° 01-50 du 21 Février 2001, portant fixation des prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachet.

- Le Décret Exécutif N° 04-82 du 18 Mars 2004 fixant les conditions et modalités d'agrément sanitaire des établissements dont l'activité est liée aux animaux, produits animaux et d'origine animale ainsi que leur transport (JO N° 17 du 24 Mars 2004).

- Le Décret Exécutif N° 98-315 du 03 Octobre 1998 complétant le Décret exécutif N° 95-363 du 11 Novembre 1995 fixant les modalités d'inspection vétérinaire des animaux vivants et des denrées animales ou d'origine animale destinés à la consommation humaine (JO N° 74 du 05 Octobre 1998).

- Le Décret Exécutif N° 90-39 du 30 Janvier 1990, relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes.

- L'arrêté interministériel (Agriculture, Commerce, Santé) du 18 Août 1993, relatif aux spécifications et à la présentation de certains laits de consommation (JO N° 69-du 27 Octobre 1993).

- L'arrêté du Ministre du Commerce du 27 Octobre 1999, relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux condition et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation (JO N° 88 du 14 Novembre 1999).

- L'arrêté du Ministre du Commerce du 02 Avril 2000, modifiant et complétant l'Arrêté du 27 Octobre 1999, relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation (JO N° 19 du 05 Avril 2000).

- L'instruction de la Direction des Services Vétérinaires du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, N° 1282 du 09 Novembre 2008, relative à l'autorisation de collecte de tous laits quel que soit le statut sanitaire du cheptel et rendant obligatoire la pasteurisation de ces laits.

Ceci étant exposé, les parties à la présente convention conviennent des Clauses ci-après qui reflètent fidèlement leur volonté.

Article1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise en œuvre du dispositif de régulation du marché du lait pasteurisé conditionné en sachet, en relation avec le programme d'accompagnement à l'intensification et au développement de la production laitière nationale, à la collecte de lait, à son intégration dans l'industrie de transformation laitière.

Article 2 : Cadre de références

La présente convention s'inscrit pleinement dans :

- Le dispositif d'accompagnement et de développement de la filière du lait, tel que référencé dans les différents textes légaux en vigueur.
- L'ensemble des dispositions réglementaires en vigueur relatives à la mise à la consommation du lait pasteurisé conditionné en sachet.
- L'application du Décret Exécutif N° 01-50 du 12 Février 2001 portant fixation des prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachet.
- La Décision du Conseil Interministériel du 25 Décembre 2007 fixant à 159 DA/Kg le prix de cession des matières premières laitières aux laiteries de reconstitution.

Article 3 : Régulation de la distribution du Lait pasteurisé conditionné

Les parties s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'approvisionnement régulier du marché du lait pasteurisé conditionné en sachet.

Si, pour des raisons de cas de force majeure, la Laiterie n'est pas en mesure de respecter totalement ou partiellement cet engagement, elle devrait en informer l'Office, immédiatement par écrit.

Sur la base des paramètres indiqués aux articles 4 et 8, la Laiterie s'engage à produire et à distribuer régulièrement une quantité moyenne journalière correspondant aux quantités affectées par l'Office. En tout état de cause, les deux parties prendront les mesures appropriées afin d'éviter toute perturbation dans l'approvisionnement des consommateurs.

Article 4 : Les quantités de matières premières

Les quantités de matières premières à attribuer à la laiterie sont déterminées sur la base des paramètres suivants :

• 4.1. Les normes de fabrication pour un litre de lait reconstitué

- 58 grammes de poudre de lait à 26% de matière grasse additionné à 45 grammes de poudre à 0% de matière grasse, soit un total de 103 grammes par litre de lait reconstitué.

• 4.2. Les capacités de fabrication

Les quantités de matières premières affectées par l'Office sont liées aux capacités horaires nominales des équipements de reconstitution, de pasteurisation et de conditionnement en sachets polyéthylène ; sachant que les capacités réelles sont fonction de l'âge et de l'état des équipements.

Article 5 : Spécifications techniques du lait pasteurisé conditionné en sachet

Le lait pasteurisé demi écrémé (15g de MG/l) doit être de qualité saine, loyale et marchande. Il doit répondre aux spécifications techniques de l'Arrêté Interministériel du 18 Août 1993 et contenir l'ensemble des inscriptions obligatoires nécessaires à l'information du consommateur.

Article 6 : Traçabilité et suivi

- Dans le cadre de son dispositif de vérification et de suivi, à priori et à postériori, l'Office se réserve le droit de procéder à des contrôles inopinés in situ en ce qui concerne notamment :
 - Les matières premières livrées par l'Office qui doivent être utilisées par la Laiterie **pour la fabrication exclusive du lait pasteurisé demi écrémé conditionné en sachet.**
 - Les matières premières laitières livrées par l'Office qui sont interdites à la revente en l'état ou à la cession à des tiers même à titre gracieux.
- La Laiterie veillera à l'application des dispositions des articles 8,9 et 10 de l'Arrêté Ministériel du 27 Octobre 1999 modifié et complété, relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa détention, son utilisation et sa commercialisation.
- La Laiterie fabricant du lait reconstitué, est tenue de veiller à l'application stricte des dispositions de l'Arrêté Ministériel du 02 Avril 2000 relative notamment à l'adjonction d'amidon comme traceur dans le processus de fabrication.
- La Laiterie devra accorder toutes les facilités nécessaires (visites des lieux, accès aux informations) aux agents de l'Office chargés de la vérification munis d'ordre de mission.
- L'Office devra veiller particulièrement à ce que les quantités de matières premières livrées et transformées par la Laiterie, dans le cadre du dispositif d'accompagnement, soient dûment comptabilisées sur les livres des comptes sociaux de la laiterie, sur document « balance comptable » conformément aux règles comptables en vigueur.
- La Laiterie doit tenir un registre réglementaire des stocks de matières premières livrées par l'Office, coté et paraphé et accessible à tout moment aux agents de l'Office habilités à effectuer les vérifications conformément à l'alinéa 5 du présent article.

Article 7 : Modalités de payement

Le règlement par la laiterie des factures établies en trois (03) exemplaires est effectué par chèque certifié ou par virement bancaire au compte bancaire BADR de l'Office.

Pour l'Office : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R.)

Pour la laiterie :

Article 8 : Documents de suivi

- La Laiterie s'engage à transmettre mensuellement à l'Office :
 - Les quantités de lait pasteurisé demi écrémé fabriqué.
 - L'état exhaustif des stocks des matières premières laitières
- La Laiterie s'engage à transmettre, trimestriellement, à l'Office, la liste nominative des distributeurs avec indication de leur :
 - N° d'agrément sanitaire.
 - N° d'immatriculation fiscale.
 - Zone de distribution : Localités couvertes par commune, Daira et Wilaya.
 - Quantités livrées par commune, Daira et Wilaya ainsi que le nombre de détaillants.

Article 9 : Transfert de risque

Le transfert de risque s'effectue à l'enlèvement au niveau des dépôts de l'Office dès que les quantités de matières premières laitières à livrer sont reconnues conformes. Pour les vices cachés dument établis sur la marchandise livrée, la Laiterie est tenue d'en informer l'Office par notification officielle, au plus tard dans les quinze (15) jours qui suivent la date de l'enlèvement dument constatée par un document de réception. Passé ce délai, aucune réclamation n'est recevable.

Dans le cas de réclamation, l'Office entreprend les dispositions nécessaires pour faire le constat et prendre les mesures appropriées ou faire procéder au remplacement, le cas échéant dans un délai de cinq (05) jours ouvrables de la marchandise non-conformes.

Article 10 : Règlement de litige ou différend

Les parties s'engagent à régler à l'amiable toute situation de litige ou de différend nés de l'interprétation des clauses de la présente convention ou de difficultés particulières liées à son exécution.

Article 11 : Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des deux parties.

Si un cas de force majeur survenait et perturbait la bonne exécution de la présente convention, les deux parties sont momentanément déliées de leurs obligations.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, sitôt sa survenance, en informer l'autre partie et lui fournir, sans délai, toutes les informations circonstanciées.

Elle doit prendre toutes mesures nécessaires et appropriées pour la reprise de l'exécution de ses obligations, dans un délai arrêté d'un commun accord.

A défaut et en cas d'impossibilité de surmonter les contraintes rencontrées, les deux parties sont définitivement déliées de leurs obligations.

Article 12 : Modification

Toute modification des dispositions de la présente convention ne pourra intervenir que par le moyen d'avenant dument approuvé par les deux parties, après un préavis, motivé formulé préalablement dans un délai d'un (01) mois par l'un ou l'autre des parties.

Article 13 : Durée d'exécution et entrée en vigueur

- La durée d'exécution de la présente convention est fixée pour une Période de six (06) mois avec tacite reconduction.
- La présente convention entre en vigueur à compter du 01.01.2009.

Article 14 : Notification et communications

Pour les besoins de la présente convention, la notification et communications par les parties doivent être faites par écrit (remise en mains propres ou par lettre recommandée) ayant effet dès réception, par télécopie ou par courrier express aux adresses suivantes :

- **Pour l'ONIL :**
- **Pour la laiterie :**

Le non-respect non justifié par l'une des parties de ses obligations prévues par la présente convention, entraîne sa résiliation aux torts de la partie défaillante.

Etablie en trois (03) exemplaires originaux à Alger le :

L'ONIL

La Laiterie

Annexe 5

CONVENTION SPECIFIQUE LAITERIE – ELEVEUR PORTANT SUR L'ACHAT ET LA COLLECTE DU LAIT CRU

La Laiterie.....dont le siège est sis,.....

- Inscrite au registre de commerce sous le N°En datedu.....
 - Disposant du numéro d'agrément sanitaire sous le n°en date du.....
- Et représenté par, Monsieur Directeur Général/Gérant, ayant tout pouvoir à l'effet de la présente convention, ci-après désigné **la Laiterie**.

D'une part

Et :

Monsieur ou Madame
Eleveur àCommune de
Daïra deWilaya de.....
Numéro de la carte d'Agriculteur.....
Ou numéro de l'Attestation d'Eleveur.....
Numéro du Certificat Sanitaire de l'étable.....
Ci-après désigné « **L'Eleveur** »

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 01 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution du programme de collecte et de livraison de lait cru de l'étable à la laiterie dans le cadre de l'exécution de la convention qui lie la laiterie à l'éleveur relative à la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement et d'intensification et de développement de la production laitière nationale, à la collecte du lait, à son intégration dans l'industrie de transformation laitière ainsi que dans la régulation du marché national du lait .

Article 02 : Cadre de références

La présente convention s'inscrit pleinement dans :

- Le dispositif d'accompagnement et de développement de la filière lait, tel que référencé dans les différents textes légaux en vigueur, dont celui de la circulaire du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, relative à l'intensification de la production laitière en Algérie.
- Les dispositions réglementaires régissant l'activité de la filière lait.

- La décision n° 10 Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « Fonds National de Régulation de la Production Agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.
- L'Arrêté Interministériel du 18 Août 1993 relatif aux spécifications de lait de consommation p.16 (N° Jora : 069 du 27-10-1993)

Article 03 : Définition des termes, expressions et fonctions

- Eleveur : producteur de lait cru disposant d'un effectif bovin laitier.
- Etable : logement animal équipé de matériel qui assure une ambiance permettant au cheptel d'extérioriser ses potentialités génétiques.
- Laiterie : établissement laitier où le lait cru subit un traitement pour être transformé en un produit fini ou un produit semi fini pour le commerce

Article 04 : Obligations et engagements de l'éleveur

L'éleveur s'engage à fournir de façon exclusive l'intégralité de la production laitière de son cheptel à la laiterie comme suit :

- Quantité minimale :Litre/jour
- Quantité maximale :..... Litre/jour

Ces quantités sont établies sur la base d'un cheptel de..... vaches laitières.

Toute évolution de l'effectif du cheptel devra faire l'objet d'une communication écrite à la laiterie.

- L'éleveur s'engage à fournir à la laiterie, exclusivement du lait cru frais de vache avec les spécifications conformes à la législation en vigueur suivant l'Arrêté Interministériel 18 Août 1993 relatif aux spécifications de certains laits de consommation p.16 (N° Joradp : 069 du 27-10-1993) contenu dans la section I, II, III, IV -, à savoir notamment un lait :
 - non mouillé ni écrémé ;
 - non mélangé avec le colostrum, et non issu de vaches malades ou traitées aux antibiotiques ;
 - réfrigéré à une température de 4° à 8°c ;
 - ne contenant pas être mélangé avec aucun autre type de laits (lait reconstitué, lait de chèvre...etc.) ;
 - non contenant pas d'impuretés physiques, ni être coloré, ni avoir de mauvaise odeur ;
 - de densité à 20° C, comprise entre 1028 et 1033 ;
 - non acide au moment de l'enlèvement, c'est-à-dire :
 - ne devant pas cailler au test d'ébullition ;
 - avoir un PH compris entre 6,6 et 6,8 ;
 - avoir une acidité Dornic comprise entre 16 °D et 18 °D.

Tout lait cru de vache ne présentant pas ces caractéristiques pourra être refusé par la laiterie.

Article 05 : Obligations et engagements de la laiterie

-La laiterie s'engage à réceptionner l'intégralité du lait fourni par l'éleveur, sous réserve du respect de toutes les qualités physicochimiques précitées dans l'article 04.

-La laiterie s'engage à régler dans un délai de 15 jours le prix d'achat du lait cru et la subvention

- L'office s'engage à verser les primes dans les mêmes délais.

Article 06 : Assistance techniques aux éleveurs

Afin d'établir un partenariat durable, la laiterie s'engage, en fonction des moyens disponibles, à accompagner l'éleveur pour améliorer les conditions d'élevage et augmenter les quantités de lait en apportant une assistance technique multiforme notamment :

- approvisionnement en aliments concentrés ;
- entretien du matériel de traite et de réfrigération ;
- conseils techniques (conduite d'élevage, d'alimentation, d'hygiène de traite...etc.).

Article 07 : Contrôle quantitatif et qualitatif

La laiterie se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés auprès des établissements de l'éleveur afin de vérifier les :

- quantités produites et livrées à la laiterie ;
- quantités spécifiques citées dans l'article 04.

Article 08 : Organisation de la collecte

Les horaires de collecte sont fixés :

Deheures àheures pour la traite du matin.

Deheures àheures pour la traite du soir.

Les lieux d'enlèvement sont domiciliés à :

Mode de livraison de lait cru

Le lait cru de vache sera livré dans des bidons ou des citernes isothermes à la charge de

Le transport du lait est à la charge de celui qui bénéficie de la prime de collecte.

Article 09 : Prix d'achat du lait

Le prix d'achat du lait produit par l'éleveur au profit de la laiterie durant la période de la convention est fixé à

(en chiffres et en lettres) .

Ce prix comprend :

- a) Le prix convenu entre la laiterie et l'éleveur qui est deDA
- b) La prime (Soutien de l'Etat) de 12 DA par litre.

Ce prix correspond à un litre de lait tirant 34 gramme de matières grasses.

Article 10 : Primes à la qualité du lait

a) Prime à la matière grasse :

Une bonification de 0,50 DA par gramme est appliquée pour un lait cru titrant une teneur en matière grasse au-dessus de 34 grammes par litre et plafonnée à 38 grammes par litre. Une réfaction de 0,50 DA par gramme est appliquée pour un litre de lait titrant une teneur en matière grasse en dessous de 34 grammes par litre.

b) Autres bonifications :

A la convenance des deux parties (prime à la réfrigération, prime de matière protéique...)

Article 11 : Modalité et délais de paiement

Le règlement des montants aux éleveurs sera effectué par la laiterie sur la base des factures établies en trois (03) exemplaires comprenant :

- Les quantités de laits livrés à la laiterie ;
- Les Noms, prénom ou raison sociale ;
- Le N° de la carte d'agriculture ou tout autre document justifiant l'activité délivrée par la Chambre d'Agriculture de la Wilaya.
- Le N° du code sanitaire d'exploitation de l'éleveur

Les paiements seront effectués par chèque bancaire ou par virement à un compte spécial ouvert à cet effet par l'éleveur auprès de la BADR

Article 12 : Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des deux parties.

Si un cas de force majeure survient et perturbe la bonne exécution de la présente convention, les deux parties sont momentanément déliées de leurs obligations.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, sitôt sa survenance, en informer l'autre partie et lui fournir, sans délai, toutes les informations circonstanciées.

Elle doit prendre toutes mesures nécessaires et appropriées pour la reprise de l'exécution de ses obligations, dans un délai arrêté d'un commun accord.

A défaut et en cas d'impossibilité de surmonter les contraintes rencontrées, les deux parties sont définitivement déliées de leurs obligations.

Article 13 : Durée de la convention et entrée en vigueur

- La durée d'exécution de la présente convention est fixée jusqu'au..... , renouvelable avec tacite reconduction.
- La présente convention entre en vigueur dès sa signature.

Article 14 : Résiliation de la convention

Le non-respect par l'une des parties de ses obligations prévues par la présente convention, entraîne sa résiliation aux torts de la partie défaillante.

Article 15 : Règlement de litige ou différend

Tout litige ou différend pouvant survenir, entre les deux parties, lors de l'exécution de la présente convention sera soumis au règlement à l'amiable.

En cas de litige non résolu à l'amiable, ou de différend nés à l'interprétation des clauses de la présente convention, le tribunal compétent sera celui de.....

Etablie en trois (3) exemplaires originaux à Alger le

L'Eleveur

La Laiterie

Annexe - 6

**CONVENTION SPECIFIQUE LAITERIE – COLLECTEUR
LAITERIE – CENTRE DE COLLECTE**

Entre

La Laiterie.....dont le siège est sis,.....

- Inscrite au registre de commerce sous le N° En datedu.....

- Disposant du numéro d'agrément sanitaire sous le n°.....en date..... du.....

Et représenté par, Monsieur Directeur Général/Gérant, ayant tout pouvoir à l'effet de la présente convention, ci-après désigné **la Laiterie**.

D'une part

Et :

Monsieur ou Madame

Collecteur àCommune de

Daïra deWilaya de.....

Numéro d'Agrément

Ci-après désigné le **Collecteur**.

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :
--

Article 01 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution du programme de collecte et de livraison de lait cru de l'étable à la laiterie dans le cadre de l'exécution de la convention qui lie l'ONIL à la laiterie qui s'inscrivent pleinement dans le cadre du dispositif d'accompagnement d'intensification et de développement de la production laitière nationale, la collecte de lait, son intégration dans l'industrie de transformation laitière.

Article 02 : Cadre de références

La présente convention s'inscrit pleinement dans :

- Le dispositif d'accompagnement et de développement de la filière lait, tel que référencé dans les différents textes légaux en vigueur, dont celui de la circulaire, relative à l'intensification de la production laitière en Algérie.
- Les dispositions réglementaires régissant l'activité de la filière lait.
- La décision n° 10 du Ministère de l'Agriculture et du développement Rural fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « Fonds National de Régulation de la Production Agricole (FNRPA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

- L'Arrêté Interministériel du 18 Août 1993 relatif aux spécifications de certains laits de consommation p.16 (N° Jora : 069 du 27-10-1993)

Article 03 : Définition des termes, expressions et fonctions

La fonction de collecte est exercée soit par la laiterie, soit par un collecteur privé soit par un centre de collecte ou de groupement (appartenant à une coopérative, une laiterie ou un privé).

- Collecte : on entend par collecte le ramassage de lait cru réfrigérée au niveau de l'étable au moyens de matériel conventionnel.
- Collecteur : toute personne physique ou morale responsable de la collecte du lait cru comme acheteur ou pour le compte d'un acheteur.
- Centre de collecte : infrastructure de réception où le lait cru est déchargé, refroidi et stocké avant son transfert et sa transformation par la laiterie.
- Laiterie : établissement laitier où le lait cru subit un traitement pour être transformé en un produit fini ou un produit semi fini pour le commerce.

Article 04 : Obligations et engagements du collecteur

Le collecteur s'engage à livrer de manière exclusive l'intégralité du lait cru collecté à la laiterie et à mettre à jour sa relation contractuelle avec celle-ci.

Le collecteur s'engage à livrer les quantités suivantes de lait cru comme suit :

- Quantité minimale :Litre/jour
- Quantité maximale :..... Litre/jour

Ces quantités sont établies sur la base d'un cheptel de..... vaches laitières appartenant à Producteurs.

Le collecteur s'engage à fournir à la laiterie exclusivement du lait cru de vache avec les spécifications conformes à la législation en vigueur --Arrêté Interministériel du 29 Safer 1414 correspondant au 18 Août 1993 relatif aux spécifications de certains laits de consommation p.16 (N° Jora : 069 du 27-10-1993) contenu dans la section I,II,III,IV-- à savoir notamment un lait :

- non mouillé ni écrémé ;
- non mélangé avec le colostrum, ni de lait de vaches malades ou traitées aux antibiotiques.
- réfrigéré à une température de 4° à 8°c sous peine d'être refusé.
- non mélangé avec aucun autre type de laits (lait reconstitué, lait de chèvre...etc.) ;
- ne devant pas contenir d'impuretés physiques ni être coloré ni avoir une mauvaise odeur ;
- de densité du lait à 20° C doit être comprise entre 1028 et 1033 ;

- Non acide au moment de l'enlèvement, c'est-à-dire :
 - Ne devant pas cailler au test d'ébullition ;
 - Avoir un PH compris entre 6,6 et 6,8 ; et Avoir une acidité dornic comprise entre 16 °D et 18 °D.

Tout lait cru de vache ne présentant pas ces caractéristiques pourra être refusé par la laiterie.

Article 05 : Obligations et engagements de la laiterie

La laiterie s'engage à réceptionner l'intégralité du lait fourni par le collecteur conformément à l'instruction n° 1282 du 09 novembre 2008 de la Direction des Services Vétérinaires du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Afin d'établir un partenariat durable, la laiterie s'engage, en fonction des moyens disponibles, à accompagner le collecteur pour améliorer les conditions de collecte et augmenter les quantités de lait cru en apportant une assistance technique multiforme notamment :

- Entretien du matériel de collecte et de réfrigération ;
- Conseils techniques (hygiène du lait...) ;
- Multiplication des centres de collecte et de ramassage.

Article 06 : Contrôle quantitatif et qualitatif

La laiterie se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés au niveau des élevages et des centres de collecte.

Au niveau du quai de réception (centre de collecte), la laiterie procède à la mesure exacte des quantités livrées par le collecteur de mesures légales certifiées et contrôlées par l'Office National de la Métrologie Légale (jauge manuelle et électronique, bidons gradués, balances...).

La laiterie se réserve le droit de procéder à la vérification des bons d'enlèvement.

Le collecteur s'engage à livrer un produit saint et loyal conforme à la législation en vigueur telle que décrite dans l'article 04 et qui fera l'objet d'échantillonnage au niveau des élevages.

Les résultats d'analyses feront l'objet de communication officielle à l'attention du collecteur et aux producteurs.

En cas de non-respect par le collecteur des normes techniques convenues sur la qualité du lait, la laiterie adressera des avertissements

Article 07 : Modalités et délai de paiement

Le montant de la prime de collecte est réglé sur la base des bons quantitatifs de réception (en 3 exemplaires) dûment signé par l'éleveur et le collecteur d'une part et le collecteur - laiterie d'autre part.

Le paiement se fera par virement ou par chèque bancaire BADR sur la base du total des volumes collectés établis par les bons de collecte.

Article 09 : Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des deux parties.

Si un cas de force majeure survenait et perturbait la bonne exécution de la présente convention, les deux parties sont momentanément déliées de leurs obligations.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, sitôt sa survenance, en informer l'autre partie et lui fournir, sans délai, toutes les informations circonstanciées.

Elle doit prendre toutes mesures nécessaires et appropriées pour la reprise de l'exécution de ses obligations, dans un délai arrêté d'un commun accord.

A défaut et en cas d'impossibilité de surmonter les contraintes rencontrées, les deux parties sont définitivement déliées de leurs obligations.

Article 10 : Modification

Toute modification des dispositions de la présente convention ne peut intervenir que par le moyen d'un avenant dûment approuvé par les deux parties.

Article 11 : Durée de la convention et entrée en vigueur

- ❖ La durée d'exécution de la présente convention est fixée jusqu'au.....avec tacite de reconduction.
- ❖ La présente convention entre en vigueur dès sa signature

Article 12 : Résiliation de la convention

Le non-respect par l'une des parties de ses obligations prévues par la présente convention, entraîne sa résiliation aux torts de la partie défaillante.

Article 13 : Règlement de litige ou de différend

Tout litige ou différend pouvant survenir, entre les deux parties, lors de l'exécution de la présente convention sera soumis au règlement à l'amiable. En cas de litige non résolu à l'amiable, ou de différend nés de l'interprétation des clauses de la présente convention, le tribunal compétent sera celui de.....

Etablie en trois (3) exemplaires originaux à Alger le

Le Collecteur

La Laiterie

Annexe - 7

Enquête producteur de lait cru

N° :

Date de l'enquête : |__| |__| |__|

Village : Commune : Daïra :

I. Identification de l'éleveur

Nom : |__|

Sexe : |__| Age : |__|

Niveau d'instruction : sans niveau primaire moyen secondaire universitaire

Statut dans la concession / exploitation : /_____/

Statut matrimonial : Marié |__| Célibataire : |__|

Si marié : Nombre d'enfants |__|

II. Caractéristiques sociodémographiques de l'exploitation

Main d'œuvre familiale : Nombre d'actifs /_____/

Main d'œuvre extérieure : Nombre d'actifs extérieurs /_____/

Dont Saisonniers /_____/ permanents /_____/

1. Depuis quand vous avez commencé l'activité de l'élevage ? /_____/

2. Depuis quand vous avez commencé la production laitière ? /_____/

3. Quelles sont les autres activités complémentaires que vous pratiquées ?

- a. Elevage
- b. Culture vivrière
- c. Commerce
- d. Artisanat
- e. Autre (à définir) :

4. Vous êtes éleveur hors sol ? 1-Oui |__| 2- non|__|

Si oui, quel est le statut foncier du terrain exploité :

- Surface propre /_____/ ha
- En location /_____/ ha ;
- Dotation /_____/ ha ;
- Autre /_____/ ha

Les cultures pratiquées dans l'exploitation

	Année 2010		2011		2012	
	Sup en ha	% du total	Sup en ha	% du total	Sup en ha	% du total
Cultures fourragères (préciser)						
Céréales						
Arboriculture						
maraichage						
Autre						
Total						

Inventaire de l'équipement

	Mode d'acquisition				Année d'acquisition	Etat actuel du matériel			
	Fond propre (1)	Crédit (2)	Location (3)	Don (4)		Bon	moyen	dégradé	reformé
Tracteur									
Matériel d'irrigation									
Charrue									
Pulvérisateur									
Charrette									
Botteleuse									
Matériel de collecte de lait									
Matériel de la traite du lait									
Matériel de stockage et de froid du lait									

III. Conduite des activités d'élevage

5. Quels sont les effectifs et les différents types génétiques que vous avez ?

Types d'animaux	Effectifs				Types génétiques
	2009	2010	2011	2012	
Bovins Ovins Caprins autres					
TOTAL					

Pour les effectifs de bovins (Préciser la répartition par catégorie sur le tableau suivant)

Catégories	Effectif total			Effectif utilisé pour la production laitière		
	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Vaches en lactation						
Vaches tarées (dont gestantes)						
Génisses						
Taureaux						
Taurillons						
Veaux						
TOTAL						

6. Comment a évolué votre troupeau ces 05 dernières années?

- a. Effectif stable :
- b. Effectif en augmentation :
- c. Effectif en régression :

7. Quelles sont les ressources fourragères disponibles ?

- a. Pâturage :
- b. Fourrages cultivés :
- c. foin ou paille :
- d. Résidus de récolte :
- e. Aliments achetés :
- f. Autre (à préciser) :

8. Les fourrages cultivés permettent-ils de satisfaire les besoins du cheptel ?

- a. Pendant 12 mois
- b. Pendant 6-12mois
- c. Pendant 3- 6 mois
- d. Pas plus de 3 mois

9. En plus du pâturage naturel pratiquez-vous le système de complémentation des animaux ?

1-Oui |___| 2- non|___|

10. Quelles sont les périodes de complémentation ?

- a. Saison hiver :
- b. Saison été :
- c. Toute l'année :

VI- La production, consommation, et vente du lait cru

La traite du lait et hygiène

11. Comment est réalisée la traite ?

- a. Manuellement|___|
- b. Chariot trayeur|___|

12. Disposez- vous d'une cuve de réfrigération de lait ? Oui|___| 2- Non|___|

Si oui, sa capacité est de combien ? |_____| Litres

Si non, comment vous stockez le lait ?

13. Quel est le plus souvent l'intervalle de temps entre la traite du lait et son ramassage ?

- a. ≥ 2 heures :
- b. De 2 heures à 4 heures :
- c. De 4 heures à 6 heures :
- d. De 6 heures à 8 heures :

Production du lait et type de livraison

14. Quel est le nombre de vaches en stabulation ?

- a. 2010 : |___|
- b. 2011 : |___|
- c. 2012 : |___|

15. Combien de litres en moyenne produisent les vaches en stabulation ?

- a. De 5 à 10 litres :
- b. De 11 à 20 litres :
- c. De 21 à 30 litres :
- d. Plus de 30 litres :

16. En moyenne, combien de litres de lait par jour que vous consacrez pour ?

- a. Autoconsommation familiale : |___|
- b. Alimentation du cheptel : |___|
- c. Transformation laitière : |___|

17. Selon le type de livraison du lait cru, combien de litres livrez-vous par jour :

	Aux laiteries	Aux centres de collecte	Aux collecteurs privés
≥ 20 litres/J			
De 21 à 50 litres/j			
De 51 à 100 litres/			
De 101 à 200 litres/j			
Plus de 200 litres/j			

18. Le lait livré aux laiteries a déjà fait l'objet de rejet pour des problèmes de qualité ?

1-Oui |___| 2- Non |___|

Si oui, combien de fois cela est arrivé cette année ?

- Une fois :
- Deux fois :
- Trois fois :
- Plus de quatre fois :

19. Comment avez-vous fait pour surmonter ces problèmes de qualité ?

20. Quelles sont vos stratégies utilisées en cas de refus de votre lait ?

- a. Vente aux autres transformateurs et /ou collecteurs :
- b. Vente directe aux crémeries de la ville :
- c. Destiné à la transformation :
- d. Destiné à l'alimentation du cheptel :
- e. Autres :

Commercialisation du lait cru et contractualisation

21. Le ramassage et la livraison du lait cru est assuré par qui ?

- a. Par vous-même :
- b. Par un collecteur privé :
- c. Par un collecteur de la laiterie :
- d. Par un éleveur proche :
- e. Autres (*précisez*) :

22. Depuis combien de temps êtes-vous en relation avec votre collecteur ?

- a. Moins d'une année :
- b. Plus d'une année :
- c. Plus de deux années :
- d. Plusieurs années :
- e. Depuis le début :

23. Combien de fois avez-vous changé de collecteurs au cours de ces 05 dernières années ? |_____|

24. Quelles sont les relations que vous avez avec ce collecteur ?

25. Quels types d'accords avez-vous avec lui ?

26. Comment faites-vous en cas de non-respect des accords ?

27. Etes-vous liés par contrat à une laiterie ? 1-Oui |__| 2-Non |__|

Si oui depuis quelle année ? |_____|

Si non, est -il un choix de votre part ?

28. Combien de fois avez-vous changé de laiterie au cours de ces 05 dernières années ? |_____|

29. Quel est le type du contrat que vous signez ?

30. Pourquoi vous avez accepté ce genre de contrat ?

31. Quelles sont les clauses les plus contraignantes ?

32. Avez-vous participé dans la conception de ce contrat avec la laiterie et/ou renégocier certaines clauses ? 1. Oui 2-Non

33. La laiterie vous oblige-t-elle à lui livrer la totalité de votre production (exclusivité du lait) ?

1. Oui 2-Non

34. Est-ce que ces accords sont toujours suivis et respectés par la laiterie ? 1-Oui 2- Non

35. Quels sont les risques liés à la rupture du contrat ?

36. Depuis la signature du contrat avec la laiterie, quels sont les investissements que vous avez réalisés ?

- a. Bâtiment :
- b. Salle de traite :
- c. Salle de stockage :
- d. Matériel de traite :
- e. Transport :
- f. Réfrigération :

37. Bénéficiez-vous d'une certaine assistance des laiteries ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

- a. Crédit :
- b. Aliment :
- c. Cheptel :
- d. Matériels divers :
- e. Autres :

38. Comment sont restituées toutes ces aides ?

- a. En espèce :
- b. En quantité de litres :

Les prix pratiqués

39. Est-ce que le prix du lait actuel fixé par les laiteries est intéressant ?

1- Oui|___|2- Non|___|

40. Les primes de lait accordées par les pouvoirs publics sont-elles suffisantes et vous encouragent à produire davantage ?

41. Les prix du lait cru et les primes liées à sa qualité fixés par les transformateurs sont-ils intéressants pour l'activité laitière ? Oui|___|2- Non|___|

42. A combien estimez-vous votre prix de revient du litre de lait ? |___|

Relation éleveur- institutions et perspectives

43. Est-ce que vous avez bénéficié des aides de l'Etat pour la production laitière ?

Si elles existent, donner la liste et les montants de ces aides

44. Etes-vous affilié à une organisation, coopérative agricole et association ? 1- Oui 2- Non

Si, oui citer le nom : |___|

45. Quels sont les aides et avantages qu'elle vous accorde ?

46. Dans les prochaines 05 années, vous envisagez de maintenir ou de développer d'avantage l'élevage bovin laitier de votre exploitation ?

a. Le maintenir tel quel|___|

b. Le développer|___|

c. L'éliminer|___|

47. Quelles sont les contraintes majeures à la production laitière ?

Problèmes liés à :	Désignation du problème	Solutions apportées
1 : Tenure foncière		
2 : Main d'œuvre		
3 : Habitat du bovin		
4 : Alimentation du bovin		
5 : Santé du bovin		
6 : Reproduction		
7 : Allotement		

Annexe - 8

Enquête au niveau des centres de collecte de lait cru

Nom du centre de collecte :

Localisation :

Date de création :

A. Identification du propriétaire ou du gérant du centre :

	Propriétaire privé	Salarié de l'entreprise	Gérant d'un groupement
Nom			
Age			
Profession			
Formation en rapport avec la technologie du lait			
Modalité de rémunération			

1. Quels sont les critères de choix de l'emplacement du centre ?

- a. Proximité axe routier :
- b. Proximité des zones de production :
- c. Proximité des unités de transformation :
- d. Proximité du centre urbain :
- e. Indifférent :

2. Quel est le statut juridique du centre ?

- a. Privé :
- b. Industrie :
- c. Coopératif (groupement d'éleveurs) :
- d. Autres :

3. Quelles sont les sources de financement du centre de collecte ?

- a. Apport personnel :
- b. Crédit bancaire :
- c. Financement total laiterie :
- d. Financement partiel laiterie :
- e. Autres :

4. Dans le cas d'un financement total ou partiel du centre de collecte par une laiterie, quelle est la formule de remboursement préconisée par la laiterie ?

B. Moyens du centre et capacités de collecte

	Début d'activité	Inventaire actuel
Nombre de cuve		
capacité totale de stockage et de refroidissement de lait		
Matériel de contrôle de la qualité du lait		
Moyen de transport du lait dont :		
1- Nombre de camion-citerne		
2- Nombre de pickup avec citerne		

5. Le centre est-il accordé aux différents réseaux ?

- a. Électrique et gaz :
- b. Alimentation en eau :
- c. Réseau d'assainissement :

Nombre de fournisseurs (éleveurs et collecteurs) du centre de collecte

	Début d'activité	2010	2011	2012
Nombre Eleveurs				
Nombre Collecteurs				
Total fournisseurs (éleveurs + collecteurs)				

Quantité de lait réceptionnée par le centre

	Moyenne litre par jour	Moyenne litre par mois	Moyenne de litre par an			
			Début d'activité	2010	2011	2012
Eleveurs						
Collecteur privé						
Autres						
Total						

6. Quels sont les moyens de transport les plus utilisés pour la collecte du lait ?

- a. Moyens de transport du centre de collecte : /_____/ %
- b. Moyens de transport des éleveurs : /_____/ %
- c. Moyens de transport des collecteurs : /_____/ %

7. Les écarts de quantités de lait collecté, entre les saisons, sont-ils importants ? 1-Oui |__| 2- non|__|

Si oui, ils sont de l'ordre de combien ?

- Du simple au double :
- Du simple au triple :
- Du simple au quadruple :

Quantité de lait livré par le centre de collecte

	Moyenne litre par jour	Moyenne en litre par mois	Moyenne de litre collecté par an			
			Début d'activité	2010	2011	2012
Industrie Laitière et transformateur						
Commerçants (crèmeries)						
Particuliers						
Autres						
Total						

Qualité et perte de lait

8. Quels sont les contrôles pratiqués quotidiennement sur le lait collecté ?

9. Les éleveurs sont-ils contraints par le centre à l'amélioration de la qualité de leurs laits ?

1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, par quels moyens ?

10. Les fraudes sur la qualité du lait sont-elles fréquentes ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, quelles sont les sanctions appliquées ?

11. Les quantités de lait perdues par le centre sont-elles importantes ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, quelles sont les raisons de cette perte ?

- Rupture de chaîne de froid :
- Mélange des différents lots :
- Vétusté du matériel de stockage :
- Pas de contrôle individualisé :
- Lenteur de l'opération de ramassage :
- Lenteur de l'opération de livraison :

Si oui, quelles sont les mesures prises ?

Prix, coût et rentabilité de la collecte

12. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la fixation du prix du lait cru?
13. Comment se fait la fixation de ce prix payé aux producteurs ?
- a. Chaque trimestre :
 - b. Chaque saison :
 - c. Chaque année :
14. Sur quelle base ce prix est-il fixé ?
15. Ce prix subit-il des variations importantes au cours de l'année ? 1-Oui |___| 2- non|___|
- Si oui, pourquoi ?
16. Quel est le mode de paiement que vous pratiquez le plus et pourquoi ce choix ?
17. Quelles sont les primes appliquées par rapport à la qualité du lait ?
18. Comment vous fixez le barème des primes ?
19. Quel est le mode de paiement des collecteurs privés ?
20. Quelles sont les différentes primes accordées aux collecteurs privés ?
21. Quelles sont les charges qui pèsent le plus dans la gestion quotidienne du centre ?
- a. Electricité :
 - b. Carburant :
 - c. Eau :
 - d. Salaire :
 - e. Amortissement matériel :
 - f. Autres (à préciser) :
22. Le centre cherche-t-il des solutions pour augmenter la concentration de l'offre et diminuer par conséquent les coûts de la collecte ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, quelles sont ces différentes solutions ?

23. Au cours de cette année, quel est le coût total d'un litre de lait collecté, stocké et refroidi au niveau du centre ? / ____/

24. Comment ce coût a-t-il évolué au cours de ces dernières années ?

- a. Augmentation :
- b. Stagnation :
- c. Diminution :

25. Quelles sont les principales sources du revenu du centre ?

- a. Prestation de service payé par les fournisseurs
- b. Prestation de service payé par les laiteries
- c. Primes de collecte de l'Etat

26. Comment évaluez-vous la rentabilité de la collecte du lait ?

- a. Faible :
- b. Moyenne :
- c. Satisfaisante :

Relation centre- fournisseurs

27. Quels sont les critères de sélection des éleveurs et des collecteurs privés ?

- a. Relationnel :
- b. Familiale :
- c. Importance de l'effectif du cheptel :
- d. Proximité :
- e. Autres :

28. Les relations avec vos fournisseurs sont-elles stables dans le temps ? 1-Oui |__| 2-non|__|

Si non, pourquoi ?

29. Quelles sont toutes les mesures entreprises par le centre afin d'attirer plus et de fidéliser davantage le plus grand nombre d'éleveurs et des collecteurs ?

30. Les éleveurs ainsi que les collecteurs sont-ils liés au centre par des contrats formels ?

1-Oui |__| 2-non|__|

Si oui, quels sont les types de ces contrats ?

Si oui, sur quelle base sont-ils établis ?

31. Quelles sont les principales clauses de ces contrats ?

32. Combien de contrats ont été signé avec les éleveurs ?

a. En 2010 : /_____/

b. En 2011 : /_____/

c. En 2012 : /_____/

33. Combien de contrats ont été signé avec les collecteurs privés ?

a. En 2010 : /_____/

b. En 2011 : /_____/

c. En 2012 : /_____/

34. Les clauses du contrat sont-elles en majorité respectées par les éleveurs et collecteurs ?

1-Oui |___| 2-non|___|

Si non, le plus souvent lesquelles ?

35. Quelles sont les sanctions pratiquées par le centre en cas de non-respect de certaines clauses du contrat ?

36. La rupture des contrats est-elle fréquente avec les fournisseurs du centre ? 1-Oui |___| 2-non|___|

Si oui, quelles sont les raisons de ces ruptures ?

37. En cas de rupture de contrat, comment et par qui sont gérés les conflits ?

7-Dans quel cadre avez-vous bénéficié de ces moyens de collecte ?

- a. Fonds propres :
- b. Moyens de la laiterie :
- c. Cadre de l'emploi de jeune (Crédit bancaire) :
- d. Autres (à préciser) :

8-Pour quel compte assurez-vous la collecte du lait cru ?

- a. Compte laiterie :
- b. Compte personnel :
- c. Compte centre de collecte :
- d. Compte d'un autre collecteur :
- e. Autre : (à préciser)

9 -Quelle est la destination finale du lait collecté que vous avez choisi ?

- a. Directement au centre de collecte :
- b. Directement à la laiterie :
- c. Autres destinations :

10 -Pourquoi vous avez choisi uniquement cette destination ?

- a. Gain de temps pour d'autres activités :
- b. Prime totale accordée à la collecte :
- c. Réduction de la distance kilométrique (frais de transport) :
- d. Proximité avec la zone de collecte :
- e. Autres :

11- Votre revenu mensuel se compose principalement de :

- a. primes accordées par l'Etat en fonction du volume de lait collecté :
- b. Salaire fixe de la laiterie :
- c. Salaire fixe + primes versées par la laiterie sur le volume collecté :
- d. Salaire versé par un autre collecteur
- e. autres (à préciser) :

12 - Le revenu mensuel obtenu est-il satisfaisant ? 1-Oui |___| 2-non|___|

Si oui, il est de combien ?

- 1 à 2 fois le SMIG :
- 2 à 3 fois le SMIG :
- Plus de 4 fois le SMIG :

13 -Quelle est le montant de différentes primes de collecte que vous percevez ?

- a. Prime de collecte accordée par l'Etat : /_____/ Da/litre
- b. Prime de collecte accordée par la laiterie : /_____/ Da /litre

14-Comment vous estimez ces primes par rapport à l'activité de collecte ?

- a. Faibles :
- b. Moyennes :
- c. Importantes :
- d. Excellentes :

15-Le coût de la collecte (charges du véhicule de collecte + autres dépenses)

	Charge par jour	Charge par mois	Charge par an	Moyenne par jour
Carburant				
assurance				
Amortissement du véhicule				
Frais d'entretien, de contrôle technique et de vignette				
Remboursement crédit (principal+ intérêt)				
charge totale véhicule				
téléphonie mobile				
Lavage matériel				
Charge total collecte				

16. Ce coût est-il en constante augmentation pendant ces dernières années ? 1-Oui |__| 2- non|__|

Si oui, quelles sont les raisons de cette augmentation ?

Le choix du tracé de l'itinéraire d'une tournée (ou circuit) de collecte

	Plus (+)	Moins (-)	indifférent
Etat de la route (piste, escarpé, enclavement)			
Concentration des éleveurs			
Potentiel laitier important des éleveurs			
Accès facile aux exploitations familiales des éleveurs			
Information précises sur la région et les éleveurs			
Proximité des éleveurs d'autres villages			

17. Ce trajet subit-il des modifications au cours des saisons et des années ?

1-Oui |__| 2-non|__|

Si oui, pourquoi ?

Evolution de la collecte du lait cru :

	Quantité de lait cru collecté par jour		Quantité moyenne de lait cru collecté par mois
	Période Forte lactation	Période baisse lactation	
Début d'activité			
2010			
2011			
2012			

18. Quelles sont les solutions possibles pour augmenter les volumes de la collecte du lait ?
- Augmenter le nombre de rotations par jour :
 - Augmenter le nombre d'éleveurs du réseau :
 - Etendre le rayon de collecte :
 - Augmenter la capacité des cuves isotherme :
 - Recruter d'autres chauffeurs :
19. Quelles sont les contraintes majeures de la collecte de lait ?
- Distance :
 - Forte concurrence :
 - Faible prime :
 - Réseau routier :
 - Charges journalières importantes :
 - Autres :

Circuit de collecte

	Période Forte lactation Printemps- été	Période Basse lactation Automne –hiver
Distance kilométrique parcourue (distance d'une tournée)		
Distance kilométrique totale parcourue par jour		
Nombre de tournées ou de rotations effectuées par jour		
Nombre d'éleveurs touchés		
Quantité moyenne de lait par éleveur		
Nombre moyen de VI / éleveur		
Durée d'une tournée ou d'une rotation		
Durée totale consacré par jour à la collecte		
Quantité totale de lait collectée par tournée		
Quantité totale collectée par jour		

Contrôle qualité du lait :

20. Quels sont les types de contrôles que vous réalisez sur le lait au niveau de la ferme ?
21. En cas de fraude ou de mauvaise qualité du lait de l'éleveur, quelles sont les mesures à prendre ?
22. Le contrôle du lait se fait-il d'une façon systématique pour tous les éleveurs ? 1-Oui |___| 2-non|___|
- Si non, pourquoi ?
23. En cas de refus de votre lait par la laiterie, quelles sont les mesures à prendre ?
24. Comment sont réparties (ou réglées) les pertes en cas de refus du lait par la laiterie ?

Relation contractuelle

25. Etes-vous lié par un contrat écrit avec votre laiterie ? 1-Oui |___| 2-non|___|

Si oui, depuis combien d'année ?

26. Quelles sont les clauses les plus importantes qui stipulent ce contrat ?

27. Le nombre d'éleveurs de votre réseau de collecte a-t-il connu une évolution importante ?

1-Oui |___| 2-non|___|

Si oui, par quoi peut-on l'expliquer ?

Si non, pourquoi ?

28. Quels sont les avantages que vous accordez aux éleveurs pour mieux les fidéliser ?

29. Quels sont les types de relation que vous avez avec ces éleveurs ?

- a. Familiale :
- b. Villageoise :
- c. Commercial :
- d. Autres :

Annexe - 10

Enquête au niveau des industries laitières

I- Présentation de l'entreprise

Nom commerciale de l'entreprise	Localisation de l'entreprise	Date de création	Statut juridique	Total du personnel de l'entreprise

1- Pouvez-vous expliquer la localisation géographique de votre laiterie ?

- a. Proximité des centres urbains :
- b. Bassin laitier :
- c. Axe routier important :
- d. Autres (à préciser) :

2-Quelles sont les sources de financement de votre laiterie?

- a. Fond propre :
- b. Crédit bancaire :
- c. Cadre d'un projet :
- d. Autres (à préciser) :

3- Avez-vous bénéficié de certaines subventions de l'Etat pour la création et le développement de la laiterie ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, lesquelles ?

4- La laiterie est-elle signataire de la « convention lait » prônée par l'Etat ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, depuis quelle année ? |___|

Si oui, quels sont les avantages tirés de cet accord ?

II-Activités industrielles de la laiterie

5- Quelles sont les capacités totales de production de la laiterie ?

Théorique : Début d'activité : /_____/

Actuellement : /_____/

Réelle : Début d'activité : /_____/

Actuellement : /_____/

6- Pour ces principaux produits laitiers, quelles sont les quantités moyennes fabriquées par jour ?

	2008	2009	2010	2011	2012
Lait pasteurisé en sachet LPC (en litre)					
Lait de vache pasteurisé en sachet (en litre)					
Lait caillé en sachet « LBEN »(en litre)					
Petit lait en sachet « RAIB »(en litre)					
Type de fromage dont : Camembert (en kg)					
Total					

7- Pour chaque produit laitier commercialisé, donnez sa part en % sur les différents marchés ?

Nature du produit	Part de la laiterie sur le marché (en %)	
	Marché local (Wilayas du centre)	Marché national
Lait pasteurisé en sachet (LPC)		
Lait fermenté (petit lait et lait caillé)		
Fromage dont Camembert		
Produits lactés		

III- Approvisionnement de la laiterie en principale matière première :

A – Approvisionnement en poudre de lait issue de l'importation

8- La laiterie est-elle soumise à un système de quota de poudre de lait de la part de l'ONIL ?

1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, il est de combien ? (/_____/tonnes/jour) (/_____/tonnes/mois)

Si oui, sur quelle base est-il calculé ?

Si oui, à quel taux assure-t-il les besoins de la laiterie ? /_____/%

9- Donnez l'évolution de l'approvisionnement de la laiterie en poudre de lait importée.

Quantité (en tonne)	2009	2010	2011	2012
Poudre entier (26%) Poudre maigre (0%)				
S/Total : Quota ONIL				
Poudre entier (26%) Poudre maigre (0%)				
S/Total : Marché libre				
Total poudre de lait				

B- Approvisionnement de la laiterie en lait cru local (réseau de collecte)

10- Combien d'années que la laiterie pratique-t-elle la collecte du lait cru local ? / _____ /

11- Quels sont les véritables motivations de la laiterie pour la collecte du lait cru local ?

- a. Opération marketing :
- b. Réduction de la matière première importée :
- c. Meilleure rentabilité de l'entreprise :
- d. Primes et subventions accordées par l'Etat :
- e. Autres (à préciser) :

12- Décrire le réseau de collecte de l'entreprise et son maillage ?

13- Quelle est l'évolution de la collecte totale du lait cru réalisée par la laiterie au cours de ces dernières années ? (Unité : 10⁶ de litres)

	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité de lait de vache collectée					
Quantité de lait de chèvre collectée					
Quantité totale de lait cru collectée					

14. Quelles sont les capacités totales de collecte de lait cru dont dispose la laiterie ?

- a. Au début de l'activité : / _____ / de litres /jour
- b. A l'état actuel : / _____ / de litres /jour

15. Comment ces capacités de collecte sont-elles réparties ?

- a. capacités internes (centre au niveau de la laiterie) : / _____ / de litres (_____ % du total)
- b. capacités externes (centre de collecte externe) : / _____ / de litres (_____ % du total)

16. Quel est le taux d'utilisation (ou de remplissage) de ces capacités de stockage de lait ?

- a. Période de forte lactation : / _____ / %
- b. Période faible lactation : / _____ / %
- c. Moyenne annuelle : / _____ / %

17- Le niveau actuel de ces capacités de collecte peut-il être expliqué par :

- a. Les besoins stricts (ou maximal) de la laiterie en lait cru nécessaire à la transformation :
- b. Le rapport investissement supplémentaire /quantité collectée est très faible :
- c. L'offre supplémentaire en lait cru des producteurs de la région est limitée :
- d. Forte concurrence sur le lait cru de la part des autres laiteries :
- e. Difficulté d'écoulement de certains produits laitiers à base de lait cru sur le marché :
- f. Autres (à préciser) :

Les moyens de collecte mobilisés par la laiterie

18- Quels sont tous les moyens humains et matériels mobilisés par la laiterie pour la collecte du lait cru ?

	2008	2009	2010	2011	2012
Personnel total (dont chauffeurs) :					
- Au niveau de l'entreprise					
- En dehors de l'entreprise					
Centres de collecte créés par l'entreprise :					
- Au niveau de la Wilaya					
- Hors Wilaya					
Camions de transport de grande capacité de ramassage du lait cru :					
- Camion de 10 000 litres					
- Camions de 16 000 litres					
- Autres					
Véhicules légers avec cuves isothermes :					
- Pickup de 600 litres					
- Pickup avec cuve de 1 000 litres					
- Petit camion de 18 000 litres					
- Autres					
Nombre total de cuves de stockage et de refroidissement du lait cru :					
- Au niveau de la laiterie					
- Au niveau des centres de collecte					

19- Identification et évolution du nombre des fournisseurs de la laiterie (composition du réseau de collecte)

	2008	2009	2010	2011	2012
Centres ou points de collecte externes appartenant aux privés					
Producteurs (éleveurs) conventionnés avec la laiterie (contrat de livraison de lait cru)					
Collecteurs privés conventionnés avec la laiterie					
Total fournisseurs de l'entreprise					

20- Quelle est la part moyenne des fournisseurs dans le volume total de lait cru collecté par l'entreprise ?

/ _____ /%

21- Du volume total de lait collecté par les fournisseurs de la laiterie, quelle est la part en % ?

- a. Des centres ou points de collecte externe appartenant aux privés : /_____/%
- b. Producteurs conventionnés avec la laiterie (contrat de livraison de lait cru) : /_____/%
- c. Collecteurs privés conventionnés avec la laiterie : /_____/%

22 - En pourcentage, comment vous répartissez le lait cru dans les différents produits de la laiterie ?

- a. Lait pasteurisé en % : |____|
- b. Camembert en % : |____|
- c. Lait fermenté en % : |____|
- d. Autres (à préciser) :

23 - Pendant les périodes de forte lactation, la laiterie réduit-elle le volume de la collecte ?

1-Oui |____| 2- non|____|

Si oui, pourquoi ?

Si oui, sur quelles bases se fait cette réduction de la collecte ?

- a. Quota par éleveur :
- b. Baisse des prix du lait :
- c. Renforcement des contrôles laitiers :
- d. Limitation du nombre d'éleveurs :
- e. Autres (à préciser) :

24 - Pendant les périodes de baisse lactation, comment vous compensez le manque de lait cru ?

- a. Ajuster la production :
- b. Utilisation importante de poudre de lait :
- c. Étendre davantage le rayon de collecte :
- d. Meilleures incitations pour les éleveurs :
- e. Augmenter le prix du lait cru payé aux producteurs :
- f. Autre (à préciser) :

25 - Quel est le taux d'intégration du lait cru dans la production totale de la laiterie ? /_____/%

26- Quelles sont les causes importantes qui réduisent l'augmentation de ce taux ?

- a. Prix élevée du lait cru :
- b. Forte concurrence sur le lait cru :
- c. Faible disponibilité du lait cru :
- d. Coût élevé de la collecte :
- e. Autres (à préciser) :

27- Au cours de ces dernières années, quelle est la part moyenne de lait cru collectée par la laiterie dans le volume total réalisé au niveau de la wilaya ? /_____/ %

IV- Les moyens de contrôle de la qualité du lait cru

28 - L'entreprise dispose-t-elle d'un laboratoire d'analyse de la qualité du lait et des produits laitiers ?

1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, quels sont les types d'analyses effectuées ?

- Acidité (ph) :
- Densité (Mouillage) :
- Taux de matière grasse :
- Taux de protéine :
- Traces antibiotiques :
- Traces antiseptiques :

29 - Le refus du lait pour des problèmes de qualité est-il récurrent ? 1-Oui |___| 2- non|___|

- a. Tous les jours :
- b. Souvent :
- c. Rarement :
- d. Exceptionnel :

30- Les coûts liés aux contrôles laitiers sont-ils pris en charge par la laiterie ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si non, par qui et comment ?

31- Quel est le barème des primes appliqué en fonction de la qualité et de la quantité du lait cru ?

32 - Assurez-vous des contrôles laitiers au niveau de la ferme ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, par qui et comment ?

33- Quelles sont les solutions préconisées pour la collecte d'un lait cru de meilleure qualité ?

34- Quelles sont les mesures que vous apportez aux éleveurs dans leur démarche de qualité du lait cru ?

V- Le système de prix, prime d'incitation à la qualité et de rémunération des fournisseurs :

35- Sur quelle base est fixé le prix du lait cru payé au producteur ?

36- Les producteurs laitiers interviennent –ils dans la fixation du prix du lait cru ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si non, pourquoi ?

37- Ce prix est-il sujet à des révisions en fonction des saisons ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, a quel période de l'année ?

38- Ce prix a-t-il subit des variations importantes au cours de ces dernières années ?

1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, elles sont dues à quoi ?

39- Le prix du lait cru est-il plus important que celui du lait reconstitué à base de poudre de lait non subventionnée par l'Etat ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, il est de combien ?

- 10 à 20 % de plus :
- 20 à 30 % de plus :
- 30 à 50 % de plus :

Si non, il est de combien ?

- 10 à 20 % de moins :
- 20 à 30 % de moins :
- 30 à 50 % de moins :

40- D'après les calculs de la laiterie, quel est le coût moyen de collecte d'un litre de lait ?

- a. Au niveau d'un centre de collecte externe /____/ DA / litre
- b. Au niveau du centre interne de la laiterie /____/ DA / litre

41 - Le coût moyen de la collecte a-t-il subit une augmentation importante aux cours de ces cinq dernières années ? 1-Oui |___| 2- non |___|

Si oui, quelles sont les charges qui pèsent le plus sur ce coût ?

Si oui, comment comptez-vous le réduire ?

42- Quels sont les modes de paiement que vous pratiquez le plus avec les éleveurs et les collecteurs ?

- a. En espèce :
- b. Virement bancaire :
- c. Les deux à la fois :
- d. Autres :

43- Quel est la fréquence de paiement des éleveurs et des collecteurs ?

- a. Journalière :
- b. Hebdomadaire :
- c. Mensuelle :
- d. Trimestrielle :

44 -Pourquoi le choix de ce mode de paiement et de cette fréquence ?

45- L'entreprise reçoit-elle des primes de l'Etat en matière de collecte et d'intégration du lait local ? 1-

Oui |___| 2- non|___|

Si oui, a quel degré contribuent-elles dans le chiffre d'affaire de l'entreprise ?

46- Ces primes sont-elles encourageantes pour réaliser plus d'investissements en matériel de collecte ? 1-

Oui |___| 2- non|___|

47- Quelles sont les primes que vous accordez aux éleveurs pour un lait de meilleure qualité ?

- a. Matière protéique :
- b. Matière grasse :
- c. Qualité Bactériologie :
- d. Autres :

48- Quel est le montant de chacune de ces primes ?

VI - Les relations contractuelles de la laiterie avec ses fournisseurs :

1- Contrat Laiterie-éleveur :

49- Pratiquez-vous une stratégie de sélection des éleveurs à contractualisés ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, quels sont les critères de cette sélection ?

50- Les producteurs sont –ils impliqués ou représentés lors de l'élaboration de ces contrats ?

1-Oui |___| 2- non|___|

51 - Combien de contrats formels ont été signés avec les producteurs laitiers ?

a. En 2009 : /_____/

b. En 2010 : /_____/

c. En 2011 : /_____/

d. En 2012 : /_____/

52 – Quels sont les types de contrats les plus signés avec les producteurs laitiers ?

a. Contrat achat-vente simple :

b. Contrat avec spécificité du produit à livrer :

c. Contrat avec fourniture de service :

d. Autres contrats :

53 -Pourquoi le(s) choix de ce type de contrat ?

54 - Les clauses de ce contrat sont-elles négociées en totalité ou en partie avec les producteurs ?

1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, quelles sont les clauses négociées ?

55 - Comment est déterminé le prix du lait dans les clauses du contrat ?

a. Par référence au marché :

b. Par référence au marché avec prix plancher :

c. Le recours au prix de campagne :

d. Prix fixé par l'interprofession :

e. Prix de base fixé par les industriels :

f. Prix moyen issu de l'organisation de tournoi :

g. Autres :

56 - Quelle est la durée de ce contrat ?

a. 12 mois :

b. 24 mois :

c. 36 mois :

d. 60 mois :

57 - Comment expliquer le choix de cette durée contractuelle ?

58 - Ces contrats signés sont –ils révisables ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, à quelle période de l'année ?

Si oui, sur quoi porte cette révision ?

59 - De quelles façons ces contrats sont-ils reconduits ?

- a. Tacitement :
- b. Renégociation :
- c. Renforcement :

60 - Quelle est la période de notification accordée aux producteurs pour résilier un contrat ?

- a. Aucun :
- b. 01 mois :
- c. 02mois :
- d. 03mois :
- e. 06mois :

61- Combien de contrats ont été rompu au moment de leur exécution pendant ces dernières années ?

- a. En 2009 : /_____/
- b. En 2010 : /_____/
- c. En 2011 : /_____/
- d. En 2012 : /_____/

62- Quelles sont les principales causes de ces ruptures contractuelles ?

63- Quelles sont les mesures de sanctions et de pénalités appliquées en cas de rupture de ces contrats ?

64 - En cas de litige, est ce que vous avez recours à un arbitrage externe ? 1-Oui |____| 2- non|____|

Si oui, lequel ?

Si non, comment est-il réglé ?

65 - La signature de ces contrats a-t-elle stabilisé davantage les transactions laitières ?

1-Oui |____| 2- non|____|

Si non, pourquoi ?

66 - La signature de ces contrats a-t-elle sécurisé et augmenté les approvisionnements en lait cru de la laiterie ? 1-Oui |____| 2- non|____|

Si non, pourquoi ?

2- Contrat laiterie-collecteur privé

67- Combien de contrats avez-vous signés avec les collecteurs privés ?

- a. En 2009 : /_____/
- b. En 2010 : /_____/
- c. En 2011 : /_____/
- d. En 2012 : /_____/

68 - Quels sont les types de contrats le plus souvent signés ?

69 - Quelles sont les principales clauses qui figurent dans ces contrats ?

70- Combien de rupture de contrats enregistrée pendant ces dernières années ?

- a. En 2009 : /_____/
- b. En 2010 : /_____/
- c. En 2011 : /_____/
- d. En 2012 : /_____/

71- Quelles sont les principales causes de ces ruptures ?

72- Quelles sont les sanctions encourues par les collecteurs en cas de non-respect d'une partie du contrat ?

73 - Quel est le mode de reconduction de ces contrats ?

- a. Tacitement :
- b. Renégociation :
- c. Renforcement :

74 - la contractualisation, a-t-elle contribué efficacement à augmenter les volumes de collecte ? 1- |____|

2- non|____|

Si non, pourquoi ?

3- Contrat laiterie- centre de collecte privé

75- Combien de contrats signés avec les centres de collecte privés ?

- a. En 2009 : /_____/
- b. En 2010 : /_____/
- c. En 2011 : /_____/
- d. En 2012 : /_____/

76 - Quels types de contrat que la laiterie propose à ces centres de collecte ?

- a. Contrat simple d'achat-vente :
- b. Contrat avec spécificité du produit à livré :
- c. Contrat avec fourniture de matériels de collecte :
- d. Autre (à préciser) :

77 - Quelles sont les principales clauses qui figurent dans ces contrats ?

78 – Existe-t-il une clause d'exclusivité du lait cru à livrer à la laiterie ? 1-Oui |___| 2- non|___|

79 - Comment se négocie la clause qui comporte le prix du lait cru et la rémunération des services offerts par le centre de collecte ?

80- Quelle est la durée maximale de ces contrats ? Pourquoi ?

- a. 01 an :
- b. 02 ans :
- c. 03 ans :
- d. 05 ans :

81- Existent-ils des cas de rupture de ces contrats au cours de ces dernières années ?
1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, combien en moyenne par an ?

Si oui, quelles sont les principales raisons ?

Si oui, impliquent-ils des sanctions ?

82- La multiplication des contrats a-t-elle amélioré et sécurisé les approvisionnements de la laiterie en lait cru ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si non, pourquoi ?

VII- Les services fournis aux producteurs

83- Quels sont les services les plus offerts aux producteurs de lait cru ?

- a. Fourniture de module de vache :
- b. Différents intrants d'élevage :
- c. Aliments de bétail :
- d. Crédits :
- e. Cuves de réfrigération :
- f. Bidons en inox :
- g. Autres :

84- Quels sont les objectifs visés par ces offres de services ? (donnez trois réponses)

- a. Augmenter le nombre de fournisseurs de l'entreprise :
- b. Stabiliser les liens transactionnels avec les éleveurs :
- c. Constituer un noyau durable de producteurs :
- d. Augmenter les volumes de collecte :
- e. Intégration totale de la production de lait :
- f. Autres :

85- L'entreprise assure-t-elle une assistance technique aux éleveurs ? 1-Oui |___| 2- non|___|

Si oui, par qui ?

Si oui, est-elle gratuite ? 1-Oui |___| 2- non|___|

86 - Quelle est l'évolution de ces principaux services accordés aux éleveurs bénéficiaires ?

	Crédits financiers		Cuves de réfrigération		Aliments de bétail		Vaches laitières		Bidon en inox	
	Montant (10 ⁶ DA)	Nbre d'éleveurs	Total cuves	Nbre d'éleveurs	Quantité (tonne)	Nbre d'éleveurs	Total	Nbre d'éleveurs	Total	Nbre d'éleveurs
2009										
2010										
2011										
2012										

87 - Quelles sont les conditions d'éligibilité au crédit et de son remboursement ?

	Oui	Non	
Critères d'éligibilité			
	1- Eleveur sous contrat avec la laiterie		
	- Minimum 01 an et plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Minimum 02 ans et plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	-2- Taille du cheptel des vaches laitières		
	- De 06 à 10 vaches laitières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- De 11 à 20 vaches laitières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- De 20 vaches et plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3- Quantité journalière de lait à fournir		
	- minimum 50 litre/jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- de 50 à 100 litres/jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- plus de 100 litres/ jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nature du crédit	<ul style="list-style-type: none"> •Plafonné •Avec intérêt •Avec Garanties (nantissement) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Objectif du crédit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'investissement (achat de vaches laitière, de matériel de traite, de stockage du lait de transport, extension et rénovation des étables, autre matériels pour production de lait et/ou de fourrages) ▪ D'exploitation (achat des semences, des médicaments, carburants, aliments de bétail, de fourrage, location terre et matériel, ▪ Différentes projets familiaux (scolarisation, formation, santé, construction,....) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Durée crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Sur 06 mois • Sur 10 mois • Sur 12 mois • Sur 24mois 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Méthode de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> •Nombre d'annuité (Echéancier de remboursement) •En nature (équivalent- lait par mois) •Remboursement en fin de contrat 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

88- Grace à ces services, l'entreprise a-t-elle pu augmenter le nombre d'éleveurs- fournisseurs ?

Si oui, combien en moyenne par an ? / _____ /

89- L'offre de ces services a-t-elle contribué à l'amélioration de la production et des rendements laitiers des éleveurs sous contrats ? 1-Oui |____| 2- non|____|

Si non, pourquoi ?

VI- Les perspectives de la laiterie

90- Quels sont les objectifs prioritaires visés par la laiterie pour les prochaines années ?

91 - Quels sont les objectifs retenus pour le réseau de collecte de la laiterie à moyen et à long terme ?

Résumé :

La forte volatilité des cours mondiaux a fragilisé la politique laitière algérienne, questionnant l'intervention de l'Etat dans la régulation du secteur. Malgré la libéralisation de la transformation et de la distribution de la plupart des produits laitiers, l'Etat continue d'intervenir dans la régulation du prix du lait de base industriel, aliment essentiel de la majorité de la population qui croit rapidement. Nous proposons une évaluation fine de la nouvelle politique laitière. Nous présentons l'organisation et le fonctionnement de cette politique, nous analysons l'évolution et la variabilité des prix du lait, à la production et à la consommation, la performance relative du secteur de la transformation et, finalement, le coût budgétaire occasionné par la régulation publique. Nous discutons enfin, l'efficacité des moyens et des dispositifs mis en œuvre par l'Etat.

L'analyse porte ensuite sur les transformations structurelles et organisationnelles qui se sont intervenues au niveau de la filière laitière locale suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique laitière. Ces transformations se traduisent par de nouveaux comportements et de stratégies des différents acteurs de base de la filière et aussi par la mise en place de nouveaux mécanismes de coordination basés sur des relations contractuelles formelles. Les formes de coordination entre exploitants agricoles et acteurs en aval de la filière (collecteurs ou industriels) évoluent, durant ces dernières années, vers des formes de contrats de plus en plus formelles. Ces arrangements contractuels, en renforçant la coordination des acteurs au sein de la filière, contribuent au processus de modernisation de cette filière.

Mots-clés : Algérie, analyse coût efficacité, politique laitière, contrat agricole, performance filière locale.

Summary:

The volatility of world prices has weakened the Algerian dairy policy, inquiring the public policy of the sector. Despite the liberalization of the processing and distribution of most dairy products, the government continues to fix the price of pasteurized reconstituted milk from powder; essential food of the majority of the fast growing population. We offer a detailed evaluation of the new dairy policy. We present the organization and procedure of this policy, we analyse the evolution and variability of milk prices, production and consumption, the relative performance of the industrial sector and, finally, the budgetary cost of the public regulation. Finally, we discuss the effectiveness of resources and measures implemented by the state.

The analysis then on structural and organizational changes that have occurred at the local dairy sector following the implementation of the new dairy policy. These changes have resulted in new behaviors and strategies of the various players in the chain base and also by the introduction of new coordination mechanisms based on formal contractual relationships. Forms of coordination between farmers and downstream players in the sector (collectors or industrial) evolve, in recent years, towards forms of contracts increasingly formalized. These contractual arrangements, strengthening the coordination of actors in the supply chain, contribute to the modernization of the sector.

Key words: Algeria, cost benefit analysis, dairy policy, agricultural contract, local chain performance

